MAI 1978 — N° 290 - 25e année

LE MONDE diplomatique

Prix : 6 F
Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50 $c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 100 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 900 lires — Tunisie : 600 mil.
Abonnements : voir tarif page 5.
Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Reportage :

UNE DROITE TRIOMPHANTE AUX ÉTATS-UNIS

(Pages 6 à 9.)

Les mauvais coups

Par CLAUDE JULIEN

IL n'est pas exclu que les services italiens de sécurité parviennent à exterminer les Brigades rouges. Contrairement à ce que dit la rhétorique officielle, la démocratie n'en serait pas pour autant sauvée. Car, les mêmes causes continuant de produire les mêmes effets, la crise ou même la décomposition se poursuivrait inexorablement. Pour éviter qu'il en fût ainsi, il faudrait rompre avec les choix et les mœurs politiques qui, depuis trente ans, président au déclin. Aucun indice, hélas, ne présage une telle volonté de redressement.

Au sophisme qui prétend réduire la défense de la démocratie à la lutte contre le terrorisme a répondu celui des irresponsables qui se replient dans un double refus : ni l'Etat, ni les Brigades rouges. Le premier sophisme ne serait guère à redouter s'il n'était le fait des hommes en place dans l'appareil gouvernemental et dans les partis ; le second, réaction abstraite de quelques individus sans pouvoir, serait insignifiant s'il ne fournissait aux dirigeants un argument pour conforter leur position : parce qu'ils vitupèrent le terrorisme, ils se convainquent d'être les défenseurs d'un Etat que pourtant, depuis trente ans, ils assaillent de l'extérieur ou sapent de l'intérieur.

Communistes ou démocrates-chrétiens, ils n'ignorent pourtant pas que la défense des libertés, pour être efficace, suppose des actions convergentes pour à la fois réduire le terrorisme et vivifier la démocratie en éliminant la gangrène qui la ronge. Que n'ont-ils témoigné, face aux compagnies pétrolières ou à la C.I.A., de la fermeté dont aujourd'hui ils font preuve contre les Brigades rouges ?

BELLE leçon de rigueur que, par dessus les Alpes, un voisin peut allègrement donner à l'autre ! Car il va de soi que la démocratie éclate de santé dans une société où le terrorisme « politique » n'a pas trouvé sa place... Tant et si bien que, dix-huit mois avant l'enlèvement de M. Aldo Moro, un auteur français, dans un ouvrage largement diffusé, pouvait lancer une utile mise en garde. Il écrivait :

« Dès qu'un pouvoir, dès qu'un groupe se laisse conduire de façon excessive par son intérêt ou sa passion sans égard pour le bien commun, il introduit la violence dans la société. Et, tôt ou tard, il la subira à son tour » **(p. 140).**

L'avertissement ne fut pas entendu. Mais comment pouvait-il l'être alors que, pendant trois décennies, la démocratie-chrétienne avait, non sans « passion », **identifié le** « bien commun » **à son propre** « intérêt » **de parti, justifiant ainsi toutes les formes de corruption qui éclaboussent jusqu'au plus haut personnage de l'Etat ? Tout aussi vainement, le même auteur prodiguait un autre conseil non moins judicieux : «** L'alternance, **écrivait-il,** est le propre des sociétés démocratiques avancées » **(p. 154). Mais l'alternance n'a pas plus joué en Italie qu'en France. Dans les deux pays, la démocratie en est anémiée.**

EN France, on pouvait croire que tout avait été dit au cours d'une longue campagne électorale. De fait, presque tout avait été dit, notamment en matière d'économie, puisque tel fut le terrain privilégié par les partis en compétition. Presque tout, sauf l'essentiel, à savoir qu'à peine reconduite au pouvoir la majorité offrirait au patronat un cadeau — la liberté des prix industriels, — et aux usagers des services publics un fardeau — l'augmentation des tarifs.

On pouvait aussi croire que la campagne électorale était conçue pour permettre aux candidats d'exposer les projets que, une fois élus, ils s'engageraient à appliquer. Mais non : sans avoir été, pour ce faire, mandatée par les électeurs, la majorité renverse le cours de trente ans de politique économique. Faut-il voir là une marque de ce « respect réel du citoyen **» dont parle l'auteur deux fois cité plus haut (Valéry Giscard d'Estaing,** Démocratie française, **p. 149) ?**

La chance des hommes au pouvoir est de trouver dans l'opposition le même dédain pour la démocratie vivante, notamment lorsque, sans consulter la base, par des décisions tombant de haut comme le couperet d'une guillotine, on rejette un dogme ou change une stratégie. Dans les deux cas, l'appareil dirigeant se moque du citoyen et du militant. Les références à la lutte de classe n'y changent rien : c'est le reflet dans le miroir, fidèle jusqu'à l'hallucination. Alors qu'ainsi on les étrangle, était-il donc naïf de parler d'un « suicide » **des démocraties ? Pas tellement, à moins que citoyens et militants, qui semblent y consentir, ne s'insurgent dès demain. C'est par là que France et Italie, avec tout ce qui les distingue, sont bel et bien sur le même bateau.**

La négociation égypto-israélienne peut-elle aboutir ?

Par MOHAMED SID-AHMED *

SIX mois après le voyage à Jérusalem du président Sadate, il est clair que l'entreprise de paix qu'il a engagée n'a pas abouti. Les positions déclarées de M. Begin le laissaient prévoir dès le tout premier instant. Depuis la rencontre Carter-Begin du mois de mars, il n'y a *plus* lieu d'entretenir d'illusions à ce sujet. S'il s'agissait d'obtenir le retrait israélien des territoires arabes occupés, l'affaire s'est soldée par l'extension de l'occupation israélienne à des territoires appartenant au dernier Etat arabe limitrophe qui n'était pas encore occupé, le Liban.

Il est clair aussi que M. Sadate n'a nullement l'intention de renoncer à son entreprise, et il va de soi que le gouvernement israélien, de son côté, évitera de provoquer une rupture définitive. Tant qu'aucun changement de gouvernement, ou d'orientation politique, ne sera intervenu en Israël ou en Egypte, la négociation va donc se poursuivre, bon gré mal gré. On continuera à la justifier comme seul effort tangible en vue de conclure une paix au Proche-Orient. Au cours des six derniers mois, pourtant, suffisamment d'éléments se sont accumulés pour permettre de définir l'enjeu réel de cette négociation, ses possibilités et ses limites.

Les positions d'attaque des deux parties ne prêtent plus à aucune ambiguïté. L'Egypte s'est totalement alignée sur les positions américaines dans l'espoir d'inciter les Etats-Unis à exercer des pressions sur Israël. Partir de la prémisse selon laquelle les Etats-Unis détiennent 99,9 % des cartes, comme M. Sadate n'a cessé de le répéter, ne signifie pas seulement que la superpuissance américaine est seule à détenir les clés de la situation, mais implique aussi que, pour qu'elle en fasse usage, il faut se mettre à son diapason. Un autre élément de la réorientation de la politique égyptienne apparaît dans le fait que désormais Le Caire considère l'U.R.S.S., et non pas Israël, comme l'ennemi principal. L'Egypte s'est engagée à ne plus avoir recours à la guerre contre Israël et elle prend le contre-pied des Soviétiques dans tout conflit armé en Afrique. Elle s'est détachée des autres pays arabes dans la mesure où ceux-ci rechignent à endosser inconditionnellement la *pax americana*. Son interprétation actuelle de la résolution 242 du Conseil de sécurité — document de base pour la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe — marque un net assouplissement par rapport à l'insistance avec laquelle elle demandait la récupération de tous les territoires arabes occupés en 1967, et se rapproche de plus en plus de celle que le protecteur américain d'Israël a toujours soutenue en faisant fi de l'opinion de la grande majorité de la communauté internationale. L'Egypte est désormais moins soucieuse de défendre les thèses des Palestiniens — et de l'O.L.P. — que de les encourager à accepter les propositions américaines pour la solution du problème palestinien. Le Caire ne voit pas d'inconvénient à ce qu'Israël continue à tirer profit de ses rapports privilégiés avec les Etats-Unis, et accepte sans réserve les conditions que le président Carter estime indispensables à une paix garantissant la survie d'Israël par une normalisation complète des relations économiques, culturelles, touristiques, diplomatiques, etc.

Il s'agit ainsi de répondre aux préoccupations des Etats-Unis, soucieux d'éviter que l'absence de paix au Proche-Orient ne débouche sur des cataclysmes économiques et sociaux, propres à menacer des intérêts stratégiques fondamentaux : la pérennité du ravitaillement de l'Ouest en pétrole arabe et la stabilité des structures arabes échafaudées à partir de la fabuleuse accumulation de pétrodollars. Israël qui, dans la conjoncture actuelle de non-paix, est potentiellement un facteur permanent de déstabilisation, pourrait par contre, une fois la *pax americana* réalisée, devenir un facteur de « rationalisation », non seulement pour garantir l'acheminement stable du pétrole arabe vers ses consommateurs occidentaux à des prix raisonnables, mais aussi pour faire en sorte que l'accumulation des pétrodollars n'échappe pas à l'emprise des vrais centres de décision du monde capitaliste. L'Egypte, en se plaçant sur ce plan d'attaque, semblait s'être pourvue d'atouts solides. Vraisemblablement, Israël aurait dû répondre favorablement au geste de M. Sadate. Il n'en a rien été.

Expansionnisme économique ou territorial ?

CERTES, les conditions de paix proposées par M. Sadate sont alléchantes, car nouer des liens entre l'économie égyptienne et l'économie israélienne créerait une situation irréversible. A coups d'entreprises mixtes, de tels liens ne seraient pas seulement une garantie, autrement plus efficace que l'occupation du Sinaï, contre une éventuelle reprise des hostilités dans un avenir proche ou lointain (1), mais déblaieraient aussi le terrain pour une pénétration économique israélienne — via l'Egypte — en direction du reste du monde arabe. De tous les pays arabes, l'Egypte est économiquement la plus vulnérable. Sa politique d'« ouverture » n'ayant pas produit les résultats escomptés, elle n'est nullement en position de se protéger contre des ingérences économiques à des fins non égyptiennes. Israël possède un double atout : d'abord, il occupe le Sinaï, qui éventuellement ne sera cédé que si satisfaction lui est donnée à cet égard, — ensuite, il peut faire valoir les possibilités que recèlent les capitaux juifs internationaux, qui ne manquent pas de venir en aide à l'Etat hébreu pour tout ce qu'il affirme être vital à sa sécurité. L'Egypte est par ailleurs le pays de la région qu'on saurait le moins isoler du reste des pays arabes. Une fois assurée la présence économique d'Israël en Egypte, il serait difficile d'empêcher cette présence de déborder et de s'étendre ailleurs dans l'environnement arabe. Par contre, privé de la possibilité d'agir par l'entremise de l'Egypte, il est peu concevable qu'Israël puisse se frayer un chemin vers les détenteurs de capitaux arabes dans la péninsule Arabique. Un arrangement égypto-israélien peut, par surcroît, trouver un certain écho auprès de milieux d'affaires des deux pays, car il favoriserait leurs positions respectives à l'égard de la nouvelle puissance régionale (aux assises encore incertaines) représentée par les pétrodollars.

(Lire la suite page 16.)

* Journaliste égyptien, auteur de *Quand les canons se seront tus* (Editions Belfond, Paris, 1976).

(1) Voir le scénario développé à cet égard dans l'article de Mohamed Sid-Ahmed, dans le *Monde diplomatique* de janvier 1978 : « La sécurité par le développement des liens économiques ? ».

Dans ce numéro :

Derrière l'accident de l'« Amoco-Cadiz »

Le scandale des pavillons de complaisance

L'aménagement des itinéraires des super-pétroliers peut certes atténuer les effets des accidents sans toutefois éviter les marées noires. L'aventure de l'Amoco-Cadiz a prouvé par avance qu'il fallait aller plus loin. Est-il pour autant possible d'éliminer les abus liés à l'usage du pavillon de complaisance ? L'article ci-dessous fournit les indications chiffrées qui illustrent la logique de ce système dans les structures économiques actuelles.

Par CHRISTOPHE BATSCH

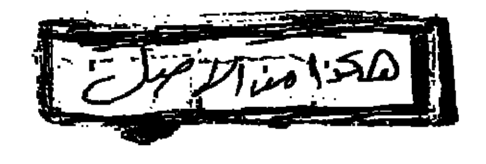
LES transports maritimes internationaux constituent une jungle : la concurrence est leur seule loi, la dilution de responsabilités leur règle de conduite. « *Un navire battant pavillon libérien peut être la propriété d'une société panaméenne, laquelle serait la propriété exclusive d'un groupe constitué au Luxembourg et dont la gestion effective se trouverait à New-York.* » Encore cette illustration imaginée par le secrétariat de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) n'envisage-t-elle ni l'éventualité d'un affrètement, ni la nationalité des officiers et de l'équipage, ni la nature, l'origine et la destination de la cargaison.

Trois grands principes régissent le droit international de la mer : la liberté de navigation en haute mer, d'abord ; le droit pour tous les Etats, côtiers ou non, de faire naviguer des navires à leur pavillon ; enfin l'obligation pour tout navire de posséder la nationalité d'un Etat à la juridiction exclusive duquel il est soumis en haute mer (c'est le pavillon). L'unique disposition établissant une règle internationale en la matière est l'article 5 de la convention de 1958 sur la haute mer, qui dispose qu'il doit exister un « *lien substantiel* » (« *genuine link* ») entre l'Etat et le navire battant son pavillon. Il précise que « *l'Etat doit notamment exercer effectivement sa juridiction et son contrôle dans les domaines technique, administratif et social.* » En l'état actuel, ce « lien » n'implique donc de relation économique d'aucune sorte. « *Substantielle* » ou « *véritable* », la nature de ce lien reste bien floue. L'imprécision des éléments le constituant a laissé la porte grande ouverte à la complaisance d'un certain nombre de petits Etats pour l'immatriculation des navires.

Complaisance, en premier lieu, dans l'octroi d'une immatriculation à des non-ressortissants. Si, parfois, il est nécessaire de constituer une société dans le pays d'immatriculation, la difficulté n'est pas plus grande : il en coûte moins de 5 000 francs à Panama et sans qu'il soit besoin de se rendre dans le pays. Complaisance réglementaire et financière : les recettes tirées de l'exploitation des navires sont exonérées d'impôt, de même que le revenu personnel. Aucune clause restrictive quant à l'embauche d'un capitaine, d'officiers ou d'un équipage étranger : les puissances maritimes traditionnelles adoptent souvent des règles draconiennes en la matière, et s'obligent au moins au respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) (1). Les réglementations internationales, qu'elles concernent la sécurité de la vie en mer ou la pollution, sont d'une façon générale ignorées par les pays de libre immatriculation qui ne disposent pas d'une administration capable de les faire appliquer. L'ensemble de ces caractéristiques définit le pavillon de complaisance.

(Lire la suite pages 14 et 15.)

(1) La dernière conclue en 1976 à Genève.



Progrès technologiques et menaces sur l'emploi

DEUX GRANDES GRÈVES BOULEVERSENT LE CLIMAT SOCIAL EN ALLEMAGNE

Par AIMÉ SAVARD *

DEUX grandes grèves, l'une dans l'imprimerie, l'autre dans la métallurgie, viennent d'illustrer la montée de la tension sociale en Allemagne occidentale. Cette tension semble correspondre à une remise en cause de la « *cohabitation raisonnable* » qui caractérisait, jusqu'à présent, dans ce pays, les relations entre patronat et syndicats.

En Allemagne, comme dans de nombreux autres pays industriels, les difficultés de l'imprimerie sont nées de la mise en œuvre des nouvelles techniques d'impression, qui entraîne la disparition de la vieille composition au plomb et, du même coup, de toute une profession qui appartenait à l'élite de la classe ouvrière : les typographes. Depuis novembre 1976, le syndicat allemand du Livre négociait avec les patrons de l'imprimerie et de la presse un accord destiné à faire face aux conséquences sociales de cette modernisation. Pour vaincre les résistances de ses interlocuteurs, il a décidé, en mars, de lancer la bataille décisive.

Pendant une période d'une à trois semaines, selon les régions, la quasi-totalité des quotidiens et des hebdomadaires n'ont pas paru. Contrairement à sa doctrine de non-intervention dans les conflits sociaux, le gouvernement fédéral, invoquant le « *droit à l'information des citoyens* », a fait pression sur les deux parties pour qu'elles reprennent les négociations.

Finalement un compromis, négocié sous l'égide du ministre d'État à la chancellerie, est intervenu. Il prévoit, notamment, qu'à l'avenir les entreprises adoptant les nouvelles techniques de composition devront employer, de façon prioritaire, pendant huit ans, les typographes et autres techniciens qualifiés de l'imprimerie aux consoles de visualisation (1). Grâce à un système de péréquation, typographes, correcteurs et perforateurs se voient garantir leurs revenus actuels jusqu'à la retraite. Les salariés qui ne trouveront pas d'emploi sur les nouveaux équipements électroniques seront reclassés dans l'entreprise en conservant leur salaire actuel.

Pour les syndicats, il s'agit là d'une grande victoire. Un tel accord n'interdit certes pas le progrès technique, mais il ne peut que le ralentir tant sa mise en œuvre devient coûteuse pour les entreprises.

La grève de l'imprimerie n'était pas terminée qu'un autre conflit social éclatait dans la métallurgie. Dans cette branche, patronat et syndicats signent régulièrement des conventions collectives valables pour une durée déterminée et pour une région tarifaire correspondant à un Land ou à une partie de Land. A l'expiration d'un contrat, s'ouvrent de nouvelles négociations : c'est le seul moment où les syndicats ont légalement le droit de recourir à la grève.

Salaires et qualification professionnelle

CET hiver, dès l'ouverture des négociations pour le renouvellement des conventions collectives régionales de la métallurgie, le syndicat — I.G. Metal — a fait monter les enchères en réclamant une augmentation générale des salaires de 8 %, alors que le patronat offrait de 3 à 3,5 % selon les régions. Après plusieurs semaines de discussions très dures, on en était arrivé respectivement à 5,1 et 4,8 %. C'est alors que le syndicat a brandi la menace de grève.

L'opinion publique — pour qui l'arrêt de travail doit être vraiment l'ultime recours et qui trouvait cet écart dérisoire — a fort mal accueilli cette intransigeance. Il semble qu'une partie notable de la population ait mieux compris l'attitude syndicale lorsqu'il est devenu évident que, derrière des revendications salariales — dont la simplicité était propre à mobiliser la grande masse des travailleurs, — se cachait le véritable enjeu du conflit : l'atténuation des conséquences sociales du progrès technologique.

S'il est moins aigu et moins spectaculaire que dans l'imprimerie, ce problème se pose aussi dans de nombreux secteurs de la métallurgie, et sur une vaste échelle. Là aussi, les applications de l'informatique et de l'électronique entraînent la suppression d'emplois ou la déqualification de très nombreux techniciens hautement qualifiés. Le dynamisme commercial des dirigeants de l'industrie allemande les poussent à accélérer la mise en œuvre de cette révolution technologique qui permet d'améliorer la productivité.

Longtemps les syndicats, largement influencés par l'idéologie industrielle ambiante, se sont contentés d'accompagner cette transformation en évitant le pire. Aujourd'hui, alors que le nombre de chômeurs dépasse le million et ne cesse d'augmenter, leurs dirigeants prennent conscience de la nécessité d'obtenir rapidement des garanties quant à l'avenir des travailleurs déqualifiés. S'ils attendaient plus longtemps, le taux de chômage risquerait de devenir tel qu'ils ne pourraient plus empêcher les patrons de remplacer de nombreux travailleurs très qualifiés et bien payés par des manœuvres peu rémunérés.

A la mi-mars, les négociations étant bloquées, I.G. Metal a choisi de déclencher l'épreuve de force dans une région où il est particulièrement bien implanté : le nord du Bade-Wurtemberg, où cinq cent quatre-vingt mille salariés vivent de la métallurgie. Selon les règlements syndicaux, une grève ne peut être déclenchée qu'après un vote favorable, à bulletin secret, de 75 % des syndiqués — la reprise du travail étant ensuite décidée, selon la même procédure, avec une majorité de plus de 25 %.

I.G. Metal a fait voter la grève dans les entreprises où le taux de syndicalisation est le plus fort : quatre-vingt mille travailleurs ont ainsi cessé le travail le 15 mars. Sauf dans les bureaux — où I.G. Metal appelait à la grève pour la première fois de son histoire, — les travailleurs non syndiqués ont unanimement suivi les consignes syndicales. Pourtant, seuls les syndiqués perçoivent les indemnités de grève versées par leur organisation et correspondant à 75 % de leur salaire. Le 20 mars, le patronat a répliqué par le lock-out des usines de la région employant plus de mille salariés et non touchées par la grève : cette mesure frappait cent quarante-cinq mille travailleurs. Pratique courante lors des conflits sociaux en Allemagne : elle permet au patronat d'affaiblir le syndicat, contraint de verser aussi des indemnités aux ouvriers lock-outés.

Deux puissances s'affrontaient ainsi dans une bataille dont l'enjeu était, en fait, national. D'un côté, I.G. Metal (deux cent soixante mille adhérents) avec une solide caisse de grève alimentée par les cotisations (1 % du salaire) bénéficiant de la solidarité active de la confédération, le D.G.B., qui — fait exceptionnel dans un conflit social en Allemagne — a organisé de nombreuses manifestations de rue pour soutenir les grévistes (2). De l'autre côté, le patronat de la métallurgie, qui dispose lui aussi d'une caisse de solidarité pour venir en aide aux entreprises victimes de la grève.

Des négociations très difficiles ont finalement repris et abouti à un accord conclu le 3 avril et ratifié le 6 par une majorité de 55,4 % seulement des ouvriers syndiqués (preuve de la détermination de la base). Ce compromis prévoit une augmentation de 5 % assortie d'une prime uniforme pour les trois premiers mois de l'année. Mais surtout, à travers un dispositif complexe, il garantit qu'un salarié victime d'une déqualification — soit à cause du progrès technologique, soit même à cause de « *modifications de la situation économique* » — ne pourra subir de diminution de son salaire en valeur absolue et aura la faculté de se recycler pendant un an aux frais de son entreprise.

Nouveaux conflits en perspective

LE syndicat a ainsi gagné une bataille, mais pas la guerre. Contrairement à l'usage, le patronat de la métallurgie s'oppose, en effet, à ce que l'accord conclu dans le Bade-Wurtemberg serve de référence pour les conventions collectives dans les autres régions. Il accepte ainsi la perspective de nouveaux conflits et semble même vouloir provoquer une grève en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, où un million de salariés travaillent dans la métallurgie. Il pourrait ainsi « vider les caisses » d'I.G. Metal et porter un rude coup à la puissance syndicale.

Cette attitude est révélatrice du changement intervenu dans les relations sociales en Allemagne. Un changement que M. Jakob Moneta, l'un des dirigeants d'I.G. Metal, ancien conseiller pour les affaires sociales à l'ambassade de R.F.A. à Paris, analyse ainsi :

« *Pendant vingt ans, l'Allemagne fédérale a vécu dans une conjoncture économique tout à fait extraordinaire à mon sens. Pour le patronat, il était alors préférable de lâcher du lest plutôt que de laisser éclater des grèves qui auraient coûté beaucoup plus cher aux entreprises qu'aux syndicats. Aujourd'hui, le miracle est fini. Notre économie souffrira de plus en plus des mêmes maux que ceux des autres pays industriels. Déjà, nombre d'entreprises ne peuvent plus faire de concessions sociales sans perdre du profit. D'où un durcissement inévitable du patronat.*

» *De leur côté, les syndicats ne peuvent laisser remettre en cause les avantages acquis par les travailleurs. Et ils ne peuvent se permettre de rater une grève sous peine d'en être gravement affaiblis et d'ouvrir une brèche dangereuse dans le système de protection des intérêts du monde du travail. Ils seront donc très fermes. Dans la conjoncture expansionniste du passé, il leur était rarement nécessaire de recourir à l'épreuve de force pour obtenir la satisfaction de leurs revendications. D'où le mythe de la non-combativité des syndicats allemands, largement accrédité à l'étranger et surtout en France. Il sera bientôt clair pour tous qu'il s'agit bien d'un mythe.* »

Profondément réformistes, les dirigeants syndicalistes allemands attachaient une grande importance à la loi votée le 18 mars 1976 par le Bundestag — par trois cent quatre-vingt-onze voix contre vingt et une et une abstention — prévoyant l'extension à l'ensemble de l'industrie du système de cogestion en vigueur depuis 1952 dans les charbonnages et la sidérurgie. Ils y voyaient une nouvelle étape de la participation croissante de la classe ouvrière au pouvoir économique. Lorsque, en juillet 1977, soit quinze mois après le vote, le patronat a introduit contre cette loi un recours en inconstitutionnalité devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, le choc a été rude pour eux. Beaucoup, surtout parmi les plus jeunes, y ont vu la remise en cause de la notion de « *Soziale Partnerschaft* » (partenaires sociaux) qui, depuis près de trois décennies, présidait aux rapports entre patronat et syndicats.

Depuis, s'est ouverte l'ère du soupçon. Un ressort est cassé. Des deux côtés, on se méfie, on s'observe et l'on se défie. « *Une nouvelle génération de chefs syndicalistes veut changer le système et détenir réellement le pouvoir sur l'économie*, dit un dirigeant patronal. *Elle dispose d'appuis solides au gouvernement et dans le personnel politique. Voici pourquoi nous sommes de plus en plus inquiets. Nous ne pourrons les laisser faire.* »

L'inquiétude et la résolution ne sont pas moins fortes dans les états-majors syndicaux. Des deux côtés, on s'apprête à de nouvelles épreuves de force. Seule l'opinion publique ne paraît pas encore avoir réellement pris conscience du changement intervenu. Un changement qui pourrait, à terme, avoir d'importantes conséquences sur l'évolution de l'Allemagne fédérale.

* Journaliste.

(1) Ces consoles sont constituées, en pratique, d'un clavier de machine à écrire couplé à un écran de télévision — sur lequel apparaît le texte à composer — et relié à un ordinateur. Avec ce système, des dactylos ou, dans la presse, les journalistes eux-mêmes, peuvent composer directement les textes.

(2) Selon les confidences d'un dirigeant syndical, le conflit du Bade-Wurtemberg aura coûté environ 300 millions de DM (soit près de 700 millions de FF) à I. G. Metal.

Bientôt, tous des O.S. ?

Ouvriers déqualifiés citoyens sans compétences

Par MAURICE T. MASCHINO

IL n'y a pas de crise économique. De crise qui n'affecte que l'économique. Qui ne concerne que le seul champ de la marchandise, de la rentabilité et du profit. Celle qui secoue les sociétés occidentales est d'abord crise de l'homme dans ses deux dimensions essentielles — son activité fabricatrice, son activité sociale.

Que la première se soit peu à peu séparée de la seconde, que le travail soit devenu cette part de lui-même que l'homme abandonne à la nécessité, c'est-à-dire à la force des choses et du capital, Marx l'a amplement démontré. Mais ce mouvement de dépossession, depuis, n'a cessé de s'accentuer : l'homme au travail devient moins producteur que spectateur — indifférent ou hostile — d'un processus qui s'accomplit quasiment sans lui, hors de lui et, presque toujours, contre lui.

De cette situation proprement schizophrénique — qu'analysent, entre autres, Claude Durand dans le Travail enchaîné (1) et Danielle Auffray dans le Travail, et après... (2) — les manifestations, depuis quelques années, s'amplifient : absentéisme — 13 à 14 % en France, 20 % chez Volvo, — instabilité — 25 à 27 % aussi bien chez les employés que les ouvriers (« on cite des taux de « turn-over » de 20 % chez les employés de banque de la région parisienne en 1975, note C. Durant, et des taux qui s'élèvent de 40 à 80 % du personnel dans les banques de New-York »), — sabotages, refus du chronométrage (« le chronométreur ose de moins en moins se montrer », déclare un contremaître à C. Durand), contestation des cadences et, plus généralement, des conditions de travail (hygiène, sécurité).

Sans parler des grèves — on compte environ cinq mille conflits du travail en France chaque année — qui éclatent à propos d'un « rien », crise de nerfs d'une ouvrière, accrochage avec un contremaître. Et qui — c'est nouveau — ne sont pas seulement salariales : comme le montre D. Auffray, de nombreuses revendications portent sur la structure des salaires, leur hiérarchie, le système des classifications, l'inégalité des statuts.

Ainsi, aux Mines de potasse d'Alsace, les travailleurs dénonçaient « la prime de chauffage de 4 800 francs pour l'ingénieur et de 600 francs pour le mineur..., le ramassage scolaire des enfants de cadres et l'absence de ramassage des enfants de mineurs, les différences d'écoles (ou de type de logement) selon les catégories professionnelles ».

De la multiplicité des revendications — de cette sorte de mal-être général qui gagne des catégories entières de travailleurs, — la dégradation du travail est l'une des causes principales : il se déqualifie régulièrement, et chez les ouvriers d'abord.

Contrairement à une opinion répandue, les cols bleus ne sont pas en voie d'extinction : en 1954, la classe ouvrière représentait 30 % de la population active, elle en représente aujourd'hui 33,3 %. Mais surtout, elle change de nature : la catégorie des O.S. est en pleine expansion — « en quatorze ans, le corps des ingénieurs a grossi de cent mille personnes, constate D. Auffray, tandis que celui des O.S. augmentait de huit cent mille ».

Cette augmentation correspond à la restructuration, à la fois technique et géographique, de l'industrie. Sa modernisation s'accompagne, en effet, d'un double mouvement : d'une part, diminution des effectifs — de nombreuses entreprises, notamment dans le textile, s'implantent dans les pays du tiers-monde où la main-d'œuvre est meilleur marché, — de l'autre, déqualification ou non-qualification du personnel engagé. Se fixant de préférence dans ce tiers-monde intérieur que constitue des régions sous-équipées comme la Bretagne ou la Basse-Normandie, les industries de pointe (mécaniques, électroniques, électriques, de précision) recrutent principalement des travailleurs vite « spécialisés » — femmes, immigrés, jeunes, paysans.

COMME l'explique D. Auffray, la déqualification professionnelle est la conséquence d'une plus grande qualification sociale. Grâce à l'instruction, aux médias, le savoir général est aujourd'hui plus élevé : l'O.S. est donc mieux formé, mais précisément parce qu'il l'est déjà en commençant son travail — un travail que la sophistication des appareils contribue également à simplifier, — son apprentissage ne prend guère de temps et le prix de sa force de travail diminue.

« La déqualification, écrit D. Auffray, c'est l'effort du capital pour faire coïncider au maximum la force de travail qu'il utilise avec la force de travail socialement banale, en élevant constamment la qualification sociale (non rémunérée) pour faire baisser la qualification de la force de travail individuelle. » Au « métallo de 36 », à l'ouvrier pourvu d'un savoir-faire spécifique succède aujourd'hui un « ouvrier-masse », interchangeable, simple rouage — comme l'employé-masse des bureaux — d'une énorme machinerie qui le déqualifie comme travailleur et le disqualifie comme homme.

La logique de cette évolution exclut, quoi qu'en disent certains, toute « revalorisation » du travail manuel comme du travail en général. C. Durand montre bien comment toutes les tentatives d'enrichissement des tâches — une centaine en France, cinq cents en Suède — ont échoué : dans les entreprises en activité, parce que cet enrichissement se heurte au primat du rendement, à l'interdépendance des opérations — un atelier expérimental les désorganise ou les retarde, — à la structure hiérarchique ; dans les entreprises qui se montent, parce qu'on ne se soucie qu'en dernier lieu de l'organisation du travail : « La détermination de la façon de travailler n'est décidée qu'après le choix du processus de production. Il faut attendre les essais de présérie pour voir entrer en jeu l'examen du procédé de travail. » Et encore ! C'est au moment où l'on présentait à un ouvrier sa nouvelle machine qu'on s'aperçut qu'il devait la servir à genoux.

A la déqualification du travailleur correspond celle du citoyen : ce n'est pas seulement à l'usine ou au bureau, c'est dans sa vie que l'homme d'aujourd'hui est dépossédé de tout savoir-faire. Telle une marée noire, cette dépossession s'étend à tous les secteurs de l'existence, comme le montre Ivan Illich dans sa « postface » à la Convivialité (3).

Biocrates, pédocrates, sexocrates et autres technocrates prennent en charge l'individu dès la maternelle, lui créent des besoins qu'ils sont seuls capables de satisfaire et investissent progressivement tous les secteurs dans lesquels, jusqu'à présent, une certaine initiative subsistait. Les valeurs marchandes déprécient les valeurs d'usage — seule l'activité salariée de la femme, par exemple, est considérée comme un travail — et « la multiplication des marchandises engendre l'impuissance ».

Substituant « le plastique à la terre cuite, les sodas à l'eau, le Valium à l'infusion de tilleul, les microsillons à la guitare », le système actuel dépouille les individus de leurs capacités créatrices et leur vole jusqu'à leurs rêves d'évasion, qu'il leur restitue sous forme de prospectus et de voyages planifiés — « spécialisés ».

Changer cette culture qui « organise l'impuissance, engendre les illusions et favorise l'élite » ? Sans doute. Mais aussi longtemps que sa contestation s'exprimera dans le même langage productiviste que sa défense, la continuité l'emportera sur le changement.

(1) Le Seuil, Paris, 1978, 187 pages, 37 F.
(2) J.-P. Delarge, Paris, 1978, 200 pages, 35 F (en collaboration avec Th. Baudouin et M. Collin).
(3) *Le Chômage créateur*, Le Seuil, Paris, 1978, 90 pages, 19 F.

هكذا من الأصل

Quatre ans d'erreurs et de crises pour les forces de gauche

REDISTRIBUTION DES CARTES AU PORTUGAL

Par KARL VAN METER
et ALAIN ECHEGUT

LE 25 avril 1978, le Portugal a fêté le quatrième anniversaire de la chute du régime fasciste. L'atmosphère n'était cependant pas à l'optimisme sur les bords du Tage. Le spectre d'un *nouveau 28 mai* (1) *hante* de plus en plus les esprits à Lisbonne, tandis que les experts du Fonds monétaire international (F.M.I.) essayent d'imposer au gouvernement un remède de cheval pour sauver l'économie portugaise de la banqueroute.

Cependant, le 14 avril dernier, le Parlement portugais approuvait les projets de plan et de budget pour l'année en cours. Seuls les socialistes et les représentants du Centre démocratique et social (C.D.S.) ont voté en faveur du plan d'austérité présenté par M. Vitor Constancio, ministre des finances et du plan. Fait apparemment anodin dans le jeu parlementaire qui s'installe dans un Portugal naguère révolutionnaire. Mais deux rappels lui donnent *tout son sens* : il y a tout juste trois ans, la population des grandes villes portugaises empêchait le C.D.S. de tenir des réunions publiques ; il y a à peine deux ans, le C.D.S. était le seul parti politique à voter contre la Constitution portugaise. Or, depuis le 3 février 1978, il partage le pouvoir avec un parti politique de gauche...

Comment la gauche portugaise a-t-elle pu arriver à une telle situation ?

Quand éclate la « révolution des œillets » (25 avril 1974), l'affaire du Watergate, la situation en Asie du Sud-Est et au Proche-Orient préoccupent beaucoup plus MM. Henry Kissinger et Richard Nixon que ce qui se passe en Afrique ou au Portugal. Suivant l'exemple du gouvernement américain, l'Occident conduit en Afrique une politique clairement définie dans l'étude secrète de M. Kissinger (2) : un soutien à peine caché aux régimes blancs, accompagné d'une lutte contre les mouvements de libération, cette lutte pouvant aller jusqu'à des interventions armées importantes. Dans ce cadre, le Portugal avait rempli un rôle essentiel en essayant, par la seule force militaire, de tenir en échec pendant plus de dix ans les différents mouvements de libération dans ses colonies africaines.

Les répercussions de l'effondrement de l' « Estado Novo » n'ont pas été sous-estimées par l'Occident. Quelques semaines après le 25 avril 1974, l'amiral Hugo H. Biermann, commandant des forces de défense sud-africaines, est arrivé à Washington pour rencontrer certains dirigeants du Pentagone. M. Henry Kissinger, alors secrétaire d'Etat américain, avait été obligé d'intervenir personnellement pour annuler le refus de visa que son propre bureau africain avait envoyé à Biermann (3). Celui-ci a sans doute assisté, au début du mois de mai 1974, à la réunion du département d'Etat au cours de laquelle furent discutées les implications que les changements survenus à Lisbonne auraient en Afrique portugaise, la situation au Portugal même étant à peine prise en considération.

Dans ce premier temps de la révolution portugaise qui s'étend du 25 avril au 28 septembre 1974 (date à laquelle le général Spinola quitte la présidence), Washington considérait encore le Portugal comme un pays *« stable »* et *« sûr »*. Les observateurs américains ont tout simplement supposé que Spinola, procédant à un *« rajustement »* du système en éliminant les aspects les plus embarrassants du fascisme portugais, allait faire une rénovation mais pas une révolution ; cela a été, sans doute, confirmé lors des rencontres entre MM. Spinola et Nixon aux Açores et entre MM. Mario Soares, alors ministre des affaires étrangères, et Kissinger à Ottawa le 19 juin 1974. S'il en fallait une preuve, on pourrait remarquer que les protocoles de ces deux rencontres n'ont jamais été rendus publics, même à la demande d'un représentant du Congrès américain (4).

Mais cette première période de la révolution portugaise, à l'insu des observateurs américains, a été caractérisée par une lutte entre le général Spinola, devenu président de la République, et le Mouvement des forces armées (M.F.A.), véritable détenteur du pouvoir. S'affrontaient alors deux projets sur la décolonisation portugaise : Spinola cherchait à imposer un « rajustement » du système colonial, tandis que le M.F.A., avec le soutien de toutes les forces politiques de la gauche portugaise, voulait l'indépendance des colonies et la reconnaissance des mouvements de libération comme seuls représentants des peuples autochtones.

Les socialistes et l'Occident

DANS cette période, et peut-être pour la seule fois, le M.F.A. a bénéficié d'un soutien homogène des partis politiques de gauche. Pendant cette même période, la politique de M. Kissinger consistait à soutenir uniquement les partis de droite, excluant ainsi le parti socialiste de M. Mario Soares. Mais cette situation du P.S. et la belle homogénéité de la gauche n'allaient pas survivre à la deuxième étape de la révolution qui s'étend du 28 septembre 1974 au coup d'Etat manqué de Spinola, le 11 mars 1975.

En effet, M. Kissinger avait limogé l'ambassadeur américain à Lisbonne, M. Stuart Nash Scott, qui avait osé déconseiller toute intervention (clandestine ou ouverte) des Etats-Unis. D'après M. Scott, toute tentative d'intervention aurait fait le jeu du parti communiste portugais (P.C.P.), seule force politique civile possédant une structure solide et cohérente. M. Scott fut remplacé par un homme choisi personnellement par M. Kissinger, M. Frank Carlucci, qui arriva à Lisbonne en janvier 1975. Celui-ci se rendit vite compte que son infortuné prédécesseur avait eu raison. Il donna son approbation à un soutien discret à M. Mario Soares et au P.S. pour faire avancer les intérêts américains, sans intervention directe dans le cours révolutionnaire portugais (5).

Depuis cette époque, on n'a jamais plus entendu le parti socialiste portugais parler d'un programme politique commun avec le P.C.P. Il est vrai que l'ancien premier ministre Vasco Gonçalves nous a déclaré : « *Nous devions mettre en œuvre nous-même un programme d'unité de la gauche, avec lequel nous devions aller aux élections à l'Assemblée constituante. Soares a refusé d'emblée. Notre cas, disait-il, n'étant pas semblable à celui de la France, (...) chaque parti... devait aller aux élections indépendamment* » (6). Quoique cette attitude n'ait pas eu d'impact immédiat, le refus socialiste allait, à long terme, priver le M.F.A. du bloc social nécessaire à sa survie et à la réalisation d'un projet authentiquement socialiste.

Cette nouvelle identité de vues entre le parti socialiste portugais et l'Occident (en l'occurrence, les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, l'Internationale socialiste) reste, sur le plan civil, le fait marquant de la période du *28 septembre 1974 au 11 mars 1975* (7). En ce qui concerne les forces militaires, cette deuxième étape est marquée par l'arrivée au pouvoir du M.F.A., conséquence de sa victoire sur Spinola. La décolonisation est alors menée à terme en Guinée-Bissau et en Mozambique, alors que la décolonisation de l'Angola devient un enjeu international qui dépasse de loin le seul Portugal.

Quoique la décolonisation soit prioritaire pour le M.F.A., celui-ci cherche aussi à réaliser l'autre volet de son programme initial : la démocratisation du Portugal. Mais il est gêné par les éléments spinolistes présents au sein des forces armées. Ces luttes intestines éclatent au grand jour le 11 mars 1975 quand Spinola fait une tentative désespérée pour renverser le M.F.A. par la force des armes. Les progrès enregistrés par le M.F.A. aussi bien dans la décolonisation en Afrique que dans la démocratisation au Portugal sont à l'origine de la précipitation des éléments spinolistes, dont le coup de force est insuffisamment planifié et organisé.

La phase finale de la révolution portugaise, le fameux « été chaud », commence avec cet échec de la tentative spinoliste et la fuite de ses auteurs vers l'Espagne le 11 mars 1975 ; elle s'achève le 25 novembre 1975 avec le coup de force militaire qui portera au pouvoir le lieutenant-colonel Ramalho Eanes. Celui-ci est soutenu par le groupe dit « des dix-sept » et par le « groupe des neuf » du major Melo Antunes (8). Pendant cette période de huit mois, le M.F.A., débarrassé des éléments spinolistes, libéré du problème de la décolonisation, ne parvient pas à mettre en œuvre une politique socialiste acceptable pour une large partie de la population portugaise, échec dû, en grande partie, à l'attitude des différentes forces politiques de la gauche civile et à leurs désaccords.

Comme J. Martins Pereira, alors secrétaire d'Etat à l'industrie, l'écrivait dans sa lettre de démission : « *Il eût été décisif qu'il* [le M.F.A.] *se prononçât publiquement pour une sévère condamnation du parti socialiste, qui, en pleine crise politique, menace de paralyser entièrement le pays. Même chose pour le parti communiste qui, le 4 juillet, a créé artificiellement un climat de tension qui présumait presque une guerre civile. (...) Il eût été important de sacrifier quelques têtes pour retrouver un prestige qu'il considérait lui-même comme entamé* » (9). Mais le M.F.A. n'a jamais trouvé l'élan d'opinion nécessaire pour mener une telle action.

En effet, l' « été chaud » est une chronique de projets, de contre-projets et de crises qui décrivent la désagrégation croissante du M.F.A., divisé entre les « otelistes » révolutionnaires, la gauche militaire ou « gonçalviste » et le « groupe des neuf » ou les « modérés ». Le 25 novembre 1975, la désagrégation est si avancée qu'il faut très peu de temps et de moyens pour que les « modérés » s'emparent du pouvoir en écartant, et souvent en emprisonnant, leurs rivaux « otelistes » et « gonçalvistes ». Bien qu'à ce moment-là la situation politique portugaise ne puisse pas encore être considérée comme stable ou tout à fait modelée par le jeu des institutions démocratiques, il est certain que le coup de force du 25 novembre 1975 a été le dernier changement profond qui a déterminé le cadre de l'évolution politique du Portugal depuis cette date (10).

Emergence d'une nouvelle gauche

DEPUIS l'arrivée au pouvoir du général Ramalho Eanes et de ses alliés, le M.F.A. a disparu de la scène politique. Cette disparition a obligé le P.C.P. à refondre complètement sa stratégie politique, payant ainsi lourdement son suivisme trop servile par rapport au M.F.A. depuis le 25 avril 1974. De plus, comme allié préféré du M.F.A., le P.C.P. avait donné une trop grande importance à la conquête de positions-clés dans l'appareil de l'Etat. Trop étendu sur un terrain devenu hostile, coupé de ses arrières par ses pratiques stéréotypées et souvent dogmatiques et, finalement, privé de ses alliés militaires, le P.C.P. a vite battu en retraite en abandonnant les positions-clés les plus exposées, par exemple dans les municipalités du centre et du nord du pays.

Cédant au vieux réflexe qui le portait à protéger son appareil, le P.C.P. s'est replié sur lui-même, après le 25 novembre 1975, pour réapparaître au cours de l'année 1976 (après les élections législatives et présidentielle) comme un parti politique rompu aux jeux parlementaires du Portugal post-révolutionnaire. Il a réussi à enregistrer vingt-cinq mille adhésions nouvelles depuis un an, dont une grande partie dans le nord.

Une souplesse analogue a été manifestée par l'Intersyndicale depuis la même époque. En effet, au fur et à mesure que le P.C.P. abandonnait son activisme militant, l'Intersyndicale occupait le terrain en témoignant d'une inlassable opposition à la politique d'austérité du premier gouvernement constitutionnel de M. Mario Soares. Ainsi, aujourd'hui, il existe au Portugal 360 syndicats : 287 appartiennent à l'Intersyndicale, 73 sont plus ou moins affiliés au mouvement *Lettre ouverte* que le parti social-démocrate (P.S.D.) et le parti socialiste ont créé de toutes pièces en 1975, et qui devrait être remplacé prochainement par la Centrale démocratique des travailleurs (C.D.T.). Mais, si on analyse le résultat des élections syndicales pour l'année 1977, on constate que, sur 111 élections, l'Intersyndicale en a remporté 86 ; 5 élections étant gagnées par des directions liées au parti d'extrême gauche, Union démocratique populaire (U.D.P.). En fait, l'an passé, l'Intersyndicale a perdu deux élections et en a gagné 32 (11).

Ce déplacement de l'affrontement entre le P.C.P. et le parti socialiste vers un affrontement entre l'Intersyndicale et le gouvernement sera vivement ressenti au sein du parti socialiste lui-même. En proie à des scissions et à des luttes internes, tout en recherchant un projet politique cohérent depuis son entrée sur la scène politique portugaise, le parti de M. Mario Soares dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre assez étroite, tandis que son capital politique auprès des éléments de gauche est sérieusement atteint.

Possédant une minorité de sièges — *mais une alliance avec le P.C.P.* pourrait lui assurer une majorité à l'Assemblée de la *République* (12), — M. Mario Soares a pourtant déçu les espérances de la « révolution des œillets ». Le premier gouvernement socialiste minoritaire, investi le 23 juillet 1976, est mort faute d'avoir pu définir une politique axée sur la gestion des acquis de la révolution dans cette période de crise économique mondiale. En recherchant le plus souvent l'appui des partis de droite (P.S.D. et C.D.S.), au détriment d'un accord avec les communistes, M. Soares exposait son gouvernement aux surenchères. Ce jeu de pendule a pris fin le 8 décembre 1977.

Désigné par le président de la République pour former le second gouvernement, le leader socialiste a envisagé plusieurs hypothèses. Dans un premier temps, un gouvernement « présidentiel » formé de technocrates sans attaches partisanes, lequel s'est vite heurté au veto des partis. Dans un second temps, il a négocié sur deux fronts : d'une part, avec le C.D.S. pour préparer son accès au gouvernement ; d'autre part, avec le P.C.P. pour obtenir son soutien au Parlement à partir d'un programme de gouvernement qui serait signé par les deux formations de gauche. Les négociations avec le P.C.P. ont rapidement capoté, le leader socialiste refusant de donner des garanties concernant la protection des acquis de la révolution (réforme agraire, nationalisations, secteur autogéré, etc.). Il est vrai, en outre, que les bases communistes se sont montrées hostiles à tout compromis. Mais il ne faut pas oublier qu'entre-temps le président Carter s'était montré hostile à toute entrée des communistes dans un gouvernement de l'Europe du Sud.

Après la rupture avec le P.C.P., M. Mario Soares a donc conclu un accord avec le Centre démocratique et social. Mais il en a payé le prix fort, puisque son allié (issu de la famille démocrate-chrétienne) a obtenu trois portefeuilles clés dans le second gouvernement : les affaires étrangères, le commerce et la réforme administrative.

Sur le plan politique, cette nouvelle alliance entre les socialistes et le C.D.S. a eu plusieurs conséquences.

En premier lieu, la création d'un nouveau parti, l'Union de la gauche socialiste démocratique (U.E.S.D.), par M. Lopes Cardoso et ses amis dissidents du parti socialiste, des indépendants et des membres de petites organisations de gauche. Dès à présent, selon un sondage, 10 % de l'électorat portugais serait disposé à voter pour ce nouveau parti de gauche, dans le cas d'élections anticipées.

Flairant le danger d'un dérapage trop important vers la droite, M. Mario Soares a rapidement engagé des négociations avec un mouvement politique créé en 1976, le Groupe d'intervention socialiste (GIS), qui regroupait une trentaine d'intellectuels de gauche, très proches des idées défendues par le « groupe des neuf » du major Melo Antunes. Fin février, le GIS annonçait sa dissolution et faisait savoir que ses membres adhéraient individuellement au parti socialiste.

En revanche au sein de la droite, le parti social-démocrate (P.S.D.) vit *dans une grande confusion*. Après avoir abandonné la présidence de son mouvement, en novembre dernier, M. Sa Carneiro était remplacé le 29 janvier dernier par M. Sousa Franco, *leader* de l'aile *modérée* du P.S.D., favorable à un rapprochement avec les socialistes. Or, coup de théâtre, le 8 avril, la commission politique et son président donnaient leur démission. Celle-ci intervenait quelques jours après une interview accordée à la radio portugaise par M. Sa Carneiro, dans laquelle il souhaitait que la date des élections soit avancée, en espérant que le scrutin dégage une nouvelle majorité opposée à la Constitution ainsi qu'au président de la République. Le 16 avril, au cours d'un conseil national, la commission politique maintenait sa démission, tandis que M. Sa Carneiro se disait prêt à reprendre la présidence du P.S.D., au cours d'un congrès extraordinaire prévu pour le mois de juin prochain.

M. Sa Carneiro, exclu de la majorité parlementaire à laquelle son parti a appartenu pendant ces trois dernières années, se voit aujourd'hui contraint de faire monter les enchères politiques pour prendre à son compte le mécontentement populaire et favoriser par là une rupture entre les socialistes et le C.D.S. Cette stratégie du pire risque de menacer les institutions.

Car le leader du P.S.D. bénéficie au sein des forces armées de la sympathie des éléments de droite et d'extrême droite, qui ne cachent plus leur désir de prendre une revanche sur la « révolution des œillets ». En novembre dernier, une tentative de soulèvement militaire dans le nord du pays a été évitée grâce aux « pressions » de l'ambassade des Etats-Unis à Lisbonne. Le général Pires Veloso, *commandant de cette région militaire*, était « démissionné ».

Le fragile équilibre maintenu par le président de la République a de nouveau été rompu, il y a quelques semaines, avec le différend qui a opposé le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Rocha Viera, au gouverneur militaire de la région de Lisbonne, le général Vasco Lourenço. Au-delà du débat sur les valeurs hiérarchiques, cet incident illustre l'éclatement du bloc militaire qui favorisa le coup de force du 25 novembre 1975. La droite militaire, à l'époque, apporta son appui logistique au « groupe des neuf » (auquel appartient le général Vasco Lourenço), dans le but d'éliminer des unités militaires les éléments révolutionnaires. Aujourd'hui, avec une logique toute militaire, elle souhaite marginaliser les derniers rescapés du « mouvement des capitaines » auteur du coup d'Etat du 25 avril 1974. Le major Melo Antunes et ses amis risquent à terme d'être chassés du Conseil de la révolution.

En démissionnant les généraux Rocha Viera et Vasco Lourenço, et en les remplaçant par des hommes de la hiérarchie traditionnelle (13), le général Ramalho Eanes a désamorcé le conflit. Pour combien de temps ?

(1) Le 28 mai 1926, les forces militaires commandées depuis Braga, dans le nord du Portugal, par le général Gomes da Costa, entraient dans Lisbonne, renversaient la République et instauraient la dictature.

(2) Cf *Afrique australe : de Kissinger à Carter. — Le rapport Kissinger sur l'Afrique australe et ses prolongements français et européens*, de Barry Cohen et Howard Schissel, L'Harmattan, Paris, 1977.

(3) Cf. « Atlantique sud et Afrique australe : de Kissinger à Carter », dans la *Revue française d'études politique africaines*, décembre 1977.

(4) *Ibid.*

(5) « L'énigme portugaise de Kissinger », dans *le Nouvel observateur* du 9 février 1976.

(6) Lettre personnelle de M. Vasco Gonçalves aux auteurs du présent article.

(7) Il faut souligner que le P.S. a été créé en 1973 non pas à Paris, où résidait M. Mario Soares, mais à Münsterefeil, en R.F.A., dans les locaux de la fondation culturelle Friedrich Ebert, très proche du S.P.D.

(8) Cf. *Le Portugal d'Otelo - La révolution dans le labyrinthe*, par Jean-Pierre Faye, éditions Jean-Claude Lattès, Paris, 1976.

(9) Cf. *Libération*, 18 juillet 1975.

(10) Cf. « Les jeux des militaires au Portugal », dans *le Monde diplomatique*, décembre 1977.

(11) La principale opposition à l'Intersyndicale vient du secteur tertiaire de la population : *les syndicats des employés* de bureaux, des banques et des assurances.

(12) Les résultats des élections législatives du 25 avril 1976 avaient donné 147 députés à la gauche et 115 députés à la droite.

(13) Les généraux Pedro Cardoso et Oliveira Rodrigues.

Les interdictions professionnelles en Allemagne de l'Ouest

UN « TRIBUNAL » BIEN GÊNANT...

Par CLAUDE BOURDET

CE qu'il y a eu de plus remarquable dans la session du « tribunal Russell sur les droits de l'homme en R.F.A. », qui s'est tenue à Harheim, près de Francfort, du 28 mars au 2 avril, c'est la fureur qu'elle a provoquée dans les milieux dirigeants allemands et dans la presse. Un document interne du ministère de l'intérieur, parvenu au journal d'extrême gauche *Arbeiterkampf* et reconnu exact par le ministère, avait envisagé méthodiquement tous les moyens d'interdire ou de saboter la session. Une circulaire de la direction de la Confédération syndicale D.G.B. avait interdit aux syndicalistes toute collaboration avec le « tribunal » ; les membres du jury étaient décrits de façon étrange et significative : ainsi, en faisant suivre le nom d'André Jeanson, ancien président de la C.F.D.T., par la remarque : *« La C.F.D.T. est considérée comme extrémiste de gauche »*...

Mais, finalement, la session s'ouvrit très normalement, le gouvernement renonça à l'interdire et affirma que *le tribunal lui* était tout à fait indifférent... La presse et *les radios-télévisions allemandes et* étrangères avaient envoyé de très nombreux correspondants. La presse française, curieusement, était peu représentée : parmi les quotidiens, seuls *Libération* et *Rouge* suivirent les séances. Ce qui n'empêcha pas les grands quotidiens français d'attaquer le tribunal, presque à l'instar de leurs confrères allemands. On vit rarement un pareil assaut de désinformation et de mauvaise foi : *« Le tribunal n'a eu aucun succès »* — alors que l'assiduité, même hostile, des médias disait le contraire et que les nombreuses délégations des *comités de soutien* fondés dans toute la R.F.A. et à l'étranger se pressaient dans la salle et, certains jours, atteignant plusieurs milliers, débordaient sous le vaste chapiteau de toile monté à proximité pour y diffuser les débats.

Ou bien : *« Le tribunal est lâché par les communistes et la plupart des mouvements d'extrême gauche. »* Le petit parti communiste orthodoxe ouest-allemand (0,7 % des voix aux législatives), sectaire et lié à la R.D.A., a sa propre organisation de lutte contre la répression ; il était profondément agacé par la concurrence du tribunal Russell et on savait d'avance que, malgré les invitations qui avaient été lancées, il refuserait d'être présent. Quant aux mouvements d'extrême gauche les plus sectaires, le tribunal ne tenait précisément pas à avoir leur participation massive. Ce qu'il s'agissait de démontrer, c'était précisément qu'il était possible de susciter un vaste intérêt en Allemagne en s'appuyant essentiellement sur un mouvement de personnalités échappant aux impasses dans lesquelles *la gauche allemande s'est fourvoyée. La démonstration* fut faite aisément.

Autre remarque, celle-là pure falsification : *« Le tribunal a été lâché par les jeunes socialistes et les jeunes libéraux »*. Entièrement faux pour les jeunesses socialistes, malgré les pressions inouïes que leur a fait subir la S.P.D. Quant aux jeunes libéraux, ils avaient effectivement capitulé devant leurs aînés, mais en publiant une déclaration retentissante affirmant *« qu'ils étaient obligés de céder aux pressions, mais que ces pressions démontraient précisément la nécessité du tribunal »*.

Enfin, la grande presse allemande (et française) utilisa presque unanimement contre le tribunal le fait « scandaleux » que l'on ose « juger » la R.F.A. après que le premier tribunal Russell se fut occupé des crimes de guerre américains au Vietnam et le second de la répression militaro-fasciste en Amérique latine. *« Comment pouvait-on mettre dans le même sac la démocratique République fédérale ? Pourquoi ne parlait-on pas de la répression en R.D.A. ? »*

Le rôle de l'opinion

LES organisateurs du tribunal et la Fondation Russell avaient déjà répondu que cette Fondation ne crée un organisme de ce genre que quand un mouvement d'opinion suffisamment important le lui demande. La fondation a pris une part importante à la lutte contre la répression en Europe de l'Est — mais on ne lui a pas encore demandé de créer un « tribunal » à ce sujet, peut-être parce que la répression qui y sévit est suffisamment connue ! Les tribunaux Russell en effet ne jugent pas, mais réunissent un dossier sur des phénomènes litigieux et discutés : c'est l'opinion qui juge.

M. David Rousset a avancé un autre argument, important, repris par plusieurs porte-parole du tribunal : c'est que la répression en R.F.A. présente un caractère particulier et se développe dans des conditions très différentes de celles des pays fascistes ou communistes, précisément parce que c'est une démocratie parlementaire : c'est pourquoi on ne saurait sans confusionnisme associer l'étude de ces cas différents. Mais justement parce que la R.F.A. est une démocratie parlementaire, ces procédés répressifs peuvent être sans difficulté transférés dans d'autres pays d'Europe à régime similaire, et risquent de l'être, à cause de l'énorme poids économique et politique de cet Etat et de son influence dans les structures de la Communauté européenne : en défendant les libertés en Allemagne fédérale, on les protège aussi en France, en Angleterre, aux Pays-Bas, etc.

Les lecteurs du *Monde diplomatique* connaissent bien ces « interdictions professionnelles » qui ont suscité *huit cent mille* enquêtes et frappé déjà quatre mille fonctionnaires, enseignants, employés ou ouvriers de services publics ou assimilés (1). Soulignons que tout cela n'a rien à voir avec le terrorisme : les organisations de gauche visées sont toutes hostiles aux procédés de la Fraction armée rouge. Une petit livre paru récemment aux éditions Maspero : *les Interdictions professionnelles en R.F.A.*, par R. Boure, fait d'ailleurs le point sur la situation actuelle. Ce qui est apparu au cours de la session, c'est l'énorme développement de la nouvelle police spécialisée, le *Service de protection de la Constitution* : quinze mille « mouchards » travaillant à l'échelon fédéral, quatre-vingt mille dans les Länder, d'après les dernières estimations. L'inquisition permanente, les dénonciations anonymes sont de règle : personne ne peut s'estimer en sécurité. Parmi les personnes ayant perdu leur emploi ou ayant vu leur candidature rejetée, on trouve non seulement des communistes et des gauchistes — mais des pacifistes, des personnes n'appartenant à aucun parti, à aucune organisation, mais accusées de *« n'avoir pas pris suffisamment de distances »* d'avec les communistes ou gauchistes : c'est *« la culpabilité par association »*, trouvaille, naguère, du sénateur Joseph McCarthy ; la situation ressemble en effet beaucoup à celle de la période du maccarthysme aux Etats-Unis. Enfin, dans plusieurs cas, il a été prouvé que l'élément principal retenu pour prouver la « culpabilité » d'une personne, c'est le fait qu'elle ait elle-même protesté contre les interdictions professionnelles... Le cas d'une enseignante a été cité aussi, accusée de *« soutenir le tribunal Russell »*. Le système donne l'impression de s'étendre de plus en plus, l'intimidation est générale, et le vaste (et souvent courageux) soutien apporté en R.F.A. au tribunal est d'autant plus significatif.

En janvier prochain, la deuxième session du tribunal Russell examinera d'autres aspects de la répression : persécutions subies par les avocats, censure et répression contre les écrits, procédés policiers, régime des prisons, etc.

(1) Cf. les articles de Gérald Gruenwald, de Daniel Vernet et d'Helmut Gollwitzer et Angelika Menne dans *le Monde diplomatique* des mois de décembre 1975, avril 1976 et mars 1978

Raison d'État ou droits de l'homme ?

Le maintien en détention de quatre Américains en France

Par SCHOFIELD CORYELL

DEPUIS bientôt deux ans, quatre jeunes Noirs américains — militants du mouvement pour l'émancipation de leur peuple — se trouvent incarcérés à Fleury-Mérogis. Ils y attendent l'ouverture devant la cour d'assises du procès qui leur est intenté pour un acte désespéré commis en juillet 1972 : le détournement sur Alger d'un avion américain parti de Miami.

1972 fut une année particulièrement « chaude » aux Etats-Unis, où la répression policière contre les Noirs prit des allures de guerre civile, allant de pair avec la guerre technologique à outrance que ce pays menait à l'époque contre le Vietnam, à l'autre bout du monde. Les quatre inculpés — Jean (29 ans) et Melwin McNair (27 ans), Joyce Tillerson (25 ans) et George Brown (31 ans) — vivaient alors à Detroit, où ils se lièrent d'amitié dans le feu de leur lutte commune contre le racisme et la guerre. La répression les ayant contraints à la clandestinité, ils décidèrent finalement de détourner un avion sur Alger avec l'intention d'y rejoindre la section internationale des Panthères noires. Le gouvernement algérien leur accorde l'asile politique, tout en rendant aux autorités américaines l'avion et la rançon d'un million de dollars qu'ils destinaient à alimenter le trésor du mouvement de libération des Noirs.

Mais les relations entre le gouvernement algérien et les Panthères noires devaient ensuite se détériorer. Les quatre jeunes gens vinrent alors s'établir secrètement en France, où ils vécurent et travaillèrent sans être inquiétés jusqu'au mois de mai 1976, date à laquelle le gouvernement des Etats-Unis demanda leur extradition. Arrêtés et emprisonnés à Fleury-Mérogis, ils attendent toujours de connaître leur sort.

Les prisonniers n'étaient pas isolés moralement en France. Un comité de soutien s'était constitué pour s'occuper de leur cas et de nombreux intellectuels et artistes français de diverses tendances — dont Laurent Schwartz, Daniel Guérin, Marie-José Protais, Alfred Kastler, Jean-Pierre Fay, Delphine Seyrig, Paul Ricœur, Michel Leiris, Pierre Toulet, Jean Lacouture, Didier Motchane, Claude Bourdet, René Dumont, Georges Casalis, Roger Maria, Théodore Monod — avaient pris position contre leur extradiction et pour le droit d'asile, dans ce cas, sans pour autant cautionner les détournements d'avion.

Le 15 novembre 1976 fut un jour d'espoir pour les prisonniers : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris (1) rejeta en effet la demande américaine d'extradition en raison du caractère politique de l'acte incriminé. Cette décision ne faisait qu'appliquer la législation en la matière : convention d'extradition de 1909 entre les Etats-Unis et la France, modifiée par la convention additionnelle de 1970, et loi de 1927 sur l'extradition des étrangers, qui excluent l'extradition pour les délits politiques.

Au cours des audiences devant la chambre d'accusation, les avocats — Mes de Felice, Ibadi, Paul-Langevin et Forni — avaient insisté sur la terreur policière qui s'était abattue sur la population noire de Detroit, ainsi que sur les mobiles politiques qui avaient poussé les jeunes révoltés à un geste de grand éclat. Ils soulignèrent aussi le caractère non violent de l'opération, qui ne fit aucune victime. Les « quatre » avaient en effet pris leurs enfants avec eux à bord de l'avion et ils avaient libéré les quatre-vingt-cinq passagers avant de traverser l'Atlantique.

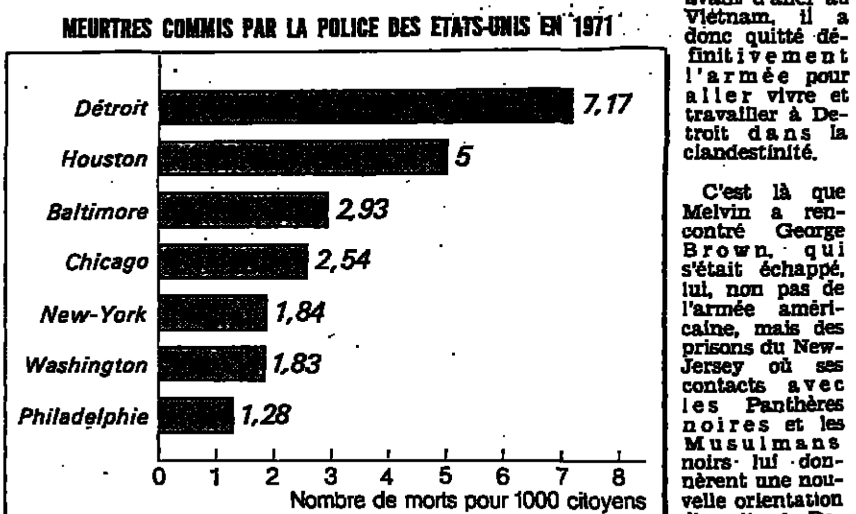
Malgré le refus d'extradition, les quatre Américains sont demeurés en prison depuis novembre 1976. Aux termes d'un traité franco-américain, ils doivent être jugés pour le détournement devant un tribunal français et les autorités judiciaires leur refusent la liberté provisoire sous prétexte qu'ils sont *« dangereux pour l'ordre public »* et qu'il n'y a pas de *« garanties suffisantes »* contre une éventuelle tentative de fuite s'ils étaient relaxés. Pourtant, ces mêmes gens « dangereux » avaient déjà vécu paisiblement en France pendant plusieurs années, gagnant normalement leur vie avant d'être incarcérés ; de nombreux amis français leur ont promis emploi et logement dès leur sortie de prison. Et pourquoi fuiraient-ils la France alors qu'aucun autre pays ne paraît en mesure de leur accorder asile ?

Produits du racisme institutionnalisé

DANS un appel à l'opinion publique française rédigé dans leurs cellules, les quatre jeunes gens se sont expliqués sur les motivations de leurs agissements : *« Noirs américains,* disent-ils, *nous sommes nés et nous avons vécu dans un pays où la situation des Noirs est inimaginable pour des Français : discrimination raciale éhontée ; relégation dans les fameux ghettos — dont celui de Harlem n'est qu'un exemple ; conditions sociales révoltantes engendrant toutes les plaies : criminalité, drogue, prostitution...* » Ils placent leur propre expérience dans le cadre général de l'oppression raciste et impérialiste américaine, mais *« regrettent profondément »* l'acte de détournement d'un avion qu'ils jugent, après mûre réflexion, nuisible à la cause des Noirs américains

Mme Jean McNair, née en Caroline du Nord — Etat où le Ku-Klux-Klan règne toujours en maître et déploie son activité au grand jour — décrit, dans une lettre à une Américaine de Paris, les conditions de son enfance, la terreur répandue par les racistes blancs, les attaques hystériques contre les écoliers noirs qui fréquentaient des écoles réservées aux Blancs, ainsi que la surexploitation des travailleurs noirs, comme son père par exemple : *« Il revenait du travail vers trois ou quatre heures, et il était debout à nouveau vers sept heures du matin pour se rendre à son second travail. Quand je suis allée à l'école, on m'a appris que* « les Noirs sont paresseux »... *Pourtant, autour de moi, je voyais exactement le contraire.* » Adulte, elle est allée à Detroit — ville industrielle du Nord, centre de l'industrie américaine de l'automobile — où elle travaillait comme institutrice dans les écoles du ghetto. Elle résume ainsi son expérience : *« Pour nous, 1972 a été le point culminant d'une période de frustration, de désillusions, de dépression et de désespoir immense, nés des conditions de vie faites à notre peuple. »*

MEURTRES COMMIS PAR LA POLICE DES ETATS-UNIS EN 1971



Source: "From the Ground Up", un groupe de citoyens de Détroit. Detroit Under Stress, 1973. Chiffres officiels, Detroit Police Department.

Le mari de Jean, Melvin McNair, explique, de son côté, comment — après avoir connu la misère et les brutalités quotidiennes, comme tous les Noirs de Caroline du Nord — il a servi dans l'armée américaine, où il a participé activement à la lutte contre le racisme institutionnalisé et les brimades imposées par la hiérarchie militaire. Affecté en Allemagne de l'Ouest, il a fini par déserter pour ne pas être envoyé au Vietnam : *« Nous comprenions,* écrit-il dans un témoignage, *que le cri de bataille du gouvernement des Etats-Unis qui prétendait préserver la « liberté » dans le monde n'était qu'un masque hypocrite dissimulant sa volonté d'écraser la lutte des peuples pour la liberté à l'étranger et de continuer à pratiquer l'oppression raciale dans le pays. »* Pendant une dernière permission aux Etats-Unis avant d'aller au Vietnam, il a donc quitté définitivement l'armée pour aller vivre et travailler à Detroit dans la clandestinité.

C'est là que Melvin a rencontré George Brown, qui s'était échappé, lui, non pas de l'armée américaine, mais des prisons du New-Jersey où ses contacts avec les Panthères noires et les Musulmans noirs lui donnèrent une nouvelle orientation d'esprit. A Detroit, Brown fut brutalisé et presque tué par les membres d'une force de police très spéciale, la Stress *(Stop the robberies-enjoy safe streets)* (2) qui, sous prétexte de « protéger la loi et l'ordre », semait la terreur dans la communauté noire. Ses membres avaient la détente facile. Ils tiraient à vue sur tous ceux qu'ils trouvaient « suspects » (toujours des Noirs) et ses victimes innocentes ont été nombreuses. Brown avait osé témoigner à la télévision locale contre les agissements meurtriers de cette équipe d'intervention et, de ce fait, sa vie était en danger. Par la suite, d'ailleurs, la Stress a été dissoute sous la pression de l'opinion publique (voir notre graphique).

En attendant l'ouverture de leur procès — qui risque d'être aussi le procès du racisme américain — les « quatre » se voient refuser leur mise en liberté provisoire malgré l'existence d'un précédent judiciaire important. En avril 1975, la chambre d'accusation a refusé d'extrader un jeune couple américain — un déserteur noir, William Holder, et son amie, Catherine Kerkow — qui avaient détourné un avion américain sur Alger en 1972, quelques semaines avant l'« exploit » des « quatre ». Mais Holder et Kerkow, qui devront eux aussi répondre, tôt ou tard, de leur acte devant un tribunal français, ont été mis en liberté au moment même où a été prononcé le refus d'extradition.

Quelle raison d'Etat, plus impérieuse que les droits de l'homme, interdit la mise en liberté des quatre détenus de Fleury-Mérogis qui attendent d'être jugés par la justice française ? Pourquoi maintenir en prison indéfiniment quatre jeunes qui, en 1972, ont agi par conviction et qui ont assumé leurs responsabilités dans la lutte des Noirs américains ?

(1) C'est la même instance qui, en novembre 1977, s'est prononcée pour l'extradition de Mr Klaus Croissant.

(2) En français : *« Pour l'arrêt des vols et la sécurité dans les rues »*.

LE DOLLAR, MOTEUR DE LA CRISE

Par JEAN-PIERRE VIGIER

CONTRAIREMENT aux espoirs et aux prédictions des dirigeants de l'Occident capitaliste, l'Amérique ne sort pas de la crise. En cette fin de printemps 1978, son taux d'inflation est en hausse (7 %), son chômage s'accroît (6 %) alors que ses investissements technologiques sont en baisse. Victimes de l'écroulement de ses projets d'économie d'énergie et de l'échec de ses projets de paix au Proche-Orient, incapables de définir une politique économique cohérente à l'intérieur et d'imposer la stratégie « trilatérale » à ses alliés japonais et allemands, l'autorité et la crédibilité du président Carter sont sérieusement atteintes. La hausse prévue des importations pétrolières américaines (+ 50 % en 1978), la dégradation de la balance commerciale (30 milliards de dollars en 1977) et la chute continue du dollar (— 6,1 %, — 8,6 % et — 21 % par rapport au deutschemark, au yen et au franc suisse dans les derniers six mois) menacent d'emporter un des piliers essentiels de l'impérialisme américain, *car le rôle du dollar-papier comme monnaie internationale est menacé d'effondrement.*

Deux faits en témoignent avec éclat : d'abord le désir général des producteurs de pétrole, des gestionnaires d'entreprise et des gouvernements réunis à Copenhague de ne plus utiliser la seule devise américaine comme monnaie de réserve et de transaction. L'évolution du marché des euromonnaies en est la preuve : au début des années 70, le dollar représentait 81 % de ce marché ; en septembre dernier, sa part était tombée à 73 %, alors que, dans la même période, celle du deutschemark passait de 8 % à 15 %. Ensuite, la baisse même du dollar et la hausse de l'or. L'ampleur de la secousse financière est telle que les Américains, en dépit de la victoire remportée, le 9 janvier 1976 à la Jamaïque et de leur volonté de « démonétiser » l'or, le considèrent à nouveau comme refuge et comme base de spéculations futures (1).

Actuellement, 25 % des actions des mines d'or sud-africaines sont passées aux mains des Américains. Il faut donc s'attendre non à une pause dans la chute du dollar mais à de nouvelles hausses du mark, du yen et, surtout, de l'or, qui pourrait atteindre un seuil exceptionnel en 1978.

Ainsi s'esquisse une tempête qui pourrait emporter le système monétaire international et provoquer un rebond spectaculaire de la crise mondiale. La chute du dollar, voulue et organisée par le gouvernement des Etats-Unis depuis 1971, semble échapper aujourd'hui à la volonté des hommes. Elle évoque le spectre d'un « jeudi noir » à l'échelle internationale : la dette énorme des pays sous-développés (250 milliards de dollars, en 1977 contre 75 en 1972) jouant éventuellement le rôle de détonateur.

Arme offensive, puis défensive

TOUT se passe comme si la chute du dollar, d'abord utilisée comme arme offensive par les Etats-Unis contre leurs rivaux japonais et ouest-allemands, était devenue une arme défensive essentielle contre les succès remportés par ces derniers dans la seconde phase de l'affrontement qui les oppose. Elle leur permet d'étaler leur crise intérieure en l'exportant à l'extérieur.

De 1965 à 1971, la saturation du marché intérieur, l'hémorragie des capitaux des sociétés multinationales et surtout la baisse du taux de profit engendrent les conditions d'une secousse majeure. Inflation déduite, le taux de profit passe approximativement de 15 % en 1955 à 10 % en 1965, pour tomber à 5 % en 1973. Les concurrents européens et japonais des Américains, n'ayant pas les mêmes charges militaires écrasantes, appuient une expansion accrue sur la surexploitation de leurs travailleurs, l'Europe utilisant à cet effet la masse des travailleurs immigrés tandis que le Japon dispose chez lui d'une main-d'œuvre à bon marché. Le déficit de la balance des paiements américains s'aggrave pour atteindre 7 milliards de dollars en 1971. L'inflation franchit la barre des 5 %. Il faut changer de politique.

L'Amérique utilise alors deux armes essentielles. En 1971, elle a décroché le dollar de l'or et organisé sa chute. Elle a ainsi relancé ses exportations, financé (avec du papier) le déficit de sa balance commerciale et étendu son empire financier et industriel, le dollar tendant à devenir monnaie internationale de fait pour la plupart des pays du tiers-monde.

En 1973, elle a organisé, par compagnies pétrolières interposées, le quadruplement du prix du pétrole. Elle frappait ainsi directement l'économie de ses rivaux commerciaux japonais et européens. Elle intégrait en fait le Proche-Orient à son empire économique, même si son déficit commercial, désormais payable en papier, se trouvait multiplié par quatre, les Etats-Unis important plus de la moitié de leur consommation de pétrole.

Mais le plus grand succès date de 1976. En utilisant l'arme du pétrole et du dollar, les Etats-Unis ont fait capituler l'Europe et le Japon sur un point décisif. A la Jamaïque, soutenus par la France, ils ont fait reconnaître le dollar-papier en lieu et place de l'or comme moyen international de paiement. Cela impliquait que l'immense accumulation des dettes liquides américaines (plus de 200 milliards de dollars en 1977) allait s'accroître chaque année, alimentée par le montant croissant de nouveaux déficits américains et des achats massifs de services réels payés au poids du papier, ce qui constituait, en fait, un prélèvement de biens réels sur les pays créanciers en faveur des Etats-Unis. Cela signifiait aussi que le système perdait tout contrôle sur le mécanisme inflationniste lié à l'emploi du dollar-papier comme moyen de paiement international, sa fabrication étant dominée par les intérêts spécifiques du capitalisme américain.

Il faut ajouter à ce bilan l'abandon du prix officiel de l'or et le fait que les Etats-Unis ont obtenu une modification des statuts du Fonds monétaire international qui prive leurs concurrents de tout recours réel contre la manipulation de leur monnaie. En effet, ils conservent au F.M.I. une minorité de blocage (30 % des voix) ; appuyés sur leurs clients, ils peuvent imposer l'émission de droits de tirage spéciaux en quantité suffisante pour interdire à quiconque de combattre la dévaluation continue de leur monnaie.

Cet accord léonin reflète l'ampleur des succès obtenus par les Etats-Unis dans l'exportation de leur crise. Depuis la fin de 1975, leur balance des paiements s'était redressée (de 10 milliards de dollars) alors qu'ils avaient perdu 5 milliards en 1974. La crise leur a permis de réduire leurs importations alors que la baisse du dollar, jointe à l'accroissement rapide de leurs ventes d'armes et de leurs produits agricoles, entraîne un accroissement de leurs exportations, surtout vers les pays de l'Est et les Etats pétroliers.

Comme on sait, cette période faste n'a pas duré. La crise persistant, l'inflation et le chômage ont rouvert le déficit de la balance des Etats-Unis. Loin de s'effondrer, le Japon et la R.F.A. sont même repartis à l'attaque. Ils ont pu se soustraire à la crise provoquée par les Etats-Unis en s'appuyant sur des économies orientées vers l'exportation et en traitant directement avec les producteurs de matières premières, pays pétroliers inclus. Alors que le déficit des comptes courants américains atteignait 27,5 milliards de dollars en 1977, l'excédent ouest-allemand s'établissait à 2,3 milliards de dollars et celui du Japon à 10 milliards de dollars.

Pour la première fois, par exemple, la R.F.A. a enregistré, en 1977, avec les pays membres de l'OPEP, un excédent commercial de 1,6 milliard de deutschemarks contre un déficit de 3,6 milliards en 1976 et de 13,3 milliards en 1974.

L'évolution des cours des monnaies japonaise, allemande et suisse par rapport au dollar témoigne de l'ampleur du phénomène et reflète l'évolution du rapport des forces *(voir graphique I).*

Dans ces conditions, la riposte américaine à la nouvelle situation repose sur une relance de la chute du dollar. Trois avantages essentiels en résultent directement. *Le premier* est de faire repartir les investissements à l'intérieur en attirant aux Etats-Unis des capitaux en provenance des pays étrangers, surtout industriels ou membres de l'OPEP. On compense ainsi une part des exportations de capital des multinationales en utilisant l'attrait de la supériorité technologique des Etats-Unis dans les industries de pointe.

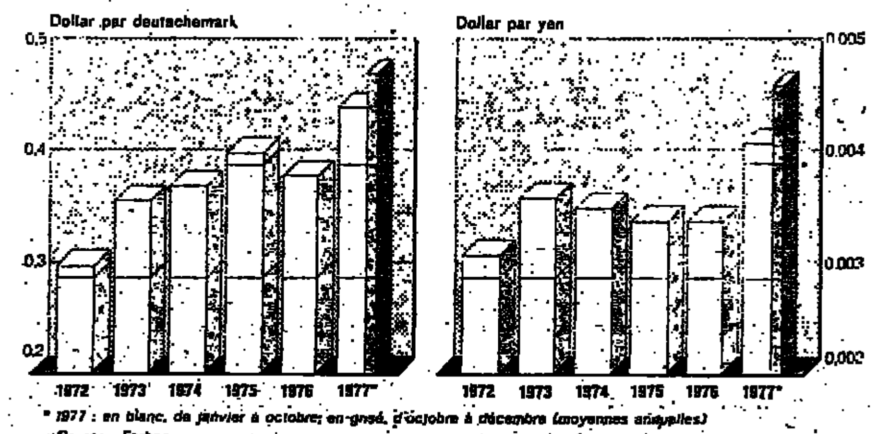
Les chiffres témoignent du succès de l'entreprise. En 1977, les investissements étrangers aux Etats-Unis ont augmenté de 35,4 milliards pour atteindre 131,6 milliards de dollars. Selon le département du commerce, les acheteurs étrangers ont acquis pour 2,9 milliards d'actions américaines (bons du Trésor exclus), soit 1,7 milliard de plus qu'en 1976. De même, le Federal Reserve Board note que le nombre de banques étrangères représentées aux Etats-Unis est passé de cinquante-quatre en 1972 à quatre-vingt-neuf en 1976 et à cent quatorze fin 1977. Elles contrôlent maintenant deux cent cinquante-trois institutions financières aux Etats-Unis dont les actifs cumulés s'élèvent à près de 80 milliards de dollars.

Le second avantage est de soulager la communauté financière des Etats-Unis de la charge inutile que représentent des prêts au gouvernement fédéral... Elle peut alors se tourner vers le marché plus profitable que constituent les prêts au tiers-monde (2).

« *Ironiquement cependant,* remarque le *Wall Street Journal* du 10 novembre 1977, *la baisse du dollar sur les marchés des changes en 1977 a eu des effets favorables sur les ventes de bons du Trésor américains. Les banques centrales étrangères, surtout celles de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale et du Japon, ont essayé de redresser le cours de la monnaie américaine en vendant leurs propres monnaies. Elles ont ensuite investi les quantités importantes de dollars ainsi obtenus en achetant des bons du Trésor américains (...) pour environ 30 milliards de dollars, ce qui a permis de financer plus de la moitié d'un déficit du budget fédéral de 50 milliards de dollars.* »

Au total, les capitaux étrangers détiennent maintenant 100 milliards de dollars de ces bons, plus que le Federal Reserve Board lui-même (99 milliards). Admirable opération. Pour éviter une catastrophe économique menaçante, les clients et alliés des Etats-Unis ont le privilège de financer les dépenses de leur protecteur...

Le troisième avantage, pour les Etats-Unis, est d'empêcher la dégradation de leurs exportations menacées par le coût très bas de la main-d'œuvre étrangère et l'extension de l'industrie capitaliste (filatures puis acier et produits de consommation de masse) aux pays du tiers-monde favorisés par les sociétés multinationales. Un examen même sommaire du coût comparatif du travail montre en effet que la chute du dollar est une nécessité si les produits américains veulent rester compétitifs. Comme les Etats-Unis ne peuvent se passer d'exportations (pour payer leurs matières premières) et ne veulent pas renoncer aux profits que leur procure la dégradation des termes de l'échange, ils ne peuvent ni ne veulent empêcher la chute de leur monnaie.



GRAPHIQUE I. — EVOLUTION DU COURS DU DOLLAR DEPUIS 1972

* 1977 : en blanc, de janvier à octobre; en gris, d'octobre à décembre (moyennes annuelles)
Source : Forbes

Dislocation de l'empire ?

VISIBLEMENT, la politique étrangère américaine et le pouvoir de M. Carter sont surtout menacés par la chute du dollar au cas où celle-ci déboucherait sur la rupture de fait des accords de la Jamaïque, la fragmentation du marché mondial en nouvelles zones d'influence et une récession généralisée. Le projet défini par MM. Carter et Brzezinski ne manquait ni de logique ni de réalisme. Ils se proposaient d'abord, par rapport aux pays socialistes, de reprendre l'offensive sur les plans idéologique (les droits de l'homme), économique et militaire. Dans une phase ultérieure, il s'agissait de rétablir, sous hégémonie américaine, le consensus des grandes puissances capitalistes en établissant une communauté de pratique et d'intérêts entre les Etats-Unis, l'Europe occidentale (dominée par la R.F.A.), les pays capitalistes d'Orient (contrôlés par le Japon) et d'autres pays jouant un rôle important dans des zones spécifiques comme le Brésil, le Mexique, l'Iran ou Israël. Dans une phase ultime, ce nouveau bloc historique pourrait contrôler le tiers-monde et même influencer des pays socialistes comme la Yougoslavie, la Pologne et la Roumanie.

L'évolution du rapport des forces, la crise et surtout la chute du dollar sont en train de compromettre cette politique.

Soutenue par la masse des médias et un formidable appareil de propagande, l'offensive de M. Carter sur les droits de l'homme a certes restauré une certaine image des Etats-Unis. Elle s'essouffle pourtant, car il ne lui est pas possible d'aller plus loin sans contredire les objectifs réels de l'empire américain. Impossible en effet de défendre les droits de l'homme sans s'en prendre également à des régimes patronnés ou financés par les Etats-Unis.

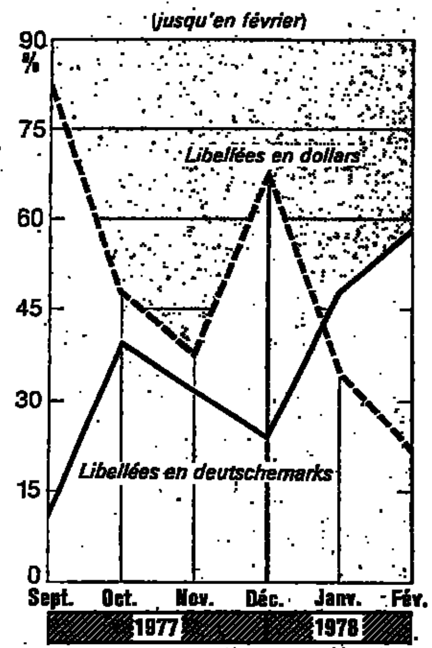
Le rétablissement du consensus entre les Etats-Unis et les grands pays capitalistes n'est pas mieux avancé. Le leadership américain en Europe comme en Asie est même remis en question. Le Japon, appuyé sur sa technologie et sur le yen, exporte des capitaux et renforce ses bases économiques en Corée du Sud, à Taïwan, en Malaisie. Il s'étend dans l'ensemble des marchés nord-américains y compris dans l'automobile et les industries de pointe de l'électronique (ordinateurs inclus). Il a commencé à envahir les marchés européens.

Après avoir perdu du terrain économique en 1974 et 1975, la R.F.A. s'est redressée sans tomber dans l'inflation. Depuis quelques mois, elle est même devenue le premier exportateur mondial de capitaux. Elle expédie à l'étranger près de 118 milliards de dollars d'exportations de marchandises en 1977 (contre 120 pour les Etats-Unis et 81 pour le Japon). Elle envahit les marchés d'Amérique latine et d'Afrique. Elle réarme ensuite et s'efforce maintenant de faire sauter les restrictions qui limitent sa puissance, dans le domaine nucléaire en particulier où elle exporte sa technologie (bombes atomiques incluses) au Brésil et en Afrique du Sud... contre la volonté des Américains. Elle construit au Zaïre des fusées intercontinentales. Elle réclame, toutes forces politiques réunies, la livraison de bombes à neutrons qui la délivrerait de l'interdiction de posséder les armes nucléaires et la ferait accéder au premier rang des grandes puissances. Enfin la République fédérale d'Allemagne, appuyée sur des alliés à l'intérieur des autres pays, pousse le projet d'une confédération européenne qui serait nécessairement dominée par sa puissance financière, économique et militaire. Europe politique (à travers le Parlement européen), judiciaire (l'« espace judiciaire européen »), policière (sous prétexte de lutte antiterroriste) et plus tard Europe des monnaies, en proposant, par gouvernement français interposé, le raccrochage du franc, de la lire et de la livre au « serpent » européen dominé par le mark. Le graphique II témoigne avec éloquence des progrès déjà réalisés en ce sens.

Une telle analyse va à contre-courant de l'orientation générale des forces social-démocrates et des partis ou des militants qui se réclament de l'eurocommunisme. La montée de la crise, renforcée par la chute du dollar, sous-tend à la fois de nouvelles poussées des impérialismes américain et allemand et le déclin des impérialismes secondaires, comme celui de la France. Cette montée, les menaces qu'elle fait peser sur le niveau de vie et les libertés des peuples, bref, la latino-américanisation des peuples de l'Europe méridionale, annoncent un avenir difficile. Le seul chemin possible, pour les peuples et les nations qui composent l'Europe du Sud, leur seul espoir d'échapper au « modèle allemand », d'éviter l'austérité et les conséquences d'une crise qu'ils subiraient sans pouvoir la maîtriser, passent par un refus des objectifs « européens » des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne.

GRAPHIQUE II. — LES EMISSIONS D'EURO-OBLIGATIONS

(jusqu'en février)



Source : Business Week

(1) Déjà en 1974, lorsque fut levée aux Etats-Unis l'interdiction d'utiliser l'or pour des opérations financières, la demande (en barres ou en lingots) fit un bond spectaculaire et l'or atteignit 195 dollars l'once. D'après les experts de la Réserve fédérale, la demande d'or en 1980 sera double de celle de 1977, soit 310 tonnes métriques. A l'heure actuelle, les Etats de l'OPEP, suivis par la R.F.A. et le Japon, multiplient leurs achats d'or sur le marché libre. Le cours de l'or aux Etats-Unis a augmenté de 18 % en 1977 et de 3,7 % dans le seul mois de janvier 1978.

(2) En 1977, sur 15 milliards de dollars remboursés par ces pays, 9 sont consacrés à l'extinction de leur dette et 6 au remboursement des intérêts. On comprend pourquoi la majorité des pétrodollars (40 milliards en 1977) réinvestis aux Etats-Unis sont mis à la disposition de banques américaines... qui les prêtent aux pays sous-développés... pour leur permettre d'acheter des armes et du pétrole.

BIBLIOGRAPHIE

- **COMMENT MEURT L'AUTRE MOITIE DU MONDE**, par Susan George : tout le propos de cet ouvrage est de montrer que famines et malnutrition dans le tiers-monde ne sont pas des fléaux inéluctables, mais la conséquence des politiques alimentaires menées par les pays industrialisés. Susan George met en cause, en particulier, la collusion des dirigeants américains avec le monde de l'agrobusiness et démythifie la « révolution verte » ou l'« aide » internationale. Un livre publié il y a deux ans aux Etats-Unis et dont « le Monde diplomatique » a rendu compte dans son numéro de juin 1977, mais sur lequel il reviendra. (Ed. Laffont, Paris, 1978, 399 pages, 55 F.).

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : Jacques FAUVET
Rédacteur en chef : Claude JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : Micheline PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)
VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 65
Autres pays 83

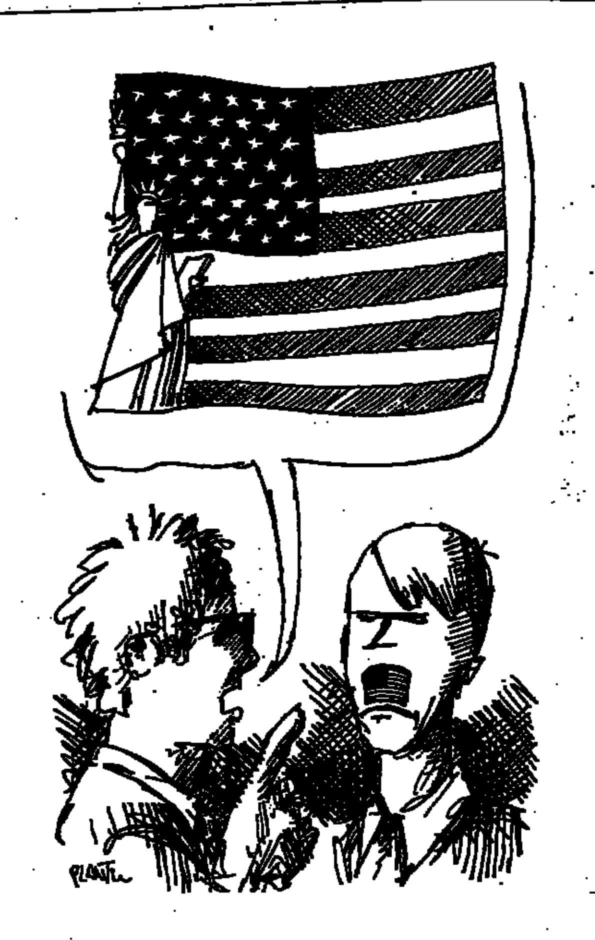
PAR AVION (abonnement et taxes) :

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 97
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoires français des Afars et des Issas 106
TOM (sauf T.F.A.I.), République malgache, Etat comorien 126
Libye, Egypte, Arabie Saoudite,
Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 111
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 150
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 131

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)

Rédaction et administration, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. Abonnements : 820-63-03
Tél. Rédaction : 246-72-23
Adr. télégraphique : Journonde Paris
Télex : Le Monde 650-572 Paris

L'ESSOR DU CONSERVATISME AMÉRICAIN



A la faveur des difficultés économiques et de la crise des valeurs la vague libérale a reflué au profit d'une droite triomphante

Reportage de PIERRE DOMMERGUES

« ILS essaient tous de nous tuer. Depuis des siècles, les juifs ont le désir secret d'exterminer l'homme blanc. *Qu'est-ce que l'intégration, sinon le meurtre progressif de notre race ?* Aujourd'hui, le génocide s'accélère. On offre nos précieux enfants — notre AVENIR — *aux singes baveux qui les attendent dans ce* que ces minables de Fédéraux appellent des écoles.

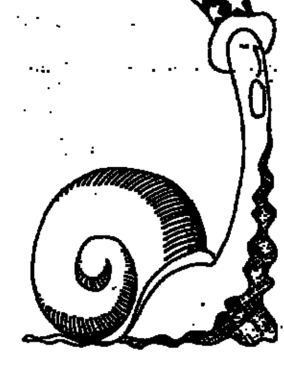
» Notre objectif numéro un est de renvoyer le nègre chez lui, dans les jungles d'Afrique. Nous voulons des bateaux, *pas des autobus* (« Boating not Busing »). **Cela coûtera moins cher que le welfare, la drogue, le crime et tous les autres frais qu'entraînent les nègres et leur intégration. »**

Ce racisme primaire réapparaît en affiches sur les murs. On l'entend à nouveau à la radio. Les croix gammées se vendent bien, en général par correspondance. Comme les livres qui jouent sur la nostalgie et la pornographie (**la Putain de Buchenwald**). **Thunderboldt,** la publication du ***Parti national américain pour le droit des Etats,*** l'un des groupes néo-fascistes, est diffusé à 15 000 exemplaires. Son directeur, J.B. Stone, affirme : **« Cela ne sert à rien de tirer individuellement sur des juifs ou des nègres. Ce qu'il faut, c'est un programme national de destruction. »**

Le **Parti national-socialiste blanc,** l'autre organisation fasciste, n'a guère que quatre cents membres. Ses dirigeants considèrent que les circonstances sont favorables à son développement : **« L'image nazie attire puissamment ceux qui manquent de confiance en eux-mêmes. »** Les membres du Ku-Klux-Klan ont également foi en l'avenir : **« Le Klan,** confie le Grand Dragon Calvin Craig, **est le type d'organisation qui croît et décroît selon des cycles. Le cycle est aujourd'hui à l'inflation, au chômage, au crime. Tous les ingrédients qu'il faut pour que le Klan se développe. »**

Le Klan est puissant dans l'armée, où la discrimination est illégale mais réelle : les Noirs sont affectés plus souvent que les Blancs aux corvées et aux combats (deux fois plus), moins souvent promis au grade d'officier (trois fois moins), plus souvent mis « au trou » (deux fois plus). Au camp militaire de Pendleton, en Californie, une rixe éclate en novembre 1976 à la suite des provocations du Klan que l'administration tolère. Bilan : quatorze fusiliers marins sont arrêtés : des Noirs (douze mutés), des Blancs connus pour leurs sympathies au Klan. Signe des temps nouveaux, les soldats blancs contestent la décision de mutation et demandent 250 000 dollars de dédommagement ! Quant aux Noirs, il faut une mobilisation nationale pour qu'ils soient acquittés après plus d'un an de péripéties judiciaires.

La majorité silencieuse prend la parole



Avec la crise, l'extrême droite, comme on pouvait s'y attendre, réussit à faire parler d'elle. Mais l'essentiel est ailleurs : c'est l'émergence d'un puissant mouvement de masse conservateur, la prise de parole de la majorité silencieuse, composée par la classe moyenne blanche — des cols bleus, des cols blancs, de nombreuses femmes.

Ces hommes et ces femmes ne sont pas fascistes. Ils ne désavouent pas les grands principes libéraux, ils déplorent même la discrimination à l'égard des Noirs, des femmes et des homosexuels. Mais, confrontés au chômage et à la dégradation de leur pouvoir d'achat, ils oublient leurs idéaux, s'accrochent à leurs maigres privilèges et remettent en question les acquis égalitaires arrachés par les minorités à une époque de forte croissance. Il suffit de peu pour que ces victimes de l'austérité nouvelle basculent du côté de la réaction, du protectionnisme, du racisme, du sexisme et du chauvinisme. La gauche n'a pas réussi à leur ouvrir les yeux. La droite leur offre une explication ; des boucs émissaires et des modalités d'action.

● ***L'explication.*** — Ce qui unit les nouveaux contestataires des années 70, c'est l'obsession, soigneusement entretenue, de l'échec de la famille. Les statistiques montrent que, malgré une certaine « reprise » du mariage, le nombre des divorces continue à augmenter ainsi que celui des familles n'ayant à leur tête qu'un seul parent. A gauche, c'est l'autocritique : la dénonciation de la famille nucléaire a été positive, mais la « révolution sexuelle » a été détournée. A droite, c'est une variation sur un vieux thème. Mais cela vaut mieux que le vide.

Dans les années 60, on établissait un lien entre l'instabilité familiale des Noirs et leur faiblesse économique, et l'on suggérait que la restauration de la famille noire entraînerait l'amélioration économique. On considérait comme responsables de leur sort ceux qui n'avaient pas joué le jeu : le pauvre était rendu responsable de sa pauvreté, le chômeur de son chômage, l'O.S. de sa disqualification. Dans les années 70, le diagnostic est appliqué à la population blanche considérée comme victime et responsable de l'austérité. La thérapie préconisée n'invite pas à s'en prendre aux structures économiques et sociales, mais à faire preuve de responsabilité individuelle, et à restaurer la famille. Sauver la famille est un réflexe de survie, mais aussi un acte économique (vous améliorez le niveau de vie), social (vous rééquilibrez la société), moral (vous renforcez les valeurs américaines), civique (vous sauvez la nation) — et pourquoi pas sotériologique (vous sauvez l'humanité).

● ***Les boucs émissaires.*** — Investies d'une mission supérieure, les « armées » de Phyllis Schlaffly et d'Anita Bryant partent à l'assaut des dislocateurs de la famille : les homosexuels, les partisans de l'avortement, les égarés qui cherchent à faire adopter **l'Amendement pour les droits égaux (Equal Rights Amendment, ERA)** qui ferait de la femme l'égale de l'homme devant la loi.

L'organisation **Save our Children (Sauvons nos enfants, SOC)** lutte pour la protection des enfants (et des adultes) contre les homosexuels. Son succès repose sur une exploitation adroite de l'ambiguïté de l'opinion publique. Selon un sondage du **New-York Times** (juillet 1977), 56 % des personnes interrogées considèrent que, **« d'une façon générale »,** les homosexuels doivent avoir les mêmes droits à l'emploi mais, lorsqu'on aborde les professions spécifiques, la réticence se précise : à l'armée, l'égalité n'est acceptée que par 51 % des mêmes personnes interrogées, dans la profession médicale par 44 %, à l'église par 36 % et à l'école primaire par 27 % seulement. Ancienne Miss Oklahoma, **« reine des agrumes »** de Floride, championne de la lutte contre les droits égaux des homosexuels, Anita Bryant affirme : **« Je ne déteste pas les homosexuels. Au contraire, je les aime. C'est le péché d'homosexualité que je hais. »** Et elle ajoute : **« Ce n'est pas un combat personnel, c'est le combat de Dieu. »** En juin dernier, avec l'aide de plusieurs milliers d'activistes bénévoles, elle remporte une victoire éclatante à Miami : le projet visant à bannir la discrimination dans l'emploi et le logement pour **« préférence affective ou sexuelle »** est repoussé par une large majorité populaire.

Un autre mouvement, **Les Américains unis pour la vie (Americans United for life),** dénonce **« les effets catastrophiques de l'avortement sur l'enfant à naître — et aussi sur la mère, le père, la communauté, la nation ».** Il alerte l'opinion publique sur **« les politiques antinatalistes du gouvernement, la manipulation génétique destinée à modifier la structure naturelle de la famille, et l'euthanasie ».** Les troupes anti-avortement gagnent une première bataille en 1977 : les fonds fédéraux sont supprimés sauf si la vie de la femme est en danger (amendement du député républicain Henry J. Hyde). Mais la victoire sera l'annulation de la décision de la Cour suprême de 1973 qui reconnaît à toute femme le droit à l'avortement dans les trois premiers mois de la grossesse.

C'est contre **l'ERA** que se déchaîne la nouvelle droite : adopté par trente-cinq Etats, **l'Amendement pour l'égalité des droits de la femme** doit être approuvé par trois Etats de plus pour devenir constitutionnel. La lutte est serrée : la date limite de mars 1979 se rapproche ; aucun Etat n'a ratifié l'amendement depuis que l'**ERA** est devenue la cible d'une vaste campagne. C'est en 1923 que l'amendement fut proposé pour la première fois au Congrès ; il est repris en 1946 dans le contexte défavorable d'un chômage latent ; en 1972, il obtient l'approbation du Congrès mais il est soumis aux électeurs au moment où commence la crise. Or, c'est un amendement coûteux pour le patronat : **« Si les femmes avaient gagné en 1970 le même salaire horaire que les hommes,** remarque **Ms Magazine, cela aurait coûté aux seuls employeurs 96 millions de dollars (...) et 303 milliards s'il y avait eu une égalisation des salaires et des fonctions. »**

Pour la **Fédération nationale des femmes du Parti américain,** les positions sont claires : **« Nous refusons de permettre aux femmes d'être abaissées à un statut d'égalité. Nous nous engageons à vaincre le prétendu amendement qui porte atteinte à la dignité de la femme et à l'héritage judéo-chrétien. »** Une campagne nationale est lancée par les groupes de base avec l'appui organisationnel de puissantes formations comme le **Comité conservateur** et le soutien financier des compagnies d'assurances qui emploient une majorité de femmes et exigent de celles-ci des cotisations plus élevées pour des risques identiques. On retrouve pêle-mêle des arguments divers : **ERA** détruit la famille en légalisant les mariages homosexuels. **ERA** défavorise l'épouse devenue pour moitié responsable financièrement de l'entretien et de l'éducation de ses enfants. **ERA** porte atteinte à la hiérarchie en encourageant l'ordination des femmes.

● **Les modalités d'action.** — A la différence de la droite des années 50, celle de l'horizon 80 se nourrit de problèmes concrets : l'avortement et son coût social, les homosexuels et l'enseignement primaire, les droits des femmes et leur rôle dans la famille. Elle se mobilise sur tout ce qui est perçu comme une attaque contre la famille et un gaspillage des deniers de l'Etat. Elle forme des coalitions pour exiger la construction du bombardier B 1 et la sauvegarde du canal de Panama.

A l'instar de la « nouvelle gauche » des années 60, la nouvelle droite est activiste, participationniste — voire « démocratique » dans les prises de décisions au niveau local. Les tactiques des années 60 sont parfaitement assimilées : la majorité silencieuse a appris à descendre dans la rue. Elle organise des manifestations de masse, fait du porte à porte, cherche la publicité des médias, conteste la justice et utilise le tribunal comme tribune politique. Elle est en train de devenir la droite populaire la mieux organisée du monde.

SAMUEL HUNTINGTON * : « Je ne me considère pas comme un néo-conservateur. J'ai toujours été conservateur. »

« EN Amérique, nous n'avons pas de tradition conservatrice aristocratique, ni de tradition marxiste ou socialiste. Nous sommes un pays fondamentalement libéral. Le spectre politique est plus limité qu'en Europe. Le conservatisme est un réflexe périodique. Aujourd'hui, c'est une réaction contre la suractivité des années 60. A l'époque de Kennedy et de Johnson, on croyait que l'on pouvait refaçonner le monde et la société, que l'on pouvait générer une grande société et s'engager militairement à l'étranger. Aujourd'hui, chacun reconnaît les limites de ce qui peut être fait. A vrai dire, bien des problèmes peuvent être réglés par l'inaction, par la « négligence bienveillante ». En tout cas, les problèmes ne sont pas résolus en dépensant davantage d'argent.

» On en revient toujours au conflit essentiel entre liberté et égalité. En Amérique, ce conflit a été moins marqué qu'en Europe où la liberté est généralement associée aux valeurs aristocratiques et l'égalité aux valeurs prolétariennes. La raison en est, sans doute, que nous sommes fondamentalement le pays de la classe moyenne. Mais, au cours des années 60, ces polarités se sont fortement développées et elles sont entrées en conflit. Je considère que le pendule est allé trop loin du côté de l'égalité, et qu'il doit revenir du côté de la liberté — c'est-à-dire d'une moindre activité gouvernementale. Pour ma part, je ne me considère pas comme un néo-conservateur. J'ai toujours été conservateur.

» *Le rôle du gouvernement ?* Aucun d'entre nous ne veut la destruction du gouvernement, ni le retour au dix-neuvième siècle. Le gouvernement a un rôle de régulateur de l'économie ; il peut donner une certaine direction à la société.

» *L'éducation ?* Personne n'a de droit inné à une somme déterminée de savoir. Mais chacun a droit à l'éducation qui correspond à ses capacités et à son talent.

» *Les Noirs ?* Ils progressent sur de nombreux fronts — l'enseignement, la fonction publique, les affaires — selon le schéma classique de l'Amérique, comme les autres ethnies. La croissance économique aide à briser les barrières de la mobilité individuelle. Un jour nous aurons une classe moyenne noire substantielle.

» *Le chômage ?* Il est lié à l'immigration clandestine : plusieurs millions de Mexicains concurrencent tout particulièrement les Noirs. Il disparaîtra avec la reprise de la croissance.

» *L'action affirmative ?* La participation raciale est importante, mais l'idée d'un quota racial est contraire aux valeurs fondamentales de notre pays. Si un système de quota était appliqué, le médecin noir se poserait éternellement la question suivante : « Suis-je médecin parce que je suis compétent... ou parce que je suis noir ? »

» *La démocratie ?* La Constitution a été explicitement conçue pour limiter le pouvoir des majorités populaires. Nous sommes en démocratie — mais en démocratie libérale. Le premier principe est la limitation des pouvoirs — d'où qu'ils viennent.

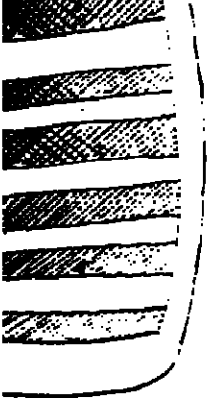
» *L'euro-communisme ?* Sa montée crée une situation nouvelle qui nous pose des problèmes, mais qui en pose de plus graves encore aux Soviétiques.

» Nos relations avec l'Union soviétique sont caractérisées par un mélange de coopération et de compétition. Nombreux sont les domaines où nous collaborons, négocions, ou essayons de négocier. L'Union soviétique a besoin de la technologie occidentale et de la nourriture américaine. Il est très souhaitable de créer une relation d'interdépendance. Mais ce n'est pas facile : les Soviétiques ne veulent pas dépendre d'autres pays. L'histoire de l'U.R.S.S. est celle d'une alternance entre des périodes d'ouverture et de fermeture à l'Occident. Actuellement, la compétition est plus importante que la coopération, même s'il existe aujourd'hui des éléments de coopération non négligeables

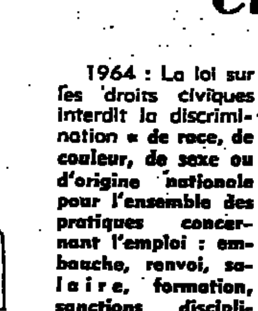
» Quant au tiers-monde, l'administration Carter s'est engagée à accroître son aide aux pays les plus pauvres. Le président considère qu'il est indispensable que se développent les relations entre les pays avancés et les pays déshérités. Dans les années à venir, nous verrons certainement se multiplier les rapports des Etats-Unis avec les pays du tiers-monde, qui jouent un rôle économique ou politique — au plan régional ou mondial. Ce sera le cas, en particulier, des pays que le président a visités au cours de son voyage en décembre dernier : l'Inde, l'Iran. Si vous regardez l'histoire des relations du tiers-monde avec l'Union soviétique et les pays occidentaux, vous remarquerez que les Soviétiques établissent souvent les premiers contacts alors que les institutions sont à peine établies, mais qu'ils ne peuvent guère offrir que des armes. Aussi, au fur et à mesure de leur développement économique, les pays du tiers-monde doivent se rapprocher du système économique occidental. »

* L'un des auteurs de l'étude de la Commission trilatérale sur *La crise de la démocratie,* actuellement adjoint de M. Zbigniew Brzezinski pour la sécurité nationale (voir notamment page 9 : « des limites désirables pour la démocratie »).






Offensive judiciaire et contre-révolution politique



1964 : La loi sur les droits civiques interdit la discrimination « **de race, de couleur, de sexe ou d'origine nationale pour l'ensemble des pratiques concernant l'emploi : embauche, renvoi, salaire, formation, sanctions disciplinaires et avantages sociaux** ».

1965 : « **Vous ne pouvez pas prendre quelqu'un qui a été enchaîné pendant des années,** déclare le président Johnson à l'université noire de Howard, **le libérer, le mettre sur la ligne de départ, lui dire :** « Vous êtes libre de vous mesurer aux autres », **et faire semblant de croire que vous avez été parfaitement juste.** » Un système de compensation est nécessaire. Le « **programme d'action affirmative** » est créé en 1967 par décret exécutif : dans les secteurs où il emploie un nombre insuffisant de Noirs et de femmes, l'entrepreneur doit « **fixer des objectifs et un calendrier d'application qu'il s'engage à respecter pour combler ces lacunes** ».

1975 : Coauteur avec David Riesman de la **Foule solitaire** (1953) et de **Beyond the melting-pot** (1963) avec Patrick Moynihan, aujourd'hui sénateur de l'Etat de New-York et chef de file des « néo-conservateurs », le professeur Nathan Glazer publie un ouvrage dont on n'a pas fini de parler, **la Discrimination affirmative** (1). Au nom de la protection de l'individu, cette étude remet en question les « programmes d'action affirmative » en faveur des minorités ethniques et des femmes.

Selon le sociologue de Harvard, ces programmes ne se contentent pas de fournir à tel ou tel membre d'une minorité l'occasion d'une ascension sociale individuelle, mais — au nom d'une utopie collectiviste — ils permettent que, à compétence égale ou inférieure, des Noirs soient préférés à des Blancs. On parle de « **racisme à rebours** » ou, pour reprendre l'expression de Glazer, de « **discrimination affirmative** ». Et cela au moment où la crise économique atteint les victimes blanches et de sexe masculin. C'est dans ce contexte que la majorité silencieuse porte sa contestation au tribunal.

En 1972, un homme blond aux yeux bleus, âgé de 32 ans, ancien du Vietnam, pose sa candidature à l'école de médecine de l'université de Californie à Davis. Refusé deux années de suite, Allan Bakke apprend que ses notes et ses tests d'aptitude sont supérieurs à ceux de plusieurs candidats admis dans un programme qui réserve 16 % de ses places aux membres des minorités défavorisées. S'estimant victime d'un acte discriminatoire, Bakke attaque l'université au nom de la clause de protection égale garantie par le quatorzième amendement. Après une série d'appels, l'affaire atteint la Cour suprême des Etats-Unis en 1977 : la décision risque d'être aussi importante que celle de 1954 qui avait interdit la ségrégation raciale dans l'enseignement. Sous la pression des organisations noires et des étudiants fortement mobilisés sur cette affaire, la Cour suprême peut réaffirmer la validité des « programmes d'action affirmative », elle peut au contraire céder aux pressions de la droite, aux nouvelles exigences économiques et sociales, suivre la vague conservatrice et ouvrir une première brèche en ordonnant l'inscription d'Allan Bakke à Davis. Il est vraisemblable qu'un compromis permettra de condamner la « pratique du quota » sans remettre en question le « principe libéral ». La gauche est néanmoins sur la défensive. La droite est passée à l'offensive.

Ancien directeur du **Bureau pour l'égalité des chances (Office for Equal Opportunity)** où, selon ses propres dires, il avait eu pour mission de torpiller les programmes compensatoires sous l'administration Nixon, M. Howard Phillips est aujourd'hui directeur national du **Comité conservateur (The Conservative Caucus)**. Son analyse et sa stratégie sont parfaitement cohérentes. Dans leur majorité, constate-t-il, les Américains sont conservateurs : « **Ils en ont assez des manifestants qui demandent une aide sociale accrue et des groupes qui luttent pour les droits des prisonniers.** » Depuis le raz-de-marée de 1972 en faveur de M. Nixon, une majorité de 62 % s'est franchement prononcée « **contre la drogue, l'amnistie, l'avortement, le « busing », la bureaucratie et les budgets en déséquilibre** ».

Contre les libéraux au pouvoir

POURTANT, ce sont les libéraux qui gouvernent. Ils contrôlent toujours les médias, le Congrès, les syndicats, les fondations, les firmes juridiques et les grandes affaires. C'est en leurs termes que sont posés les problèmes de la nation. Les libéraux « **nous divisent en classes, en pièces et en morceaux : les vieux, les jeunes ; les Noirs, les Blancs ; les ethnies ; les religions. Ils refusent de prendre en compte la totalité de l'homme (...) Nous voyons souvent des groupes de pression, subventionnés par le gouvernement, qui prétendent représenter « nos intérêts » et qui réussissent, à notre insu, à faire reconnaître « nos revendications » par le gouvernement ! (...). Aujourd'hui, nous faisons trop confiance au gouvernement, et trop peu au Seigneur** ».

Comment accéder au pouvoir ? Phillips se méfie du parti républicain qui est « **devenu le parti des Rockefellers** ». Il se méfie du « **big government** », et du « **big business** ». Il retrouve les deux axes du populisme de droite américain et en tire cette conclusion stratégique : « **Il faut créer une alliance entre les forces conservatrices et les forces populistes en Amérique.** »

Organiser la base, le quartier, la communauté avec l'aide d'un petit nombre d'hommes dévoués. Créer des coalitions sur des problèmes précis et brûlants (le « busing », la réduction d'impôts, la réforme des manuels scolaires). Pénétrer les organisations existantes (Légion américaine, Rotary clubs, amicales de sapeurs-pompiers). Quadriller les quatre cent trente-cinq circonscriptions électorales.

La nouvelle droite, enfin, doit prendre le contrôle des moyens de communication : « **Nous devons suivre l'exemple des communistes sur ce point,** affirme Phillips. **Lorsqu'ils pénètrent dans un pays où les principales institutions, les médias, les organisations religieuses et les entreprises leur sont hostiles, ils installent une structure de guérilla qui leur permet de faire passer leur information. Nous sommes ici dans la même situation. Les principaux instruments institutionnels sont contre nous : la C.B.S., l'université Harvard, le New-York Times, Pepsi-Cola, le Congrès. Les magazines libéraux mettent des portraits de libéraux sur leurs pages de couverture. Lorsqu'ils affichent un conservateur, ils montrent toutes les rides de son visage. Nous n'avons pas les moyens de faire naître des leaders (...). Il faut construire un réseau de communication politique fonctionnant sur le principe de la guérilla. Je ne parle pas de violence, ni de révolution de type militaire, mais de contre-révolution politique.** »

Le Comité conservateur est l'organisation la plus sophistiquée de la nouvelle droite : informés, par des bulletins locaux et nationaux, des votes et intentions de vote de leurs représentants, ses deux cent cinquante mille membres mettent en place un dispositif local de contrôle et de harcèlement des élus infidèles. Le Comité a accès au fichier électronique — près de cent millions d'adresses — établi par Richard A. Viguerié, rédacteur en chef du **Conservative Digest**, organisateur financier de la campagne George Wallace, et conseiller financier des principales organisations de droite. Il est soutenu par les vedettes nationales : le sénateur Jesse Helms, le député Larry McDonald (auteur d'un amendement qui supprime l'aide fédérale dans les affaires de discrimination dans l'emploi des homosexuels), le député Henry Hyde (auteur de l'amendement qui supprime les fonds fédéraux pour l'avortement), le sénateur Orin Hatch (l'homme qui pourfend les bradeurs du canal de Panama), etc. Le Comité pousse le raffinement organisationnel jusqu'à élire un « **shadow cabinet** ».

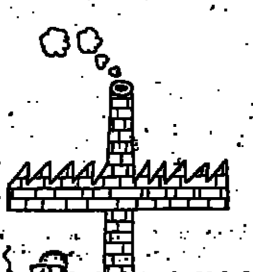
Quant au député John H. Rousselot, il est le représentant le plus parfait de la nouvelle race d'élus conservateurs : il est présent dans le prestigieux **Comité économique des chambres réunies (Joint Economic Committee)**, où il fait entendre ses positions « minoritaires » sur la politique fiscale, la relance économique, la lutte contre le chômage, l'encouragement au « **capitalisme populaire** » qui permettra aux Américains de devenir propriétaires individuels du capital américain...

Une nouvelle race d'élus

DANS un document massivement diffusé auprès de ses électeurs du vingt-deuxième district en Californie, John Rousselot énumère les « **fondement de sa philosophie** » : croyance en Dieu et en l'idée que l'homme est créé à son image ; propriété privée des moyens de production ; intervention minimale de l'État dans l'industrie privée ; droit pour chaque citoyen de choisir son métier et son employeur ; droit pour chaque employeur de choisir ses employés ; conviction que la finalité de la nation est parfaitement définie par la Déclaration d'indépendance et la Constitution ; stricte adhésion au principe selon lequel tous les pouvoirs politiques appartiennent aux Etats, à l'exception de ceux que la Constitution réserve au gouvernement fédéral ; réorganisation de la bureaucratie fédérale afin d'encourager les talents individuels et le sens des responsabilités ; élimination des entreprises à capitaux publics et gérées par l'Etat, qui concurrencent les entreprises privées ; rupture immédiate des relations économiques et diplomatiques avec les pays communistes ; révision intégrale des programmes d'aide à l'étranger en fonction de nos objectifs ; garantie absolue que nos contributions financières aux organisations internationales, y compris aux Nations unies, ne seront pas détournées au profit des pays communistes.

Les libéraux ont toujours eu leurs centres de recherches : avec son budget annuel de 7 millions de dollars, la **Brookings Institution** en est le symbole le plus prestigieux. La gauche s'est dotée d'un remarquable « think-tank » avec la création en 1963 de l'**Institute for Policy Studies** (1 million de dollars). Les conservateurs ont créé l'**American Entreprise Institute** où le président Ford avait un bureau attitré (budget de 5 millions de dollars). La droite populaire a récemment établi un centre de recherche, la **Heritage Foundation** (2 millions de dollars), qui publie des pamphlets ronéotypés, des livres et des revues. Plusieurs maisons d'édition apportent leur contribution à l'idéologie de droite (2) : Arlington House (qui publie William F. Buckley) ; Abington (Sun Myung Moon) ; Flemming H. Revell (Anita Bryant) ; Word (Billy Graham) ; Third Century Publishers, etc.

L'évangélisme, les sectes et l'idéologie



L'église épiscopale perd, dit-on, un fidèle toutes les quinze minutes depuis près de dix ans, et l'ensemble des Eglises protestantes « aristocratiques » (méthodiste, presbytérienne, congrégationaliste et épiscopale) ont dans le même temps perdu près de trois millions de membres. Par contre, les Eglises évangélistes — aujourd'hui franchement conservatrices — sont en rapide progression : à elle seule, la Convention des Baptistes du Sud (dont le président Carter est le plus célèbre fidèle) a gagné près de deux millions de membres, devenant ainsi, avec ses treize millions de fidèles, la secte protestante la plus importante aux Etats-Unis. Des progrès sont également sensibles parmi les fondamentalistes qui se situent à l'extrême droite des évangélistes.

Parmi les vedettes internationales : Billy Graham, 59 ans. Il s'adresse en septembre dernier à plus de cent mille fidèles à Budapest, remet au vice-premier ministre hongrois un message privé de son frère en religion, M. James Carter. En décembre, il rassemble soixante-quinze mille fidèles à Madras — ce qui porte à quatre-vingts millions le nombre des hommes et des femmes devant lesquels il a prêché en personne dans cinquante-cinq pays. **Comment renaître ?** (3), son dernier livre, publié en décembre dernier, répond en trois chapitres à la question posée dans le titre : le problème, la réplique de Dieu, la réponse de l'homme. Cent quatre-vingt-quatre pages. Premier tirage : huit cent mille exemplaires. Eldridge Cleaver, ancien « ministre des affaires étrangères » des Panthères noires, récemment « ressuscité », évoque dans son nouveau livre, **Soul on Fire** (4) (réplique de son célèbre **Soul on Ice**) ses années passées dans les prisons... du marxisme.

L'évangélisme est une industrie en expansion : on construit des super-églises de dix mille places ; on organise des programmes télévisés qui atteignent jusqu'à six millions de fidèles invités à poser leurs questions en direct au révérend Oral Roberts ; on collecte de l'argent, beaucoup d'argent — 100 millions de dollars sont réunis en 1977 par le révérend Bill Bright, 56 ans, auteur d'un « plan de salut national » destiné à « **ramener le Christ au gouvernement** ». « **Je n'ai pas honte de dire aux chrétiens « engagez-vous ! »**, clame Bill Bright. **C'est une question de vie ou de mort. Dans chaque circonscription, il faut trouver le véritable homme de Dieu ou la femme de Dieu, quel que soit son parti, et l'envoyer au Congrès. Et nous lui dirons : « Là-bas, vous ne vous laisserez pas influencer par les groupes de pression, vous ferez ce que Dieu vous dira, et nous vous soutiendrons. Vous voterez des lois économiques et militaires sur des bases saines.** »

La promesse du salut

L'EVANGELISME se nourrit du contraste entre la peur, l'angoisse, le sentiment d'apocalypse et la certitude que la société sera reconstruite par des hommes et des femmes qui connaissent Jésus, et s'identifient à lui dans leur vie quotidienne. Face à la destruction ultime, la promesse du salut : salut de l'individu, de la communauté, de la nation, de la civilisation. A l'église, comme à la ville, la nouvelle droite comble les attentes des hommes qui souffrent du désir d'éternité. Groupés autour de **Sojourners**, une publication dissidente, les évangélistes de gauche n'ont guère plus d'écoute que les protestants de gauche (**Christianity and Crisis**) ou les **Chrétiens américains pour le socialisme (A.C.T.S.)**.

L'incontestable attrait du révérend Sun Myung Moon sur une partie de la jeunesse américaine s'explique par la synthèse que son « Eglise unifiée » propose entre les religions et idéologies de l'Occident et celles de l'Orient. Elle apporte le dépassement des contradictions entre la science, les valeurs et la religion (5). Elle offre aux idéalistes la vision d'un monde harmonieux, pacifique, écologiquement équilibré, juste, antiraciste à travers des images et des symboles bibliques qui évoquent les souvenirs de l'enfance et captent l'imagination.

Dans la doctrine et la pratique des moonistes, le passage de l'utopie à la politique s'effectue à travers l'apocalypse. L'utopique : « **J'ai prévu d'établir des villes idéales dans bien des endroits,** explique le révérend Moon. **Des communautés de production où nos membres se suffiront à eux-mêmes au plan économique.** » (6). L'apocalyptique et le sotériologique : « **New-York est la jungle de l'immortalité et de la dépravation. Satan règne en maître (...) Dieu m'a envoyé en Amérique dans le rôle du médecin (...) Après trois ans de soins dévoués, la jeunesse américaine a appris ce que doit être la famille-centrée-sur-Dieu, l'Eglise et la nation. Le bien-être de la famille doit précéder celui de l'individu ; la nation doit précéder la famille ; le monde la nation ; et Dieu le monde.** » (7) Le politique : « **Tout ce que nous faisons est dicté par notre conscience religieuse. Le communisme est l'ennemi de l'humanité et l'ennemi de Dieu.** »

Une puissante vague de fond

L'AMERIQUE est entrée dans une phase de plus grand conservatisme. Chaque jour apporte l'annonce de nouvelles organisations de droite, de nouvelles manifestations, de nouveaux recours en justice, de nouveaux sondages qui soulignent et renforcent la puissante vague de fond. Alors qu'en 1964, à l'aube de la guerre menée par Johnson contre la pauvreté, et contre le Vietnam, 37 % des Américains se disaient « libéraux », 34 % « conservateurs » et 29 % sans opinion, un sondage effectué en décembre dernier par le même institut Gallup révèle que 47 % des personnes interrogées se considèrent « à droite du centre », 32 % « à gauche du centre », et 10 % seulement « au milieu de la route ».

S'agit-il d'une oscillation nouvelle dans le continuum d'une histoire américaine qui se balance de gauche à droite, du libéralisme au conservatisme, ainsi que le suggère Arthur Schlesinger Sr dans son étude sur « **les flux de la politique américaine** » (8) ? L'historien américain trouve onze périodes d'alternances entre 1765 et 1947, chacune d'une durée moyenne, et relativement régulière, de seize ans et demi. soit pour le vingtième siècle : l'époque progressiste jusqu'à l'entrée en guerre de l'Amérique ; la « terreur rouge » jusqu'à l'effondrement de la Bourse en 1929 ; le New Deal condamné dès 1938, mais dont l'existence est prolongée de dix ans par la seconde guerre mondiale ; la période de la guerre froide jusqu'à la fin des années 50 ; la vague radicale des années 60, qui se termine par la victoire de Nixon en 1968 ; l'ère du nouveau conservatisme qui devrait s'achever au milieu des années 80.

(Lire la suite page 8.)

(1) Nathan Glazer, *Affirmative Discrimination*, Basic Books, N.-Y., 1975.
(2) L'idéologie des intellectuels conservateurs est diffusée principalement par Basic Books.
(3) Billy Graham, *How To Be Born Again*, Word, Waco, Texas, 1977.
(4) Eldridge Cleaver, *Soul on Fire*, Word, Waco, Texas, 1978.
(5) Harvey Cox, *Turning East*, Simon & Schuster, N.-Y., 1977.
(6) Frederick Sontag, *Sun Myung Moon*, Abingdon, Nashville, 1977.
(7) Discours du révérend Moon au Yankee Stadium à New-York, le 1er juin 1976.
(8) Arthur Schlesinger Sr, *Paths To The Present*, Mac Millan, N.-Y., 1949.

JAMES Q. WILSON* : « Quatre points de clivage entre conservateurs et libéraux. »

« LA plupart de ceux que l'on qualifie aujourd'hui de « conservateurs » ne se reconnaissent pas comme tels car, pensent-ils à juste titre, ils n'ont pas changé depuis l'époque où on les considérait comme des « libéraux ». En 1952, lorsque je terminais mes études, sous l'administration Eisenhower, on me disait libéral. J'étais en faveur du premier amendement de notre Constitution. Contre Joseph McCarthy. Pour la liberté de parole des radicaux et autres sectes politiques. Je considérais que les Noirs devaient être traités en égaux. Aujourd'hui, ces positions ont cessé d'être considérées comme libérales. Elles sont devenues conservatrices !

» Premier clivage. On m'avait appris à ne pas tenir compte des différences de couleur, de religion, de sexe et d'origine ethnique. Aujourd'hui, c'est le contraire que l'on enseigne avec le concept d' « action affirmative » qui est une véritable corruption de l'idéal libéral. Les critères de recrutement ne sont plus le mérite individuel, les qualités personnelles et les talents de l'individu — mais un système de quota, de prétendus « objectifs » et autres euphémismes : on isole un certain nombre de personnes selon leur appartenance raciale, religieuse ou culturelle sans offrir de justification quant à leur nombre — sauf que le pourcentage retenu est bon et juste.

» Le second clivage n'est pas d'ordre doctrinal ; c'est une affaire d'humeur. Etes-vous optimistes ou pessimistes en ce qui concerne la probabilité de réussite des programmes sociaux créés par le gouvernement pour résoudre les problèmes de notre société ? Personne ne conteste la nécessité de maintenir l' « *Etat social* », d'améliorer le revenu des pauvres ou de poursuivre l'aide aux handicapés. Le véritable problème est ailleurs : étant donné que les problèmes sociaux subsistent malgré l'étendue des programmes gouvernementaux, on peut se demander quelles sont les causes profondes de ces problèmes. Certains esprits sceptiques, comme le mien, décèlent l'origine du malaise dans des facteurs subjectifs et culturels qui sont liés à la famille. Les libéraux considèrent, au contraire, que les conditions objectives sont primordiales et que, en les modifiant, les conditions subjectives seront, *ipso facto*, transformées. Ils pensent donc qu'il suffit de multiplier les programmes, d'améliorer les logements et les écoles pour éliminer les causes de la criminalité. Les optimistes, voyez-vous, sont d'un côté, les pessimistes de l'autre. Les uns donnent la priorité à l'élément objectif ; les autres à l'élément subjectif.

» *Le troisième point de rupture concerne* la notion d'espace privé. Une fraction de l'élite considère qu'aucune partie de notre vie privée — à l'exception de nos pensées intimes — ne doit être mise à l'abri des interventions gouvernementales lorsque ces dernières permettent d'atteindre des objectifs sociaux souhaitables. Le gouvernement peut intervenir dans les universités privées comme il le fait dans les universités publiques, dans les syndicats ou dans les affaires. D'autres — appelez-les « conservateurs » si cela vous chante — disent que, même si ces interventions sont parfois nécessaires, il convient d'en examiner soigneusement l'opportunité, et de ne les accepter que dans des circonstances exceptionnelles. Car il sera lourd, le prix que nous devrons payer à long terme pour la pénétration ultime de notre sphère privée. Rappelez-vous comment *le gouvernement* a essayé de détruire le mouvement ouvrier au dix-neuvième siècle, en lui refusant le droit d'association privé !

» Le dernier point de clivage intéresse les affaires internationales. Le libéral que j'avais appris à être considérait que les Etats-Unis ont d'importantes obligations internationales qui impliquent le maintien d'une importante puissance économique et militaire dans le monde. Ce potentiel a parfois été utilisé à mauvais escient, mais est-ce une raison suffisante pour qu'on veuille le supprimer ? Sans être franchement hostiles à notre présence dans le monde, certains considèrent que les Etats-Unis devraient jouer un rôle plus modeste et, par suite, réduire leur présence économique et militaire proportionnellement. C'est oublier nos responsabilités dans le monde et ignorer la menace soviétique. »

* Professeur de sciences politiques à l'université de Harvard, James Q. Wilson est, avec E. Banfield, N. Glazer, I. Kristol, P. Moynihan et D. Bell, l'un des penseurs les plus marquants du néo-conservatisme. Il s'est spécialisé en criminologie.

(Suite de la page 7.)

Le conservatisme n'est pas monolithique et immuable. Son visage populaire est aujourd'hui moderniste. La nouvelle droite est concrète, activiste et bruyante. Elle se veut un « mouvement », par opposition à un parti. Elle atteint l'Américain sur le lieu de son travail, à la maison, au syndicat, à l'église, dans ses clubs. Elle accueille les démocrates et les républicains, les jeunes et les vieux, les riches et les moins riches, les catholiques et les protestants. Un conservatisme activiste est déjà une contradiction.

Une seconde contradiction, plus fondamentale, est liée à la complexité d'une crise qui n'est pas seulement économique, mais politique (la crise des partis), sociale (la crise de la ville), culturelle (la crise de l'école), idéologique (la crise des concepts), etc. L'Amérique semble virer simultanément à droite et à gauche : des organisations de masse fleurissent à droite, mais, on le verra, continuent à se développer à gauche. Parfois, ce virage simultané à droite et à gauche s'effectue à l'intérieur d'une même organisation : il arrive qu'un groupe de protection des consommateurs s'engage dans une voie anticapitaliste tout en occultant les problèmes du racisme et du sexisme, à moins que ce ne soit le contraire (9). Au niveau gouvernemental, le président Carter nomme un garde des sceaux encore plus réactionnaire que son prédécesseur sous le président Ford, mais il choisit en même temps, comme directeur de **ACTION (Peace Corps et VISTA)**, M. Sam Brown, connu pour ses positions quasi radicales. Au-delà d'une recherche d'équilibre politique (bien inégal si l'on compare les responsabilités respectives des deux hommes), cette double nomination révèle une hésitation entre deux choix, une confusion entre deux voies — une contradiction que l'on rencontre un peu partout dans l'Amérique d'aujourd'hui. Cette dualité — cette ambiguïté ? — est très consciemment exploitée par M. Carter dès la convention démocrate de 1976 : à l'issue du discours qui lui vaut la nomination présidentielle, ne confiait-il pas à un journaliste que son discours avait été tantôt démocrate, tantôt républicain, mais que la dominante était populiste ?

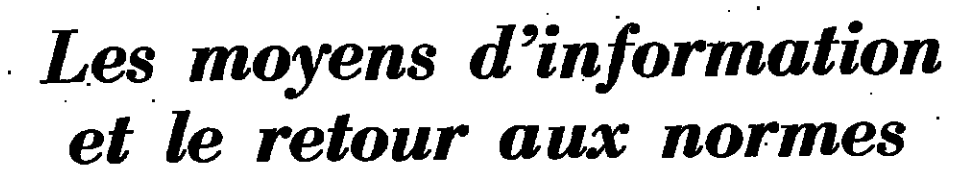
Le populisme de M. James Carter est conservateur : il est désamorcé du potentiel subversif qui le caractérisait à la fin du siècle dernier (10). L'objectif de ce « néo-populisme » n'est pas de modifier les structures économiques et sociales, mais de dépasser les polarités du libéralisme et du conservatisme pour concevoir — au-delà des oppositions — une nouvelle politique, une nouvelle symbolique, une nouvelle idéologie qui intègre les éléments du libéralisme ou du radicalisme qu'il est possible d'absorber sans menacer les fondements traditionnels du système américain.

La nouvelle synthèse est d'autant plus délicate à réaliser que le conservatisme est tiraillé entre des polarités peu conciliables. Il y a d'un côté le conservatisme de la droite populaire, le seul vraiment visible dans la rue, à l'église, au tribunal : il revendique la restauration du mode de vie américain, la réduction du pouvoir de l'Etat, le retour à la stricte concurrence. Il est numériquement important, mais son idéologie est parfaitement archaïque à l'âge des multinationales, de la planification nationale et internationale, de l'interdépendance. C'est le conservatisme des petites et moyennes entreprises, le conservatisme du secteur concurrentiel, du secteur tertiaire et du secteur fonctionnarisé qui se joignent dans une quête nostalgique de valeurs périmées.

Face à ce conservatisme passéiste se profile le conservatisme à venir : le conservatisme à vocation internationale. Il n'a que faire du mode particulier de vie américain, du pouvoir relatif des Etats et de la libre entreprise. Il ignore Jefferson. Il sécrète le « big business », le « big government », le « big president »: Il absorbe les contradictions internationales, impose le « statu quo » non pas à l'échelle de la nation, mais à l'échelle du monde. Les intérêts économiques du secteur multinational sont souvent contraires à ceux des entreprises nationales et concurrentielles. Leurs divergences politiques, sociales et idéologiques sont profondes. Là aussi la synthèse est nécessaire — et, à défaut, une pratique permettant la coexistence des polarités, ou une rhétorique qui émousse les contradictions, ou une symbolique qui masque les polarisations.

En fait, le conservatisme américain est vaste, flexible, accueillant ; il se conjugue au pluriel. Il y a place pour le conservatisme bruyant de l'ancienne « majorité silencieuse », et pour le conservatisme silencieux de la nouvelle minorité trilatérale (11). Il suffit de respecter le pouvoir local des Etats et le pouvoir supranational de l'Etat, de minimiser les différences et de maximiser les accords. L'anticommunisme revient à point. Créé en 1976, le **Comité pour le danger présent** regroupe le spectre entier du libéral-conservatisme : P.-D. G. de multinationales et directeurs de P.M.E., mais aussi militaires (le général Ridgeway), syndicalistes (Albert Shanker, de la Fédération des enseignants), sociologues (Nathan Glazer), et même un prix Nobel (Saul Bellow).

Dans leur déclaration inaugurale, reprise par une centaine de journaux aux Etats-Unis et dans le monde, on retrouve l'habituel balancement entre l'apocalypse et le salut qui semble être le commun dénominateur des conservatismes laïques et religieux : **« Notre pays est en période de danger, et le danger s'accroît,** *est-il affirmé* **A moins que des mesures ne soient immédiatement prises pour alterner la nation et changer le cours de sa politique, notre capacité économique et militaire sera bientôt inadéquate pour assurer la paix par la sécurité. Les menaces sont plus subtiles et plus indirectes qu'auparavant. La conscience du danger s'est estompée aux Etats-Unis. Mais il est encore temps d'agir avec efficacité pour assurer la sécurité et la prospérité de la nation par des moyens de dissuasion pacifiques et une diplomatie d'alliance concertée. »**



Les moyens d'information et le retour aux normes



Après le second face-à-face Carter-Ford, le 6 octobre 1976, les sondages donnent les deux candidats à égalité. Après les commentaires de Walter Cronkite sur la chaîne C.B.S., Carter gagne 27 points. La relation incestueuse entre les médias et le pouvoir politique est telle que, à la suite d'une récente émission de Cronkite avec le président Carter, le P.-D. G. de C.B.S. juge utile de déclarer : **« Pour être franc, si l'on continue à penser que nous servons de courroie de transmission au président, je m'opposerai à une nouvelle émission. »** Au même moment, N.B.C. engage l'ancien président Ford et l'ex-secrétaire d'Etat Kissinger comme conseillers pour leurs émissions touchant aux affaires publiques.

Le pouvoir des médias s'est considérablement accru avec les récentes concentrations : les chaînes de journaux achètent les derniers « indépendants » : vingt-cinq chaînes contrôlent actuellement 52 % de la circulation, contre 38 % en 1960. Les plus grosses chaînes absorbent les moins importantes : en 1976, Newhouse achète Booth et Gannett, propriétaires de treize quotidiens. Le monopole de l'information écrite est quasiment total (97,50 %) dans les mille cinq cents villes encore pourvues de quotidiens : il ne reste que cinquante villes où la concurrence subsiste.

La monopolisation de l'information et la dépendance de la presse est accentuée par la fusion des réseaux de la presse écrite avec ceux de la radio et de la télévision, eux-mêmes liés à d'autres industries — le livre, l'électronique, le militaire, etc. R.C.A. possède N.B.C. (20 % de son chiffre d'affaires), mais aussi un prestigieux groupe d'édition (Knopf, Pantheon, Random House) ; R.C.A. contrôle le système de télécommunications de deux cents Etats-nations par l'intermédiaire de Global Communications, Inc. ; R.C.A. est propriétaire de la société Hertz, une multinationale qui fabrique des radars militaires, des appareils de guidage de missiles, le *hardware* utilisé par les services de renseignements, etc. (12).

La presse sert à lancer des ballons d'essai : en septembre dernier, le **Washington Post**, puis le **Washington Star**, puis en quelques jours la quasi-totalité de la presse nationale, diffusent les modestes propositions d'un économiste noir, initialement parues dans **Policy Review**, la revue de prestige de la **Heritage Foundation**, l'un des centres de recherches de la nouvelle droite. La thèse en soi n'est pas nouvelle, mais elle ressort au bon moment — à la fin de la quinzaine nationale de lutte contre le chômage et pendant la discussion au Congrès du taux de salaire horaire. Selon le professeur Walter Williams, le chômage est accru par le gouvernement qui, en relevant le salaire minimum, décourage les entreprises d'embaucher des employés parmi les moins qualifiés, c'est-à-dire les principales victimes du chômage : les Noirs, les femmes, les jeunes... Il est révélateur que la seconde idée la plus fréquemment relayée par la presse, renforce un vieux mythe : **« Ce dont les Noirs ont besoin, c'est que l'occasion leur soit donnée d'une concurrence libre dans un marché libre. »**

Champion de l'équilibre à l'échelle de la nation comme à celle de la famille, le magazine **Time** encourage la réduction des dépenses sociales, comme si elles étaient la cause de la crise fiscale ; la réduction d'impôts, comme si les entreprises n'en tiraient pas profit ; la réduction du pouvoir de l'Etat, comme si le gouvernement servait d'abord à enrégimenter les citoyens. **Time** évite la question — posée par exemple par le sénateur McGovern : **« L'essentiel n'est pas l'augmentation ou la réduction des dépenses, mais le comment et le pourquoi de ces dépenses. Allons-nous construire une nouvelle flotte de bombardiers qui coûtera 100 millions de dollars ou un réseau de transport public moderne ? »** **Time** est le diffuseur international des mythes : individualisme, immuabilité de la nature humaine, objectivité, absence de contradiction, pluralisme...

Le **New York Times** n'est pas le dernier à encourager le retour aux normes conservatrices : à la « une » de son magazine du dimanche (13) une enquête intitulée **« Plus on dépense, moins nos enfants en savent »**. La compétence verbale et mathématique des enfants américains a effectivement baissé pendant les quinze dernières années alors que le coût de l'enseignement a presque doublé en dollars constants pendant la même période. Le **New York Times** propose le retour pur et simple aux bonnes vieilles méthodes d'éducation du siècle dernier — le cursus unique et obligatoire, le contrôle des connaissances exclusif par examens, le rapport hiérarchique maître-élève, etc. Il évite d'analyser les causes de l'échec actuel ; il tait les études qui montrent unanimement l'échec de l'enseignement traditionnel au tournant du siècle : moins de 50 % des élèves achèvent alors leurs études, et une fraction nettement inférieure les terminent avec succès. Il embarque ses lecteurs dans le **« train de la nostalgie »** : l'école en 1890 était si efficace, et elle coûtait si peu !

Modifier les attitudes

DANS un rapport du 18 décembre 1975, établi par un bureau d'études publicitaires le Cambridge Reports, Inc., il apparaît que, si l'on veut convaincre les Américains de la gravité de la crise énergétique afin de créer un climat favorable à la production d'énergie nucléaire, il suffit de **« modifier les attitudes des Américains »** sur les points suivants : 1) le public continue à croire que la crise est essentiellement produite par l'industrie pétrolière et ses alliées, les industries du gaz et de l'électricité, dans leur quête d'un profit plus élevé ; 2) il n'établit pas de lien entre la richesse énergétique et la santé générale de l'économie ; 3) il doute de la sécurité de l'énergie nucléaire s'oppose à la réduction des normes de pollution et croit en l'énergie solaire. **« Pour amener les Américains à faire le bon choix énergétique,** poursuit le rapport, **il convient de déterminer le médium adéquat pour communiquer le message adéquat à la cible adéquate (...). Il s'agit ici d'énergie nucléaire, mais les mêmes principes s'appliqueraient à d'autres problèmes, tels que l'attitude du public à l'égard des augmentations de tarifs, le relâchement des normes antipollution, ou, d'une façon générale, le soutien à apporter à l'industrie du gaz et de l'électricité, et à leur politique. »**

En ce qui concerne la cible, le rapport conseille une discrimination soigneuse : le public le plus résistant est celui des femmes, des « sous-éduqués », des pauvres, des jeunes et des Noirs. Le message doit personnaliser le lien entre croissance, énergie et emploi. Le média doit utiliser d'abord des porte-parole scientifiques, ensuite des pairs : **« Avec les Noirs, par exemple, il faut parler aux leaders noirs (hommes politiques, enseignants, prêtres, syndicalistes), les encourager à parler à leur communauté (...). Nous suggérons une stratégie de haut en bas. La campagne doit être offensive : " il y a crise énergétique, l'énergie est indispensable à l'emploi, le nucléaire est sans danger et bon marché ". Le débat ne doit pas être " Devrions-nous construire des centrales nucléaires ? " mais " Comment trouver l'énergie nécessaire à nos emplois et à nos maisons ? ". »** On reconnaît un des leitmotive des discours du président Carter et les éléments utilisés par la publicité institutionnelle pour « éduquer » les Américains. Pour inciter à « vivre et acheter nucléaire », P.G. and E., la seconde société d'électricité américaine, diffuse massivement une plaquette illustrée qui explique **« pourquoi l'énergie nucléaire est la solution au problème de l'énergie »**.

Ancien collaborateur du Cambridge Report, Inc., directeur des services de sondage de M. James Carter, M. Patrick H. Caddell propose au président, dans un rapport confidentiel du 10 décembre 1976, de **« fabriquer une idéologie nouvelle »** appropriée à la situation politique actuelle.

Selon M. Caddell, l'Amérique traverse une crise de légitimité sans précédent. **« Le lien fondamental, essentiel à la démocratie — l'idée que le public vote et que la politique publique s'ensuit — est menacée. Les gens ont l'impression que le président est impuissant à résoudre les problèmes auxquels il est confronté. Le public n'est plus lié psychologiquement à un parti, ni intellectuellement satisfait par une idéologie. »** Les partis sont **« littéralement en train de mourir »** M. Caddell rappelle que le pourcentage de participation des électeurs baisse, que les grandes « machines » ont des pannes (Chicago en 1976), que la confiance nationale diminue à l'égard des hommes politiques et de l'ensemble des institutions. **« Les idéologies classiques ne fonctionnent plus. »** Les jeunes sont libéraux au plan social et conservateurs au plan économique. Ils sont sensibles à de **« nouvelles grappes de problèmes : la contre-culture, la non-croissance, l'environnement. Les vieilles définitions ne font plus l'affaire. Le vieux langage de la politique américaine n'affecte plus les électeurs. »**

Sa proposition à long terme est ambitieuse : **« Ce dont nous avons besoin,** précise-t-il, **ce n'est pas d'un rapiéçage, mais d'une idéologie nouvelle. Malheureusement, la claire formulation d'une telle idéologie dépasse les capacités intellectuelles de votre serviteur ! Il nous faut une nouvelle synthèse d'idées. Pour reprendre le vocabulaire des philosophes de la connaissance, nous avons désespérément besoin d'un « paradigme » idéologique qui remplace le « modèle du capitalisme de libre entreprise » dont nous ne voulons plus vraiment. »**

M. Caddell considère que la démocratie n'est aujourd'hui possible que grâce à la manipulation de l'opinion publique. Le spécialiste des sondages politiques de M. James Carter affirme, dès la première page du rapport : **« Au fond, ma thèse c'est que, pour gouverner avec l'approbation du public, il est nécessaire de mener sans cesse une campagne politique — bien que cette campagne soit organisée dans un contexte différent. »**

Il conseille au président de constituer non pas un consensus — un tel projet serait trop ambitieux en l'absence d'une idéologie nouvelle — mais une coalition de gouvernement, comme si l'on faisait une campagne électorale. **« Les temps sont mûrs,** explique-t-il, **pour un réalignement politique. »** Que personne ne s'y trompe : le *nouvel alignement ne se fera pas par la base*, mais par le sommet. Pour atteindre et consolider le « centre radical » — ce que M. Nixon appelait la majorité silencieuse, — le président doit s'adresser directement au peuple, par-delà les partis et les institutions, exactement comme il l'a fait pendant la campagne électorale, contournant alors la machine du parti.

Pour réussir cette coalition, il convient d'identifier ses alliés : le Sud trop souvent tenu à l'écart du pouvoir national, les jeunes, les femmes, les ethnies blanches et les catholiques. Il convient également de reconnaître ses ennemis : certains républicains de droite, mais surtout les démocrates libéraux qui **« constituent un groupe aussi vieillot et anachronique que celui des républicains conservateurs »**. Ted Kennedy, McGovern, Udall ont, dans les affaires publiques, un poids supérieur à leur importance numérique **« parce qu'ils sont sur-représentés dans l'Establishment, les médias et la politique »**. Le Congrès n'est pas prêt à abandonner l'autonomie, voire l'esprit d'opposition, acquis pendant l'administration de M. Nixon. Troisième groupe à surveiller, celui des « jeunes Turcs », élus en 1972 : ces concurrents immédiats de M. James Carter sont, eux aussi, opposés au « big government », mais **« plus agressivement hostiles aux intérêts privés, plus concernés par les nouveaux problèmes »** — Gary Hart, Dick Clark, Joe Biden, *Jay Rockefeller et surtout Jerry Brown*. Avec sa prédilection pour ce qui est « petit » (**« Small is beautiful »**), avec son habileté à dépolitiser les problèmes... politiques et à créer une coalition de gouvernement en marge des partis, le gouverneur de Californie incarne le nouveau style de leadership national.

M. Caddel donne un second conseil : en l'absence d'une idéologie nouvelle, que le président insiste sur le style : **« Le vieux cliché selon lequel il ne faut pas confondre le style avec la substance doit être inversé en politique. Trop de gens ont été vaincus pour avoir essayé de substituer la substance au style. Ils ont oublié de fournir au public les signaux dont il a besoin pour comprendre ce qui se passe. »** A la place d'une politique, M. Caddell propose une série d'images : un président ouvert, différent des autres politiciens, à l'écoute de l'homme de la rue, opposé aux idéologies. Il suggère des comportements nouveaux : des petits gestes et non pas des actes spectaculaires pour restaurer la confiance entre le peuple et le gouvernement. Il invite le président à dépasser **« les oppositions idéologiques, partisanes ou démographiques »** et à **« personnaliser »** les problèmes.

Les nouveaux sociologues forgent les arguments de la mise au pas

L'idéologie nouvelle, la nouvelle synthèse, la quête du nouveau « paradigme scientifique » sont servies par des professeurs de sociologie et de sciences politiques qui n'en sont pas à leur premières armes : Nathan Glazer élabore sa théorie sur les ethnies à la fin des années 50, et Daniel Bell annonce **la Fin de l'idéologie...** peu avant la naissance de la nouvelle gauche. Anciens conseillers (comme Patrick Moynihan) de Kennedy et de Johnson, de Nixon et de Ford, ils sont aujourd'hui fort écoutés par le président Carter. Ils dirigent de prestigieuses revues telles que **Commentary** (Norman Podhoretz) ou **Public Interest** (Irwin Kristol) et leurs analyses paraissent dans **Daedalus, Harper's, The Atlantic,** le **New York Times,** et dans les publications d'extrême droite comme **The National Review.** Il y a parmi eux des spécialistes de criminologie (James Q. Wilson) et de la politique urbaine (Edward Banfield). Certains ont jadis flirté avec l'extrême gauche (Sidney Hook) ; d'autres considèrent qu'ils ont toujours été conservateurs ; la plupart se définissent comme d' « anciens » libéraux. Bien que généralement affiliés au parti démocrate, ils ont presque tous soutenu la candidature de Nixon en 1972.

Comment ces libéraux des années 50 sont-ils devenus les néo-conservateurs des années 70 et 80 ? Ils n'ont pas changé, affirment-ils : ils ont toujours été contre Staline, pour la décentralisation, contre la dissuasion nucléaire, pour les valeurs humaines. C'est le monde qui s'est transformé : l'Amérique s'est radicalisée dans les années 60, les interventions de l'Etat se sont multipliées, le savoir et l'autorité ont été ébranlés, la polarisation politique s'est accentuée : **« Si vous ne faites pas partie de la solution,** disait alors Cleaver, **vous faites partie du problème. »** Avec l'austérité nouvelle, la délégitimation politique, l'exigence tenace de participation populaire, leur pensée apparaît comme la rationalisation philosophique et scientifique d'une mise au pas nationale et internationale.

Les nouveaux sociologues élaborent une politique sociale « réaliste », en marge de l'utopie, et en infraction aux principes égalitaires. Leurs postulats sous-entendent aujourd'hui la politique du président Carter, comme hier celle du président Nixon :

1) Tout problème n'a pas nécessairement une solution. C'est la première divergence avec les libéraux (et les radicaux) **« La position libérale typique,** explique Glazer, **est de blâmer non pas ceux qui souffrent des maux que la politique sociale est supposée alléger, mais la société elle-même, le système politique et ses leaders ».** L'erreur des libéraux est de considérer qu'il **« existe une solution pour tout problème »** (14).

2) L'inégalité est inscrite dans la nature humaine. Kristol : **« Les talents et capacités humaines se distribuent selon une courbe en forme de cloche »** qui coïncide avec la courbe de **« la distribution des revenus (...) ce qui montre que, dans une société « ouverte », les inégalités occasionnelles et effectives ne sont pas incompatibles avec la notion bourgeoise d'égalité. »** (15).

3) La cause fondamentale de la dégradation sociale est l'individu, non la société. L'appartenance à la classe sociale est déterminée par une **« propension psychologique plus ou moins grande à s'orienter vers l'avenir »**. Banfield : **« L'homme de la classe inférieure vit dans l'instant ; il ne peut pas ou ne veut pas considérer l'avenir, ni contrôler ses instincts (...). Imprévoyant et irresponsable, il a de fortes chances de devenir un ouvrier non qualifié, de passer fréquemment d'un travail sans avenir à un autre, d'être un mari et un père médiocres. »**

4) L'individu est irréversiblement marqué par sa culture. Dès 1967, le professeur Banfield exposait des thèses dont les implications sur la politique sociale sont aujourd'hui acceptées par l'administration Carter : **« Il est naïf,** écrivait-il après les émeutes noires, **de penser que les efforts pour supprimer l'injustice sociale et éliminer la pauvreté, les taudis, le chômage auront un effet sur le nombre des révoltes. Ces efforts ne modifieront pas sensiblement les facteurs qui produisent les émeutes. Les garçons et les filles des classes inférieures continueront à « tout casser », même lorsqu'ils auront des chances égales d'emploi, de logement, d'éducation. »** (16).

L'argument culturel est renforcé par l'argument biologique qui revient à la mode avec les « biosociologues ». Dès le début des années 70, les professeurs Arthur Jensen, Richard Herrnstein et le psychologue britannique H. J. Eysenck établissent un rapport causatif entre le quotient intellectuel, l'hérédité, la réussite scolaire et la richesse : **« Si les différences dans les capacités intellectuelles sont héritées,** remarque Herrnstein, **si le succès est lié à ces capacités intellectuelles, si les revenus et la richesse dépendent du succès,**

(9) Voir plus loin.
(10) Lawrence Goodwyn, *Democratic Promise : The Populist Movement in America*, O.U.P., N.-Y., 1976.
(11) Diana Johnstone, *le Monde diplomatique*, novembre 1976.
(12) Voir le dossier intitulé « le Droit à l'information à l'épreuve des progrès scientifiques », dans *le Monde diplomatique* de mars 1978.
(13) *The New York Times*, 28 août 1977.
(14) *Commentary*, septembre 1971.
(15) *Commentary*, novembre 1972.
(16) Edward Banfield, *The Unheavenly City Revisited*, Little Brown, Boston, 1970.

alors le statut social doit être, en partie, fondé sur les différences héréditaires entre les personnes. » Il s'est trouvé des sociologues pour franchir l'étape des suppositions : pour eux, ce n'est plus la pauvreté qui limite le développement des compétences, c'est l'absence de compétences qui limite la richesse.

5) Le gouvernement doit cesser d'être omniprésent en intervenant sur les institutions traditionnelles — la famille, le groupe ethnique, le voisinage — pour limiter la misère, les pouvoirs publics ne font qu'accroître, selon le professeur Glazer, la faiblesse de ces institutions, et par suite la misère. L'exemple classique est l'allocation familiale accordée, jusqu'à une date récente, à une mère, chef de famille... à condition qu'elle vive seule, séparée du père de son enfant. L'autre prétendu danger — la **« révolution des aspirations montantes »** — traduit la crainte que les masses ne soient jamais satisfaites : c'est le principe de **« plus on leur donne, plus ils en veulent »**. Il suffit de savoir dire non.

6) Seules les valeurs traditionnelles peuvent assurer à la fois la stabilité et la mobilité sociale : *la famille, le mérite, le travail*. Le travail doit être au cœur de toute réforme du welfare. C'est une des « originalités » du **plan d'Assistance à la famille (Family Assistance Plan)** que M. Patrick Moynihan avait réussi à **« vendre »** au président Nixon mais que le Congrès avait refusé, et que le président Carter s'apprête à reprendre sous une forme à peine modifiée : un salaire minimum annuel garanti en échange d'un travail obligatoire, sauf si le bénéficiaire est handicapé ou s'il a à sa charge des enfants en bas âge. Au concept libéral de **« welfare »** se substitue le concept néo-conservateur de **« workfare »**.

Ce qui frappe en dernière analyse, c'est la convergence — au-delà d'intérêts souvent contradictoires — entre les idées de la droite populaire, les fondements de la politique de Carter, la pensée des néo-conservateurs et certaines analyses de la Commission trilatérale. Les nouveaux sociologues ont beau jeu d'affirmer qu'ils n'entretiennent aucun rapport avec les troupes protofascinantes d'Anita Bryant ou de Howard Phillips. C'est vrai : le rapport est seulement idéologique.

Par contre, avec l'administration Carter, le lien est institutionnel : Huntington est actuellement l'adjoint de Brzezinski pour la Sécurité nationale. La Trilatérale, l'administration Carter, le « cercle Harvard », le **Comité pour le danger présent, le Comité conservateur**, le programme de salut national, les provocations du Klan — une certaine continuité se manifeste.

Des « limites désirables » pour la démocratie

DANS l'étude de la Trilatérale consacrée à **La crise de la démocratie** (17), Samuel Huntington écrivait que, de même qu'il existe des limites désirables à l'expansion économique, il faut **« reconnaître qu'il y a des limites désirables à l'extension indéfinie de la démocratie politique »**. Cette attitude s'inscrit dans une tradition qui vient de loin. Madison fut le premier à craindre que la démocratie échappe à la bourgeoisie et qu'elle soit investie par des **« factions populaires »**. **« Par faction, précisait-il dans le dixième Federalist Paper, j'entends un nombre de citoyens, constituant une minorité ou une majorité qui sont unis et mus par une pulsion commune de passion ou d'intérêts permanents et partagés de la communauté. »** Pour **« briser et contrôler la violence de ces factions »**, Madison rejetait la « démocratie » (directe) au profit de la **« république »** fondée sur le système représentatif. Aujourd'hui, l'écran de la représentation ne permet plus de canaliser la **« populace »** (« **the mob** »), terme repris par Kristol, et le contrôle des masses populaires exige des moyens nouveaux. Pour Huntington, il faut en finir avec l'excessive **« vitalité »** des années 60, avec la **participation populaire accrue »** et la **« fidélité au concept d'égalité »**.

Corédacteur en chef de **Public Interest**, collaborateur régulier de **Foreign Policy** (dont le rédacteur en chef est Huntington), Daniel Bell a parfaitement cerné le rôle contradictoire de l'Etat dans le monde de l'interdépendance planétaire : **« L'Etat national, précise-t-il, est devenu trop petit pour les grands problèmes et trop grand pour les petits problèmes. En termes économiques, les entreprises cherchant des implantations régionales ou transnationales déplacent leurs capitaux et souvent leurs usines là où les avantages comparatifs sont les plus grands. En termes sociologiques, les groupes ethniques et autres veulent un contrôle plus direct sur les décisions qui les concernent et cherchent à réduire le gouvernement à des proportions plus faciles à contrôler. »** La solution à venir se précise : un Etat encore plus puissant à l'échelle internationale et plus décentralisé à l'échelle nationale.

Pour atteindre ces objectifs, il convient, selon Huntington, de restaurer l'autorité fondée sur **« la hiérarchie, l'expertise, la richesse »**, rétablir la confiance publique en dépolitisant les problèmes (le programme de Caddell) et régénérer les partis. Sur ce point, Huntington fait moins une proposition qu'un chantage : **« Un gouvernement démocratique, se demande-t-il, est-il possible sans parti politique ? Si la participation politique n'est pas organisée par un parti, comment le sera-t-elle ? Dans les pays moins développés, l'alternative au gouvernement fondé sur les partis est un gouvernement militaire. Les pays hautement développés ont-ils une troisième voie ? »** Il faut enfin rétablir l'équilibre entre le gouvernement et l'opposition, en clair en finir avec un Congrès insuffisamment docile (c'est aussi l'analyse de Caddell), et juguler les médias irresponsables qui **« contraignent à la démission un président élu moins de deux ans auparavant par une des plus larges majorités de l'histoire américaine »**.

A partir de ce diagnostic, et pour enrayer les conséquences du **« détraquement de la démocratie »**, Huntington propose, en toute objectivité, la thérapie suivante : réduire le déficit, la dette et le pouvoir d'achat des travailleurs ; imposer des **« décisions dures »** sur les prix... et les salaires ; libérer le gouvernement de l'obligation de mener une politique extérieure spectaculaire destinée à masquer les difficultés intérieures (Huntington note au passage la supériorité des régimes de dictature dans ce domaine) ; être capable **« d'imposer à son peuple les sacrifices nécessaires pour mener une politique étrangère et militaire »**. Il observe au bout du compte que **« les domaines où les procédures démocratiques sont appropriées sont, en bref, limités »**.

La carte de l'« humanisme planétaire »



Comme leurs illustres prédécesseurs dans l'histoire américaine — Madison, Jay, Hamilton, — les nouveaux conservateurs ne sont hostiles à la démocratie et aux réformes égalitaires que lorsque l'« excès démocratique » et la « surcharge sociale » entravent l'expansion ou la préservation des intérêts dominants. Placés sur la défensive, les néo-conservateurs cherchent aujourd'hui à préserver des profits qui augmentent plus rapidement en dehors qu'à l'intérieur des frontières nationales. Ils s'intéressent donc plus que jamais à la politique étrangère. Pour eux, la politique intérieure devient un moyen parmi d'autres pour atteindre des objectifs situés dans le reste du monde.

Leur conservatisme n'est pas rétrograde, comme celui de la droite populaire nationaliste dont il a été précédemment question. Il n'est pas coupé de l'histoire, comme celui des **« traditionalistes »**, représentés par Peter Viereck, Russel Kirk et surtout Robert Nisbet qui déplore **le crépuscule de l'autorité** (18) et rêve d'un retour à l'Amérique idyllique d'après la Reconstruction. Il est moderniste, tourné vers l'avenir, confiant en l'évolution technologique. Il est indifférent au devenir humain — ce qui ne l'empêche pas d'être, ou de paraître, bienveillant lorsqu'un rapport de forces l'exige ou lorsqu'il escompte des avantages d'une politique **« généreuse »**.

Le mécanisme est connu. Ce qui l'est moins, c'est la volonté, d'ailleurs récente, de l'appliquer à l'échelle du monde. Hier, le conservatisme structurel sécrétait un processus de collaboration de classe : les ouvriers étaient amenés à la table de négociation, face au patronat, éventuellement en présence des représentants du gouvernement. Aujourd'hui, l'objectif est d'instaurer la collaboration de nations que tout sépare : les pays du tiers et du quart monde sont invités autour du tapis vert afin d'examiner, avec les **« pays avancés »**, et en présence des Etats-Unis, la **« gravité »** de la crise et la **« complexité »** de **« l'interdépendance »**, et d'accepter un calendrier raisonnable de revendications, établi par les nations les plus puissantes.

Hier, les conservateurs arboraient le masque du **« libéralisme »** pour offrir aux Américains pauvres un **« welfare »** aux apparences avantageuses qui servait d'abord à relancer l'économie nationale brisée par la crise de 1929 et à contenir les pressions populaires. Aujourd'hui, les nouveaux conservateurs s'apprêtent à proposer aux pays pauvres des concessions, certes non négligeables, dont l'objectif principal est cette fois la relance de l'économie internationale et la pacification des peuples en voie de développement. Cette nouvelle politique apparaît comme un **New Deal** à l'échelle du monde ou, pour reprendre l'expression de Brzezinski, un **« humanisme planétaire »**.

Pour expliquer ce phénomène de mondialisation, trois explications reviennent dans les analyses des trilatéraux : la première est la nécessité de se réorganiser devant ce que Daniel Bell appelle **« la fin de l'exceptionnalisme américain »** — la perte de confiance dans l'avenir de la nation américaine, le sentiment que l'hégémonie mondiale sous le contrôle d'un seul pays — fût-ce les Etats-Unis — n'est plus possible.

La seconde, c'est la peur — réelle et (ou) cultivée ? — des pays en voie de développement. Dans les années 60, les néo-conservateurs craignaient **« la vague démocratique »** des minorités ethniques à l'intérieur des frontières nationales qui revendiquaient l'égalité plutôt que la liberté et préféraient l'action directe aux chemins de la représentation. Dans les années 70 et 80, l'inquiétude se concentre sur les pays de la périphérie, animés d'aspirations nationalistes, conscients des inégalités sociales et économiques. A Lima, en 1975, les pays pauvres n'ont-ils pas exigé que leur part dans la production industrielle mondiale passe de 9,3 % à 25 % en vingt-cinq ans ?

La dernière raison est la conscience que le potentiel économique est désormais hors des Etats-Unis : alors que le taux de croissance intérieur stagne à un faible niveau, le commerce international continue à se développer au rythme annuel de 8 % ; la production internationale des multinationales augmente chaque année de 10 % ; plus du cinquième de la production industrielle des pays à économie de marché est contrôlé par des firmes dont les investissements, les transferts fiscaux, la capacité de production et la politique de vente ont une base transnationale. Par ailleurs, ces firmes n'offrent-elles pas un modèle d'efficacité, comme le suggérait M. Brzezinski il y a quelques années déjà : **« Ce qui me frappe en politique étrangère,** remarquait-il devant la Commission Murphy, **c'est que les grandes sociétés modernes à vocation multinationale ont une façon d'opérer sur le plan international beaucoup plus efficace que le département d'Etat. Je préférerais nettement avoir à traiter avec les représentants d'IBM qu'avec la plupart de nos fonctionnaires d'ambassade. »**

C'est dans ce contexte qu'est proposée une stratégie de coopération à trois niveaux : d'abord une collaboration accrue entre les pays frères trilatéraux afin de réduire la concurrence sauvage mais aussi le réflexe protectionniste. Ensuite, une collaboration avec les **« pays socialistes avancés »** qui partagent **« de fait »** certains intérêts avec les **« pays capitalistes avancés »**. **« Nous devons chercher la coopération avec les pays communistes,** affirme M. Brzezinski, **en visant une accommodation d'abord politique mais ultérieurement philosophique. Les différences qui nous séparent sont des produits du dix-neuvième siècle, de moins en moins appropriés aux conditions du vingtième siècle, sans parler du vingt et unième siècle »** (19). Le conseiller du président Carter reconnaît néanmoins qu'il est encore trop tôt pour **« s'engager ensemble dans un effort d'architecture globale »**. **« Nous en sommes encore,** admet-il, **à l'étape du coup par coup, à la coopération ponctuelle en fonction des circonstances. »**

Une « bienveillante » fermeté

UNE collaboration, enfin, avec les pays pauvres, car, toujours selon M. Brzezinski, l'un des objectifs principaux est de **« façonner un ordre mondial plus juste et plus équitable »**. L'accent ne doit pas être mis sur le « statu quo » mais sur **« un système de réorganisation qui englobe et récupère, de plus en plus, les pays du tiers et du quart monde dans une entreprise coopérative »**. Le danger le plus grave est donc **« le refus de coopérer »**. **« C'est une menace négative,** précise Brzezinski, **que les pays pauvres font peser sur les négociations économiques. En termes militaires, ces nations sont faibles, mais elles ont la capacité de rendre l'ensemble du monde moins stable, moins progressiste, plus violent, et, en ce sens, la coopération avec ces pays est l'impératif décisif de notre époque. »**

Ainsi réapparaît la vieille rhétorique, cette fois à l'échelle planétaire : à la promesse de mobilité sociale individuelle se substitue, ou plutôt s'ajoute, la promesse d'une mobilité internationale soigneusement contrôlée. M. Brzezinski propose, par exemple, que l'écart, qui est actuellement de 1 à 13 entre les 10 % des pays les plus riches et les 10 % les plus pauvres, soit ramené de 1 à 6 — en quarante ans et sous l'égide des Etats-Unis.

La politique étrangère des néo-conservateurs est double : d'un côté, la recherche d'une coopération **« tous azimuts »** sous le contrôle **« bienveillant »** des Etats-Unis ; de l'autre, la volonté de maintenir, voire de renforcer, le potentiel militaire classique et nucléaire. Loin d'être contradictoires, ces voies sont complémentaires. Elles se conjuguent pour imposer la participation de tous, le libre sacrifice de chacun dans l'intérêt de la communauté mondiale. Pour permettre aux Etats-Unis de retrouver leur équilibre commercial et préserver leurs privilèges, les alliés trilatéraux sont invités à payer la note de la **pax americana** dans des proportions encore jamais atteintes. Les pays pauvres sont conviés à suivre la voie traditionnellement réservée aux Américains déshérités, les Noirs en particulier.

Ces politiques **« globales »**, élaborées dans des lieux relativement informels, tels que la Commission trilatérale, sont rendues publiques et discutées dans des conférences internationales où s'amorce le difficile dialogue Nord-Sud. Elles sont concrétisées à l'occasion de rencontres techniques entre les pays socialistes et capitalistes, riches et pauvres, où sont posés des problèmes ponctuels, en termes non politiques (ou volontairement dépolitisés) tels que la lutte contre la pollution, les moyens de communication par satellite ou les nouveaux régimes des océans (20).

Les méthodes sont souvent floues, expérimentales et pragmatiques. Elles sont néanmoins fondées sur quelques certitudes : les conditions objectives de l'interdépendance sont réunies. Des **« instruments internationaux »** efficaces doivent être développés dans le domaine de la monnaie, du commerce et de la technologie afin de permettre une nouvelle division du travail qui puisse, à son tour, assurer une stabilité économique et peut-être même politique. Enfin, c'est à l'Etat — l'Etat supranational — que revient le rôle de coordonnateur. Là encore, il y a des précédents l'administration Roosevelt avait créé, dans les années 30, les premières institutions politiques nationales destinées à enrayer la crise du capitalisme.

Avec le président Carter, la politique des **« nouveaux fédéralistes »** s'affirme, assortie, il est vrai, de nuances particulières : le processus de mondialisation s'accélère sous le contrôle du gouvernement. La réorganisation des ressources prend le pas sur la recherche de l'équilibre entre les puissances. Le nouvel ordre international s'inscrit sur l'horizon d'austérité : il convient de réduire les aspirations des pays pauvres comme celle des citoyens pauvres à l'intérieur de la nation.

Ainsi les grandes lignes de la politique étrangère du président Carter se superposent à celles de sa politique intérieure : réorganisation nationale et internationale de l'austérité, mais aussi report des responsabilités sur les plus déshérités, générosité symbolique destinée à maintenir le « statu quo », renforcement d'une idéologie de la conciliation permettant d'appliquer les principes du socialisme pour les riches et ceux du capitalisme pour les pauvres. Une des clefs de la stratégie de M. James Carter — mais aussi du gouverneur Brown et de la plupart des **« nouveaux politiciens »** des années 70 et 80 — est de poser les problèmes en dehors de la sphère **« politique »**, au-delà de la **« politique partisane »** dans le champ de la **« politique post-partisane »**. En politique intérieure, le président Carter s'installe d'emblée au-delà des divergences entre démocrates et républicains, pauvres et riches, Noirs et Blancs. En politique étrangère, il entend se situer au-delà des différences entre les pays capitalistes et socialistes, pauvres et riches, noirs, jaunes ou blancs. C'est la voie ouverte à un gouvernement de type corporatiste et technocratique qui peut générer des éléments protofascisants.

En 1935, Sinclair Lewis publiait un roman où le héros — un démagogue raciste, antisémite, soutenu par l'armée — gagnait les élections présidentielles de 1936 et installait aux Etats-Unis un régime fasciste. Le titre était réconfortant : **Cela ne peut pas arriver chez nous.** Aujourd'hui, l'affirmation se transforme en interrogation. Il ne faut certes pas céder à des schémas simplificateurs : la répression à l'égard des dissidents politiques noirs, indiens, porto-ricains ou chicanos est plus sophistiquée que jamais ; elle ne saurait être assimilée au génocide des camps de concentration, à la destruction de la résistance dans l'Europe occupée.

Vers un « fascisme à visage humain »

DANS l'Amérique des années 70, on trouve néanmoins des traces de protofascisme. Les plus inquiétantes ne sont pas liées au regain pourtant spectaculaire des manifestations de l'extrême droite, mais au développement insidieux de tendances fondamentalement antidémocratiques que l'on présente comme les conditions nécessaires d'une nouvelle rationalité, d'une nouvelle interdépendance, d'un nouvel humanisme. Les agressions du Klan sont moins significatives que, par exemple, la réduction des libertés ou des droits sociaux et la légitimation de ces limitations par une fraction de l'élite intellectuelle. Les campagnes d'Anita Bryant pèsent moins que les manipulations de l'opinion publique par les marchands d'électronucléaire ou les services de sondage. Et les vociférations d'un Howard Phillips, décidé à recourir aux techniques de guérilla, sont moins inquiétantes que la constitution silencieuse, progressive et quasiment irréversible de l'alliance imposée à ceux dont les intérêts sont radicalement opposés : les riches et les pauvres, à l'intérieur et à l'extérieur des Etats-Unis. Comment préserver la démocratie tout en collaborant avec les régimes militaires d'Amérique latine ou d'Afrique ?

Auteur du premier plan américain de plein emploi en 1944, architecte du projet Humphrey-Hawkins de 1974 qui, s'il n'avait pas été dilué par les présidents Ford et Carter, aurait constitué le premier maillon de la lutte contre le chômage, Bertram Gross ne saurait être accusé de faiblesse pour la politique-fiction. Pourtant, il est de ceux qui, après Herbert Marcuse et bien d'autres, perçoivent les signes d'un « fascisme à l'américaine » qu'il analyse comme **« l'aboutissement logique d'un capitalisme parfait »** (21). Comparant le **« fascisme démodé des puissances de l'Axe »** au **« fascisme amical »** de l'Amérique contemporaine, Gross souligne les différences afin qu'émergent les ressemblances. L'ancien fascisme, explique-t-il, visait à **« construire de nouveaux empires au détriment des principales puissances capitalistes »** alors que le nouveau **« s'efforce de maintenir l'unité de l'empire du monde libre, de contenir le communisme et d'intégrer les régimes communistes dans l'économie capitaliste mondiale »**. Dans l'ancien fascisme, **« une propagande incessante, soutenue par des espions et des informateurs, servait à consolider l'élite et à mobiliser les masses »** ; dans l'Amérique des années 70, **« des campagnes d'information, soutenues par une puissante technologie, permettent de manipuler les élites et d'immobiliser les masses »**.

On peut, on doit, analyser les convergences jusqu'à la limite. Elles existent et elles sont inquiétantes. Mais il convient également d'explorer les contradictions, et elles sont nombreuses, explosives, toujours plus difficiles à absorber. Quel est le seuil que tolère la machine avant de se détraquer ? Jusqu'à quel point, par exemple, les intérêts **« libertaires »** du conservatisme concurrentiel sont-ils compatibles avec les intérêts **« planificateurs »** du conservatisme multinational ? Un Etat national décentralisé est-il compatible avec un Etat supranational centralisé ? Et si les travailleurs interrompaient leur collaboration ? Si, comme le craint M. Brzezinski, les pays pauvres refusaient la coopération ?

(Dessins de Plantu.)

(17) Claude Julien, *le Monde diplomatique*, mars 1976.
(18) Robert Nisbet, *Twilight of Authority*, O.U.P., N.-Y., 1975.
(19) *Trialogue*, été 1975, n° 7. Publié par la Commission trilatérale : bureaux parisiens, 32, rue de Monceau, 75008 Paris.
(20) *A New Regime for the Oceans*, The Triangle Papers n° 9, publié par la Commission trilatérale, N.-Y., 1976. Parmi les autres rapports : *Towards a Renovated World Monetary System*, n° 1 ; *A Turning Point in North-South Economic Relations*, n° 3 ; *The Reform of International Institutions*, n° 11 ; *Collaboration With The Communist Countries in Managing Global Problems*, n° 13.
(21) Bertram Gross, *Friendly Fascism : Logic of A More Perfect Capitalism*, à paraître en juin 1978 chez Simon & Schuster, N.-Y.

BIBLIOGRAPHIE

● **Les classiques :**

— Buckley William F., *Rumbles Left and Right*, N.Y., 1963.
— Burke Edmund, *Reflections on the French Revolution* (1790), Pelican, Londres, 1968.
— Friedman Milton, *An Economist's Protest : Colums in Political Economy*, Glen Ridge, N.J., 1972.
— Kendall Willmoore, *The Conservative Affirmation*, Chicago, 1963.
— Kirk Russell, *Beyond the Dreams of Avarice : Essays of a Social Critic*, Chicago, 1956.
— Nisbet Robert, *Twilight of Authority*, Oxford U.P., N.Y., 1975.
— Viereck Peter, *Conservatism Revisited*, Collier, N.Y., 1962.

● **Les néo-conservateurs :**

— Banfield Edward, *The Unheavenly City Revisited*, Little Brown, Boston, 1970.
— Bell Daniel, *The Radical Right* Doubleday, N.Y., 1963 ; *The End of Ideologie*, Free Press, N.Y., 1965 ; *The Cultural Contradictions of Capitalism*, Basic, N.Y., 1976.
— Brzezinski Zbigniew, *l'Illusion dans l'équilibre des puissances* (1970), l'Herne, Paris, 1977.
— Glazer Nathan, *Affirmative Discrimination*, Basic, N.Y., 1975.
— Herrnstein Richard, « I.Q. », *Atlantic Monthly*, sept. 1971.
— Huntington Samuel, *Political Order in Changing Societies*, Yale U.P., 1968.
— Kristol Irwin, *On the Democratic Idea in America*, Harper, N.Y., 1972 ; *Two Cheers for Capitalism*, Basic, N.Y., 1977.
— Moynihan Daniel P., *The Politics of a Guaranteed Income*, Random House, N.Y., 1973.
— Oakeshott Michael, *Rationalism in Politics*, Basic, N.Y., 1962.
— Wilson James Q., *Thinking about Crime*, Basic, N.Y., 1975.

● **Les revues :**

— *American Opinion* (rédacteur en chef : Robert Welch), Belmont, Mass 02178.
— *Commentary* (Norman Podhoretz), 165 E. 56 st., N.Y., N.Y. 10022.
— *Conservative Digest* (Richard A. Viguerie), 1735 De Salle St., Washington D.C.
— *Foreign Policy* (Samuel P. Huntington), 345 E., 46 St., N.Y., N.Y. 10017.
— *National Review* (William Buckley, Jr), 150 East 35 st., N.Y., N.Y. 10016.
— *Public Interest* (Irwin Kristol et Nathan Glazer), 10 E. 53 St., N.Y., N.Y. 10022 (numéro spécial automne 1975 : « The American Commonwealth »).

● **Les organisations :**

— *American Enterprise Institute*, 1150 17 th St. N.W., Washington D.C. 20036.
— *Birch Society*, Belmont, Mass 02178.
— *Committee on the Present Danger*, 1028 Connecticut Ave, N.W., Washington, D.C. 20036.
— *The Conservative Caucus*, 7777 Leesburg Pike, Falls Church, Virginia 22043.
— *The Heritage Foundation*, 513 C St., N.W., Washington, D.C. 20002.
— *The Phyllis Schlafly Report*, Box 618, Alton, ILL. 62002.
— *The Trilateral Commission*, 345 E. 46 St., N.Y., N.Y. 10017 ; bureaux parisiens, 32, rue de Monceau, 75008 Paris.

Des élections après dix ans

LE LABYRINTHE PÉRUVIEN,

Par HUGO NEIRA *

APRES les consultations électorales en Equateur et en Bolivie, c'est maintenant le tour du Pérou. Mais, à la différence de ses voisins andins, le Pérou n'a pas connu le « boom » pétrolier ni bénéficié de l'aide extérieure des Etats-Unis. Bien au contraire, l'opération de retour à la démocratie s'accompagne d'une crise économique profonde (1) : chômage, hausse du coût de la vie, insécurité. Plus la conscience de vivre une révolution interrompue.

Les élections de juin prochain ne signifient d'ailleurs pas le départ immédiat d'un gouvernement militaire qui gardera le pouvoir exécutif jusqu'aux élections générales de 1980, si toutefois elles ont lieu... La coexistence, dans une même Assemblée, de civils et de ministres militaires ne sera pas précisément source de conciliation entre la société militaire et la société civile, tant s'en faut. Société civile qui, face à ses nouveaux rôles, peut se trouver aussi déconcertée que les officiers qui, après avoir mis le pied sur l'accélérateur des changements sociaux pendant sept ans, de 1968 à 1975 avec Juan Velasco Alvarado, serrent désespérément le frein depuis 1975, — mais on ne freine pas une société comme un tank...

Après dix ans d'un régime révolutionnaire difficile à classer mais qui, pour la première fois, a osé toucher à l'entreprise privée, à la suprématie des intérêts étrangers et à la classe dominante *criolla*, personne ne sait ce qui peut sortir des élections. Car le Pérou est un pays autre, plus vaste, plus confus que celui du passé.

Plus vaste : en 1961, la population s'élevait à onze millions de personnes ; elle doit approcher aujourd'hui les dix-sept millions. Comme il y a davantage de citadins (même s'ils vivent dans des bidonvilles) et que le nombre des personnes alphabétisées a augmenté, les cartes d'électeurs sont passées d'environ deux millions (chiffre des dernières élections de 1962 à 1963) à quelque cinq millions. En outre, la majorité a été abaissée à dix-huit ans, ce qui signifie que, pour le plus grand nombre, les électeurs ont entre dix-huit et trente ans.

Et plus confus : la plupart des citoyens qui éliront l'Assemblée constituante en juin n'ont jamais voté. Un jeune Péruvien qui vote pour la première fois a vu le début d'une révolution « par le haut », née du volontarisme historique de quelques généraux progressistes. Puis, il a vu leurs compagnons d'armes freiner le cours des transformations. Il a vu disparaître la vieille oligarchie, exproprier ses domaines, ses banques, ses journaux. Il a vu, enfin, les Indiens, les paysans s'installer de plain-pied dans la vie du pays. S'il est vrai que tout travailleur agraire n'a pas accès aux terres des coopératives (Sociedades Agricolas de Interes Social), il est tout aussi vrai qu'il n'y a plus de latifundia. Si ce jeune homme vit dans un grand bidonville comme Villa-Salvador, il est probablement victime du sous-emploi, mais dans sa ville, « *la plus grande cité autogestionnaire du monde* » comme le proclame une pancarte plantée sur la côte, il a pratiqué l'autogouvernement local. S'il est ouvrier industriel, qui lui fera oublier l'expérience de la cogestion ? S'il est étudiant, il aura entendu à l'Université l'extrême gauche critiquer férocement la « *clique des militaires au pouvoir* », puis, lentement, à mesure que l'Etat de Velasco Alvarado expropriait les entreprises étrangères et l'oligarchie, il aura vu reculer la barrière idéologique ; une certaine gauche universitaire parvint à la conclusion que ce surprenant Etat, taxé de nationalisme, simple nassérisme et en 1968 lors de l'expropriation du pétrole, ne pouvait pas — c'était impossible — toucher aux entreprises minières, aux banques, à la pêche, à l'oligarchie et aux intérêts étrangers... comme cela s'est pourtant fait, coup sur coup, pendant sept ans.

Discrédit des militaires et vide politique

TREIZE partis politiques se sont inscrits, parmi lesquels sept sont de gauche et six de droite. Pour ce faire, ils ont dû réunir chacun un minimum de quarante mille signatures, c'est-à-dire qu'il y a autant de citoyens qui, pour le meilleur ou pour le pire, veulent aller à une confrontation électorale.

Le pouvoir militaire a terriblement perdu de son prestige (2). Pour le peuple, les militaires sont devenus la nouvelle oligarchie. L'homme de la rue proclame qu'ils ont augmenté leurs propres salaires, qu'ils roulent en voitures américaines et qu'ils ne songent qu'à terminer la villa en cours de construction à côté des demeures appartenant au moignon de bourgeoisie encore au Pérou. Après avoir chassé Velasco pour cause de personnalisme, et ses collaborateurs pour cause de gauchisme, ils ont tenté de mieux contrôler le pays. Le résultat a été catastrophique : un an de couvre-feu, des sanctions syndicales et un sévère contrôle policier qui ont rendu encore plus lourd le bilan des gouvernements militaires. Ils avaient l'intention de faire régner l'ordre et la sécurité, ils ont provoqué la plus grande vacance du pouvoir que le Pérou ait connue. Et c'est ce vide politique qu'on tente de combler par l'appel aux urnes. Pour étendre la démocratie ou la limiter ?

L'Assemblée constituante de cent membres qui sera élue devra procéder à une réforme de la Charte de 1933. La nouvelle Constitution devra être prête assez tôt en vue des élections présidentielles de 1980, à la condition que les représentants élus par le peuple y incluent les grandes réformes du gouvernement de Juan Velasco Alvarado. Triste paradoxe puisque, trois ans après avoir été à l'origine de la chute du général Velasco, l'équipe de militaires du général Francisco Morales Bermudez, aux prises avec une économie en déroute et avec de grandes contradictions sociales, exige des partis politiques conservateurs, notamment l'APRA (3), qu'ils légitiment des réformes structurelles auxquelles ils n'avaient cessé de s'opposer pendant la période de Velasco...

Pour le gouvernement militaire, la future Assemblée constituante est un moyen d'assurer légitimité et continuité aux réformes des dernières années. Les partis, quant à eux, acceptent d'aller aux urnes en considérant qu'il s'agit d'un premier pas vers les élections générales de 1980 et d'une possibilité immédiate de sortir d'une forme d'hibernation à laquelle l'Etat velasquiste les avait réduits. C'est aussi l'occasion de dépoussiérer des programmes, des dirigeants, des machines électorales. Pour les organisations les plus à droite, une Assemblée constituante peut être l'occasion idéale de mettre au banc des accusés les auteurs des réformes. En tout cas, pour eux, se rendre à l'Assemblée n'implique aucun engagement de « *ratifier les acquis du processus révolutionnaire* », comme le demande la convocation du gouvernement militaire. Par exemple, M. Luis Bedoya Reyes, ex-maire de Lima, leader du P.P.C. (Parti populaire chrétien), a dit clairement qu'il « *irait à l'Assemblée pour neutraliser la communauté industrielle* » : que cette entité, dans laquelle les ouvriers participaient à la gestion et aux bénéfices, liquidée par Morales Bermudez au début de 1978, n'aille pas ressusciter de ses cendres. Esprit de revanche, *ultramontanismo*, réaction antimilitariste de droite : si ce courant qui veut tout privatiser et qui, à la télévision, fait l'éloge de la gestion du général Pinochet, est majoritaire à la prochaine Assemblée constituante, que restera-t-il alors des réformes sociales et économiques des années de Velasco ? Ceux qui auront donné le coup de grâce au seul processus important de transformations profondes que le Pérou ait connu depuis son indépendance n'auront pas été, comme ce fut le cas dans le Cône sud, un groupe de militaires ultras mais des législateurs civils ultras.

Les rumeurs à propos d'une Assemblée constituante ont surgi dès l'ouverture du dialogue avec les partis, faite par le président Morales Bermudez au début de 1977. Un dialogue auquel sont conviés prioritairement les politiciens d'avant 1968. Une publication liménienne observe alors que « *l'impression générale est que la vie du pays a reculé de neuf ans* » (*Desco*, n° 56). Cependant, on invite aussi des partis comme la démocratie chrétienne et le parti communiste, petits mais importants, qui avaient apporté leur soutien au velasquisme. Et les centrales de travailleurs, la Confédération nationale agraire (C.N.A.). Ces organisations et partis de gauche qui se rendent au palais de Pizarre pour s'entretenir avec le président Morales Bermudez ne penchent pas en faveur d'une confrontation électorale au suffrage universel. En insistant sur l'urgence d'une amnistie syndicale et politique, sur la crise de l'économie et ses effets désastreux pour les couches populaires, et pour en finir avec le pouvoir militaire, ils proposent des schémas de représentation indirecte : des Chambres avec un tiers des représentants choisis par le gouvernement ou parmi les organisations de base. Une Constitution « à l'équatorienne », préparée par un comité de notables et de juristes. Mais les vieux partis de droite, chevronnés, prirent les devants pour réclamer le retour à la constitutionnalité, aux libertés publiques et au respect des droits de l'homme.

Tout porte à croire que les deux thèmes dominants de la campagne seront le programme économique pour sortir de la crise sans céder au F.M.I., cheval de bataille de la gauche, et la garantie des libertés démocratiques, défendue par la droite. L'habitant d'un bidonville de Lima sait qu'une démocratie « formelle » ne va pas lui procurer du travail ni des améliorations matérielles, mais il peut penser, après avoir, pendant dix ans, entendu parler de socialisme et de participation, qu'il a besoin de son député, d'un avocat de la cause populaire, pour faire face à une coûteuse et insolente bureaucratie et pour dénoncer, avec un minimum de garanties publiques, les « mafias » économiques qui inondent la capitale avec des produits de contrebande. Au moins deux fois dans l'histoire du Pérou des dernières vingt années la démocratie est revenue pour affaiblir l'ex-classe dominante et favoriser les intérêts populaires, syndicaux, politiques : en 1956, à la fin de la dictature d'Odria, et en 1963 contre une dictature passagère des généraux, une « dictature douce ». Au Pérou, la démocratie n'est pas en crise. Simplement, elle n'a presque jamais été pratiquée.

Tous les partis (apriste, démocrate chrétien et même Action populaire) qui exigèrent des « *élections générales immédiates* », tous ceux qui ont accouru pour dialoguer avec Morales Bermudez, existaient avant 1968. Récemment créé, le Parti socialiste révolutionnaire (P.S.R.) se manifesta dans les rues. Mais les officiers du C.O.A.P. (Comité des Asesoramiento de la Presidencia) qui prenaient tranquillement le thé en conversant avec les politiciens au Palais semblaient ignorer délibérément, en dehors de la visite des délégués de la C.N.A., toute expression politique qui incarnerait l'éveil populaire provoqué par le vélasquisme.

Or, le 19 juillet 1977, c'est la grève générale. La C.G.T.P. (Confederacion general de trabajadores peruanos), la C.T.R.P. (Central de trabajadores de la revolucion peruana) et d'autres décident de paralyser le pays. A la stupeur du gouvernement, l'ordre de grève est suivi depuis le cordon industriel de Lima jusqu'aux zones minières du Pérou central en passant par les entreprises agricoles de la côte nord. Il n'y avait eu aucune grève générale réussie depuis 1918. La première réaction gouvernementale sera l'arrestation des dirigeants, la fermeture des locaux ouvriers. Puis un décret permettra aux entreprises de licencier en masse. Quatre mille travailleurs sont à la rue, ce qui, dans un pays où sévit un chômage endémique, équivaut à mourir de faim. Peu après, le gouvernement revient quelque peu sur ses positions. on réembauche un dirigeant par-ci, par-là. Isidoro Gamarra, de la C.G.T.P., Jorge Chavez, de la F.E.T.I.M.P., vont au Palais pour « *dialoguer* ».

On a forcé une porte. Non seulement les organisations syndicales, à l'exception de la force ouvrière apriste, ont participé, mais les dirigeants du P.S.R., jusqu'alors dans la clandestinité, ont été les artisans de la grève, comme on le saura plus tard, et ils ont montré, moins d'un an après la création de leur parti, une surprenante vitalité. Quelques jours après la grève générale, le 28 juillet, Morales Bermudez annonce le calendrier : élections pour l'Assemblée constituante en 1978, élections générales en 1980.

L'aprisme a peut-être trouvé, dans le P.S.R., un rival, une organisation en dehors du P.C. et de la démocratie chrétienne, qui aspire à rassembler la gauche dans le système des partis naissants au Pérou. En effet, les portes que force le nouveau venu sont ensuite franchies par plusieurs organisations de gauche qui s'inscrivent aussi pour participer aux élections.

Mais les militaires ont repoussé les propositions de compromis avec les « organisations de base » faites par une gauche dont les délégués espéraient peut-être ainsi occuper des sièges sans passer par les urnes. Mais, simultanément, ils ont refusé les élections générales immédiates proposées par l'extrême droite. La solution choisie — des élections avant 1980 — prend une allure expérimentale : tout se passe comme si les militaires voulaient savoir quelle est la représentativité réelle des partis politiques avant de se risquer à des présidentielles qui signifieraient le transfert du pouvoir exécutif. Et quelle est l'attitude des forces politiques face aux formes armées, notamment avec la question-test : « *Acceptez-vous ou non les réformes antérieures ?* » Entre-temps, pour que les partis traditionnels n'occupent pas tous les sièges de l'Assemblée (4), ils ont aménagé le système électoral au bénéfice des petits partis.

L'héritage vélasquiste

L'ANNEE 1978 marque le cinquantenaire de l'édition du livre le plus important du Pérou, écrit par le marxiste José Carlos Mariategui, *les Sept Essais d'interprétation de la réalité péruvienne*. La polémique qu'engagèrent, à cette époque, Mariategui et Haya de la Torre sur le parti au pouvoir et l'Etat n'a trouvé de réponse qu'en 1968, avec le régime Velasco. Ce fut, sans doute, une réponse autoritaire : il y a eu une révolution « d'en haut », mais il y a eu mobilisation, souvent spontanée, des masses qui furent tirées, pendant ces années, de leur passivité séculaire. Il n'y a pas eu concertation entre l'Etat et les milliers d'organismes de base qui ont surgi, mais plutôt une techno-structure bureaucratique, une grande concentration du pouvoir aux mains des commandements militaires et civils.

Les jugements sur la nature de ce pouvoir et ses conséquences divisent l'opinion publique, mais tous les Péruviens s'accordent à dire que le pays n'est plus le même qu'en 1968

Pour la droite, le vélasquisme a été une calamité publique. Pour étayer cette affirmation, ils s'appuient sur les chiffres de la dette extérieure, la chute de la production, les erreurs financières et même sur des scandales dans l'administration publique. Dans la caste qui n'oublie pas, dans ce milieu social et politique, un mythe a surgi, celui d'un Pérou prospère, libéral, que quelques généraux incompétents et quelques « conseillers » communistes ont contribué à détruire, à partir de 1968. Des hommes de droite comme Manuel Ulloa, ex-propriétaire du journal *Expreso*, proche du groupe Rockefeller, ou des vieux conservateurs comme Hoyos Osores, persistent à dire « *qu'il n'y a rien à sauver ni à pardonner au septennat* », comme ils appellent la période vélasquiste. Une presse « jaune » a fleuri et des revues comme *Opinion libre* et *Equis X* abondent dans ce sens. Aucun homme public n'a été plus haï au Pérou, pas même le guérillero Luis de la Puente, ni Hugo Blanco, que le général Velasco. On n'a jamais pardonné l'intrusion du soldat métis, venu du nord, de Piura, d'humble origine et, quand il fut renversé, on sabla le champagne dans les belles demeures de Miraflores. Un général blanc, de noble souche, Morales Bermudez, le remplaçait. C'était comme la fin d'un cauchemar. Mais la reconversion complète la restitution totale des moyens de production, ne s'est pas produite. Au sein des forces armées, il reste un foyer de vélasquisme, suffisamment important pour empêcher un recul excessif mais trop faible pour s'opposer à la paralysie du projet révolutionnaire.

Ce n'est pas de la droite économique que vient la plus vive attaque contre le gouvernement de Velasco. Mais des modérés qui entourent Morales Bermudez. Dans cette seconde phase, on a relevé de leurs fonctions des ministres militaires comme les généraux Fernandez Maldonado et de la Flor. Mais, encore plus grave, dans tous ses discours officiels Morales Bermudez, alors qu'une politique conservatrice était mise en pratique, continuait à utiliser le même discours politique que le vélasquisme : on parle de « participation » alors que l'on réprime les mouvements ouvriers et que l'on donne raison aux chefs d'entreprise.

L'administration de Morales Bermudez, en confondant ainsi première et seconde phase ou militaires de l'une et l'autre période, a contribué au discrédit de l'ensemble. En outre, le climat social s'est dégradé pendant les trois dernières années. Après les mouvements populaires d'Atocongo et la mobilisation des habitants des

---

* Essayiste péruvien, chargé de la rubrique internationale de la revue espagnole *Cuadernos para el dialogo*, Madrid.

(1) Les cours du sucre et des métaux d'exportation (cuivre, zinc, fer...) continuent de baisser. Et le remboursement de la dette extérieure dont le montant total s'élève à 4 milliards et demi de dollars, absorbe de 40 à 60 % des exportations du pays. C'est-à-dire que, pour les prochaines années, la capacité d'investissement du Pérou est presque nulle... et la population ne cesse d'augmenter et de se concentrer dans la capitale.

(2) Durant les dernières semaines, un changement significatif s'est opéré au sommet du pouvoir militaire. Le général Arbulu Galliani est parti à la retraite ainsi que d'autres officiers de sa promotion — Portella, Briceno, Rios Gamarra, Falconi — qui avaient joué un rôle décisif au cours de la seconde phase. Un lent virage interne semble s'amorcer. Aux côtés des généraux Perez Tenaud, Hoyos Rubio, Loaiza y Schoth, la nouvelle équipe semblerait vouloir rester neutre, quels que soient les résultats des élections, et hostile aux anathèmes jetés sur la période de Velasco Alvarado Bulletin *Desco*, Lima, mars 1978.

(3) Alliance populaire révolutionnaire américaine, parti de M. Haya de la Torre.

(4) *Cf.* Hugo Neira in *Tableau des partis politiques en Amérique latine*, Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, Paris, 1969, pages 273-323.

Dans les revues...

■ Pour FUTURIBLES, J.-M. Vieillard a dépouillé et analysé quelques sondages pratiqués par Euro-baromètre : à travers eux on tente de mettre en évidence « les espoirs et les angoisses » des Européens. On notera du premier coup d'œil que « maintenir l'ordre dans le pays » et « combattre la hausse des prix » ont, de loin, la priorité sur « participer aux décisions du gouvernement » et « garantir la liberté d'expression ». (Mars-avril, bimestriel, 22 F. - 55, rue de Varenne, 75007 Paris.)

■ Pierre Bourdieu, directeur d'ACTES DE LA RECHERCHE ET SCIENCES SOCIALES, publie, avec Monique de Saint-Martin, un véritable essai sur le patronat ; ou « Comment peut-on être patron ? ». Recherche très originale, par ses points de vue, les relations opérées, et riche de faits et d'informations. (Mars-avril, bimestriel, abonnement : 78 F. - 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 6.)

■ Sous le titre « Démocratie, autogestion, crise du marxisme », un numéro très actuel de DIALECTIQUE consacré à la démocratie invite à la réflexion théorique sur l'eurocommunisme, les rapports entre l'Etat, les partis et les formes de démocratie de base, etc. (N° 22, trimestriel, 25 F. - 77 bis, rue Legendre, 75017 Paris.)

■ Dans son numéro du 28 avril, PROBLEMES ECONOMIQUES donne une sélection de textes parus récemment dans des revues sur les problèmes du travail en France, en Allemagne de l'Ouest ou en Espagne. (La Documentation française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07.)

■ Un dossier spécial de CROISSANCE DES JEUNES NATIONS : « La parole aux jeunes immigrés », où l'on trouvera aussi une analyse des résultats d'un sondage IFOP réalisé auprès de travailleurs immigrés en France. Dans le même numéro, Daniel Junqua évoque une autre Tunisie, « loin des palaces de Djerba »... (N° 194, avril, mensuel, 7 F. - 163, bd Malesherbes, 75849 Paris Cedex 17.)

■ Edité au Québec, LE MAGAZINE OVO se voue « à la promotion de la photographie comme moyen de communication et de changement social ». Il a donc trouvé d'excellentes photos pour illustrer un numéro sur l'immigration au Canada où l'afflux et les conditions de vie des immigrants sont d'abord appréhendés comme un phénomène politique ; quelques articles d'analyse complètent cette présentation visuelle. (N° 27/28, trimestriel, 4 dollars canadiens. - C.P. 1431, succursale « A », Montréal, Québec H3C2Z9.)

■ Une série d'articles consacrés à « la défense du droit et des libertés face à la violence et au terrorisme » dans DOCUMENT, revue des questions allemandes. La situation en Allemagne occidentale y tient une bonne place, avec des textes de Willy Brandt, Günter Grass et Heinrich Böll, et une présentation pondérée de la législation sur les « interdictions professionnelles » par Henri Ménudier. La revue donne aussi quelques éléments de comparaison sur les droits de la défense et les lois anti-terroristes en Europe occidentale. (33° année, n° 1, 1978, mars, trimestriel, 18 F - 50, rue de Laborde, 75008 Paris).

■ Dans la REVUE ADMINISTRATIVE DE L'EST DE LA FRANCE, Jean-François Flauss commente l'arrêt rendu le 13 mai 1977 par le Conseil d'Etat confirmant l'expulsion du pasteur suisse Perregaux, puis analyse les droits et obligations de l'étranger en matière de libertés publiques en France. A signaler également : une étude comparative de Charles Vallée sur les conventions de Yaoundé I et de Lomé. (N° 9, 1er trimestre, trimestriel, 30 F. - 15, avenue de Lyon, 57000 Metz.)

■ François Perroux pose, dans DEFENSE NATIONALE, le problème du rôle des sociétés transnationales dans le tiers-monde. Appliquant sa recherche à l'Amérique latine, l'auteur tente de dégager les possibilités d'instaurer une politique concertée au niveau mondial pour qu'il soit permis aux nations-hôtes de faire prévaloir les intérêts de leurs populations. (Trente-quatrième année, avril, mensuel, 15 F. - 1, place Joffre, 75700 Paris.)

■ « Transnationales, les bonnes conduites » : sous ce titre, Gérard Destanne de Bernis se livre à une intéressante comparaison, dans FORUM DU DEVELOPPEMENT, entre deux projets de code de conduite pour les sociétés multinationales élaborés l'un par l'ONU (et « centré sur les exigences du développement »), l'autre par l'O.C.D.E. (et qui « se préoccupe d'abord des conditions de l'accroissement des investissements étrangers ». (N° 44, avril, mensuel. - Nations unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10.)

■ *MAZINGIRA* (« environnement » en swahili) se veut « forum mondial sur l'environnement et le développement ». Publiée en français, en anglais et en espagnol avec le soutien du Programme des Nations unies pour l'environnement, la revue a choisi pour thème de son dernier numéro « le dilemme croissance-développement ». On y relève, entre autres, une étude critique sur le rôle de l'agro-business dans l'agriculture (Radha Sinha) et deux opinions américaines sur le problème de l'énergie aux Etats-Unis (Léo Blatz, représentant d'une société pétrolière, et Barry Commoner, spécialiste des problèmes écologiques). (N° 3-4, 1977, trimestriel, 10 F. - Pergamon Press, pour l'édition en français : 24, rue des Ecoles, 75240 Paris Cedex 05.)

■ Publiée sous la direction de Charles Fiterman, la revue ECONOMIE ET POLITIQUE s'intéresse au Fonds monétaire international, ce « maître chanteur international » dit Juliette Petit, et à l'internationalisation du capital (Paul Bourgues). Elle donne aussi de brèves informations sur la dégradation de l'emploi en R.F.A. et sur les agences qui, en France, vivent de l'exploitation du travail temporaire (N° 12 (285), avril, mensuel, 13 F. - 8, cité d'Hauteville, 75010 Paris.)

■ AFRICA REPORT, publié aux Etats-Unis, traite longuement du problème du Sahara occidental, exposant notamment les deux points de vue adverses (marocain et sahraoui et rappelant l'attitude des Etats-Unis dans le conflit. (Vol. 23, n° 2, mars-avril, bimestriel, 2,25 dollars. - Transaction periodicals Consortium, Rutgers University, New-Brunswick, New-Jersey 08903.)

■ URGENT AMERIQUE LATINE, nouveau mensuel d'information consacré à l'Amérique latine, publie un dossier sur l'éducation, une analyse d'Eduardo Olivares sur les problèmes psychologiques de l'exil, un bilan de la situation politique au Brésil et un commentaire de Patricia Lara sur les résultats des élections législatives de février dernier en Colombie qui ont porté l' « immoralité au pouvoir ». (N° 2, avril, mensuel, 6 F. - 8, rue au Maire, 75003 Paris.)

■ Dans le premier numéro d'ALTERNATIVA, qui est une revue bimestrielle publiée en Suède par des exilés uruguayens, une série d'articles sur la situation actuelle de l'Uruguay et notamment sur les tentatives de regroupement de l'ensemble de l'opposition à la dictature. Cette livraison comprend également une quinzaine d'articles sur d'autres pays d'Amérique latine et une étude de l'ancien ministre chilien Pedro Vuskovic sur les problèmes idéologiques d'un éventuel après-facisme dans le sous-continent. (N° 1, mars-avril 1978, abonnement annuel : équivalent local de 48 couronnes suédoises. - Box 1028 - 16 212, Vällingby, Suède.)

■ « Des prétentions impériales à la dépendance alimentaire » : les déboires de l'agriculture iranienne, malgré les restructurations et les fonds disponibles, incitent Thierry Brun et René Dumont à s'interroger une fois de plus sur les risques d'un modèle d'investissement et de développement inadapté aux conditions des pays du tiers-monde, dans PEUPLES MEDITERRANEENS. Où l'on relève également un article de Percy Allum sur la formation d'un bloc de pouvoir urbain à Naples, selon un schéma propre à l'Italie méridionale. (N° 2, janvier-mars, trimestriel, 25 F. - B.P. 1907, 75327 Paris Cedex 07).

de régime militaire

OU LA RÉVOLUTION INTERROMPUE

bidonvilles à cause des augmentations du prix de l'essence et des produits alimentaires, Lima a vécu pendant quatorze mois sur le qui-vive. Sans un sauf-conduit, il était impossible de circuler dans la capitale, quadrillée par des chars de l'armée et des soldats le doigt sur la détente. La seconde phase s'est accompagnée du bruit nocturne des rafales de mitraillettes. Mais, ce qui compte pour les secteurs modérés et la droite, c'est le fait que Morales Bermudez ait permis de se débarrasser de Velasco, et qu'il ait éliminé les communautés de pêcheurs et d'ouvriers. La gauche n'oublie pas qu'au même moment le droit de grève a été supprimé, ce qui n'était pas arrivé sous les dictatures antérieures.

A la fin de 1977, le vélasquisme semblait un thème de préoccupation uniquement réservé à la classe politique et à quelques universitaires, quand un fait inattendu est venu lui conférer un contenu populaire. A l'annonce de la mort du général Velasco, le 24 décembre dernier, une foule impressionnante déferla dans les rues de Lima et, d'après toutes les sources, ce fut *« la plus grande manifestation de deuil qu'on ait vue dans le pays »*. Auparavant, c'était monnaie courante de dire que le gouvernement de Velasco *« n'avait pas de racines dans le peuple »*, que, le jour de son départ du Palais, il était sorti au milieu de l'indifférence ou du silence des quelques curieux venus à la Plaza de Armas.

De Mexico, Leonidas Rodriguez, général de gauche chassé du pays, président du P.S.R., fit observer que *« c'était un plébiscite contre Morales Bermudez »*.

Le cortège funèbre — pour lequel le protocole avait tout prévu, sauf qu'après le *Te Deum* de la cathédrale les dirigeants de la C.N.A. porteraient le cercueil sur leurs épaules jusqu'au cimetière d'El Angel, à 5 kilomètres — dut laisser passer cette foule descendue des cordons de misère qui entourent la capitale, attirée par le souvenir de la « participation » dans les coopératives et les entreprises autogestionnaires, ouvriers qui parlaient au défunt en lui racontant qu'ils étaient sans travail alors que, au son des charangos, les *cholas* pleuraient et chantaient pour le *chino* Velasco, au cours de ce triste Noël du Pérou. Pendant trois jours, les journaux se firent l'écho des larmes populaires jusqu'à ce qu'un ordre de l'O.C.I. (Oficina Central de Informacion) mette une sourdine aux informations. Car Velasco était mort, mais le mythe était né.

Gênant vélasquisme... Tous les partis se disputent maintenant le droit à l'héritage. Et l'APRA, en voulant gagner sur tous les tableaux, a commencé les grandes manœuvres en définissant ainsi sa position : *nous ne sommes pas contre les importantes réformes structurelles réalisées par le gouvernement révolutionnaire des forces armées mais contre la façon dont elles ont été faites, sans élections, ni Parlement, ni souveraineté populaire*. Evidemment, les apristes *passent sous silence le fait que ni la propriété sociale ni l'autogestion n'ont* jamais été inscrites dans leurs programmes et que, durant la législature 1963-1968, ils se sont opposés à la timide réforme agraire du président Belaunde Terry L'aprisme d'aujourd'hui, à la veille d'un affrontement électoral, change de stratégie et se définit comme une « démocratie sociale de gauche ».

Les partis qui ont, de tout temps, soutenu le vélasquisme, les démocrates-chrétiens et les communistes pro-soviétiques, peuvent, à bon droit, s'en réclamer. Les nouvelles entités aussi, celles qui ont surgi autour d'hommes publics du régime antérieur, comme le P.S.R. et le M.A.S. (Movimiento Al Socialismo) qui regroupe des technocrates comme Angel de las Casas et qui eurent une influence sur les projets des entreprises de propriété sociale. Tout comme la C.N.A., le groupe de théoriciens de la revue *Socialismo y Participacion*, ceux qui, dans leur ensemble, sont capables de proposer une fédération des gauches, comme Carlos Franco et les ex-membres du SINAMOS (Sistema Nacional de Apoyo a la Movilizacion Social) aujourd'hui dissous, qu'on appelle *« l'archipel des forces socialistes »*.

La critique du passé

C'EST de ces secteurs, situés dans un espace politique nouveau, que proviennent les jugements les plus sévères sur les années 1968-1975. Des protagonistes eux-mêmes. Ils commencent par revendiquer les acquis, et un certain langage — socialisme et autogestion, participation directe, — qui est un point de rencontre indo-américain entre marxisme, traditions libertaires et traditions paysannes d'autosuffisance du monde andin. D'une manière générale, ils insistent sur les points suivants : pour la première fois sur ce continent un gouvernement militaire s'est donné comme ennemi non pas le peuple mais l'oligarchie locale et les intérêts étrangers ; la minorité militaire au pouvoir, qui n'a pas pris appui sur les masses populaires pour démarrer la révolution, a retiré sa confiance à l'entreprise privée et aux investissements étrangers, préconisant une stratégie d'indépendance économique et politique qui l'a *située, pour quelques années*, à côté des expériences les plus radicales du tiers-monde.

Toutefois, l'expérience a été brutalement arrêtée. Etait-elle trop faible ? L'erreur était-elle dans la politique de développement à long terme qui n'améliorait pas l'ordinaire du pauvre, comme le disait l'opposition, mais s'embarquait dans des projets d'investissements publics, quelques-uns pharaoniques comme l'oléoduc transamazonique, le complexe de Cerro-Verde, le projet cuprifère de Cuajone, qui, étant financés par le crédit extérieur, augmentaient la dette nationale? Dans la hausse vertigineuse des prix des principaux produits d'importation, produits alimentaires, pétrole ? Dans le manque de prévision devant l'incidence de la grande crise de 1974 ? Ou peut-être dans des facteurs extérieurs : pression du Fonds monétaire international, course aux armements provoquée par le voisinage de Pinochet (5)...

Le débat se poursuit. Mais l'important est qu'il existe un post-vélasquisme qui, par des voies institutionnelles, se prolonge dans le tissu social du Pérou actuel : un important secteur public (banque, ressources naturelles, commerce) ; ensuite, des partis politiques de gauche qui, aux élections de 1962, n'ont obtenu que 5 % des suffrages *mais* doivent maintenant en représenter entre 20 et 30 % ; enfin, une nuée d'organisations de base qui pratiquent des formes de pouvoir local au sein des associations de quartier, des coopératives, des fédérations régionales agraires, et qui, entre 1973 et 1975, mobilisaient trois millions d'habitants urbains, deux cent mille travailleurs industriels, en plus des quatre millions de paysans de la C.N.A.

Beaucoup de choses ont un air inachevé, et le processus politique décrit n'échappe pas à la règle. *« Révolution prise au piège »* pour Hector Bejar ou, *pour le professeur* Alan Angell, de l'université d'Oxford, *« une révolution qui, après s'être dressée contre l'oligarchie, a dérivé de plus en plus vers la droite et a adopté une politique orthodoxe en même temps qu'elle intensifiait la répression »*.

Le dernier gouvernement civil, celui de Belaunde Terry, n'a pas offert de réponse à la mobilisation spontanée des paysans lors des occupations de terre. Un autre gouvernement civil en offrira-t-il une maintenant ? L'immense mobilisation des exclus de ces dernières années trouvera-t-elle une expression au sein des institutions démocratiques ? Dans une communication à l'Association française de science politique, François Bourricaud souligne que la question essentielle *« n'est pas de savoir comment les régimes sud-américains peuvent passer de la dictature à la république constitutionnelle, mais comment ils peuvent faire céder les contraintes oligarchiques et établir un système hégémonique »*... Parlons d'hégémonie au sens gramscien. Qui, au Pérou, peut l'imposer ? Ou, pour dire les choses d'une autre manière, la question qui se pose n'est pas de savoir comment va fonctionner la démocratie, mais qui va administrer le puissant secteur public et affronter la crise, satisfaire aux demandes populaires, dans une situation de pénurie qui peut se prolonger de longues années.

HUGO NEIRA.

(5) Dans une revue liménienne, MM. Cornejo Chavez (D.C.), Angel de las Casas (M.A.S.), Jorge del Prado (P.C.) et Antonio Mesa Cuadra (P.S.R.) exprimaient récemment leur sentiment sur la crise et la façon d'y faire face au niveau politique. Dans l'ensemble, ils suggèrent des mesures de caractère technique à court et à long terme (re-financement de la dette extérieure, planification économique) et, bien qu'ils ne soient pas d'accord sur les priorités, ils préconisent finalement un « programme national ». Curieusement, la droite garde le plus grand silence sur ces problèmes économiques. Comme si elle souhaitait d'abord arriver au pouvoir ou, au contraire, une issue autoritaire type « cône sud » pour établir un programme de récession par militaires interposés.



BRÉSIL

Nouveaux documents sur l'intervention des Etats-Unis

Les dissensions entre Washington et le régime militaire

Les Etats-Unis peuvent-ils contraindre le Brésil à renoncer à son projet de construire, avec l'aide de la République fédérale d'Allemagne, des usines de retraitement d'uranium ? En 1964, Washington avait joué un rôle décisif pour favoriser le coup d'Etat militaire. La divulgation de nouveaux documents apporte à ce sujet d'utiles précisions. Mais la dictature mise en place voilà quatorze ans a développé des structures de pouvoir originales qui semblent la mettre à l'abri des pressions de Washington.

LA visite du président Carter au Brésil, à la fin du mois de mars, ne pouvait dissimuler les divergences observées au sein du bloc militaire et bureaucratique qui détient le pouvoir, surtout au moment où certains aspects de la participation des Etats-Unis au coup d'Etat de 1964 sont partiellement éclaircis par la publication de documents officiels portant sur cette période décisive (1). Ces documents montrent que les putschistes civils et militaires ont longuement hésité avant de passer à l'action. Certes, des signes sans précédent pouvaient les inquiéter : une mobilisation paysanne, des tentatives d'unification du mouvement syndical, une contestation au sein de l'armée. Mais, relativement inorganisées, ces initiatives ne suffisaient pas à créer une situation révolutionnaire.

Pourtant, d'après les archives maintenant divulguées, la C.I.A. signalait que, depuis 1962, des hommes d'affaires de Sao-Paulo complotaient contre le gouvernement Goulart. Il s'agissait de milieux traditionnellement hostiles à la politique des gouvernements travaillistes, et leur cible principale était le mouvement syndical. Mais c'est seulement quelques mois plus tard qu'apparaissent les premières informations faisant état d'un complot proprement militaire dont les objectifs étaient, à la fois d'ordre intérieur et international puisqu'il était question de *« ramener la politique extérieure brésilienne à son orientation pro-occidentale »*. Les militaires présentent alors leur projet comme étant destiné à prévenir une éventuelle tentative anticonstitutionnelle du président Goulart. Mais ce qui leur fait alors défaut, c'est l'indispensable appui de la droite civile, appui qui, toutefois, ne va pas tarder à leur être fourni.

Pourtant, en dépit des coups de boutoir qu'il avait reçus à la base, le régime avait encore du ressort et la Constitution de 1946 était suffisamment souple pour permettre de trouver à la crise une issue légale. C'est bien ce que pensaient les politiciens conservateurs qui, jusqu'à la fin de 1963, affirmèrent à M. Lincoln Gordon, ambassadeur des Etats-Unis à Brasilia, que le président Goulart pourrait être écarté du gouvernement par un vote en bonne et due forme du Parlement, selon la procédure d'*« impeachment »*. Car, si le mouvement nationaliste et populaire souffrait de ses divisions, la droite disposait de leaders de poids capables de galvaniser une bonne partie de l'électorat.

Face à Carlos Lacerda, candidat de la droite, l'ex-président Kubitschek (1955-1960) se trouvait alors au faîte de sa popularité et pouvait espérer remporter les élections présidentielles de 1965 grâce aux suffrages de la gauche, qui ne disposait pas d'un candidat de stature nationale. Mais Lacerda et Kubitschek se rallièrent tardivement à un coup d'Etat militaire qu'ils crurent uniquement destiné à rétablir le jeu classique de conciliation entre les élites politiques. Ils vont vite déchanter puisque, à l'instar des dirigeants de gauche frappés dès 1964, ils seront, à leur tour, privés par les militaires de tous leurs droits politiques.

Les changements survenus à cette époque dans la diplomatie américaine ont beaucoup pesé sur les événements du Brésil. Dans un premier temps, pour répondre au défi lancé par la révolution cubaine (1959), l'administration Kennedy favorise, à partir de 1961, une politique réformiste (l'Alliance pour le progrès) qui semble avoir ajourné de deux ans le coup d'Etat au Brésil. Il ressort des documents que c'est l'attitude de la Maison Blanche qui fit reculer certains généraux brésiliens qui comptaient s'emparer du pouvoir aussitôt après la démission du président Janio Quadros en 1961. Toutefois, dès cette époque, le Brésil est rangé parmi les pays qui risquent de devenir un point chaud de la planète et il est spécialement mentionné dans une étude de la C.I.A. consacrée à un *« examen des situations de crise dans la guerre froide »*. Et, après la crise des fusées à Cuba (1962), le Pentagone puis le département d'Etat passent au crible la politique d'alliances des Etats-Unis : il s'agit de réévaluer le poids et l'influence des alliés dont les Etats-Unis disposent à l'intérieur de chaque pays d'Amérique latine. Dès lors sera privilégié le rôle politique des armées du continent, au détriment de la légalité constitutionnelle.

Vers l'opération « Brother Sam »

CE revirement de la diplomatie américaine a pris totalement au dépourvu les politiciens au pouvoir à Brasilia. A la fin de 1963, le président Goulart s'efforce encore de rassurer l'ambassadeur des Etats-Unis, qui note, dans une dépêche envoyée à Washington : *« Il* (Goulart) *dit que le gouvernement américain devrait être convaincu qu'il n'est pas communiste et qu'il n'a pas l'intention de livrer le pays aux communistes ; le gouvernement américain doit se fier à lui, car il mènera à bien les complexes manœuvres politiques qui sont une spécialité brésilienne dans laquelle il est passé maître... »* Malheureusement pour Goulart et pour le régime constitutionnel, ni la droite brésilienne ni les Etats-Unis ne font plus confiance à ce type de « spécialiste ».

Le nouveau cours de la politique américaine se traduit par un dépérissement de l'Alliance pour le progrès pendant que sont privilégiées les analyses élaborées par le Pentagone et la C.I.A. Pour accélérer cette mutation, l'ambassadeur Lincoln Gordon joue un rôle déterminant en étayant par ses dépêches les interprétations fournies par le Pentagone et la C.I.A., qui voient dans le président Goulart un instrument des communistes. Tant et si bien que le département d'Etat, pour inciter M. Lincoln Gordon à nuancer ses analyses, lui envoie, en août 1963, un mémorandum signé par M. George Ball lui-même. Ce mémorandum, qui commente la politique de Goulart, est un véritable morceau d'anthologie :

« Le talent pour la démagogie, joint au fait que Goulart s'y emploie, ne serait pas mauvais en soi s'il aboutissait à des réformes effectives. La démagogie n'est pas forcément liée aux tactiques communistes et ne constitue pas une de ces caractéristiques distinctives ; sa pratique ne présage pas inévitablement la prise du pouvoir par les communistes. Peu de

Par JULIA JURUNA

leaders sont parvenus au sommet sans quelque talent en ce domaine. C'était là une des accusations que les communistes lançaient à Franklin Roosevelt. Je doute cependant que, s'il n'avait eu ce talent-là, il ait pu faire approuver la moitié des réformes nécessaires dont nous le remercions aujourd'hui. Les changements sociaux, également nécessaires au Brésil aujourd'hui, dépendront probablement d'une impulsion semblable. »

Piqué au vif, l'ambassadeur Gordon répond : *« Je ne vois, à la propagande réformiste de Goulart, aucun contenu réel, et ses efforts pour suivre les traces de Kennedy* (l'Alliance pour le progrès) *ne sont qu'une quête de slogans. »*

La rhétorique populiste des politiciens brésiliens est ainsi décryptée de deux manières différentes : d'une part, les menaces proférées contre les intérêts américains sont prises au pied de la lettre ; d'autre part, les initiatives réformistes du gouvernement sont tournées en dérision. Par exemple, plusieurs dépêches du département d'Etat témoignent d'une grande compréhension à l'égard d'une réforme agraire au Brésil, *mais* M. Lincoln Gordon se garde bien d'en parler à ses interlocuteurs brésiliens, car les différents courants putschistes se regroupaient précisément dans une commune hostilité à la réforme agraire.

Il reste que l'essentiel de l'intervention américaine s'est joué sur le plan militaire par l'action du colonel Vernon Walters (2), dont les rapports qu'il envoya alors à Washington restent, dans leur presque totalité, secrets. Ce n'est pas un hasard. Au départ, en effet, les Etats-Unis semblent avoir considéré que les préparatifs militaires des putschistes n'étaient pas très fiables. En témoigne une dépêche envoyée par l'ambassade : *« L'actuelle conspiration est typiquement brésilienne, car elle n'est pas unifiée et souffre d'un trop grand nombre de candidats au poste de leader. »* C'est vraisemblablement le colonel Walters qui regroupa les différents courants sous l'autorité du général Castello Branco et du noyau d'officiers avec qui il était personnellement lié depuis la seconde guerre mondiale. C'est encore par ses soins que fut préparée l'opération *« Brother Sam »* qui, en avril 1964, aurait, en cas de nécessité, apporté aux putschistes l'appui de l'aéronavale américaine. Dans l'hypothèse où le coup d'Etat se serait heurté à une résistance armée risquant de dégénérer en guerre civile, l'opération *« Brother Sam »* aurait amorcé une intervention directe sous le couvert de l'Organisation des Etats américains *(O.E.A.). Ce schéma sera effective*ment appliqué en 1965, lors du débarquement américain à Saint-Domingue.

Après avoir, pendant quatorze ans, soutenu sans défaillance le régime militaire, la politique américaine à l'égard du Brésil est à nouveau en train d'évoluer, les divergences entre les deux pays se polarisant autour de deux problèmes : la violation des droits de l'homme et la construction d'usines de retraitement d'uranium. Depuis la visite du président Carter à Téhéran, on sait que les Etats-Unis peuvent se montrer conciliants sur le premier point. Il n'en va pas de même pour le second.

Machiavel notait que l'intervention d'une puissance en faveur de ses amis et alliés dans un autre pays peut présenter des inconvénients : *« Tu te rends ennemi de tous ceux que tu as offensés en envahissant leurs terres, et (...) tu ne conserveras non plus l'amitié de ceux qui t'ont appelé, car tu ne peux ni les récompenser autant qu'ils l'escomptaient, ni employer contre eux de fortes médecines, étant leur obligé. »* Washington ne peut pas accorder aux militaires brésiliens la *« récompense »* nucléaire sur laquelle ils comptaient, car elle bouleverserait l'équilibre stratégique entre les nations de l'hémisphère sud. Du coup, les militaires au pouvoir à Brasilia ne sont plus unanimement des soutiens inconditionnels des Etats-Unis.

Les usines nucléaires

LES militaires brésiliens s'exposent-ils pour autant au risque de subir le sort des colonels grecs qui, après avoir, par leur fausse manœuvre, à Chypre, rompu l'équilibre en Méditerranée orientale, durent céder le pouvoir aux civils revenus à Athènes avec la bénédiction de Washington ? Les deux situations ne sont guère comparables, car le régime militaire brésilien a créé dans le pays une situation politique et économique totalement nouvelle.

Le secteur étatisé s'est, en effet, considérablement élargi au point que près de 60 % des investissements sont maintenant assurés par l'Etat. Et l'énorme appareil administratif et économique étatisé est en étroite symbiose avec un secteur décisif de la hiérarchie militaire, celui qui contrôle le service de renseignements. A défaut d'élaborer une véritable idéologie, les militaires ont développé un Service national d'information (S.N.I.) qui, coordonnant le recrutement, les promotions et les mutations de tous les fonctionnaires, encadre très efficacement l'administration. De fait, le S.N.I. est la seule source de « légitimité » des hauts fonctionnaires et des technocrates, qui n'ont de compte à rendre à aucun pouvoir constitué. Grâce au S.N.I., le système s'est pourvu d'un formidable instrument d'auto-reproduction. L'ampleur du secteur étatisé dans l'économie brésilienne et son contrôle par le S.N.I. définissent une structure étatique beaucoup plus rigoureuse que celle dont disposaient les colonels grecs avant le retour de M. Caramanlis.

La preuve en fut fournie lorsque le général Frotta, évincé de la course à la succession du général Geisel à la présidence de la République, fut démis de ses fonctions de ministre des armées. Contraint à abattre ses cartes, le général Frotta porta à la connaissance du public deux documents qui sont riches d'enseignement :

— Le premier, qui se présente comme un réquisitoire contre la politique du général Geisel, est un texte assez décousu, présentant des objectifs parfois contradictoires et en tout cas inadaptés au système capitaliste brésilien ; sa diffusion révéla au grand jour que son auteur n'était pas en rapport avec les classes dominantes ;

— Le second allait démontrer que le général Frotta n'avait pas de prise sur le S.N.I., véritable épine dorsale du régime. Il affirmait, en effet, que le gouvernement était infiltré par des communistes et, à l'appui de cette accusation, il citait les noms d'une centaine de fonctionnaires en fournissant de prétendues *« preuves »* qui auraient permis de les poursuivre pour *« subversion »*. Mais toutes ces prétendues précisions ne visaient que des personnages secondaires, ou étaient complètement ineptes, ou concernaient des cas déjà connus.

Cette crise mineure étalait au grand jour le conflit entre la hiérarchie militaire traditionnelle et la nouvelle bureaucratie militaire solidement appuyée sur le secteur économique étatisé et le S.N.I., représentée par le général Figueiredo, directeur du S.N.I., dauphin récemment désigné du général Geisel.

Si les Etats-Unis avaient, depuis le général Vernon Walters, de bonnes relations avec la hiérarchie militaire traditionnelle, ils n'ont que peu d'influence sur cette nouvelle force qui s'est constituée au sein du régime. La marge de manœuvre de Washington s'en trouve infiniment plus étroite qu'en 1964. La nouvelle structure de pouvoir échappe aussi aux politiciens de la droite traditionnelle, comme par exemple M. Magalhaes Pinto qui, en plaidant pour le retour à un pouvoir civil, essaie de maintenir sa candidature à la présidence de la République (3).

Au cours des dernières années, l'évolution des événements politiques au Brésil a fait beaucoup de dupes. Les Etats-Unis, à leur tour, auront peut-être des surprises. Mais pas le peuple brésilien. Exclu de toutes les manœuvres qui fixent son destin, il voit l'histoire se répéter : la première fois, en 1964, comme tragédie, les autres fois aussi.

(1) Ces documents proviennent de la bibliothèque Lyndon-Johnson, à Austin (Texas), et de la bibliothèque John-Kennedy, à Boston, et ont été publiés par le *Jornal do Brasil*.

(2) Le colonel (puis général) Vernon Walters était officier de liaison pour la division brésilienne qui participa à la campagne d'Italie en 1944. Attaché militaire au Brésil de 1945 à 1948, il était en poste à Téhéran au moment du renversement du Dr Mossadegh, au Brésil au moment du putsch militaire de 1964, à Paris de 1967 à 1972, date à laquelle il devint directeur adjoint de la C.I.A.

(3) Voir son interview au *Monde* du 14 janvier 1978.

RECTIFICATIF. — *Une coquille nous a fait écrire, dans l'article de Carlos Alberto Gabetta (le Monde diplomatique, avril 1978, page 14, deuxième colonne), que le taux d'inflation en Argentine en 1977 était estimé à 17 % ; il est en réalité de 170 %.*

« CE QU'IL AVAIT EN LUI, IL LE CHERCHAIT AILLEURS »

Une révolte contre l'Occident

« LA suprématie économique et technique qu'affiche l'Occident n'implique aucunement que le système social et culturel de ce dernier soit meilleur que les autres.

Il va de soi que chaque culture sollicite son génie propre pour adapter la technologie aux besoins matériels et spirituels de la collectivité qu'elle englobe. La croissance économique peut par conséquent aller de pair avec la préservation des valeurs spirituelles et esthétiques d'une nation et la création d'institutions culturelles et sociales appropriées, sans qu'il y ait rupture avec le passé et l'histoire de cette société.

En se fondant sur ce principe, on comprend plus facilement que le modèle occidental de développement ne soit pas nécessairement adaptable aux exigences d'autres sociétés humaines. Il devient inutile de vouloir comparer entre elles les nations pour les entraîner dans une concurrence injustifiée : être classé premier ou dernier n'a aucun sens. La vie des sociétés ne se mesure pas de manière quantitative, en fonction des critères imposés par la vision anthropocentriste de l'Occident. Le développement industriel d'un pays doit tenir compte de la société existante. Les emprunts à la technique occidentale exigeant jugement et clairvoyance, chaque société doit se référer à sa culture propre. »

C'est là le cœur même de la thèse d'Ehsan Naraghi, exposée dans un petit livre très dense préfacé par Alfred Sauvy, « L'Orient et la crise de l'Occident » (1) dont le titre dans l'édition iranienne était encore plus explicite : « Ce qu'il avait en lui, il le cherchait ailleurs. » Naraghi, docteur en sociologie de l'université de Paris, a été marqué par une double formation, classique et musulmane d'une part, moderne et occidentale de l'autre. Tous ceux qui l'ont connu, soit à la tête de l'Institut d'économie et de sociologie de Téhéran, soit comme dirigeant de la division Jeunesse à l'UNESCO, savent qu'il maîtrise pleinement de nombreuses disciplines et peut discuter sur un pied d'égalité avec les savants.

La sévère mise en garde contre l'occidentalisme que représente ce livre ne recèle donc nul parti pris ou mauvaise humeur, et traduit avant tout l'expérience acquise par l'auteur dans divers pays, et d'abord dans le sien. Pour des raisons faciles à comprendre, le livre ne met pas en cause directement ce qu'on appelle en Iran la « révolution blanche » du chah, mais il est assez clair que ce qui est d'abord visé ici, c'est le placage sur les structures traditionnelles et à leur détriment d'une révolution capitaliste occidentale. On ajouterait volontiers : avec la démocratie bourgeoise en moins, encore que Naraghi mette un peu dans le même sac, peut-être pour faire passer plus aisément ses critiques en Iran, le système représentatif européen et les autres importations de l'Occident.

Mais le phénomène qu'il évoque dépasse de beaucoup l'Iran, et s'étend à une bonne partie de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. La destruction des structures communautaires villageoises par des réformes agraires de type individualiste, ou simplement par les lois de la concurrence et l'économie de marché, l'appauvrissement des plus pauvres et l'invasion des banlieues urbaines par des légions d'anciens paysans condamnés aux bidonvilles, l'enrichissement affolant des féodaux et compradores grâce à leurs relations avec les régimes en place — telle est la vision que nous offre depuis longtemps la plus grande partie du tiers-monde, que cela soit sous la forme de l'ancien colonialisme ou d'un néo-colonialisme assorti d'indépendances formelles.

Dans ce cadre que nous connaissons mais qu'il n'est pas mauvais de rappeler, même aux intellectuels d'Occident, Ehsan Naraghi s'attache particulièrement à dénoncer la dégradation des cultures authentiques par « l'escalade dans le quantitatif » des méthodes scientifiques occidentales. Il oppose la « connaissance scientifique » et la « culture » qui est « morale, art, littérature, philosophie, politique ».

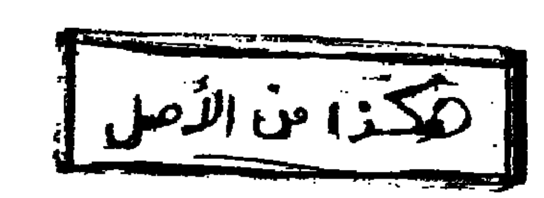
E. Naraghi, qui reconnaît la valeur permanente des sciences exactes à l'état pur, mathématiques, physique, etc., et souligne la participation de l'Orient arabe à leur élaboration, et qui ne songe pas à déprécier l'intérêt pour le tiers-monde des sciences naturelles et de la médecine, vise surtout dans son attaque la mise en condition et l'exploitation de la science occidentale au service de la production. Mais la distinction paraît insuffisamment soulignée, et en revanche la contradiction que fait apparaître E. Naraghi entre science et culture est assez artificielle : une science digne de ce nom fait partie de la culture et ne s'oppose pas à elle. Mais sans doute s'agit-il surtout de pourfendre un « snobisme de la science » que nous ne connaissons plus guère en Occident, mais que l'on trouve encore souvent chez les intellectuels de divers pays.

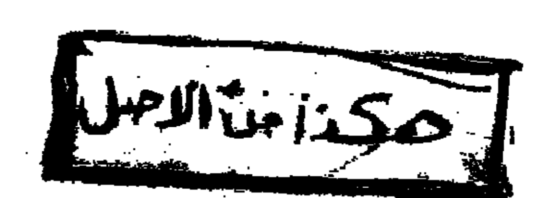
Les préoccupations d'E. Naraghi, sociologue et économiste, vont d'abord aux sciences humaines, et il a raison, dans ce domaine, de dénoncer l'abus des méthodes scientifiques quantitatives aux dépens de la compréhension humaine des problèmes. Mais aussi bien les méthodes scientifiques ne sont que des outils utilisables par quelqu'un et pour quelque chose. L'approche presque exclusivement culturelle de l'auteur ne lui laisse pas beaucoup l'occasion, tout au long de son livre, d'aborder le problème du « qui » : qui fait quoi, et pourquoi ? Si les multinationales sont souvent dénoncées, E. Naraghi insiste insuffisamment, semble-t-il, sur les causes profondes du bouleversement des structures, qu'il impute au « progrès technique à l'occidentale », sans mettre en lumière la liaison du mode de production moderne avec les appétits de profit et la volonté d'exploitation du capitalisme. Le marxisme est souvent évoqué dans le livre, mais plutôt comme un système politique, voire un système de gouvernement. Ou alors, c'est un « modèle de pensée purement occidental », comme le « libéralisme » ou « l'esprit technocratique ».

C'est pourquoi, dans la mesure où l'auteur ne s'appuie pas sur l'analyse scientifique des faits sociaux, même quand ces faits ont le caractère particulier des faits sociaux du tiers-monde, il en vient à des conclusions un peu trop volontaristes : « Nous devons nous garder d'introduire chez nous le capitalisme sous sa forme la plus féroce... Il n'y a aucune raison pour que nous abandonnions le pouvoir à une minorité capitaliste », ou bien ailleurs, citant les conclusions d'un congrès africain de l'UNESCO : « La technologie doit être mise au service de l'Afrique, et non l'Afrique soumise sans discernement à des techniques souvent inventées ailleurs », remarques judicieuses, mais qui sont condamnées à rester lettre morte si l'on n'analyse pas comment et en s'appuyant sur quelles forces le capitalisme occidental s'empare du tiers-monde, et quels sont les intérêts qui président à l'expansion des technologies occidentales aux dépens de la population de ces pays. Il est vrai que soulever ces problèmes aurait sans doute rendu la publication du livre difficile en Iran.

CLAUDE BOURDET.

(1) Editions Entente, Paris, 1977, 212 pages, 25 F.





CHINE — La 5e Assemblée populaire nationale et la nouvelle Constitution

Un compromis entre le désir de changement et la nécessaire continuité

LA cinquième Assemblée populaire chinoise, convoquée avec deux ans d'anticipation, et la nouvelle Constitution, promulguée seulement trois ans après la précédente, consacrent les nouvelles orientations politiques de la Chine.

Les transformations qui prennent forme peu à peu ne sont pourtant pas aussi grandes qu'il y paraît à première vue, et elles s'insèrent dans une certaine continuité. Il n'y a aucun changement en ce qui concerne les objectifs : faire de la Chine un pays socialiste indépendant et prospère est au programme depuis 1949. Pour ce qui est des moyens et des méthodes, la différence est importante par rapport à la ligne, attribuée à la « bande des quatre », qui tendait à s'imposer depuis 1974. Mais une vue plus globale de la politique chinoise montre un certain nombre de constantes. La nouvelle équipe dirigeante met l'accent sur cette continuité plus que sur un changement qui se voudrait radical.

La fidélité à la pensée de Mao Tse-toung est réaffirmée avec force dans tous les discours officiels et dans la Constitution, dont le préambule comporte un long passage à la gloire du président défunt. Les nouvelles paroles de l'hymne national, chant patriotique de résistance composé durant la seconde guerre mondiale, fixent comme objectif au peuple chinois de *« faire flotter bien haut la drapeau de Mao Tse-toung »*.

Comme au onzième congrès du parti communiste chinois, les textes continuent de s'en prendre à la « bande des quatre » qui non seulement a fait régner à la fois la terreur sur les intellectuels et l'anarchisme social, ou saboté l'économie en empêchant la réalisation du programme de développement annoncé par Chou-En-lai en 1975 devant la quatrième Assemblée populaire nationale, mais surtout a déformé la pensée de Mao Tse-toung.

La plupart des acquis de la révolution culturelle introduits dans le texte constitutionnel de 1975 sont conservés : définition de la République populaire de Chine comme *« un Etat socialiste de dictature du prolétariat »* ; suppression du poste de président de la République ; introduction du droit de grève et des *« quatre grandes démocraties »* (libre expression d'opinion, large exposé de vues, grand débat et journaux muraux à grands caractères), etc.

Les nuances et les précisions apportées par la réécriture du texte ne sont pas toutes des nouveautés. Ainsi la suppression de la mention selon laquelle l'Assemblée populaire nationale, organe suprême du pouvoir d'Etat, était *« placée sous la direction du parti communiste chinois »* ne transforme pas les rapports entre l'Assemblée et le parti qui reste, aux termes de l'article 2, *« le noyau dirigeant du peuple chinois tout entier »*. C'est toujours le parti qui propose le premier ministre. La réunion de l'Assemblée populaire nationale a été précédée, du 18 au 23 février, de la deuxième session plénière du comité central issu du onzième congrès du P.C.C. qui a *« approuvé »* les textes des différents rapports présentés à l'Assemblée et de la nouvelle Constitution, ainsi que les candidatures des membres du Comité national de la conférence consultative politique du peuple chinois (C.C.P.P.C.), du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale et du conseil des affaires d'Etat, ainsi que des présidents de la Cour et du Parquet populaires suprêmes.

S'il n'est plus précisé que *« le prolétariat doit exercer sa dictature sur la bourgeoisie dans tous les domaines de la superstructure, y compris les divers secteurs de la culture »*, l'article 13 de la Constitution stipule toujours que tous les domaines culturels doivent être *« au service de la politique prolétarienne »*. Et l'article 17, entièrement nouveau, institue un *« principe de démocratie socialiste »* dont M. Yeh Chien-ying souligne l'importance, et qui *« assure au peuple le droit de participer à l'administration des affaires d'Etat et des services économiques et culturels et d'exercer son contrôle sur les organismes d'Etat et leur personnel »*.

LA nouvelle Constitution fait cependant apparaître quelques modifications organisationnelles. Les préfectures redeviennent des organes délégués des provinces et perdent leur caractère d'organe local du pouvoir. Les forces armées ne sont plus divisées en armée populaire de libération et milice populaire ; organisées sur un principe de « triple union », elles *« combinent l'armée de campagne, les forces locales et la milice populaire »*. Les parquets populaires sont rétablis, avec cependant la différence, par rapport aux institutions mises en place par la Constitution de 1954, qu'ils dépendent maintenant des assemblées populaires.

Les principes de base du fonctionnement de la justice — assesseurs populaires, publicité et droit à la défense — sont clairement mentionnés. La Constitution ne se contente plus de faire référence à la seule « ligne de masse ».

Les droits des citoyens sont complétés, dans l'article 53, par un rappel de la liberté de mariage, du principe de l'égalité de rémunération entre l'homme et la femme et de l'encouragement étatique à l'application de la

Par TSIEN TCHE-HAO *

planification familiale. L'article 57 reprend les stipulations du texte de 1954 concernant le devoir de protéger les biens publics, d'observer la discipline du travail, de respecter l'ordre public et la morale socialiste, auquel s'ajoute l'obligation de *« garder les secrets d'Etat »*.

Mais c'est la volonté de donner un puissant coup d'accélérateur au développement économique (1) qui constitue le trait dominant de la nouvelle ligne politique. La planification familiale et le respect de la discipline du travail relèvent déjà de considérations économiques, de même que la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la lutte contre la pollution et les nuisances, prévues par l'article 11 de la Constitution.

Les stimulants matériels sont *combinés aux stimulants moraux*, qui conservent la prépondérance (article 10). Cela se traduit concrètement par le rétablissement de certaines primes, conformément au principe socialiste de distribution *« à chacun selon son travail »*, et par le rétablissement de récompenses morales de type honorifique. L'émulation joue à plein dans tous les domaines.

Dans son rapport sur les activités du gouvernement, M. Hua Kuo-feng précise les objectifs fixés à moyen terme : *« Le plan décennal prévoit qu'en 1985 la production céréalière atteindra 400 millions de tonnes ; celle de l'acier, 60 millions de tonnes. La valeur globale de la production agricole augmentera chaque année de 4 à 5 % ; celle de la production industrielle de plus de 10 %... L'Etat se propose de réaliser en même temps cent vingt projets de grande envergure dont dix centres sidérurgiques, neuf centres de métaux non ferreux, huit centres houillers, dix importantes exploitations de pétrole et de gaz, trente centrales électriques, six nouveaux axes ferroviaires et cinq grands ports. »*

Une impulsion nouvelle est donnée à la recherche scientifique, à l'éducation et à la culture selon le principe *« que cent fleurs s'épanouissent et que cent écoles rivalisent »*. Les intellectuels et les experts, y compris ceux qui, issus de l'ancienne société, avaient été mis sur la touche par la révolution culturelle, reprennent du service. L'article 14 de la Constitution précise cependant que le marxisme garde une position dirigeante dans tous les domaines de l'idéologie et de la culture qui doivent servir les ouvriers, les paysans et les soldats, ainsi que le socialisme et la culture socialiste.

Bien que le développement économique reste fondé sur le principe *« compter sur ses propres forces »*, la Constitution stipule que, dans les activités scientifiques et techniques, il faut pratiquer *« l'union de l'étude des expériences d'autrui avec nos propres efforts de création »*. Ce qui signifie en clair qu'il convient de ne pas négliger la technologie étrangère.

Les élus sont largement renouvelés, tant au niveau de l'Assemblée qu'au niveau du gouvernement. Beaucoup de nouveaux venus, pour la plupart techniciens, figurent à côté de ceux qui ont su se maintenir en place et des personnalités réhabilitées.

Le front uni révolutionnaire s'étend à nouveau aux partis démocratiques et aux personnalités religieuses. La Conférence consultative politique du peuple chinois, organe de front uni créé en 1949 et mis en sommeil durant la révolution culturelle, est réactivée. Les Chinois d'outre-mer et les étrangers d'origine chinoise, ainsi que leurs familles en Chine, font l'objet d'attentions particulières : leurs *« intérêts légitimes »* sont protégés par l'article 54 de la Constitution, tandis que M. Hua Kuo-feng fait état de *« traitement de faveur »* qui leur serait accordé.

Au niveau du Conseil des affaires d'Etat, on observe la création d'un ministère des affaires civiles, d'une commission économique d'Etat et d'une commission d'Etat pour les sciences et techniques, et le dédoublement des ministères de l'industrie pétrolière et de l'industrie chimique, de l'industrie textile et de l'industrie légère. La liste des ministes membres du Conseil des affaires d'Etat comprend également le président de la Banque populaire de Chine et le président de la Coopération générale d'approvisionnement et de vente.

Peu de changements dans le domaine de la politique étrangère, mais on a introduit dans la Constitution la *« théorie des trois mondes »* (2), un appel à la libération de Taiwan et à la réunification nationale, et un nouvel objectif, à côté de la lutte contre les superpuissances, la lutte *« contre une nouvelle guerre mondiale »*. Si le caractère inévitable d'une guerre mondiale due à la rivalité des superpuissances n'est pas remis en cause, le gouvernement chinois semble penser maintenant que cette guerre peut être retardée, sinon empêchée.

EN dépit des réhabilitations et des « cent fleurs », du recours à la technologie étrangère et de l'élargissement des échanges culturels et commerciaux, il est difficile de ne voir dans la nouvelle ligne politique qu'une sorte de « libéralisation » du régime et une « ouverture » vers l'étranger. L'espèce de « chasse aux sorcières » qui a suivi l'élimination de la « bande des quatre », la reprise en main de l'enseignement, le rétablissement des parquets, des hiérarchies, de la discipline et des règlements qualifiés de *« raisonnables »* ne sont pas à proprement parler des mesures « libérales ». L'appel au respect de la *« légalité socialiste »* s'accompagne d'une vigilance accrue des organes de sécurité et n'a aucun rapport avec un « juridisme » de type occidental. Sans qu'on puisse pour autant parler d'un quelconque durcissement dans le domaine judiciaire ou d'un accroissement de la répression. L'accentuation de la « démocratisation » est sensible dans tous les domaines. Dans l'optique de la théorie des contradictions, et ainsi que le rappelle le préambule de la Constitution, le centralisme démocratique doit faire régner à la fois la discipline et la liberté.

Confrontée à deux lignes extrémistes opposées — la ligne à tendance *« réaliste »* qui privilégie l'économie et néglige l'idéologie, et la ligne dite *« métaphysique »* de la « bande des quatre », — la nouvelle équipe dirigeante a, semble-t-il, cherché un compromis assurant l'équilibre entre le changement réclamé par une grande partie de la population et la continuité nécessaire à la consolidation du régime.

* Maître de recherche au C.N.R.S. Auteur de *la Chine*, collection « Comment ils sont gouvernés », L.G.D.J. Paris, 1977, 742 pages (Prix de l'Asie 1977, décerné par l'A.D.E.L.F.).

(1) Voir à ce sujet l'article d'Alain Bouc dans *le Monde diplomatique* de mars 1978.

(2) Cf. Jean Daubier : « La théorie des trois mondes, fondement de la diplomatie », dans *le Monde diplomatique* de mars 1978.

Le carnet des ambassades

● A l'occasion de leur départ, l'ambassadeur du Pakistan et la begum Oizilbash ont donné une réception le 12 avril.

● **M. Suk Heun Yun**, ambassadeur de la République de Corée, a offert une réception le 13 avril à l'occasion du deuxième congrès de l'Association des études coréennes en Europe.

● L'ambassadeur de Syrie et Mme Chakour ont donné une réception le 17 avril à l'occasion de la fête nationale.

● A l'occasion du départ de M. Youri Victorov, conseiller de l'ambassade de l'U.R.S.S., et de l'arrivée de M. Alexandre Bogatchev, nouveau conseiller pour la presse, **M. Stephan Tchervonenko**, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France, a offert une réception le 18 avril.

● **M. Mundhir Tawfik Al-Wandawi**, ambassadeur de la République d'Irak, a présidé le 26 avril une soirée organisée par le Centre culturel irakien à l'occasion du trente et unième anniversaire du parti Baas arabe socialiste.

● **M. Jean Deschamps**, *délégué général* du *Québec*, a *offert* une réception le 27 avril à l'occasion de la visite en France d'écrivains québécois et de M. Guy Saint-Jean, président des éditions de l'Aurore à Montréal.

Calendrier des fêtes nationales

16-31 MAI	
17 NORVEGE	Fête de la Constitution
22 SRI-LANKA	Fête nationale
25 ARGENTINE	Fête nationale
25 JORDANIE	Fête de l'indépendance
31 AFRIQUE DU SUD	Fête nationale
1er-15 JUIN	
1 TUNISIE	Fête nationale
2 ITALIE	Anniv. de la procl. de la République
4 TONGA	Fête nationale
10 GRANDE-BRETAGNE	Anniv. officiel de la reine
12 PHILIPPINES	Anniv. de la procl. de l'indépendance

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

CHINE
(5 mars 1978)

Premier ministre : *M. Houa Kouo-feng* ; vice-premier ministres : *MM. Teng Siao-ping, Li Sien-nien, Siu Hsiang-tsien, Ki Teng-kouei, Yu Tsieou-li, Tchen Si-lien, Keng Piao, Tchen Yong-kouei, Fang Yi, Wang Tchen, Kou Mou, Kang Che-en*, et *Mme Tchen Mou-houa*.

Ministre des affaires étrangères : *M. Houang Houa* ; défense nationale : *M. Siu Hsiang-tsien* ; commission du plan d'Etat : *M. Yu Tsieou-li* ; commission économique d'Etat : *M. Kang Che-en* ; commission d'Etat pour la construction de base : *M. Kou Mou* ; commission d'Etat pour les sciences et techniques : *M. Fang Yi* ; commission d'Etat pour les affaires nationales : *M. Yang Tsing-jen* ; sécurité publique : *M. Tchao Tsang-pi* ; affaires civiles : *M. Tcheng Tse-houa* ; commerce extérieur : *M. Li Kiang* ; relations économiques avec l'étranger : *M. Tchen Mou-houa* ; agriculture et forêts : *M. Yang Li-kong* ; industrie métallurgique : *M. Tang Keh* ; ministres du premier ministère de l'industrie mécanique : *M. Tcheou Tse-kien* ; du deuxième ministère de l'industrie mécanique : *M. Lieou Wei* ; du troisième ministère de l'industrie mécanique : *M. Liu Tong* ; du quatrième ministère de l'industrie mécanique : *M. Wang Tcheng* ; du cinquième ministère de l'industrie mécanique : *M. Tchang Tchen* ; du sixième ministère de l'industrie mécanique : *M. Tchai Chou-fan* ; du septième ministère de l'industrie mécanique : *M. Song Jen-kiong* ; ministre de l'industrie houillère : *M. Siao Han* ; industrie pétrolière : *M. Song Tchen-ming* ; industrie chimique : *M. Souen King-wen* ; eaux et énergie électrique : *M. Tsien Tcheng-ying* ; industrie textile : *M. Tsien Tche-kouang* ; industrie légère : *M. Liang Ling-kouang* ; chemins de fer : *M. Touan Kiun-yi* ; communications : *M. Ye Fei* ; postes et télécommunications : *M. Tchong Fou-siang* ; finances : *M. Tchang Kin-fou* ; gouverneur de la banque populaire de Chine : *M. Li Pao-houa* ; commerce intérieur : *M. Wang Lei* ; président de la coopérative générale d'approvisionnement et de la vente de Chine : *M. Tchen kouo-tong* ; culture : *M. Houang Tchen* ; éducation : *M. Lieou Si-yao* ; santé publique : *M. Kiang Yi-tchen* ; ministre chargé de la commission de la culture physique et des sports : *M. Wang Meng*.

CHYPRE
(9 mars 1978)

Président de la République : *M. Spyros Kyprianou* ; ministre des finances : *M. Andreas Chr. Patsalidès* ; affaires étrangères : *M. Nicos A. Rolandes* ; ministre à la présidence de la République : *M. Georghios X. Ionnidès* ; intérieur et défense : *M. Christodoulos Veniamin* ; agriculture et ressources naturelles : *M. Georghios Chr. Tompazos* ; santé : *M. Andreas P. Mikellidès* ; éducation : *M. Chrysostomos A. Sofianos* ; commerce et industrie : *M. Andreas N. Papageorghiou*, communications et travaux publics : *M. Barios G. Eliades* ; travail et sécurité sociale : *M. Aimilios Theodoulou* ; justice : *M. Petros B. Michealidès* ; secrétaire d'Etat à l'intérieur : *M. Stelios K. Katsellis* ; secrétaire d'Etat à l'éducation : *M. Costas El Hadjistephanou*.

FRANCE
(3 avril 1978)

Premier ministre : *M. Raymond Barre* ; garde des sceaux, ministre de la justice : *M. Alain Peyrefitte* ; santé et famille : *Mme Simone Veil* ; intérieur : *M. Christian Bonnet* ; affaires étrangères : *M. Louis de Guiringaud* ; défense : *M. Yvon Bourges* ; travail et participation : *M. Robert Boulin* ; coopération : *M. Robert Galley* ; économie : *M. René Monory* ; budget : *M. Maurice Papon* ; environnement et cadre de vie : *M. Michel d'Ornano* ; éducation : *M. Christian Beullac* ; universités : *Mme Alice Saunier-Seïté* ; agriculture : *M. Pierre Méhaignerie* ; industrie : *M. André Giraud* ; transports : *M. Joël Le Theule* ; commerce et artisanat : *M. Jacques Barrot* ; commerce extérieur : *M. Jean-François Deniau* ; jeunesse, sports et loisirs : *M. Jean-Pierre Soisson* ; culture et communication : *M. Jean-Philippe Lecat*.

INDONESIE
Troisième cabinet de développement
(29 mars 1978)

Président de la République : *général Suharto* ; ministres coordonnateurs : *MM. Panggabean* (politique générale et sécurité), *Widjojo Nitisastro* (économie, finances, industrie, commissariat au plan, président du BAPPENAS), *Surono* (bien-être social).

Ministres d'Etat : *MM. J.B. Soemarlin* (réformes administratives et vice-président du BAPPENAS), *Emil Salim* (environnement et contrôle du développement), *B.J. Habibie* (recherche et technologie), *S.H. Sudharmono* (secrétaire à la présidence).

Ministre de l'intérieur : *M. Amirmachmud* ; affaires étrangères : *M. Mochtar Kusumaatmadja* ; défense et sécurité, commandant en chef des forces armées : *M. M. Jusuf* ; justice : *M. S.H. Moedjono* ; information : *M. Ali Murtopo* ; finances : *M. Ali Wardhana* ; commerce et coopératives : *M. Radius Prawiro* ; agriculture : *M. Soedarsono Hadisapoetro* ; industrie : *M. Soehoed* ; mines et énergie : *M. Soebroto* ; travaux publics : *M. Poernomosidi Hadjisanoso* ; communications : *M. Rusmin Nurjadin* ; travail et transmigration : *M. Harun Alrasyid Zain* ; éducation et culture : *M. Daoed Yoesoef* ; santé : *M. Soewardjono Surjoningrat* ; affaires religieuses : *M. H. Alamsjah Ratu Prawiranegara* ; affaires sociales : *M. Sapardjo*.

KOWEIT
(16 février 1978)

Prince héritier et premier ministre : *cheikh Saad Al-Abdullah Al-Salem Al-Sabah* ; vice-premier ministre, ministre de l'information : *cheikh Jaber Al-Ali Al-Salem* ; vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et ministre de l'intérieur par intérim : *cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber* ; ministre de l'éducation : *M. Jassim Khalid Al-Marzouq* ; habitat : *M. Hamed Moubarak Al-Ayyar* ; travaux publics : *M. Humud Y. Al-Nisf* ; défense : *cheikh Salem Sabah Al-Salem* ; télécommunications et transports : *M. Sulaiman H. Z. Al-Khaled* ; finances : *M. Abdul Rahman Al-Ateeqi* ; santé publique : *M. Abdul Rhaman Al-Awadhi* ; affaires sociales et travail : *M. Abdul Aziz Mahmoud* ; justice : *M. Abdullah Ibrahim Al-Mufarej* ; électricité et eau : *M. Abdullah Youssef Al-Ghanim* ; commerce et industrie : *M. Abdul Wahab Al-Nafisi* ; pétrole : *M. Ali Khalifa Al-Athbi* ; planification : *M. Mohammed Youssef Al-Adasani* ; biens religieux et affaires islamiques : *M. Youssef J. Al-Hijji*.

Ministres d'Etat : *MM. Salman Al-Duaij Al-Salman* (affaires juridiques et administration) ; *Abdul Aziz Hussein* (chargé du conseil des ministres).

SYRIE
(30 mars 1978)

Président du conseil : *M. Mohammed Ali Halabi* ; vice-présidents du conseil : *MM. Abdel Halim Khaddam* (ministre des affaires étrangères), *Jamil Chaya* (affaires économiques) et *Fahmi El Youssoufi*.

Ministre de la défense : *M. Moustapha Tlass* ; administration centrale : *M. Taha Khayrate* ; éducation : *M. Zouheir Macharka* ; approvisionnement et commerce intérieur : *M. Mohammed Ghabbache* ; barrage de l'Euphrate : *M. Soubhi Kahale* ; enseignement supérieur : *M. Chaker Faham* ; justice : *M. Adib Nahaoui* ; communications : *M. Omar Sibai* ; agriculture et réforme agraire : *M. Ahmad Kabalan* ; Wakfs (biens religieux) : *M. Abdel Sattar Sayed* ; économie et commerce extérieur : *M. Mohammed Imadi* ; santé : *M. Madani Khyami* ; industrie : *M. Chtéoui Sifo* ; information : *M. Ahmad Iskandar Ahmad* ; intérieur : *M. Adnan Dabbagh* ; finances : *M. Sadek El Ayoubi* ; électricité : *M. Ahmed Omar Youssef* ; culture : *M. Najah El Attar* ; pétrole et richesses minières : *M. Issa Darwich* ; tourisme : *M. Ghassan Chalhoub* ; habitat, ports et aéroports : *M. Moharram Tayyara* ; travaux publics et affaires hydrauliques : *M. Nazem Kaddour* ; affaires sociales et travail : *M. Youssef Jeldani* ; transports : *M. Sélim Yassine*.

Ministres d'Etat : *MM. Abdel Karim Adi* (affaires étrangères), *Adib Melhem* (présidence de la République), *Zahir Abdel Samad, Anouar Hamade* (affaires de la présidence du Conseil), *Dia Malouhi, Georges Hauranieh* (planification), *Charif Kouch, Safouane Koudsi*.

La réélection du président Suharto en Indonésie

Un sursaut des partisans de l'« Ordre nouveau »

« *LA réélection du président Suharto n'est plus qu'une question de procédure* », déclarait l'hebdomadaire *Tempo* le 28 janvier dernier, à la suite de l'interdiction des sept principaux journaux indonésiens et de l'arrestation de quelques centaines d'activistes étudiants. Le 13 mars, le général Norman Sasono, commandant de la garnison de Djakarta, déclarait cependant qu'il avait donné instruction de tirer à vue au cas *où des désordres troubleraient la réunion* du Congrès du peuple, qui s'est tenue du 11 au 23 mars. Cet avertissement sévère n'a pas empêché la poursuite d'affrontements entre forces de l'ordre et étudiants et lycéens à Djakarta, à Bandoung, à Surabaja, ou à Djokjakarta. Il y eut de nombreux blessés dans les rangs des manifestants et des arrestations massives.

Election sans surprise, parce que le président Suharto était candidat unique face à un Congrès qui lui était largement acquis d'avance : les trois cinquièmes de ses neuf cent vingt membres sont désignés par décret présidentiel ; le chef de l'Etat a dû néanmoins faire face à une tempête politique pour obtenir son troisième mandat. Incident de parcours de dernière heure, le vice-président, le sultan Hamengkubuwono, remettait sa démission et renonçait ainsi à être le colistier du général Suharto ; il cédait la place à M. Adam Malik, ancien ministre des affaires étrangères et président de l'Assemblée nationale. Officiellement, le vice-président sortant avait renoncé à sa charge pour raisons de santé, mais on peut supposer que des divergences de vues — à propos de la sévérité des mesures à l'encontre de la presse et des étudiants, ainsi que de l'absence de pouvoirs réels du vice-président — ont aussi motivé cette décision.

Ainsi sont apparus des clivages à l'intérieur du régime de l'Ordre nouveau (par opposition à l'Ordre ancien du président Sukarno). La candidature de M. Adam Malik est venue les souligner dans la mesure où, dans le passé, sa politique étrangère n'a pas toujours convergé avec le point de vue des dirigeants militaires (à propos du Cambodge du temps du général Lon Nol par exemple). Et, dernièrement encore, M. Malik a incité les journalistes indonésiens à faire preuve de davantage d'audace en dépit de l'autocensure à laquelle la presse indonésienne s'était résignée après l'interdiction de sept journaux le 21 janvier.

Bien que l'« élite » politique indonésienne — réunie au sein des « fractions » (organisations ou partis) des forces armées, Golkar (organisation gouverne- P.D.I. (parti nationaliste) — se présente dans un ordre impeccable, l'Indonésie traverse une grave crise sociale et politique.

La disette — la presse est obligée, selon la terminologie officielle, de parler d'« *insuffisance alimentaire* » ou de « *déséquilibre diététique* » — sévit à Java et dans les petites îles de la Sonde. Il y *a environ quinze millions de chômeurs et*, selon les statistiques les plus récentes du ministère du travail et de la main-d'œuvre, les sans-travail ou sous-employés pourraient être chiffrés à une trentaine de millions de personnes. Les cadres de la vie rurale traditionnelle éclatent à Java sous l'effet du surpeuplement des campagnes. Il ne peut en être autrement : Java ne représente que 7 % de la superficie terrestre de l'archipel (2 millions de kilomètres carrés), mais c'est l'île la plus densement peuplée avec ses quatre-vingts millions d'habitants (sur cent trente-cinq millions).

Autour des agglomérations urbaines, des bidonvilles se répandent en tache d'huile. Selon les projections du Bappenas (organisme de planification), Djakarta (six millions d'habitants) dépassera le cap des vingt millions d'habitants en l'an 2000, et la zone urbaine de la capitale s'étendra alors jusqu'à Bandoung, distant de 180 kilomètres. Le dérèglement des saisons et les fléaux *(hama wereng)* ont des effets *catastrophiques sur les récoltes de riz* au point d'obliger l'Indonésie à importer presque le tiers (2,6 millions de tonnes) du riz commercialisé sur les marchés internationaux pour l'année fiscale 1978-1979, et l'on prévoit au ministère de la recherche scientifique que l'archipel sera le premier importateurs de riz au monde en 1985. Le déboisement effectué par les paysans javanais à la recherche de nouvelles terres est à l'origine de nombreuses inondations suivies de phénomènes d'érosion du sol.

La décomposition de l'administration

L'ETAT, dépassé par l'ampleur des problèmes, est paralysé par l'inefficacité et la corruption de l'administration *publique et des entreprises nationales*. Si l'affaire Pertamina — la compagnie pétrolière nationale qui a été insolvable à concurrence de 10 milliards de dollars en 1975 — représente le sommet visible de l'iceberg de la mauvaise gestion, sinon de la corruption, les détournements de fonds publics sont devenus un fait quotidien. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, M. Budiaji, dirigeant du Dolog (organisme régional de régulation des stocks alimentaires) de Kalimantan (Bornéo), a été condamné à la prison à vie en 1977 pour avoir détourné environ 14 millions de dollars.

La Bank Bumi Daya aurait accordé des crédits douteux à concurrence de plus de 200 milliards de roupies. Le gouverneur de la province de Manado (Nord-Célèbes) *avait été indirectement mis en* cause dans la presse et accusé d'avoir amassé une grande fortune en exerçant des pressions administratives sur les commerçants et cultivateurs de clous de girofle. L'enquête à laquelle fut soumis l'amiral Sudomo, chef du Kopkamtib (commandement pour la restauration de l'ordre et de la sécurité), dans le cadre de l'Opstib (campagne contre la corruption), devait le « *laver de tout soupçon* » sans éviter toutefois de créer un climat de suspicion et de méfiance. Du préfet au *chef de district, et jusqu'au policier* qui s'approprie des amendes payées pour infraction au code de la route, l'appareil de l'Etat indonésien est parvenu au bord de l'écroulement à cause des ponctions prélevées sur les deniers publics.

Cette décomposition de l'administration publique à tous les échelons a atteint un stade où *même les partenaires* occidentaux et japonais de l'Indonésie, et leurs compagnies multinationales, s'inquiètent d'une bureaucratie et d'une corruption qui menacent la survie de l'Etat. Ainsi s'explique en partie la notable baisse des investissements étrangers en Indonésie en 1977, phénomène qui préoccupe beaucoup les milieux dirigeants. Malgré une fiscalité très favorable aux compagnies étrangères, malgré la possibilité de « surévaluer » les investissements pour rapatrier et amortir rapidement les capitaux, malgré la main-d'œuvre à bas salaire, etc., les compagnies multinationales semblent en ce moment accorder leur préférence à des pays comme la Malaisie ou les Philippines.

L'amiral Sudomo a d'ailleurs présenté l'Opstib (campagne contre la corruption lancée en 1977) comme une mesure nécessaire pour « *éviter de perdre la face à l'étranger* ». Mais c'est en lançant cette campagne que le pouvoir a détruit une certaine cohésion à l'intérieur d'un système fonctionnant sur les rouages de la corruption. Les « solidarités » se sont défaites et, au lieu d'accroître la crédibilité du pouvoir, l'Opstib a produit l'effet inverse. « *Faites une enquête sur votre patron* », c'est ainsi que l'amiral Sudomo fut accueilli par les étudiants à Medan (Sumatra du Nord), tandis qu'en novembre ceux de Java manifestaient à travers les villes en accusant le chef de l'Etat et son épouse de s'être construit un mausolée de 4 milliards de roupies et d'avoir enrichi leur famille.

C'est dans ce contexte — impasse économique, sociale, et politique — que s'inscrivent les événements des derniers *mois, où l'on a assisté à l'écroulement* du pilier qui maintenait debout l'édifice de l'Ordre nouveau. Ce pilier est la quadruple alliance — militaires, formations musulmanes et chrétiennes, Université, presse — qui, au cours de la période *1965-1966, avait permis de renverser le* président Sukarno et d'éliminer de la scène politique les communistes et les nationalistes de gauche.

Par ERWIN RAMEDHAN *

La fronde des « *centurions et fondateurs de l'Ordre nouveau* » a plusieurs origines. Le général Hartono Rekso Dharsono est apparu comme la figure de proue de la contestation qui a gagné du terrain au sein de l'« establishment » militaire. Ancien commandant de la division d'élite Siliwangi, cantonnée dans la *partie occidentale de Java, et secrétaire* général de l'ASEAN (1), M. Dharsono fut démis de ses fonctions à la suite de fortes pressions exercées par le gouvernement de Djakarta sur ses partenaires. Il avait déploré « *l'écart qui se creuse entre les forces armées et le peuple* » et accusé le gouvernement d'avoir trahi les idéaux de l'Ordre nouveau. Cette « défense des idéaux de l'Ordre nouveau » semble être le dénominateur commun d'un parterre de généraux en retraite, voire en réserve de la République. Le général Kemal Idirs, ex-commandant de la réserve stratégique, déclarait pour sa part qu'il n'y avait plus de différence entre l'Ordre nouveau et l'Ordre ancien. Des motivations semblables ont peut-être inspiré le général Mohammad Jasin, ancien commandant de la division Brawijaya (Java oriental), qui recueillait des signatures pour une pétition exigeant la démission du chef de l'Etat. Quant au général Alamsyah, ex-assistant du président Suharto, il n'avait pas hésité à dresser la liste des échecs de l'Ordre nouveau lors d'un séminaire de sciences sociales à Manado en soulignant l'enrichissement d'une petite minorité aux dépens du pays dans son ensemble. L'ancien gouverneur de Djakarta, le général Ali Sadikin, figurait aussi parmi les contestataires, ainsi que le général Nasution, ancien chef d'état-major de l'armée et ancien président de l'Assemblée nationale, proche des milieux musulmans.

Les militaires, les étudiants et les musulmans

PAR la recherche d'une meilleure efficacité de la gestion gouvernementale et *la dénonciation de la corruption, le front des généraux en colere* (et réduit au silence depuis que la presse ne peut plus faire mention de leurs noms et activités), a cristallisé une opposition potentielle. Leur prise de position pourrait également signifier une plus grande ouverture vers les partenaires occidentaux. On sait que, jusqu'à présent, les fers de lance de l'économie japonaise (automobile, biens de consommation courants, mécanique, articles électriques et électroniques) sont mieux implantés dans l'économie indonésienne que ceux des Etats-Unis, d'Australie ou d'Europe occidentale. Il est révélateur, à cet égard, que, depuis les émeutes de janvier 1974 à la suite de la visite du premier ministre japonais Tanaka, on n'entende plus parler de divergences entre les compagnies multinationales nippones et les autorités indonésiennes. Par contre, le conflit qui a opposé I.B.M. au gouvernement de Djakarta à la fin de 1977 ne fut pas seulement de nature technico-juridique. On met en doute désormais les *capacités de gestion du personnel indonésien, « contaminé par les habitudes prises par l'administration publique »*. Le retour à un gouvernement plus efficace ne pourrait que faciliter les opérations de compagnies comme I.B.M.

On connaît mal l'attitude des jeunes officiers appartenant à la « génération de Magelang », ceux qui n'ont pas participé à la lutte pour l'indépendance et qui ont été promus après 1960. Selon les observateurs des affaires militaires, ils vivraient dans un vide politique, sans voir au-delà de leur spécialisation. Ce sont des officiers qui n'ont pas encore bénéficié de la manne de l'Ordre nouveau ni « goûté au pouvoir ».

A l'occasion de la crise de janvier-février, aucune des trois grandes divisions javanaises — Siliwangi, Diponegoro et Brawijaya — n'a mis le moindre enthousiasme à rétablir l'ordre et il a fallu faire appel à des compagnies mixtes, comme lors de l'occupation de l'Institut de technologie de Bandoung. La marine et l'armée de l'air, quant à elles, n'ont pas bougé. En fait, comme l'a remarqué un bon observateur, « *ce ne sont pas les généraux qui décident en dernière analyse, mais des commandants et colonels qui ont des hommes et le matériel sous leurs ordres, et leur attitude sera décisive à court ou long terme* ».

Les services de renseignements militaires (Bakin) et le Kopkamtib considèrent que la sécurité de l'Etat n'est gravement *menacée que lorsqu'il y a collusion entre* éléments militaires et activistes étudiants. Tel fut le cas en février pour certains officiers et certains milieux étudiants, en particulier musulmans. Que la presse fasse écho au mécontentement fut considéré *par les autorités comme un fait* extrêmement dangereux. D'autant plus que des artistes et des intellectuels firent chorus avec les étudiants et les généraux. M. Buyung Nasution, avocat prestigieux qui dirige l'Organisme d'assistance légale (L.B.H.), n'a pas hésité par exemple à qualifier les pratiques gouvernementales de « *gangstérisme* » alors que le metteur en scène Syuman Djaya et le poète et dramaturge W.S. Rendra dirigeaient leurs sarcasmes contre l'Ordre nouveau. Ces actions prennent d'autant plus de sens que jusqu'à présent l'opposition s'en était tenue à des attaques voilées. Un discours du général Panggabean, ministre de la défense, prononcé le 30 janvier devant le Parlement, a bien résumé la réaction du régime face à la situation : « *Ces événements se sont étendus parce qu'ils ont été rapportés et commentés dans les journaux. Si l'on avait laissé cette situation se développer, le désordre se serait installé dans la société, l'unité nationale aurait été brisée, le développement aurait échoué et, en fin de compte, c'est le peuple qui aurait souffert, pour avoir été détourné de l'objectif d'indépendance.* »

Jadis actifs dans les événements qui provoquèrent la chute de Sukarno, les étudiants ont voulu, cette fois-ci, jouer le même rôle face au général Suharto, mais pour faire fonctionner les institutions et non pour les renverser. Le Livre blanc de l'Institut de technologie de Bandoung, publié le 16 janvier et interdit peu après, est une illustration de cette attitude. Les mesures prises contre la presse pourraient aussi avoir des conséquences fâcheuses pour l'Ordre nouveau. Les journaux indonésiens les plus importants *(Kompas et Sinar Harapan) sont en effet* issus des milieux chrétiens, minoritaires mais puissants, et attachés aux traditions d'une presse libérale qui se veut un « *correctif du pouvoir* » et non un élément de contestation. Le gouvernement de Djakarta risque, à court terme, de se priver d'indispensables repères politiques en interdisant à la presse de faire état de toute contestation ou protestation dans la société.

Un nationalisme de gauche n'en est qu'à ses premiers balbutiements en Indonésie ; en l'absence de partis politiques agissant ouvertement dans l'« Indonésie profonde », le mouvement musulman apparaît comme l'opposition virtuelle au gouvernement, en dépit du ralliement de dernière heure du P.P.P. à la candidature du général Suharto et de M. Adam Malik. Malgré son rôle actif dans l'élimination de la gauche en 1965, le mouvement musulman se veut maintenant au service de la justice sociale et ses actions se situent à tous les niveaux de la société. *D'autre part, des procès qui ont eu lieu* à Djakarta et à Medan ont mis en cause des partisans d'un islam de type puritain (comme M. Fahmi Basya) et intégriste. Dernièrement encore, il a été question de contacts entre des militants musulmans *indonésiens et une « puissance étrangère »* (les observateurs supposent qu'il s'agit de la Libye) réclamant une aide de 12 milliards de roupies et de trois cent mille armes à feu.

Dans la mesure où le mouvement islamique se propose de s'attaquer davantage à l'inégalité sociale qu'à proposer une autre politique de développement, on peut supposer que le « *danger de révolution sociale* », fréquemment dénoncé par le gouvernement, passe au second plan. L'Indonésie redoute peut-être davantage le vide et le chaos politiques.

* Journaliste indonésien.

(1) Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

LE SCANDALE DES

(Suite de la première page.)

La pratique en est récente : elle remonte à la seconde guerre mondiale. Pour assurer la neutralité de leurs bateaux d'abord, puis devant le coût prohibitif qu'eût représenté l'engagement de marins américains sur leur *énorme flotte* du lendemain de la guerre, les armateurs des Etats-Unis prennent le chemin et l'habitude de Panama. *Le Libéria* vient à la libre immatriculation en 1949, et sa flotte dépasse bientôt toutes les autres. Le pavillon de complaisance est également pratiqué par Singapour, Chypre, la Somalie et les « paradis fiscaux » que sont les Bermudes et les Bahamas. La flotte de ces pays a connu une très forte expansion au cours des vingt dernières années : elle représente 28 % du tonnage mondial de la flotte marchande, contre 10 % en 1955. Les recettes de fret qu'elle procure sont estimées à plus de 10 milliards de dollars. Dans la même période, la flotte des pays industriels connaissait une croissance modérée et sa part relative dans le tonnage mondial passait de 80 à 55 % *(voir Tableau I)*.

TABLEAU I. — PART EN POURCENTAGE DE LA FLOTTE MONDIALE.

	1955	1965	1970	1977
— Pays développés à économie de marché	80	70	64	55
— Pays socialistes	3	7	9	9
— Pays de libre immatriculation	10	16	19	28
— Pays en voie de développement	6	7	7	8
— Total mondial	100	100	100	100

Deux facteurs importants parmi tous les avantages qu'offre le pavillon de complaisance expliquent sa rapide progression : la réduction du coût d'exploitation en employant un équipage sous-rémunéré ; l'exonération fiscale et la libre utilisation du *cash-flow*. Dispensés de toute condition restrictive sur l'embauche, les armateurs peuvent rechercher dans le *tiers-monde une main-d'œuvre bon* marché. Les dépenses de personnel diminuent ainsi considérablement grâce aux bas salaires (2), à l'absence de prestations sociales et au mépris des conventions du travail. Les syndicats des gens de mer, qui luttent contre ces pratiques et veulent faire appliquer au moins les règles de l'O.I.T., découvrent parfois des situations étonnantes : en mars 1978 le *Fautis*, battant pavillon chypriote, vient mouiller en port de Sète. Ses neuf marins, originaires d'Afrique et d'Asie, n'ont pas quitté le bord un seul jour depuis trois ans ; les arriérés de salaires, heures supplémentaires, congés et assurances sociales s'élèvent à 80 millions de francs. Depuis deux ans, les syndicats français de marins ont immobilisé à quai plus de cent navires sur lesquels les règles de sécurité ou les conditions faites à l'équipage *ne respectaient* pas les normes internationales. Ils ont ainsi obtenu que soient reversés aux matelots 15 millions de francs d'arriérés. Même lorsque, dans le cas d'une multinationale par exemple, une politique sociale identique est pratiquée sur l'ensemble des bateaux de la compagnie, le recours au pavillon de complaisance laisse les mains libres à l'armateur pour imposer ses conditions.

L'autre volet de la liberté d'embauche concerne la compétence du capitaine et des officiers. L'Organisation intergouvernementale consultative *de la navigation maritime* (O.M.C.I.) doit réunir en juin prochain une conférence sur la formation des gens de mer et la délivrance des brevets : il n'existe pas en effet de règle internationale en la matière ; chaque pays définit ses propres critères, particulièrement stricts dans les pays de tradition maritime. De sorte que le Libéria, quoiqu'à la tête de la première flotte du monde, ne possède aucune école de formation. En revanche Hongkong en possède une qui est une véritable fabrique de brevets de complaisance. Il peut sembler évident *qu'un armateur ne confiera* pas un navire neuf et coûteux à un commandant inexpérimenté. Mais, outre que bien des vieux cargos terminent leur carrière sous pavillon de complaisance (3), il reste là aussi le seul maître d'un choix auquel les considérations économiques ne sont *pas étrangères*. Ne devant des comptes qu'à son armateur, le capitaine d'un bateau de complaisance peut être tenté de différer une décision ayant trait à la sécurité (réparation, entretien, assistance) et qui, en retardant sa route, diminuerait la rentabilité du transport. Sous pavillon traditionnel, la réglementation qui oblige les capitaines à la prudence les protège en même temps d'une soumission trop exclusive aux intérêts du transporteur. Enfin la réduction du nombre d'hommes d'équipage par rapport aux normes internationales *établies* permet de diminuer encore les *frais* de personnel.

L'exonération fiscale des bénéfices et des recettes est le deuxième facteur d'expansion de la flotte de complaisance. Les droits d'immatriculation représentent moins de 1 % de la valeur du navire neuf : ils sont *facilement* intégrés aux frais de lancement de l'affaire. Les redevances annuelles sont minimes : le Libéria exige 10 cents par tonne de jauge nette (4). Les ressources que retire l'Etat de la libre immatriculation apparaissent dérisoires au regard de l'importance de sa flotte et des recettes provenant de l'exploitation des navires. Celles-ci s'élèvent à 8,8 milliards de dollars au Libéria et à 1,6 milliard de dollars à Panama qui ne récupèrent respectivement que 19 et 6,5 millions d'impôts. Les revenus personnels tirés du transport maritime sont exemptés d'impôts, ce qui, pour certains armateurs, représente un argument décisif. Devant cette situation, les pays industriels de tradition maritime en sont venus à prendre des mesures en faveur de leur *flotte sous forme de subventions*, de réservation du fret au pavillon national, voire d'exonérations. Le gouvernement britannique accorde aux compagnies de transport maritime une augmentation substantielle des provisions pour amortissement non soumises à l'impôt. Le gouvernement français contingente les importations de pétrole sous pavillon étranger. L'un et l'autre subventionnent l'armement. Aussi l'avantage *fiscal* d'une immatriculation de complaisance n'est-il plus autant décisif aujourd'hui qu'il s'étend à toutes les marines. Mais les Etats industriels disposent, pour soutenir leur flotte, de moyens que ne possèdent pas les pays en voie de développement.

En revanche, l'exonération pratiquée par les pays de complaisance continue à offrir la plus grande liberté pour les *transferts* et les *transactions*. Car l'Etat se soucie peu de contrôler la *comptabilité* et les *livres d'entreprises* dont il n'impose pas les bénéfices. L'artifice est possible : une société fictive constituée dans le pays du pavillon peut *majorer* le taux de fret tarifé à la société mère et réduire d'autant les recettes imposables de celle-ci. En fait, les *courants* financiers, recettes et dépenses liées aux opérations commerciales, même s'ils apparaissent dans les écritures des sociétés installées sur place, n'affectent pratiquement pas le pays délivrant ces pavillons. Plus encore que par ses effets propres, l'exonération fiscale offre des attraits par le laissez-faire qu'elle implique.

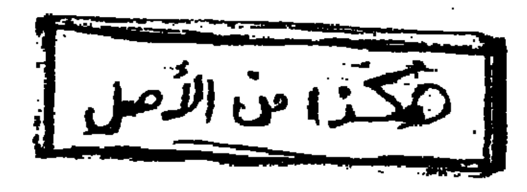
Les inconnus dans la maison

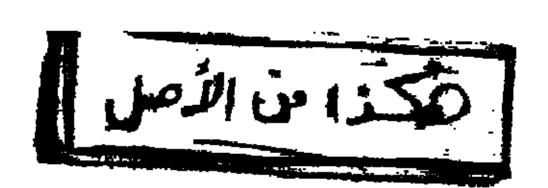
IL est souvent difficile de déterminer *à qui appartiennent* les bateaux sous pavillon de complaisance : ce n'est pas là son moindre intérêt. Pour 13 %, soit près d'un huitième du tonnage mondial, il est même pratiquement impossible à une organisation internationale comme la CNUCED de connaître le propriétaire du navire. Le mystère a tendance à s'épaissir : en 1959, la nationalité de 99 % des titulaires du droit d'exploitation de ces flottes était connue ; en 1975, près de la moitié de ces titulaires étaient originaires de pays non identifiés *(voir Tableau II)*.

Dans leur majorité, les propriétaires de navires sous pavillon de complaisance *sont* des ressortissants de pays industriels à économie de marché.

TABLEAU II. — NATIONALITE DES TITULAIRES DU DROIT D'EXPLOITATION DES FLOTTES DE LIBRE IMMATRICULATION (en %).

	1959	1969	1972	1975
— *Total des pays de l'O.C.D.E.*	96	75	61	52
dont Grèce	43	44	35	26
dont Etats-Unis	42	25	22	20
— Autres pays	3	7	8	—
dont Hongkong	1	5	6	..
— Pays non identifiés	1	18	31	48
Total	100	100	100	100





La légalisation de l'état d'exception aux Philippines

Illusoire succès électoral du président Marcos

Par PHILIPPE PONS

UNE dictature ne change pas de nature par enchantement parce qu'un beau jour le pouvoir *décide d'en* modifier la forme en organisant des élections générales. Les Philippins en ont fait l'expérience, le 7 avril dernier, lorsqu'il s'est agi d'élire les membres du Batasang Pambansa, Assemblée intérimaire qui doit remplacer le Batasang Bayan, conseil nommé par le président Marcos.

La loi martiale, qui règne depuis 1972, et le jeu démocratique ne peuvent aller de pair. Loin de constituer, comme l'avait affirmé M. Marcos, *« une première étape vers la normalisation »* du régime, les élections ne pouvaient être, dans l'esprit du pouvoir, qu'une tentative de légitimer, aux yeux de l'opinion mondiale, un état d'exception que l'on parerait d'habits neufs. Or, cette opération a échoué et le régime Marcos sort plus discrédité que jamais de cette *« expérience de démocratie »* qui a tourné court.

La liberté d'expression accordée à l'opposition au cours de la campagne — sinon l'égalité dans l'accès aux moyens d'information, — a fait long feu dès que le pouvoir s'est senti menacé par le courant d'air frais qu'il avait toléré. Des résultats peu probants (aucun des opposants qui se présentaient à Manille n'a été élu malgré un soutien populaire évident au cours de la campagne), l'emprisonnement, au lendemain du scrutin, de candidats de l'opposition sous prétexte qu'ils n'acceptent pas *« le jugement populaire »* et fomentent des *« émeutes »*, l'atmosphère d'insécurité *qu'entretient le pouvoir pour* légitimer son action répressive : autant de phénomènes qui, pour antidémocratiques qu'ils soient, ne représentent que le sommet d'un iceberg.

Les élections du 7 avril ne ressemblent en rien aux dix-neuf consultations populaires qui eurent lieu entre 1907 et 1938 puis, après l'indépendance, entre 1945 et 1971. La démocratie qui fonctionnait alors dans le cadre d'un système calqué sur celui des Etats-Unis n'était certes pas exempte d'inégalités flagrantes : elle n'en avait pas moins le mérite d'exister. Jeu déséquilibré, car les choix nationaux étaient trop souvent tranchés par les rivalités de la classe des nantis. Si limité qu'il fût, ce jeu n'a même pas existé cette fois : la rivalité des clans est réduite par la domination incontestée de celui des Marcos qui, depuis cinq ans, a centralisé prébendes et passe-droits. La presse, autrefois célèbre pour ses polémiques et ouverte à tous les courants, n'a reflété que les vues du pouvoir. Sur le plan financier enfin, le K.B.L. (Kilusang Baong Lipunan : mouvement pour la nouvelle société), organisation du pouvoir, a bénéficié d'un soutien énorme, drainant des fonds de tous les obligés du régime qui contrôlent une bonne partie de l'économie.

Plus profondément, ces élections étaient faussées, d'entrée de jeu, sur le plan constitutionnel. Elles avaient en effet lieu dans le cadre d'un régime sans séparation des pouvoirs — contrairement à la situation qui prévalait avant la proclamation de la loi martiale. En vertu de cette dernière, M. Marcos a concentré entre ses mains tous les pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire (les tribunaux militaires n'ont à rendre de comptes, en dernier ressort, qu'à lui). Dès lors, le jeu démocratique ne pouvait être qu'une concession du pouvoir, déléguant une partie de ses prérogatives à une Assemblée. Par un imbroglio juridique complexe, M. Marcos a élaboré un système qui lui assure, quoi qu'il arrive, une suprématie absolue sur le pouvoir législatif.

Après la proclamation de la loi martiale, le président Marcos a promulgué une nouvelle Constitution, en 1973, approuvée par référendum (95 % de « oui »), instituant un régime parlementaire. Mais cette Constitution n'a jamais été vraiment appliquée : il aurait fallu pour cela réunir l'Assemblée nationale intérimaire qu'elle prévoyait, composée de tous les membres de la commission constitutionnelle, plus les membres de l'ancien Sénat et de l'ancienne Chambre des représentants, élus avant la proclamation de la loi martiale. Cette Assemblée devait élire un président, choisir le premier ministre et décider de la date d'élections pour former une Assemblée nationale normale. Mais à peine la Constitution était-elle ratifiée par le référendum, le gouvernement déclara que le *« peuple »* ne voulait pas d'une Assemblée nationale intérimaire où figureraient des hommes politiques de l'ancien régime.

En octobre 1976, M. Marcos faisait approuver par un autre référendum une série d'amendements à la Constitution de 1973 : en particulier, l'Assemblée intérimaire était abolie et remplacée par un organe, lui aussi provisoire, nommé Batasang Pambansa, qui devait être élu par tous les Philippins de plus de dix-huit ans. En même temps, par ce même référendum, le *« peuple »* approuvait le cumul des fonctions de président et de premier ministre par M. Marcos. Le référendum du 17 décembre 1977 n'était qu'une ratification de cette situation. Président au terme de la Constitution de 1935 théoriquement abolie, M. Marcos a donc été cependant confirmé dans cette fonction par référendum et, en plus, plébiscité *comme premier ministre alors qu'il* aurait normalement dû, aux termes de la Constitution de 1973, être choisi par l'Assemblée nationale intérimaire.

Les pouvoirs du Batasang Pambansa élu le 7 avril sont, pour l'instant, des plus vagues : ils restent en fait à la discrétion du président puisque celui-ci lui délègue *« volontairement »* une partie de ses prérogatives. En tout cas, cette Assemblée n'aura nullement le pouvoir d'élire le président ou le premier ministre : les référendums de 1976 et 1977 ont déjà pourvu à ce choix. *A fortiori*, elle n'aura pas le pouvoir de démettre le premier ministre, qui peut se targuer d'un mandat populaire, ni d'ailleurs de modifier ou d'invalider les décrets pris en vertu de la loi martiale.

Que survienne — hypothèse peu probable étant donnée la composition du Batasang Pambansa — une divergence de vues entre l'exécutif et le législatif, le sixième amendement du référendum d'octobre 1976 prévoit que, si *« le président (premier ministre) estime qu'il existe une crise grave ou que le pouvoir législatif est incapable d'assumer ses responsabilités »*, il peut gouverner par décrets : aucune limite aux pouvoirs exceptionnels accordés au président.

M. Marcos peut donc légalement — puisque toutes ces dispositions ont été approuvées par le peuple, — reprendre quand il le juge opportun les prérogatives qu'il a concédées au pouvoir législatif. Ce qui revient à dire que, même une fois la loi martiale levée — à supposer qu'elle le soit un jour, — M. Marcos peut, quand bon lui semble, continuer à faire régner l'état d'exception. Les Philippines qui, sous l'influence américaine, avaient connu une stricte séparation des pouvoirs, sont dotées aujourd'hui d'un système constitutionnel qui consacre la concentration du pouvoir dans les mains d'un seul homme et fait de l'état d'exception la situation normale du pays. Le coup de force du 22 septembre 1972 se trouve ainsi légalisé *a posteriori*.

Il existe une différence notable entre l'Assemblée intérimaire prévue par la Constitution de 1973 et le Batasang Pambansa ; cette différence rend en fait sans objet les dispositions du sixième amendement du référendum de 1976 visant à donner la suprématie à l'exécutif en cas de différend avec le législatif : c'est que l'Assemblée élue le 7 avril n'est que l'ombre portée du pouvoir. L'Assemblée intérimaire originellement prévue devait être composée des anciens membres du Congrès, élus par conséquent avant la loi martiale. Apparemment, M. Marcos s'est vite aperçu que cela pouvait constituer un danger pour son régime. Le Batasang Pambansa sera composé de personnalités nouvelles, toutes dévouées au pouvoir (il comprend 200 membres : 165 élus, 15 choisis par le président parmi les catégories socio-professionnelles, plus les 20 membres du cabinet).

Lorsqu'il décida d'organiser des élections, le président Marcos a, semble-t-il, pensé que, garanti par toutes ces dispositions constitutionnelles, il n'avait rien à craindre de l'opposition : son *« expérience de démocratie »* était réglée comme en laboratoire. L'impact sur la population de la campagne du Laban (abréviation de Lakas ng Bayan : le renforcement de la nation), la popularité évidente du sénateur Aquino, son principal adversaire (en prison depuis cinq ans, condamné à mort en novembre dernier par un tribunal militaire dont la sentence a dû être cassée par M. Marcos devant le tollé qu'elle provoqua aux Etats-Unis) ont, en apparence, brutalement surpris le président, sans doute mal informé des réalités du pays par son entourage. Si, au départ, M. Marcos avait pu songer *« laisser »* quelques opposants siéger au Batasang Pambansa, il s'est prestement ravisé. M. Marcos est ce que l'on nomme aux Philippines un *segurista*, un homme qui ne prend pas de risque. Paré sur le plan constitutionnel, il n'a pas voulu renouveler l'expérience de Mme Gandhi en Inde, battue en 1976 lors d'élections libres.

Violations en série

POUR beaucoup d'observateurs à Manille, M. Marcos a commis là une erreur. Il aurait en effet pu utiliser plus subtilement ses atouts. D'une part, en donnant au Batasang Pambansa la possibilité de l'élire premier ministre (ce qui aurait sauvegardé l'apparence parlementaire du système), mettant ainsi fin à la confusion des fonctions de chef de l'Etat et de gouvernement. M. Marcos aurait pu, d'autre part, créer un véritable parti national et non pas un mouvement comme le K.B.L. spécialement organisé pour l'occasion.

La manière dont ont été conduits les élections du 7 avril et le dépouillement des bulletins dessert en définitive M. Marcos qui a perdu dans l'affaire beaucoup de son crédit, jusque dans les rangs de ses partisans.

Les élections du 7 avril ont cependant donné un coup de fouet à une opinion publique rendue quelque peu apathique par la crainte de la répression et par la propagande qui s'étale depuis cinq ans dans la presse, à la radio et à la télévision. D'une manière symptomatique, alors que, jusqu'à présent, les Philippins préféraient s'abstenir de parler ouvertement de politique, ils n'hésitent plus aujourd'hui à se déclarer sans détour pour ou contre le régime. Même au sein de l'armée, ces élections ont provoqué quelques remous : des tracts circulent, signés du *« mouvement des officiers nationalistes »*, appelant à *« restaurer la morale des forces armées et la démocratie »*. En fait, ces élections ont servi de catalyseur aux forces hostiles au régime. Ce rassemblement des oppositions en un seul mouvement — depuis les groupes extrémistes de gauche, clandestins, jusqu'aux anciens membres du parti libéral — inquiète apparemment M. Marcos d'autant que ces mouvements convergent sur la personne du sénateur Aquino.

Ce dernier a parfaitement manœuvré, de sa cellule, pour se retrouver dans cette position de leader incontesté de l'opposition, représentant une solution de rechange crédible. Lorsque furent annoncées les élections, l'opposition libérale, dont l'une des grandes figures, à côté de M. Aquino, est le sénateur Salonga, pensa y participer. Jusqu'au jour où le pouvoir décida que le scrutin aurait lieu sous forme de vote bloqué, ce qui obligeait l'opposition à présenter des candidats partout. Etant donnée sa faiblesse, cette formule constituait un moyen de dissuasion certain. De fait, les libéraux, en accord avec M. Aquino, annoncèrent alors qu'ils boycotteraient les élections. Mais, quelques jours plus tard, M. Aquino revenait sur sa décision et annonçait qu'il avait décidé de se présenter : agissant ainsi, il avait neutralisé ses amis libéraux qui auraient pu apparaître comme des rivaux.

Pour essayer de le discréditer, le pouvoir l'a accusé d'être un agent de la C.I.A. et un membre du parti communiste. Saisissant la balle au bond, le sénateur, invoquant le droit de réponse (son jugement ayant été *cassé par M. Marcos, il bénéficie toujours* de ses droits civiques), fit une remarquable intervention télévisée au cours de laquelle il a su, non seulement réfuter les accusations portées contre lui, mais aussi saper les positions de M. Marcos. Cette émission, qui a eu le plus fort taux d'écoute de l'année, marqua en fait le véritable départ de la campagne du Laban qui, jusqu'alors, piétinait.

Dénonçant les liens du régime Marcos avec les Etats-Unis, le sénateur a contraint le président Marcos à faire de la surenchère. Et M. Marcos s'est déchaîné contre les *« ingérences étrangères »*, en particulier américaines, aux Philippines. Il le faisait d'autant plus volontiers qu'il nourrit à l'égard de Washington une rancœur *certaine, non seulement pour l'avoir* mis, avec ces élections fortement « suggérées », dans une position délicate, mais aussi parce qu'il estime non sans raison que les Américains misent de plus en plus clairement sur le sénateur Aquino pour contrer son pouvoir.

Ces élections ont été l'occasion de vérifier une nouvelle fois le poids des Etats-Unis dans la politique de leur ancienne colonie. Washington a exercé une pression évidente sur M. Marcos pour qu'il organise des élections. Les Philippines ont, en effet, une mauvaise image aux Etats-Unis : c'est le seul pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) à ne pas avoir depuis cinq ans de Parlement, fût-il symbolique. M. Marcos a cédé aux pressions de Washington, non seulement parce qu'il dépend du bon vouloir du Congrès pour l'aide militaire et économique qui lui est accordée, mais aussi parce que les Américains lui ont clairement fait comprendre qu'ils ne signeraient pas le moindre accord sur le nouveau statut des bases militaires avec un gouvernement « non représentatif » : si l'accord n'est pas ratifié par une Assemblée, il peut en effet, du jour au lendemain, être dénoncé par le gouvernement qui succéderait à celui de M. Marcos. Les Etats-Unis, qui estiment peut-être que ce jour n'est pas si lointain, voudraient en tout cas se prémunir contre cette éventualité.

PAVILLONS DE COMPLAISANCE

Parmi les pays socialistes, seule la Chine a parfois recours au pavillon somalien. Etats-Unis et Grèce se taillent la part du lion. Ces propriétaires se répartissent ainsi :

— des sociétés multinationales, pétrolières le plus souvent ; on peut citer parmi les plus importantes : Exxon, Texaco, Getty Oil, Mobil Oil ;

— de gros exploitants indépendants de navires-citernes ou de vraquiers : c'est le cas des armateurs grecs les plus importants ;

— quelques organismes publics ;

— une multitude de petites et moyennes entreprises.

Pour mener à bien ses opérations, le propriétaire véritable du navire crée dans le pays d'immatriculation, ou dans un autre pays de complaisance, ou un « paradis fiscal », une société fictive (5). Pour simplifier les questions de responsabilité et d'assurance et faciliter la gestion, il est courant de créer une société par navire. Le pavillon de complaisance peut faciliter l'accès au crédit pour des raisons politiques et financières. Politiques, car la stabilité des petits Etats délivrant ces pavillons est garantie par leur dépendance à l'égard de leur puissant protecteur. Cela a pu jouer particulièrement pour la Grèce de 1949 à 1967 dont les organismes bancaires américains ne jugeaient pas la stabilité suffisamment établie. Financières, en ce que la législation de ces pays facilite l'hypothèque sur les navires.

Par ailleurs, l'armateur peut choisir sur une base compétitive le chantier où sera construit son navire. La construction navale coûte plus cher aux Etats-Unis qu'en Europe, plus cher en Europe qu'au Japon. En contrepartie des subventions qu'ils leur accordent, les deux premiers obligent les armateurs à confier la construction de nouveaux bâtiments aux chantiers navals nationaux. Le gouvernement américain exige en outre que les bateaux sortis de ces chantiers subventionnés restent conformes à la législation américaine pendant vingt ou vingt-cinq ans selon le type de navire. En choisissant la libre immatriculation, l'armateur américain peut donc à la fois faire jouer la concurrence internationale en matière de construction, échapper aux réglementations de son pays et transférer librement ses navires d'un pavillon à l'autre. L'existence des pavillons de complaisance a ainsi largement contribué à la croissance des chantiers navals japonais dont elle assure plus de 50 % des commandes.

La flotte de libre immatriculation est inégalement répartie entre les pays qui la pratiquent. A lui seul, le Libéria en possède près des trois quarts ; les Bahamas ou la Somalie environ un millième. A la disparité quantitative s'ajoute une certaine spécialisation des Etats de complaisance. Ainsi, pour le Libéria, les navires-citernes de grande dimension ; 30 % de la flotte pétrolière mondiale, soit 82 % de la flotte pétrolière de complaisance, lui appartiennent. Le transport pétrolier est essentiellement spéculatif, c'est-à-dire que les taux de fret dépendent des aléas de la conjoncture : après la prospérité des années 1973 et 1974, il connaît aujourd'hui une période de crise. Les grandes compagnies pétrolières souhaitent donc disposer en permanence d'une marge de sécurité dans ce domaine *(Tableau III)*

TABLEAU III. — STRUCTURE DE LA FLOTTE DE LIBRE IMMATRICULATION (1977)

	Part de la flotte de complaisance (en %)	Répartition par catégorie de navires (en %)		Part de la flotte pétrolière mondiale (en %)	Dimension moyenne des pétroliers (indice)
		cargos (6)	navires-citernes		
Libéria	72	34	65	38	287
Panama	17,5	56	33,5	3,7	95
Singapour	6	48	45,7	1,8	97
Chypre	2,5	84	11	..	58
Somalie	0,1	84	16	..	73
Bermudes	1,5	36	58	0,6	151
Bahamas	0,1	75	14	..	34
Flotte mondiale	..	45	44,2	..	100

Un taux d'accidents élevé

PLUS du tiers (36 %) du pétrole transporté dans le monde l'est sous pavillon de complaisance : 20 % du pétrole importé en France (7) ; plus de la moitié de celui qui arrive aux Etats-Unis, dont 10 % seulement navigue sous pavillon américain. Sur ce sujet, le président Carter a subi l'an dernier une défaite au Congrès lorsque, dans le cadre de son programme sur l'énergie, il a présenté une loi visant à limiter les quantités de pétrole importées sous pavillon étranger. Il est vrai qu'en octobre 1973 les navires américains furent soumis à l'embargo et non ceux battant pavillon de complaisance. La prééminence libérienne se traduit par une complète dépendance du secteur maritime à l'égard des grandes compagnies pétrolières. Si le haut commissaire aux affaires maritimes du Libéria a pu récemment affirmer que la complaisance pratiquée par son pays ne s'étendait pas aux questions de sécurité, c'est que des contrôles sont en effet régulièrement opérés par les compagnies pétrolières peu soucieuses de perdre leur navire et sa précieuse cargaison.

Création des Etats-Unis (1821), le Libéria a adopté l'anglais comme langue officielle et le dollar américain pour monnaie. De même Panama fut-il détaché de la Colombie en 1903 sous l'influence américaine et la monnaie locale, le balboa, suit rigoureusement le cours du dollar. L'importance de sa flottille de cargos tient en partie à ce que la United Brand transporte l'ensemble de sa production agricole latino-américaine sous pavillon panaméen, après avoir longtemps utilisé celui du Honduras. Venue récemment au pavillon de complaisance, Chypre *s'y est bientôt taillé une place* en occupant le « créneau » du navire d'occasion : aucun des vraquiers battant pavillon chypriote n'a moins de quinze ans ; 95 % de la flotte, toutes catégories confondues, a plus de dix ans. Le taux de pertes se trouve singulièrement élevé.

Confirmant que les précautions prises par les armateurs eux-mêmes ne peuvent valablement se substituer au respect de la réglementation internationale, une étude de l'O.C.D.E. indique les taux de pertes suivant pour les pays de libre immatriculation :

— Moyenne mondiale 1
— Libéria 2,05
— Panama 4,55
— Singapour 2,73
— Chypre 5,54
— Somalie 7,3

Vices de construction, non-respect des règles de sécurité ou erreur humaine, les causes de ces accidents sont inhérentes au système de l'armement de *complaisance*.

Selon M. Adib Al-Jadir, directeur des transports maritimes à la CNUCED, *« les secteurs où les flottes de libre immatriculation se sont développées — transports en vrac de marchandises liquides et solides — sont les mêmes que ceux dans lesquels les flottes des pays en* [voie de] *développement progresse particulièrement lentement. En même temps, le tonnage des flottes immatriculées dans les pays développés à économie de marché ne cesse de diminuer par rapport au total mondial, ce qui donne à penser que leurs opérations ont été transférées dans des pays de libre immatriculation. »* La question des pavillons de complaisance doit donc être abordée dans la perspective des efforts pour un nouvel ordre économique mondial. Pratiquée par de petits Etats dont l'économie dépend des multinationales, la libre immatriculation permet aux armateurs des pays industrialisés de se procurer une main-d'œuvre bon marché sans avoir à partager les bénéfices de l'opération ni avec les pays qui la fournissent ni avec les pays d'immatriculation. Les envois de fonds des équipages, comme les droits qui reviennent aux pays d'accueil, sont minimes par rapport aux recettes que réaliseraient les pays en voie de développement si les navires étaient immatriculés dans des conditions normales et s'ils exerçaient sur eux un contrôle effectif et absolu. Autrement dit, des ressources qui, normalement, serviraient à l'expansion de la flotte nationale de pays en voie de développement qui sont en mesure d'assurer la main-d'œuvre nécessaire, sont utilisées de telle manière que ce sont les transporteurs qui s'arrogent les bénéfices de l'exploitation du navire, et qu'une grande partie de la charge retombe sur les pays en voie de développement.

Il y a donc aujourd'hui convergence d'intérêts entre ces pays et certains Etats de tradition maritime, telle la France, dont les gouvernements dénoncent la complaisance, car elle freine la croissance de leur flotte ou de leurs chantiers navals et menace leur environnement. Aux Etats-Unis même, la marée noire qui a souillé les côtes du Massachusetts en 1977 a indigné l'opinion publique et mobilisé de puissants intérêts écologiques. Divers moyens sont envisagés pour combattre la complaisance :

— le renforcement du contenu juridique du *« lien substantiel »* qui devrait impliquer au moins le contrôle économique et financier de l'Etat sur les entreprises d'armement ;

— le renforcement du rôle des autorités de l'Etat du port d'escale et des Etats côtiers pour l'inspection des navires et l'application des règles internationales.

Mais cette action heurte d'importants intérêts financiers et politiques. Le Libéria est entré au conseil de l'O.M.C.I. en novembre 1976. Les gouvernements grec et britannique estiment, pour leur part, qu'on ne doit pas s'arrêter aux avantages financiers que procurent les pavillons de complaisance, et ramènent la question à la lutte contre les navires *« inférieurs aux normes (« substandards »)*. La distinction qu'on introduit ainsi entre les questions économiques et les problèmes de sécurité pourrait bien constituer la prochaine ligne de défense des partisans du pavillon de complaisance. Au prix du renoncement aux pratiques par trop scandaleuses, l'essentiel en serait alors maintenu.

CHRISTOPHE BATSCH.

(2) Le salaire mensuel minimum fixé par l'O.I.T. est de 150 dollars.

(3) Au 1er juillet 1976, le pourcentage de navires âgés de plus de dix ans était de 35 % pour l'ensemble de la flotte mondiale. Pour les pays de libre immatriculation, il s'élevait à :

— Chypre .... 95 %
— Somalie .... 85 %
— Bahamas .... 85 %
— Panama .... 54 %
— Singapour .... 35 %
— Libéria .... 30 %
— Bermudes .... 24 %

(4) tjn : c'est-à-dire uniquement le volume utile du navire, compte non tenu des constructions du pont, par exemple, qu'on intègre au calcul pour les mesures en tonnes de jauge brute (tjb).

(5) Un pays de libre immatriculation sert souvent de siège à des sociétés propriétaires de navires d'autres pays. D'autres sont inscrites au Liechtenstein, à Monaco, à Taiwan.

(6) Par cargo, il faut entendre les navires de charge classiques et les vraquiers, mais pas les porte-conteneurs.

(7) Environ 24 millions de tjb. 70 % des importations françaises de pétrole sont obligatoirement transportées sous pavillon national.

La négociation égypto-israélienne peut-elle aboutir ?

(Suite de la première page.)

Ce scénario, qui, à la limite, fait d'Israël le gestionnaire économique des intérêts du monde capitaliste à l'échelle du monde arabe, peut toutefois être perçu par l'Etat hébreu comme comportant une tare essentielle, celle de compromettre, à terme, son identité propre. Les Etats-Unis se tenaient dans le passé inconditionnellement aux côtés de l'Etat juif. Le nouveau rôle qui lui est assigné indiquerait que les loyautés américaines dans la région sont partagées. Si cela est vrai aujourd'hui, qu'en sera-t-il dans une ou deux décennies, les Etats-Unis devant dépendre de plus en plus du pétrole saoudien tandis que les capitaux saoudiens submergeront l'économie américaine et deviendront un facteur déterminant de la stabilité du système *monétaire* international ?

Il convient de relever que les arguments invoqués par M. Begin pour repousser la conception de paix qui lui est proposée ne s'appuient pas sur la nécessité d'assurer la sécurité d'Israël, qu'il s'agisse de son insistance à préserver des colonies de peuplement au Sinaï, ou de son interprétation de la résolution 242, excluant la Cisjordanie et Gaza des territoires qu'Israël est invité à évacuer. Il ne s'agit pas pour M. Begin de garantir la sécurité de l'Etat d'Israël que reconnaissent les Nations unies, *mais d'un Eretz d'Israël* dont la réalisation reste à parachever et qui matérialiserait la vision sioniste de Jabotinsky en incorporant les territoires qui s'étendent de la Méditerranée à l'ensemble de la vallée du Jourdain. C'est la définition de l'identité israélienne en termes de cette vision expansionniste qui est à la base de l'entorse qu'apporte M. Begin à l'interprétation de la résolution 242, entorse que ne cautionne aucun autre Etat, pas même les Etats-Unis. Et, en effet, Israël n'est nullement dans l'obligation de se plier à des incidentes du jeu diplomatique dont il n'a pas été l'artisan, même s'il s'agit d'une incidente aussi dramatique que le voyage du président Sadate à Jérusalem, dont l'effet psychologique a été incontestable, jusques et y compris dans une partie considérable de l'opinion israélienne. Israël dispose actuellement d'une telle supériorité militaire que courir le risque de gaspiller une occasion apparemment exceptionnelle de faire la paix ne comporte pas un danger immédiat. Par contre, il aura prouvé à son protecteur américain que c'est l'Etat hébreu, et non l'administration américaine, qui décidera des conditions de la paix, qu'Israël n'est pas *« un Etat comme les autres »* au Proche-Orient, et, s'il s'agit là d'une thèse qui n'est plus acceptée comme un *a priori*, c'est maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, qu'un test doit la confirmer.

Les limites de l'intervention américaine

QUE *le gouvernement israélien ait finalement opté pour une position aussi* intransigeante n'est sans doute pas allé sans hésitations, même au sein de la coalition Likoud au pouvoir. Le comportement du général Weizman, ministre de la défense, ne semble pas toujours être conforme à celui de M. Begin. Le ministre des finances, M. Ehrlich, semble avoir trouvé des affinités avec les vues de M. Osman Ahmed Osman, l'entrepreneur égyptien bien connu qui est très proche du président Sadate. Les récentes manifestations en Israël, débordant de loin le groupe Shelli et autres mouvements contestataires de gauche, et faisant valoir que *« la paix vaut mieux qu'un grand Israël »*, témoignent des inquiétudes que provoque la politique intransigeante de M. Begin. Inquiétudes gagnant les couches non politisées, non encadrées par les partis, mais dont l'opinion ne peut être négligée. Il ne faut pas pour autant penser que l'intransigeance de M. Begin ne représente qu'une tendance marginale, extrémiste de droite. A la limite, on pourrait dire que M. Begin *exprime cette intransigeance en invoquant* des arguments qui ne sont pas avalisés par l'ensemble de l'*establishment* israélien. Mais, dans la mesure où insister sur le besoin de parachever le projet expansionniste d'Eretz Israel est compris comme une façon de faire valoir que l'identité même de l'Etat hébreu, sa survie, sa vocation sioniste, sont menacées s'il est question de le réduire au statut des autres Etats de la région, et qu'il cesse de jouir de son statut privilégié aux Etats-Unis, sur cet aspect crucial de la négociation en cours, l'*establishment* israélien dans son ensemble soutient M. Begin.

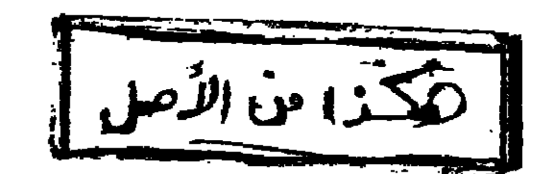
Dans un certain sens donc, la clé des négociations directes israélo-égyptiennes que l'initiative de M. Sadate a déclenchées se trouve aux Etats-Unis. Chacune des deux parties s'adresse à l'administration Carter en faisant jouer à son avantage des groupes de pression, représentants authentiques d'intérêts proprement américains, mais ne les concevant pas de manière identique. Certes, on pourrait arguer que les défenseurs inconditionnels d'Israël aux Etats-Unis sont loin d'être indifférents aux intérêts pétroliers américains dans la péninsule Arabique. De telles imbrications n'éliminent pas les discordances. M. Sadate fait valoir l'avantage qu'aurait l'administration Carter à soutenir sans fléchissement une percée vers une paix totalement conforme aux intérêts stratégiques, voire pétroliers, américains dans la région. M. Begin, quant à lui, s'appuie sur l'existence aux Etats-Unis d'un mouvement pour qui la survie d'Israël, telle que l'Etat hébreu la conçoit, prime toute autre considération. Ce mouvement constitue dans la politique américaine une composante irréductible, qu'aucun président américain ne saurait défier. M. Carter s'en est rendu compte en soulevant l'indignation de ce mouvement pour avoir signé avec les Soviétiques une déclaration commune sur le Proche-Orient en octobre passé. Or il serait périlleux d'exiger de M. Sadate que son endossement des objectifs stratégiques américains aille jusqu'à avaliser les visées expansionnistes israéliennes.

Une chose est certaine : pour dégager la négociation israélo-égyptienne de l'enlisement, l'administration Carter est appelée à se libérer des pressions contradictoires qu'elle subit. Elle a défini son rôle comme tantôt celui de médiateur, tantôt celui d'une force d'appoint *(a supportive role)*. Pour trancher, il faut opérer des rééquilibrages propres à renforcer l'autorité du président à l'égard des divers éléments de pression, sans aller jusqu'au point d'antagoniser l'un d'entre eux. Les fournitures d'avions F-5, F-15 et F-16, promises en bloc aux protagonistes (F-5 à l'Egypte, F-15 et F-16 à Israël et F-15 à l'Arabie Saoudite) constituent un moyen ingénieux d'élargir le champ d'action diplomatique de M. Carter. Les demandes d'armes de toutes les parties ont été honorées, mais sans qu'aucune d'elles ait été totalement satisfaite. Or une autorité accrue du président américain peut à la rigueur faciliter la procédure, elle n'implique pas nécessairement une solution plus aisée des problèmes de fond.

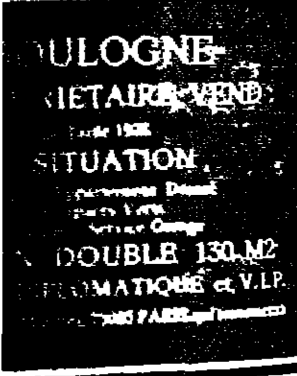
Comme les Etats-Unis n'interviendront pas pour forcer l'une des deux parties à renoncer à ses revendications, et que celles-ci sont inconciliables, il s'agira donc de chercher une solution éclectique, l'opposé même de ce que devrait être une déclaration de principes. Il s'agira de stimuler l'intention actuelle d'aller de l'avant vers la paix sans rien trancher des problèmes de fond. Comme il n'existe aucun document propre à fixer les dispositifs légaux de cette démarche, pas même la résolution 242 avec ses interprétations divergentes, une déclaration de principes, ou d'intentions, s'avère pourtant indispensable. Dans le contexte actuel, il ne pourra être question que de différer les problèmes de fond, de renvoyer leur définition à la période qui suivrait le règlement, au lieu d'en faire un point de départ. Cette idée était déjà implicite dans les propositions de M. Begin sur le problème palestinien : il y était question de suspendre pour le moment le problème de la souveraineté sur la Cisjordanie et Gaza, sous prétexte qu'il y avait là des revendications contradictoires. Il faut s'attendre à ce qu'un tel procédé soit étendu aux colonies de peuplement dans le Sinaï et aux autres problèmes épineux. Les formules utilisées peuvent différer d'un problème à l'autre, mais la logique de la négociation en cours ne permet aucune solution qui sortirait de ces limites.

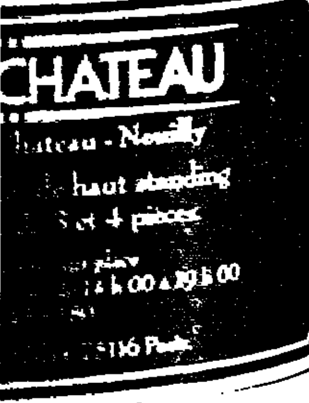
Un tel accord peut satisfaire la partie israélienne. Il place le négociateur égyptien dans une situation particulièrement délicate. Il aura abandonné la solidarité arabe sans obtenir en contrepartie le minimum qui le justifie. La totalité du Sinaï égyptien n'aura même pas été recouvrée. *Un précédent aura été créé*, consacrant l'expansionnisme israélien, non seulement par la force, mais aussi d'un commun accord. Loin de satisfaire les aspirations frustrées dans la région, une telle politique ne peut que les exacerber.

MOHAMED SID-AHMED.



هكذا من الأصل







(Photo Peter Marlow-Sygma.)

DIPLOMATIE ET DROITS DE L'HOMME

L'imposture d'un pseudo-réalisme

De nombreuses démarches ont tenté d'accréditer l'idée selon laquelle les prises de position de M. James Carter, d'abord au cours de sa campagne électorale, puis après son entrée à la Maison Blanche, auraient introduit le thème des droits de l'homme dans le champ des relations internationales. Les uns y voient un moyen de glorifier la diplomatie américaine, qui serait ainsi au service non pas seulement d'égoïstes intérêts nationaux mais de principes universels ; les autres, et ce sont les plus nombreux, en tirent argument pour discréditer l'action de la Maison Blanche telle que la concevrait un ancien prédicateur baptiste du Sud : parce qu'il affiche un idéal, il serait « idéaliste », c'est-à-dire dépourvu de tout « réalisme », et sombrerait, comme l'a écrit un commentateur, dans un « évangélisme » trop peu attentif aux dures contraintes qui découlent du simple rapport des forces.

Dans les deux hypothèses, on oublie que l'irruption des droits de l'homme dans l'aire diplomatique est bien antérieure au président Carter. Dès leur fondation, les Nations unies ont inscrit le respect de ces droits parmi les conditions pouvant contribuer au maintien de la paix. Marie-Pierre de Brissac analyse ci-dessous les efforts de l'ONU en ce domaine, sous l'effet des diverses conceptions prévalant dans trois grands ensembles politiques : l'Occident, les pays communistes, le tiers-monde.

Bien avant que M. Carter n'entreprenne sa carrière politique, l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) possédait sa commission des droits de l'homme. Et l'Europe, sur les ruines accumulées par le nazisme, se préoccupait d'assurer une meilleure protection des droits de ses populations. Elle innovait en ce domaine : allant au-delà d'une simple déclaration de droits, qui risquait de rester théorique, elle adoptait une convention contraignante, et créait une Commission et un tribunal qui auraient à connaître des violations commises par l'un des Etats signataires. Cette Cour européenne des droits de l'homme a ainsi été amenée à se prononcer sur les méthodes utilisées par les forces britanniques en Irlande du Nord (voir pages 20 et 21).

Plus récemment enfin, à l'époque où M. Kissinger pratiquait sa Realpolitik, la conférence d'Helsinki a consacré aux droits de l'homme une place privilégiée dans les rapports Est-Ouest. Léo Hamon montre ici comment, du fait de l'évolution de l'environnement international, une politique d'équilibre des puissances ne peut plus ignorer les droits de l'homme, pendant que Charles Zorgbibe analyse leur rôle dans les rapports paneuropéens.

Ces différents aspects ont été traités lors du colloque organisé à Paris par l'Académie diplomatique internationale (4 bis, avenue Hoche, Paris-8e) et par le Monde diplomatique. Les communications présentées ont suscité un débat animé dont nous publions un bref compte rendu.

Cette remise en perspective fait mieux ressortir l'inanité de certains commentaires largement répandus. Ainsi, dans la revue Foreign Policy (no 29), le professeur Stanley Hoffmann, passant en revue les principaux chapitres de la diplomatie du président Carter, écrit que « le thème des droits de l'homme est dangereux, difficile à manipuler... ». Pourquoi ne pas en dire autant des SALT, ou du Proche-Orient, ou de la politique monétaire ? Ces questions-là seraient-elles moins « dangereuses » et moins « difficiles à manipuler » ? Comme si le prétendu « réalisme », qui fait fi de tout principe, n'avait pas conduit à des catastrophes... Comme s'il était « irréaliste » de prendre en considération, dans la conduite de la politique étrangère, le respect des droits que les pays inscrivent dans leur propre Constitution...

40 000 plaintes en instance cette année et d'innombrables violations

Aux Nations unies : la distance entre la pensée et l'action

Par MARIE-PIERRE DE BRISSAC *

APRÈS la proclamation au Palais de Chaillot, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et, sur le plan du droit humanitaire, la signature de la quatrième convention de Genève en 1949, on pouvait imaginer, à tout le moins espérer, qu'un dispositif très complet était sur le point d'être mis en place pour la protection des droits de l'homme (en temps de paix et même en temps de guerre et d'occupation). Ces instruments juridiques, cet engagement moral, étaient le fait de nations qui s'appuyaient sur leur expérience de la deuxième guerre mondiale et sur leur indignation devant les camps de concentration nazis. Mais, par un phénomène redoutable, certaines violations massives des droits de l'homme étaient passées sous silence : camps de travail chez les puissances signataires elles-mêmes, oppression coloniale, abus du capitalisme dans les pays d'Amérique latine et ailleurs, traite des femmes, travail forcé des enfants, etc. Ces problèmes étaient-ils tus parce qu'ignorés, parce que redoutés, parce que mettant trop d'intérêts en cause, parce que la plupart des puissances qui avaient exercé une influence au sein du comité de rédaction étaient soit colonialistes, soit autoritaires ? On peut penser aussi que les horreurs du récent conflit avaient effacé dans les esprits celles de la paix qui l'avait précédé. Toujours est-il qu'en *1948*, la communauté internationale était, pour la première fois de son histoire, en possession d'une formulation universelle dont le texte stipulait qu'en ce qui concerne les droits de l'homme, « *il ne serait fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou territoire dont une personne est ressortissante* », pas énorme en avant pour la protection des minorités, pour les mouvements de libération, pour tous ceux qui ne pourraient, pour une raison ou une autre, être considérés comme appartenant à une nation.

Malgré cette formidable mise au clair, on a assisté à la fois à un affinement théorique du contenu et du réseau des pactes, conventions, recommandations concernant les droits de l'homme, et à un échec quasi total de la mise en application pratique de ces droits.

Ce décalage est dû à deux raisons : la première, et la plus évidente, est l'extrême susceptibilité des Etats pour tout ce qui touche à leur souveraineté et les garanties que leur accorde à cet égard la charte des Nations unies ; la seconde, qui prend de plus en plus d'importance, est la lutte croissante entre groupes d'Etats pour se servir des droits de l'homme comme d'un facteur de prestige politique et pour en faire (utilement parfois) un des éléments de la politique internationale ou un enjeu diplomatique en lui-même.

Ces deux types de causalité ont dominé et dominent le champ des relations internationales, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, pour tout ce qui touche à la protection et à la promotion des droits de l'homme et en particulier la pratique de cette « *diplomatie parlementaire* » qui caractérise les Nations unies et leurs institutions spécialisées.

Dès la rédaction de la Déclaration universelle, on a vu s'accumuler des difficultés dues à la fois à la méfiance de certains pays et à la concurrence des deux blocs pour mettre en vedette les droits qu'ils estimaient les plus représentatifs et les mieux servis par leur système politique. Si certains nuages purent être dissipés — ainsi aucun présupposé religieux ou matérialiste ne figure dans le préambule, — si l'ampleur des droits énoncés était sans précédent, le texte n'en parut pas moins amputé des pactes qui devaient organiquement l'accompagner et du protocole fixant les mécanismes d'application. En outre, les Soviétiques demeuraient réticents, et le tiers-monde, mal représenté dans les discussions, sceptique.

Il fallut dix-huit ans à la commission des droits de l'homme pour aboutir à l'adoption par l'Assemblée générale, en 1966, des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Encore y avait-il eu de sévères discussions sur la place à accorder aux droits économiques sociaux et culturels qui, sous l'influence de l'Union soviétique, firent l'objet d'un pacte séparé, articulé sur le pacte relatif aux droits civils et politiques, de telle sorte que les uns et les autres se conditionnent mutuellement. Mais le débat le plus chaud avait porté sur l'inclusion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce principe politique devint finalement l'article premier de la première partie du pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'influence des pays en voie de développement et du processus de décolonisation déjà engagé avait prévalu sur les réticences des pays occidentaux : chaque Etat défendait non seulement sa souveraineté, mais les droits qui correspondaient le plus aux besoins et aux aspirations de sa partie du monde.

La nouvelle procédure

POUR compliquer encore ces transactions si difficiles au niveau des formulations, une nouvelle préoccupation vint s'ajouter à celles qui animaient chaque groupe de pays : la discrimination raciale. Non que l'on ne s'en fut préoccupé auparavant. Mais, dans les années 60, l'arrivée en masse des nouveaux Etats indépendants aux Nations unies projeta ce thème sur le devant de la scène internationale. En 1962 puis en 1963, l'Assemblée générale invita la commission des droits de l'homme et la sous-commission à préparer « *en priorité absolue* » un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pour une fois, on alla vite. Adoptée en 1966, la convention fut ratifiée en 1969. Elle était en outre dotée d'un mécanisme d'application assez « *avancé* », puisqu'elle instituait un « *comité pour l'élimination de la discrimination raciale* » doté du pouvoir d'examiner non seulement les rapports des Etats, mais les plaintes individuelles... si l'Etat en cause reconnaissait sa compétence. Mais pas plus ce comité que les innombrables résolutions de l'assemblée concernant l'apartheid et le lancement, en 1971, d'une « Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale », ne purent diminuer effectivement la distance entre la pensée et l'action.

Il en fut de même pour les groupes d'enquête que la commission constitua pour s'informer sur des situations ponctuelles relatives aux droits de l'homme. Constitués de quelques experts — qui étaient en même temps membres de la commission et donc représentants de gouvernement, ce qui jetait un *doute sur leur « objectivité »*, ces groupes, invités successivement à se préoccuper des droits de l'homme en Afrique du Sud, en Namibie, en Rhodésie du Sud, dans les territoires alors sous domination portugaise, l'Angola et le Mozambique, puis au Proche-Orient et au Chili, ne purent mener leurs travaux réellement à bien. Non seulement parce que, pour des raisons et dans des contextes différents, ils ne purent collaborer avec les gouvernements en cause, mais aussi parce que cette manière de procéder au coup par coup, sans règles de procédures fixes, manquait de crédibilité. Si la « désoccidentalisation » des droits de l'homme avait, à partir de 1960, réveillé les Nations unies de leur sommeil dogmatique, en contrepartie elle avait dévalorisé, aux yeux des Occidentaux, l'instrument qu'ils dominaient autrefois et qu'ils accusaient à présent de « politisation ». Pendant ce temps, et dans ce climat de méfiance réciproque, le nombre de plaintes, baptisées pudiquement « *communications* », adressées aux Nations unies allait croissant. Celles-ci étaient sans cesse saisies de violations de droits de l'homme qu'elles ne pouvaient, « de jure », traiter effectivement.

Une brèche pourtant semble être ouverte depuis quelques années dans le lacis des souverainetés et des luttes d'influence par la « procédure 1503 ». Le 27 mai 1970, en effet, le Conseil économique et social adoptait une résolution qui autorisait la sous-commission des droits de l'homme à former un groupe de travail chargé d'examiner toutes les communications « *qui semblent révéler un ensemble de violations flagrantes et systématiques* » des droits de l'homme, d'où qu'elles viennent, c'est-à-dire non seulement des victimes, mais « *de toute personne ou groupe de personnes qui a eu une connaissance directe et sûre desdites violations* ». C'était, pour la première fois, donner au droit de pétition individuelle une véritable dimension. C'était aussi permettre aux organisations non gouvernementales d'être réellement entendues lorsqu'elles font rapport sur des violations.

Il est trop tôt pour mesurer encore les conséquences de cette nouvelle procédure. Les réunions de la sous-commission ont lieu une fois l'an et le cas d'un certain nombre de pays a déjà été examiné. Sans doute est-ce à huis clos et dans un esprit de conciliation vis-à-vis de l'Etat incriminé. Sans doute échappent à cette procédure toutes les « *violations hors plainte* ». Sans doute la sanction encourue n'est-elle que politique et morale. Mais le rapport de la sous-commission, pour prudent et discret qu'il soit, reste la seule passerelle internationale jetée entre l'idéal et son application. Et quarante mille plaintes attendent cette années aux Nations unies.

* Agrégée de philosophie, ancien directeur des droits de l'homme à l'UNESCO.

Lire pages 18 à 21 :

PAGES 18 et 19 : Les rapports paneuropéens, détente et compétition idéologique **(Ch. Zorgbibe).** — L'ambiguïté du débat entre réalisme et idéalisme **(A. Meininger).** — Les limites du double langage **(C. J.).** — Equilibre des puissances et droits de l'homme **(L. Hamon).**

PAGES 20 et 21 : Les droits de l'homme dans la guerre civile en Irlande du Nord : le jugement de la Cour européenne **(A. H. Robertson).** — Le rôle de la Cour européenne **(R. Pelloux).** — D'un ghetto à l'autre **(D.C. Valayer).**

L'Acte d'Helsinki et ses diverses interprétations

Les rapports paneuropéens : détente et compétition idéologique

Par CHARLES ZORGBIBE *

LE but implicite des dirigeants occidentaux est, depuis la fin du second conflit mondial, de faire entrer l'Union soviétique dans le concert des puissances, de *dépasser* l'hétérogénéité fondamentale de la société internationale provoquée par la grande fracture d'octobre 1917. De fait, l'évolution des rapports Est-Ouest au début des années 70, sous l'aiguillon de la nouvelle « ligne » diplomatique des Etats-Unis, a laissé présager la substitution — pour reprendre la typologie du Morton Kaplan (1) — au « *système bipolaire souple* » d'un « *système d'équilibre des puissances* », c'est-à-dire la *fin du monde* bipolaire et le retour au modèle de l'équilibre cher au dix-neuvième siècle.

L'évolution vers un système international homogène requiert une véritable désaffiliation idéologique : ce que demandent, en dernière analyse, les Occidentaux aux dirigeants soviétiques, *c'est leur renonciation au messianisme* révolutionnaire, à une idéologie à vocation universelle. Mais comment renoncer à *une idéologie à vocation universelle* sans renoncer au pouvoir dont elle est la source de légitimité ? Le retour au « concert des puissances » serait donc lié à une modification de la structure du pouvoir au sein des Etats socialistes, à une ouverture du pouvoir sur l'ensemble des gouvernés. Evolution difficile, mais non impossible : que la diversification des structures sociales, la différenciation croissante des fonctions provoquent la fragmentation de l'idéologie dominante en autant d'interprétations qu'il y a de groupes dans la société et, finalement, sa réduction à un ensemble de grands principes qu'à défaut d'une véritable démocratisation, une pluralisation du pouvoir érode le modèle monolithique des structures partisanes, qu'un « eurocommunisme » original s'affirme dans l'attachement à la démocratie pluraliste et à la défense de toutes les libertés et qu'il prenne, à l'Est, cette valeur exemplaire que les dirigeants du camp socialiste redoutaient dans le « printemps de Prague » : ce scénario apparaîtra, dès lors, moins irréaliste à côté de deux directement coulés dans les matrices léninienes.

Si l'on parie sur la détente, encore faut-il qu'elle constitue un progrès au niveau des hommes, des sociétés, des idées : ici intervient l'exigence d'une détente à dimension humaine, susceptible de procurer des bienfaits réels aux peuples est-européens. A cet égard, une utilisation tactique de l'Acte final d'Helsinki est vite apparue possible : le 9 octobre 1975, le comité Nobel de la paix du Parlement norvégien, après avoir rappelé que « *le respect des droits humains et des libertés fondamentales* » a été reconnu par les signataires d'Helsinki comme « *un facteur important pour la cause de la paix, de la justice et du bien-être (...) non seulement pour eux-mêmes mais pour toutes les nations du monde* », estimait qu' « *en des termes plus vigoureux que d'autres, André Sakharov nous a mis en garde contre le fait de ne pas prendre au sérieux ces principes* » et qu'il s'est ainsi placé au premier rang de ceux qui s'efforcent de faire de l'Acte d'Helsinki « *une vivante réalité* »...

Il est vrai que ces perspectives nouvelles ne sont pas toujours perçues par les gouvernants occidentaux. Ainsi le thème de la « *détente idéologique* », avancé par le président français lors de son voyage à Moscou en octobre 1975, et souvent repris par la suite malgré son insuccès, ignore-t-il la conception soviétique de la coexistence, la dualité de la « ligne » soviétique, la rigoureuse séparation de la cohabitation des Etats et du développement de la lutte sociale. Sans doute appartient-il aux Etats occidentaux d'opposer aux puissances de l'Est leur propre définition des « réalités politiques » et leur propre conception des rapports Est-Ouest. Mais les rapports pacifiques entre Etats réglés à Helsinki, les principes paneuropéens ne doivent-ils pas permettre, de la part de l'Occident aussi, le développement de la confrontation au niveau des sociétés en une même compétition pacifique pour la démocratie — cette voie du combat idéologique transnational explicitement choisie par certains des chefs de gouvernement ouest-européens présents au « sommet » d'Helsinki, tels que MM. Olof Palme et Bruno Kreisky ?

Pour une libre détermination du citoyen européen

LE thème de la « diffusion de l'information » est apparu, dès les appels des Etats membres du pacte de Varsovie et les réponses du conseil atlantique, comme l'un des secteurs les plus sensibles des négociations paneuropéennes.

Deux conceptions de la circulation de l'information ont été longuement confrontées. A la vision « protectionniste » des pays de l'Est — qui mettaient l'accent sur l'échange d'informations organisé entre Etats, sur la responsabilité sociale des mass media, sur l'orientation sociale de l'information — les Etats occidentaux ont inlassablement opposé le droit imprescriptible de l'individu à l'information, la nécessité de reconnaître aux moyens d'information de masse une fonction critique indépendante, l'intérêt pour la bonne entente internationale d'une libre circulation de l'information dans le « village planétaire ».

De fait, la lecture de l'Acte final montre le chemin parcouru en direction des thèses occidentales. Les objectifs assignés aux Etats participants sont fort clairs : faciliter « *la diffusion de l'information parlée* » (conférences, colloques et autres « tables rondes »), mais surtout celle de l'information imprimée, filmée, radiodiffusée et télévisée ; encourager la coopération entre organes d'information de masse et les contacts entre journalistes ; améliorer les conditions de travail des journalistes — ici, les principes d'action sont, en outre, énoncés avec précision (visas à entrées et sorties multiples, permis de séjour...). Sans doute, la coopération doit-elle se développer dans le plein respect des « *principes régissant les relations mutuelles des Etats participants* », mais ces principes, loin de constituer autant de remparts protecteurs de la souveraineté, incluent celui du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ainsi peut-on considérer que les mesures de la « troisième corbeille », en concourant à la libre détermination des citoyens européens, donnent son assise sociologique au principe du changement pacifique que les négociateurs occidentaux ont réussi à préserver, à l'encontre de la thèse est-européenne d'une négociation limitée à la reconnaissance de l'ordre établi en Europe.

Controverses sur l'application de l'Acte final

LES Etats socialistes procèdent, cependant, à leur propre lecture des principes paneuropéens. Démarche facilitée par les conditions particulières du dialogue paneuropéen : la conférence sur la sécurité et la coopération ne pouvait miraculeusement lever les ambiguïtés juridiques préexistantes et les divergences politiques de fond : les concessions consenties par les Etats de l'Est dans le domaine humanitaire ont souvent eu pour contrepartie l'atténuation de la précision des textes ; la règle du consensus a conduit les Etats parties à utiliser un vocabulaire commun qui vise des réalités différentes. Ainsi la « *diffusion plus libre et plus large de l'information de toute nature* » (paragraphe 6 du mini-préambule sur l'information) n'est acceptable à l'Est que s'il s'agit d'une information contribuant, selon la conception subjective du monde socialiste, au « *développement de la confiance entre les peuples* » (paragraphe 2 du mini-préambule).

Au demeurant, des gouvernants habitués au développement sur deux plans sensiblement différents des règles statutaires et de la pratique quotidienne de leurs régimes ne pouvaient pas ne pas réinterpréter l'Acte final à la lumière de leurs dogmes fondamentaux. Une double hiérarchisation des normes oriente donc leur lecture de l'Acte d'Helsinki. D'une part, la primauté de la « première corbeille » sur les deux autres : les dix principes régissant les relations mutuelles des Etats participants constituent le noyau de l'Acte final et son but fondamental (2) : ils forment, en outre, un droit immédiatement applicable, par opposition aux autres dispositions dont la concrétisation serait subordonnée à la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux. D'autre part, l'introduction d'une hiérarchie au sein même des dix principes : cinq principes doivent être considérés comme fondamentaux (égalité souveraine, non-utilisation de la force, inviolabilité des frontières, non-ingérence, autodétermination des peuples), cinq autres peuvent *connaître* des restrictions — tel le respect des droits de l'homme, du fait de la compétence étatique, sauf violation desdits droits à même de menacer la paix, notamment dans le cas... d'apartheid. Interprétation extensive du principe de non-ingérence : un journaliste de la première chaîne ouest-allemande est expulsé de Berlin-Est, car ses critiques à la R.D.A. sont considérées comme une immixtion dans les affaires internes de ce Etat. Interprétation restrictive des droits de l'homme ; les déclarations faites lors de son séjour en R.F.A. valent au chansonnier Biermann de perdre son droit de retour en R.D.A. — atteinte manifeste au droit de libre circulation.

Ces divergences d'interprétation éclairent les controverses sur l'application de l'Acte final (3). Première controverse, dès les lendemains du « sommet » d'Helsinki : les régimes de l'Est, qui ont reproduit l'Acte final *in extenso* dans leurs principaux journaux, reprochent à la presse occidentale de *s'être contentée* de la diffusion d'extraits — au vrai, la longueur du texte posait des problèmes techniques aux journaux occidentaux qui restent des entreprises privées ; et la diffusion de l'Acte final à l'Est semble avoir perdu en dynamisme depuis la montée des mouvements de contestation. Deuxième controverse, permanente, sur le brouillage des radios étrangères — que l'Acte final n'a traité que de façon oblique (« *Les Etats participants prennent note de l'élargissement de la diffusion de l'information radiodiffusée et expriment l'espoir que ce processus se poursuive de sorte qu'il réponde à l'intérêt de la compréhension mutuelle entre les peuples ainsi qu'aux buts énoncés par cette conférence* ») : l'Occident considère que la poursuite du brouillage porte atteinte au droit fondamental de l'individu à l'information ; l'Est justifie son action en dénonçant la « *pollution* » idéologique qui serait le fait des stations émettant à destination de l'Europe orientale, ces « *reliques de la guerre froide* ». Troisième controverse, sur l' « *asymétrie des échanges* » : selon les régimes socialistes, il y aurait entre les informations diffusées à l'Est sur l'Occident et à l'Ouest sur le monde socialiste européen un déséquilibre non seulement *quantitatif* (*l'intervision socialiste* et l'eurovision occidentale font respectivement appel, selon l'UNESCO, au matériel d'information de l'autre organisation, dans une proportion de cinq à un), mais aussi *qualitatif* (l'information occidentale sur les mouvements de dissidence de l'Est européen constituent une véritable « *désinformation* »...). Plus généralement, les effets directs de l'Acte final sont, à l'heure du rendez-vous de Belgrade, diversement appréciés : la diffusion des journaux occidentaux à l'Est ne semble guère *meilleure* qu'avant 1975 — malgré les statistiques produites par les pays socialistes ; et si les conditions de travail des journalistes semblent avoir été assouplies — particulièrement en U.R.S.S. et en R.D.A., — ces progrès demeurent limités, dans la mesure où les correspondants doivent rechercher l'information dans les agences officielles et la présenter à leurs lecteurs en évitant le « sensationnel »

Reste que les gouvernants de l'Europe de l'Est n'ont pas le monopole de l'interprétation de l'Acte final : l'amplification des phénomènes de « dissidence » révèle l'irruption des peuples dans le concert paneuropéen et l'attachement des gouvernés à ces libertés fondamentales trop facilement qualifiées de « formelles » par les *directoires du monde socialiste*.

* Professeur aux universités de Paris-Sud et de la Sarre, maître de conférences à l'ENA.

(1) Morton Kaplan, *System and Process in International Politics*, Wiley, New-York, 1967.

(2) Cf. par exemple, l'entretien accordé par le secrétaire général du S.E.D., Erich Honecker, à la *Saarbrücken Zeitung* des 19, 20 et 21 février 1977.

(3) Victor-Yves Ghebali, « le Bilan intérimaire de la C.S.C.E. à la veille de Belgrade », *Politique étrangère*, 1977, nº 2.

Le principal défi lancé à l'ensemble des démocraties

L'ambiguïté du débat entre réalisme et idéalisme

Par ALAIN MEININGER *

A la suite de la présentation des divers rapports, le colloque s'est terminé par un débat général à la faveur duquel certains principes ont pu être précisés. Voici un bref compte rendu de cette discussion.

SI l'on excepte dans l'histoire contemporaine les envolées messianiques révolutionnaires de la fin du dix-huitième siècle (caractère universel du message proclamé tant par Jefferson que par les révolutionnaires français, comme l'a rappelé Claude Julien), ou plus tard les appels anti-esclavagistes des abolitionnistes du milieu du dix-neuvième siècle, les droits de l'homme sont une préoccupation relativement peu encombrante sur la scène internationale. Il faut attendre la critique radicale et active de la politique d'équilibre des puissances et le désir d'un Woodrow Wilson de faire concorder ordre national et ordre international pour que les droits fondamentaux de la personne humaine s'inscrivent d'une façon discrète et temporaire dans les activités des chancelleries. Encore est-ce une fausse entrée, puisque les camps soviétiques et nazis sauront venir à bout des scrupules humanistes des hommes politiques et diplomates occidentaux.

Englué dans l'hypocrisie, paralysé par ses contradictions, le grand débat est cependant lancé, et 1948 est l'année de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui situe le problème moins à l'échelon des politiques étrangères quotidiennes qu'à celui de la diplomatie parlementaire, reflet institutionnel des aspirations éthiques, politiques et juridiques de la seconde moitié de ce siècle. La garantie n'était du reste pas à toute épreuve ; et Charles Zorgbibe de souligner la possibilité d'une *Realpolitik* des organisations internationales, comme l'ONU en a montré l'exemple par son inertie dans l'affaire de la sécession biafraise.

On assiste néanmoins, au plan des idées, comme le notait également Charles Zorgbibe, à une vaste partie de ping-pong. L'Occident pluraliste, terre de naissance des grandes idées humanistes et patrie des droits de l'homme, s'en voit dépossédé au profit de l'Est qui surenchérit avec les droits socio-économiques, tandis que, quelques années plus tard, le tiers-monde s'empare du tout pour alimenter la bataille de la décolonisation puis celle du développement. Dans ce contexte, la nouvelle politique étrangère du président Carter dénonçant à l'Est comme au Sud (l'universalité est en ce domaine, plus que l'efficacité, la condition d'une crédibilité) les entorses infligées aux principes de 1948, est intéressante à un double titre. Sur le fond, les Etats-Unis redécouvrent leur longue tradition idéaliste, tou-

* Assistant à la faculté de droit de Sceaux.

Une nouvelle dimension de l'intérêt national

ÉQUILIBRE DES PUISSANCES ET DROITS DE L'HOMME

Par LEO HAMON *

LA place qui doit être réservée, dans la politique étrangère des différents Etats, à la défense des droits de l'homme au-delà même des frontières nationales renouvelle l'éternelle controverse sur les réalités et les finalités de la politique, faisant naturellement référence aux doctrines et aux traditions : « idéalisme » ou « réalisme » ?

Aux Etats-Unis, la tradition dominante s'affirme « idéaliste » : l'Amérique agit pour le bien commun, les grands principes, les libertés fondamentales des hommes et des peuples : Woodrow Wilson durant la première guerre mondiale et, d'une certaine manière, Roosevelt pendant la seconde, le président Carter aujourd'hui, invoquent cette tradition. Elle a été critiquée par une école « réaliste » dont le professeur Morgenthau est probablement le théoricien le plus conséquent, mais l'ambassadeur Kennan et M. Kissinger lui-même y ont, de manière différente, contribué : derrière des affirmations idéalistes se dissimulent le plus souvent, disent-ils, des intérêts nationaux ; autant nous en rendre compte et servir ces intérêts naturels avec franchise et mesure à la fois ; la paix sera mieux assurée par des compromis procurant un équilibre délicat que par des prédications menant à des croisades.

La politique française, elle, a très souvent dans le passé mis l'accent sur les grands principes (« la France hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité », disait Clemenceau en 1918), mais depuis elle a tendu à reconnaître une place plus grande aux intérêts nationaux : de Gaulle n'y a-t-il pas vu la réalité sous-tendant bien des idéologies ? Et sans doute faut-il distinguer, pour tous les pays, entre la présentation d'une politique, qui fait volontiers une grande place à l'idéalisme, et les démarches effectives, qui sont le plus souvent marquées par des préoccupations plus réalistes. Mais on ne peut non plus séparer entièrement la forme et le fond : l'expression n'est-elle pas elle-même une réalité en ce temps de guerres psychologiques et de constants appels à l'opinion ?

La Charte des Nations-Unies, de son côté, bien loin de faire un choix, affirme en termes contradictoires les deux thèses : d'une part, selon l'article 2, « L'ONU est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les membres ; aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires relevant essentiellement de la compétence nationale » ; mais, selon l'article premier de la même Charte, « il entre dans les buts des Nations unies d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ».

Force de l'Etat et environnement international

LA Déclaration universelle des droits de l'homme consacre, dans son article 18, « la liberté de pensée, de conscience et de religion » ; l'article 19 : « la liberté d'opinion, qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répondre sans considération de frontière les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » ; à quoi l'article 20 ajoute la liberté de réunion et d'association pacifique ; mais l'article 22 affirme encore le droit « à la sécurité sociale, à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité, au libre choix de son travail; à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage » : en somme, le droit des citoyens aux bénéfices d'une économie prospère.

Comment exiger l'application de l'article 22, qui présuppose un état heureux de l'économie ? Mais peut-on se montrer exigeant sur les articles 18 à 20 en étant plus discret sur l'article 22 ?

A un extrême se situe l'attitude considérant qu'il s'agit là d'affaires domestiques dans lesquelles les Etats étrangers ne doivent pas entrer ; à l'extrême opposé, on affirme le droit et même le devoir d'intervenir — ostensiblement, diplomatiquement, par injonctions aux formes variées et par voie de sanctions diverses, — boycottages plus ou moins rigoureux : à la limite, on agira à force ouverte par blocus, ou plus directement encore. Tenant la première attitude, la France se prononce pour le maintien de la Grèce (sous le régime des colonels) dans le Conseil de l'Europe ; à l'opposé, M. Mitterrand annonçait que s'il arrivait au pouvoir il romprait les relations diplomatiques avec le Chili. La réalité exclut en fait le jusqu'au-boutisme dans l'une ou l'autre tendance : s'il fallait rompre les relations diplomatiques avec tous les pays où les droits de l'homme sont méconnus, avec combien de membres de l'ONU resterait-on en rapports ?... Sans doute moins du tiers !

* Professeur à l'université de Paris-I, ancien ministre.

jours sous-jacente même si elle fut souvent dévoyée. En bouleversant d'autre part le ronron confortable de tous les acteurs de la scène internationale (organisations comme Etats), ils renouent en la forme avec les modes d'action des messianismes révolutionnaires de la fin du dix-huitième siècle.

Rapports de type institutionnel apparus tardivement ou dans des cadres régionaux, rapports de type relationnel, chronologiquement les plus anciens mais récemment resurgis ; la dichotomie restait de façon latente au centre du débat opposant l'action des organisations à celle des Etats. Si l'on ajoute l'importance croissante prise par les droits de l'homme dans le tissu déjà complexe des relations *inter-étatiques* et soulignée par certains participants, on mesure aisément l'ampleur nouvelle prise par le phénomène. Faut-il en conclure qu'en conquérant un droit de cité international, les droits de l'homme se banalisent ou qu'au contraire ils relèvent d'un impératif catégorique, qui doit, pour triompher, souffrir un certain pragmatisme dans son application ?

L'inévitable pragmatisme

L'INTERFÉRENCE de la donnée spirituelle des droits de l'homme avec les contraintes d'une scène internationale qui n'est qu'un gigantesque réseau de disparités sans cesse en cours d'ajustement oblige toute action qui se veut efficace dans ce domaine à prendre en compte ces déséquilibres contingents ou structurels. Au cours de la discussion, un des intervenants devait du reste souligner la parfaite contradiction entre certains droits proclamés comme sacro-saints par l'Occident marxiste ou libéral et des traditions culturelles divergentes mais issues néanmoins de civilisations souvent millénaires.

Face à ces violations commises en toute bonne conscience (exemple des droits de la femme en pays musulman, mais aussi en Occident), n'était-il pas opportun d'affirmer avec véhémence, comme le fit l'un des participants, l'existence d'une nécessaire hiérarchie des droits, le droit à la vie, à l'intégrité physique et psychique conditionnant l'exercice de tous les autres ? Certes *« la vie établit des hiérarchies »*, devait répondre M. Léo Hamon, mais l'échelle de valeurs occidentale n'est pas forcément celle d'autres civilisations. Et l'ancien ministre d'ajouter que, pour des raisons de prestige, *voire de standing, « il est respectable de vouloir paraître accepter le code occidental même s'il n'est pas praticable chez soi »*.

L'occasion était ainsi offerte de se demander si l'adjonction dans la déclaration de 1948, puis dans les deux pactes de 1966, aux libertés formelles de la démocratie bourgeoise, des droits socio-économiques de la démocratie marxiste (ces derniers *supposant, comme l'a souligné* Marc Schreiber (1), un niveau minimum de développement) n'a pas eu pour conséquence d'affaiblir les premières et peut-être l'ensemble.

Hiérarchie des droits, mais également hiérarchie des actions en faveur de ceux-ci. M. James Carter peut-il agir par les mêmes moyens et obtenir les mêmes résultats avec un autocrate de république tropicale *dont le régime est né et ne tient* que par l'aide des Etats-Unis et avec les grands partenaires-adversaires marxistes ? Au-delà de ce problème d'efficacité se profile celui de la responsabilité des puissances *occidentales* tant *à l'égard des Etats* qui se situent bon gré mal gré dans leur mouvance économique et politique qu'à l'égard des pays qui se réclament de valeurs radicalement opposées.

Il ne faut pas en conclure pour autant que l'étanchéité politique de ces régimes interdit toute prise à l'action du camp occidental. La subtile dialectique de la « détente » suffirait à prouver le contraire. Mais *la différenciation* des types d'action possibles conduit inévitablement à la dichotomie *Realpolitik*-Idéalisme.

L'idéalisme pur peut-il simplement exister ? Certains intervenants (Claude Julien, Charles Zorgbibe) l'ont contesté, arguant sinon de l'inexistence, du moins de l'impossibilité d'isoler le pur combat moral, l'action politique uniquement motivée par la seule défense des valeurs, indépendamment de tout avantage concret, réel ou virtuel, proche ou lointain qui pourrait en résulter. Mais, au-delà de ce problème, n'en arrive-t-on pas trop facilement à la tentation de nier toute trace d'idéalisme sous le prétexte qu'il peut toujours être dans la pratique relié à des intérêts matériels ? Le soutien plus largement promis que dispensé par les dernières démocraties d'Europe aux républicains espagnols ou à la Tchécoslovaquie et à la Pologne agressées dans l'immédiat avant guerre, l'engagement des Etats-Unis aux côtés des démocraties pendant et après ce même conflit ne peuvent-ils pas être analysés autrement qu'en fonction d'une volonté cynique de se créer un environnement international favorable ? Ce besoin d'être entouré d'un certain nombre de partenaires qui adhèrent à des valeurs *communes peut du reste être présenté* comme une aspiration idéaliste. Dans son discours prononcé en décembre 1975 devant les ambassadeurs américains réunis à Londres (affaire Sonnenfeldt), M. Henry Kissinger *évoquait le risque* pour son pays de se trouver dans un monde à densité communiste croissante où les Etats-Unis seraient une île qui cultiverait ses propres valeurs, manipulant différents centres de force marxistes les uns contre les autres en recourant à une politique impitoyable d'équilibre des forces. Les Etats-Unis pourraient probablement survivre à cette situation mais, ajoutait le chef de la diplomatie américaine, nous aurions perdu les fondements moraux sur lesquels nous avons bâti notre action pendant toute notre histoire.

L'expression de ces préférences de structure se retrouve en matière institutionnelle. L'action de Wilson en faveur de la Société des Nations peut à la limite être uniquement présentée comme la tentation pour les Etats-Unis de modeler à leur image la scène internationale sur laquelle ils espéraient se projeter, posant du même coup la question grave et trop peu étudiée de l'adéquation institutionnelle entre ordre interne et ordre international.

Intérêt égoïste bien compris ?

QUELLE que soit l'importance du danger d'*autodestruction* de l'espèce par aveuglement ou dégénérescence que porte en elle la *Realpolitik* traditionnelle (Marc Schreiber), *et même si l'idéalisme n'est* souvent que la poursuite à long *terme* d'un intérêt égoïste bien compris ou tout simplement l'expression d'un instinct vital, il semble impossible de confondre les deux valeurs bien que les apparences soient ambivalentes. Est-ce d'ailleurs un vrai problème ? Importe-t-il vraiment aux torturés d'Amérique latine, aux enfants martyrs du Biafra, aux internés psychiatriques des banlieues de Moscou ou aux bagnards de la Kolyma, de savoir quelle est l'étiquette savante posée sur les actes qui mettront fin à leur calvaire ?

Mais il existe un risque ; celui de voir l'action en faveur de la dignité humaine sombrer au niveau des marchandages politico-économiques les plus sordides ; celui d'oublier qu'en ravalant systématiquement les *droits de l'homme* au niveau des ventes de soja ou de roulements à billes on les affuble d'un insupportable caractère contingent et relatif.

Car, par leur absolu, par leur universalité, les cris des victimes de *toutes les* oppressions nous interpellent en tant qu'hommes d'abord, en tant que citoyens ou nationaux d'un Etat ensuite. Ils nous imposent de rester vigilants et intransigeants sur les principes, même si les moyens d'action sont partiels, limités, parfois inefficaces. Pour éviter que les Etats qui portent le flambeau n'y perdent leur légitimité, que les individus et les nations n'y perdent leur honneur *et leur raison d'être, pour éviter* enfin que ce vingtième siècle qui se flatte d'être un sommet jamais atteint dans la satisfaction des aspirations au bonheur de l'humanité ne soit pour les générations futures que le temps du mépris.

ALAIN MEININGER.

(1) Ancien directeur des droits de *l'homme aux Nations unies*.

L'action diplomatique peut-elle violer les lois de la souveraineté interne ?

Les limites du double langage

« *ALORS que la sauvegarde de la liberté individuelle* (dans notre pays) *est une bataille constante (...) notre plus grande vertu, notre foi en la liberté individuelle d'expression, ne fait pas partie intégrante de notre politique étrangère. (...) La vigilance dont nous faisons preuve chez nous* (pour protéger les droits de l'homme) *s'arrête à nos frontières, et nous soutenons en fait, avec notre argent, certains gouvernements qui créent des torts beaucoup plus graves que ceux contre lesquels nous nous battons chez nous. (...) Pendant que nous déployons nos énergies pour rester libres, nous permettons à notre gouvernement (...) de nous présenter à l'étranger comme peu concernés par le sort d'individus que persécutent des gouvernements répressifs.* »

Voilà dix-huit mois que, le 14 octobre 1976, ces propos ont été publiquement tenus à New-York par M. Robert L. Bernstein, président de la grande maison d'édition Random House. C'était moins de trois semaines avant l'élection du président Carter, qui, dès son entrée à la Maison Blanche, devait prendre, en faveur de la défense des droits de l'homme, diverses mesures, les unes discrètes, les autres plus spectaculaires, dont il serait superflu d'évoquer ici le détail.

En fait, l'action du président Carter en ce domaine ne relevait pas exclusivement de sa propre initiative. Elle traduisait en gestes politiques les aspirations profondes de personnalités indépendantes, de membres du Congrès comme le représentant Donald M Fraser (1), et de nombreuses organisations privées qui, depuis très longtemps, avec d'inégales fortunes, se consacrent à la défense des droits de l'homme.

Dans combien de pays les citoyens pourraient-ils souscrire aux propos du président de Random House ? Car, à de très rares exceptions près, les régimes en place se croient tenus de proclamer leur respect des droits de l'homme, de la liberté et de la dignité des citoyens. Et pourtant, trop souvent, de prétendues contraintes, insuffisamment analysées, très approximativement définies, sont invoquées dans une malhabile tentative de justifier de graves entorses aux principes solennellement inscrits dans de nombreux documents nationaux et internationaux. Le fait est que, trente ans après l'écrasement du nazisme, certains de ses concepts et de ses plus horribles méthodes répressives sont largement *répandus de par le monde*. A l'époque déjà lointaine où André Malraux écrivait *le Temps du mépris*, sans doute espérait-il du grand affrontement armé qui s'annonçait la naissance d'une ère nouvelle où les droits de la personne humaine et des peuples ne seraient pas aussi outrageusement méprisés. Et voilà qu'il faut déchanter : de mille manières — dans l'ordre *politique, économique, scientifique*, culturel — le monde a été bouleversé, mais qui donc oserait affirmer que les droits de l'homme en sont mieux respectés ?

Ils ne sont pourtant pas oubliés. Une irrépressible aspiration les ramène à une place privilégiée dans la hiérarchie des préoccupations. Faut-il se réjouir ou s'attrister que le président Carter ait choisi de les faire figurer dans la panoplie de ses instruments diplomatiques ? Comment apprécier l'opportunité et le degré des initiatives qu'il a prises dans ce souci ? Autour de ces deux questions, la discussion est ouverte non seulement aux Etats-Unis mais ailleurs dans le monde, et par exemple au Conseil de l'Europe, qui, sur ce thème, a procédé à des échanges de vues avec des parlementaires extra-européens.

Mais un fait paraît acquis : comme l'ont rappelé le président de la République française et divers chefs d'Etat, le problème des droits de l'homme est désormais entré, de plain-pied, dans le champ des relations internationales. Historiquement, avec l'évolution des sociétés et des structures des Etats, le domaine de la diplomatie n'a cessé de s'élargir pour faire une place croissante à l'économique, au scientifique, au militaire, au culturel — mais aussi pour obtenir, au-delà de l'avis des experts, l'adhésion des citoyens à des initiatives diplomatiques dont la réussite ou l'échec peut renforcer ou, au contraire, ébranler le régime. Désormais, toute la gamme extrêmement diverse des activités humaines contribue à tisser la toile complexe des relations entre peuples, entre sociétés, entre Etats.

Une exigence universelle

QUELLE que soit l'idéologie invoquée, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui ne contribue à la stabilité ou à la fragilité des régimes ou des Etats, il n'est pas *un* domaine de l'activité humaine qui, en ce sens, *ne soit politique* et, du même coup, n'intervienne avec plus ou moins de force dans le champ des relations internationales. *Parce qu'ils concernent, de près ou de loin*, la conception de l'homme, de la société, du pouvoir, les courants d'idées occupent ainsi une place de choix dans l'aire diplomatique. Or, quelle que soit leur puissance, les Etats éprouvent tout autant de difficultés à maîtriser les courants de pensée qu'à contrôler la production, les investissements, les armements, la monnaie.

Ainsi, un élément extrêmement fluide mais puissant, renforcé par les moyens modernes de communication et de diffusion, est-il *venu compliquer* les relations entre les Etats. Dans la conduite des affaires diplomatiques, il était déjà assez malaisé de prendre en considération des données politiques, économiques, monétaires, stratégiques, etc., souvent délicates à concilier. A ces divers paramètres s'ajoute maintenant celui que constituent les courants d'opinion, surtout lorsqu'ils concernent directement la défense des droits de l'homme et du citoyen.

Vieux thème, qui nous ramène deux siècles en arrière et dont nul n'a jamais songé qu'il pourrait être contenu dans les strictes limites de la souveraineté nationale. Lorsque Jefferson rédigeait la Déclaration d'indépendance, il donnait, en effet, une définition *universelle* de ces *« droits inaliénables »* au nom desquels le peuple américain s'insurgeait. Quelques années plus tard, la Révolution française, à son tour, lançait à l'*humanité entière* un message de liberté. Plus proche dans le temps, les révolutions socialistes se sont senties porteuses d'un espoir qui, lui aussi, *débordait les frontières nationales*. Aucune révolution n'a pu se soustraire à l'universalité des droits qu'elle annonçait au monde. A travers déclarations, chartes et conventions internationales concernant les droits de l'homme, on en est naturellement arrivé à consacrer les droits des peuples victimes du colonialisme *et du racisme ; il s'agissait bel et bien* d'une atteinte à l'autorité souveraine exercée de fait par certaines puissances. Peut-on s'étonner qu'il en soit de même des droits de l'individu ? L'évolution en ce sens paraît irréversible.

Que cette récente émergence d'une ancienne préoccupation, brouillant le jeu des relations entre Etats, fasse surgir de nouvelles difficultés, nul n'en disconviendra. Ni plus ni moins épineux que les conflits économiques ou monétaires, *le problème des droits de l'homme s'ajoute maintenant* à la liste des grands intérêts mis en jeu dans les relations diplomatiques.

Car il s'agit bien d'*intérêts* : pour être crédible dans son action intérieure ou internationale, aucun Etat ne peut, en effet, se résigner à tenir longtemps un double langage, dans lequel s'opposeraient le discours adressé à ses propres ressortissants et le discours adressé aux peuples du monde. Proposition à première vue dangereuse puisqu'elle implique un universalisme, une sorte de messianisme qui apparaît nécessairement comme un obstacle à la bonne entente entre Etats. Mais aucun Etat n'ignore cette inéluctable tension : *lorsqu'il s'exprime, chez lui*, dans le cadre de sa souveraineté nationale, son discours sur l'homme et sur la société est aussi entendu à l'extérieur par des hommes soumis à d'autres *souverainetés* ; et lorsqu'il s'adresse au reste du monde, il ne peut éviter que son discours à usage externe ne soit aussi entendu, chez lui, par les citoyens sur lesquels s'exerce *sa souveraineté. Entendons le mot* « discours » dans son sens large, qui englobe tous les moyens d'expression d'un Etat, et d'abord ses actes les plus concrets. Les moyens modernes d'information interdisent toute contradiction flagrante et durable entre le discours intérieur et le discours extérieur, sous peine de saper la crédibilité du pouvoir, qui se contredirait *publiquement. Aucun pouvoir n'échappe* à ce dilemme et se sent tenu d'inspirer son action diplomatique en puisant dans les principes qui fondent sa souveraineté intérieure. Il le fera nécessairement en s'efforçant le plus possible de ménager les susceptibilités d'autres Etats souverains Mais il n'aura guère la possibilité de s'abstenir : non pas tellement par choix, mais par nécessité de légitimer son action *diplomatique* en la conformant aux principes qui fondent sa *souveraineté intérieure*.

C. J.

(1) Voir son article dans *le Monde diplomatique* du mois de mars 1977.

La politique extérieure d'un pays a ses finalités naturelles : sécurité de la nation, puissance de l'Etat, rayonnement culturel et richesse de l'économie (et donc des citoyens), mais aussi promotion d'un certain équilibre au-delà même des frontières, ne fût-ce que pour contrarier l'éventuelle apparition d'un perturbateur trop agressif et trop menaçant.

Le souci de l'intérêt national s'étend ainsi non seulement à la puissance propre de l'Etat en cause, mais encore à son environnement international. Les démocraties occidentales, qui ont assisté passives à l'installation du III[e] Reich en pensant qu'il n'affecterait pas leur existence, ont été cruellement punies de leur aberration : avant que d'avoir touché à l'une quelconque des frontières occidentales, le pouvoir d'Hitler modifiait l'environnement international, comme le modifiait aussi l'ascension du Japon. La Grande-Bretagne avait du reste compris depuis longtemps cette importance du milieu extérieur ; elle combattait toutes les hégémonies sur le continent en y favorisant constamment un équilibre des puissances.

Faut-il ajouter à l'équilibre des puissances, comme objectif légitime, la reconnaissance des droits de l'homme ? Il y a de fortes raisons pour répondre par l'affirmative. La plus grande attention de l'opinion aux affaires extérieures, les courants transnationaux de pensée, l'importance du soutien de l'opinion intérieure dans la conduite d'une politique extérieure ne permettent pas d'ignorer les sympathies ou les indignations que suscite la pratique intérieure des autres Etats. Qui plus est, un régime de dictature, par l'imprévisibilité même de ses évolutions militaires ou diplomatiques, par le secret qui les entoure et la soudaineté des renversements qu'il permet, limite la confiance en même temps qu'il crée à tout le moins une réticence de l'opinion ; ce qui suffit à exclure l'indifférence.

Pour une fermeté sans provocation

AINSI le souci de l'intérêt national s'étend naturellement au souci de l'environnement international, qui, à son tour, exclut l'indifférence aux pratiques intérieures des autres Etats. Ces considérations légitiment et motivent les prises de position dont la forme et l'intensité varient avec la gravité des atteintes portées aux droits de l'homme, avec le scandale que ces atteintes suscitent, avec les voies de la plus grande influence — avec les règles du jeu déjà admises.

Ici intervient justement le fait juridique nouveau constitué par les accords d'Helsinki, qui, en insérant dans un accord multilatéral la reconnaissance des droits de l'homme, ont limité en la matière le principe de la souveraineté des Etats et fait d'une question dont on pouvait soutenir auparavant qu'elle était purement domestique, une affaire désormais européenne, susceptible d'être évoquée par tous les Etats européens signataires des accords d'Helsinki.

De même que l'environnement international est un souci naturel ancien devenu, dans un monde fini plus pressant que par le passé, les droits de l'homme deviennent eux-mêmes un élément de la politique internationale : c'est l'innovation qu'il faut faire entrer dans les faits après qu'elle fut entrée dans les textes.

Une telle évolution a des précédents. Déjà le progrès des idées démocratiques a fait admettre par tous la liberté de la presse comme une donnée de politique internationale ; quand certains Etats dictatoriaux prétendent reprocher aux démocraties des « campagnes de presse » qu'ils jugent hostiles, on sait que leurs griefs ne portent pas — et eux-mêmes n'insistent pas. De même le droit d'asile signifie dans la pratique internationale le droit pour un pays d'accueillir les réfugiés d'un autre. Les régimes d'intolérance non seulement ne peuvent pas empêcher d'autres pays de recevoir les proscrits, mais encore ils ne peuvent pas considérer cet accueil comme un geste hostile.

Le moment est venu d'un autre pas en avant : il faut reconnaître et dire que la défense des droits de l'homme, le blâme officiel de leur méconnaissance dans un pays donné, ne peuvent être considérés par ce pays comme un acte inamical : nous n'avons pas plus le droit de nous taire sur des manquements que nous n'avons pas le droit d'interdire l'expression du sentiment des citoyens — ou de méconnaître, dans la personne du proscrit, ce que Chateaubriand appelait « les droits du malheur ». Les méconnaissances des droits de l'homme doivent coûter à ceux qui les transgressent.

Cela étant acquis, la défense des droits de l'homme ne saurait prendre figure d'une action systématique d'hostilité d'une péripétie de la guerre psychologique. Elle se fera donc avec mesure — et continuité — en évitant les éclats qui méconnaissent cette règle non écrite des relations pacifiques : ne pas couper sa retraite au partenaire en l'acculant ainsi à refuser ou à perdre la place. La dénonciation des atteintes aux droits de l'homme ne saurait non plus être réservée à quelques pays et oublié pour d'autres : l'universalité de la dénonciation est la condition de sa légitimité. Mais s'il appartient aux demandeurs de ne pas donner à leur intervention la forme d'une agression politique, il appartient aussi aux défenseurs de ne pas dramatiser une intervention qu'ils ont par avance permise en signant des accords internationaux.

Evitant de donner à la démarche le caractère d'une agression ou d'une incitation à la croisade, il convient de synchroniser l'expression du blâme avec la recherche de progrès précis dans les échanges économiques, la coopération, etc., car le respect des droits de l'homme ne sera pas mieux assuré par une nouvelle tension internationale mais plutôt par des progrès dans la coopération — dès l'instant où les démocraties sauront agir avec fermeté et mesure, sans complexe et sans provocation. Non seulement il ne faut pas opposer l'approfondissement de la détente et la reconnaissance des droits de l'homme, mais encore il faut les savoir liés.

LEO HAMON.

LES DROITS DE L'HOMME DANS LA

Dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie ou la France, la lutte contre le terrorisme ne peut certes pas soulever les mêmes problèmes qu'en Irlande du Nord, où la violence a atteint un degré exceptionnel en Europe. Mais, aussi bien dans la pratique du terrorisme que dans les méthodes utilisées pour la répression, c'est bien d'une différence de degré qu'il s'agit, et non pas d'une différence de nature.

C'est pourquoi s'impose un examen particulièrement attentif de la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'homme dans le cas qui lui était soumis par l'Irlande.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'épreuve du nazisme avait incité les Etats membres du Conseil de l'Europe a élaborer des mécanismes judiciaires dont on attendait qu'ils assurent une efficace protection des droits de l'homme. Un quart de siècle plus tard, peut-on estimer que l'objectif a été atteint ?

Un premier élément de réponse est fourni par l'extraordinaire lenteur de la procédure — qui contraste dramatiquement avec le temps très court pendant lequel un individu peut résister à la torture. Un délai de sept ans s'est en effet écoulé entre le dépôt de la plainte irlandaise et la décision

Un jugement nuancé de la Cour européenne sur les méthodes des autorités britanniques

Par A.H. ROBERTSON *

LE 18 janvier 1978, la Cour européenne des droits de l'homme prononçait son jugement dans l'affaire opposant l'Irlande au Royaume-Uni à propos de la situation en Irlande du Nord. La Cour rendait le gouvernement britannique responsable de certaines violations de la Convention européenne des droits de l'homme, parce que les méthodes d'interrogatoires et autres traitements infligés aux prisonniers en Irlande du Nord durant l'automne 1971 constituaient des traitements inhumains interdits par la Convention. En revanche, la Cour décidait que ces pratiques ne constituaient pas la torture, ainsi que l'avait allégué le gouvernement irlandais ; elle affirmait aussi que le gouvernement britannique n'était pas coupable de discrimination contre la communauté catholique dans l'application des mesures d'urgence employées pour combattre le terrorisme.

Fait curieux, au cours de ces dernières années, le gouvernement britannique a été, plus souvent qu'aucun autre, l'objet de poursuites devant la Cour des droits de l'homme. En 1975 et 1976, la Cour s'est prononcée sur deux affaires : le droit d'un prisonnier à consulter un avocat en vue d'entamer une action devant les tribunaux pour diffamation ; la saisie d'un livre pour écoliers pour raison d'obscénité. Deux autres affaires portées devant la Cour en 1978 concernaient l'utilisation du châtiment corporel dans l'île de Man et une plainte du *Sunday Times* à propos de restrictions à la liberté d'expression. De telles affaires montrent que, même dans un pays qui possède une longue tradition de respect des libertés du citoyen, des problèmes marginaux peuvent surgir de lacunes de la loi ou d'une législation surannée, et qu'un système de garanties internationales au niveau européen est fort utile.

L'affaire d'Irlande du Nord a bien entendu été, et de loin, la plus importante. Déférée à la Commission des droits de l'homme par le gouvernement irlandais en 1971, elle visait les mesures prises par le gouvernement britannique pour combattre la campagne terroriste lancée par l'armée républicaine irlandaise (IRA) en 1969 et qui s'est poursuivie et aggravée les années suivantes. Comme la situation se détériorait en 1970 et 1971, le gouvernement d'Irlande du Nord décida d'utiliser les pouvoirs spéciaux de détention et d'internement que lui conférait une loi du Parlement de 1922, la « loi sur les pouvoirs d'exception ». Le 9 août 1971, 354 personnes étaient arrêtées. Au 30 mars 1972, 2 937 personnes avaient été arrêtées en vertu de ces pouvoirs d'exception, dont 1 711 étaient relâchées dans les quarante-huit heures, et 1 226 maintenues en détention. Un des objectifs recherchés était d'obtenir des informations sur les responsables d'action terroristes, un autre de prévenir de nouvelles violences.

Traitements inhumains ou dégradants ?

IL était donc nécessaire d'interroger des témoins récalcitrants, et c'est là que les problèmes commencèrent. En août et en octobre 1971, quatorze personnes furent soumises à un « *interrogatoire poussé* » qui fait appel à cinq techniques : cagoule, station debout contre un mur, bruit, privation de nourriture solide et liquide, privation de sommeil. Des brutalités ont été commises au principal centre d'interrogatoire d'Irlande du Nord, Palace Barracks. Les journaux anglais et irlandais publièrent des informations sur ces mauvais traitements. M. Edward Heath, alors premier ministre, chargea une commission d'enquête d'établir un rapport sur ces faits : présidée par Sir Edward Compton, le premier « ombudsman » britannique, elle remit son rapport en novembre 1971. Une autre commission de trois membres, dont un juge à la Haute Cour et un ancien lord chancelier, soumit des recommandations. Le 2 mars 1972, le premier ministre annonçait devant le Parlement que le gouvernement avait décidé de mettre fin à la pratique des cinq techniques. Entre-temps, en décembre 1971, le gouvernement irlandais avait porté plainte contre le gouvernement britannique devant la Commission européenne des droits de l'homme.

L'article 3 de la Convention européenne stipule : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* » La Grande-Bretagne n'était-elle pas coupable de violation de cet article dans le traitement infligé aux quatorze détenus — ainsi, comme le soutenait le gouvernement irlandais, que dans d'autres cas ? Ces méthodes constituaient-elles simplement des actes isolés, ou la preuve d'une pratique administrative dont le gouvernement portait la responsabilité ? C'était là le cœur de l'affaire. De la réponse donnée à ces questions dépendait le maintien ou l'effondrement du renom des forces de sécurité britanniques en Irlande du Nord.

Il n'est pas rare que des organismes internationaux touchant aux droits de l'homme soient saisis d'allégations de torture et de traitements inhumains ; ils éprouvent en général la plus grande difficulté à réunir les preuves et à établir les faits. Comme on le sait, les Nations unies avaient désigné des commissions spéciales chargées d'examiner la situation en Afrique du Sud et au Chili ; mais elles ne peuvent visiter ces pays sans l'autorisation — qu'en pratique on leur a refusée — du gouvernement concerné. Avec la Convention européenne des droits de l'homme, signée en 1950 par les Etats membres du Conseil de l'Europe, la situation est différente. La Commission européenne, quand elle examine une affaire, a le droit d'entreprendre une enquête, et les gouvernements s'engagent par avance à lui fournir toutes facilités nécessaires, de sorte que les difficultés rencontrées par les Nations unies ne peuvent surgir à Strasbourg. L'exemple le plus frappant en est l'« affaire de la Grèce », traitée en 1967, au cours de laquelle — même à l'époque de la dictature des colonels — des membres de la Commission ont pu se rendre à Athènes et y entendre plus de cinquante témoins, dont trois anciens premiers ministres.

La Commission européenne des droits de l'homme a examiné l'affaire d'Irlande du Nord pendant quatre ans. En octobre 1972, elle déclarait la plainte recevable. Ayant entendu les arguments présentés par les deux gouvernements, elle désignait ses délégués pour procéder à l'audition des témoins. Au total, cent dix-neuf *témoins* furent entendus : cent fournirent des preuves sur la question de la torture et des traitements inhumains. Le gouvernement irlandais produisit ses témoins à Strasbourg où siège la Commission. Le gouvernement britannique refusa de faire de même, arguant des risques encourus pour leur sécurité ; après de difficiles négociations, on aboutit à un accord pour les entendre sur une base aérienne norvégienne dans des conditions de sécurité maximales. D'autres témoins furent entendus à Londres, et les centres de détention où les prisonniers avaient été interrogés furent visités ; de sorte que la Commission, au cours de son enquête, a été parfaitement informée des éléments de l'affaire.

Le gouvernement britannique était confronté à un dilemme. D'une part, il ne pouvait nier à Strasbourg les faits que le premier ministre avait admis à Westminster ; d'une certaine manière il était victime de sa propre bonne foi. D'autre part, aucun gouvernement démocratique ne peut admettre volontiers que les forces dont il est responsable se sont rendues coupables de torture ; de plus, si la preuve était faite de mauvais traitements, la pratique en avait été interrompue en 1972, les individus concernés pouvaient réclamer des dommages-intérêts, et plusieurs d'entre eux avaient obtenu de substantiels dédommagements.

Une difficile distinction

DANS son rapport sur l'affaire, le 25 janvier 1976, la Commission exprimait l'opinion que l'emploi combiné des cinq techniques dans un interrogatoire poussé constituait une pratique de traitement inhumain et de la torture, en violation de la Convention des droits de l'homme. Bien que cette opinion ait été unanime, on ne peut que difficilement la suivre. On peut accepter la définition selon laquelle le traitement inhumain provoque volontairement de graves souffrances mentales ou physiques, la torture étant une forme aggravée de traitements inhumains, mais il semble qu'on n'ait pas prêté une attention suffisante à la comparaison entre les cinq techniques et la sauvage brutalité qui caractérise généralement la torture.

Il est bien sûr difficile d'être dogmatique quand il s'agit de définir ce qui constitue un traitement inhumain et quels genres de traitements inhumains paraîtront suffisamment aggravés pour constituer la torture. La plupart des gens seraient d'accord pour estimer que la distinction découle essentiellement d'une différence dans l'intensité des souffrances infligées ; en d'autres termes qu'il s'agit d'une question de degré. Nous avons tous lu le récit d'interrogatoires accompagnés de brutalités tellés que personne n'hésite à les qualifier de torture. Toutefois, si on considère séparément les cinq techniques, quatre d'entre elles (cagoule, bruit, suppression du sommeil, suppression de nourriture et de boisson) ne semblent pas de nature à provoquer un degré de souffrance d'une intensité telle qu'on puisse les assimiler à la torture, comme on l'entend en général. La cinquième technique — « *station debout contre un mur* » dans une position de tension, bras et jambes écartés — quoique constituant sans aucun doute un traitement inhumain, — reste bien en-deçà des formes traditionnelles de torture dans le degré de souffrance infligé. On ne peut donc qu'approuver la décision de la Cour des droits de l'homme selon laquelle les cinq techniques, bien que relevant de traitements dégradants et inhumains, n'ont pas causé des souffrances de l'intensité et de la cruauté particulières qu'implique le mot torture. Il peut paraître surprenant que quatre juges sur dix-sept aient été en désaccord avec cette décision tandis que, d'un autre côté, un juge manifestait son désaccord avec la décision selon laquelle l'emploi des cinq techniques relevait du traitement inhumain en violation de la Convention. Quoi qu'il en soit, une large majorité des juges a établi une claire distinction entre traitement inhumain et torture, et à juste titre. La même distinction avait été établie par l'Assemblée générale des Nations unies dans une résolution du 9 décembre 1975, qui affirmait : « *La torture constitue une forme aggravée et délibérée de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

Un élément curieux de l'affaire provenait de ce que l'attorney général du gouvernement britannique n'a pas contesté l'opinion de la Commission selon laquelle traitement inhumain et torture ont eu lieu dans un nombre limité de cas en Irlande du Nord en 1971. La défense n'a pas consisté à nier les faits, mais à établir que la pratique en avait été arrêtée et à donner l'engagement solennel qu'elle ne serait pas réintroduite. Ce qui, d'après le gouvernement britannique, signifiait qu'il n'y aurait pas d'utilité que la Cour rende un jugement sur l'utilisation de la torture. L'argument était mauvais et fut rejeté par la Cour. Elle décida qu'elle devait se prononcer sur la question qui lui était soumise, et eut raison de le faire ; sans quoi la Cour aurait failli à sa mission selon la Convention.

On pourrait objecter que la distinction est illusoire puisque les deux genres de traitements sont interdits et, partant, l'emploi de l'un ou de l'autre constitue une violation des droits de l'homme. L'argument n'est pas convaincant. S'il est déjà suffisamment grave *pour* n'importe quel gouvernement d'être tenu responsable de traitements inhumains, il est infiniment *plus* grave pour sa réputation d'être reconnu coupable de torture. Si le moindre doute subsistait à ce sujet, qu'il suffise de lire les journaux anglais au lendemain de l'arrêt de la Cour du 18 janvier : ils expriment tous l'immense soulagement que l'accusation de torture n'ait pas été retenue. Voilà aussi pourquoi le gouvernement britannique fut heureux que ses arguments sur l'inutilité d'une décision au fond n'aient pas été retenus par la Cour ; dans le cas contraire, les allégations de torture seraient demeurées, avalisées par la Commission et généralement admises par l'opinion publique.

Si la Cour n'a pas suivi la Commission sur la question de la torture, elle l'a suivie à l'unanimité pour admettre que les méthodes d'interrogation employées à Palace Barracks à l'automne 1971 constituaient une pratique de traitements inhumains. Elle affirmait dans le même temps que le recours à de telles pratiques ne pouvait être établi ailleurs ni après l'automne 1971.

On ne peut que tomber d'accord avec ces conclusions. L'étude attentive du rapport de la Commission des droits de l'homme (qui couvre plus de cinq cents pages) et de l'arrêt de la Cour (près de cent pages de plus) amène inévitablement à conclure que, pour une brève période, des méthodes brutales et violentes ont été employées, plutôt contraires aux traditions britanniques et assez inacceptables au regard des critères européens. Cela justifie que le gouvernement irlandais ait soulevé l'affaire. D'un autre côté, le gouvernement britannique a manifesté sa bonne foi en interdisant lui-même le recours à ces méthodes et en s'engageant à ne pas les réintroduire.

Pas de discrimination religieuse

LA seconde accusation importante portée par l'Irlande contre la Grande-Bretagne dans cette affaire était que les mesures de détention sans jugement en Irlande du Nord, même si elles se trouvaient justifiées par l'état d'urgence qui prévalait, avaient été appliquées de façon discriminatoire contre la minorité catholique, et que cette discrimination constituait par elle-même un cas de violation des droits de l'homme. Cette argumentation a rendu nécessaire de considérer jusqu'à quel point les campagnes de violence de ces dix dernières années en Irlande du Nord ont été le fait des catholiques ou républicains — en particulier de l'IRA provisoire — et à quel point les protestants ou loyalistes en étaient responsables.

La Cour fut attentive à prendre en compte le contexte historique de la situation en Irlande du Nord. Depuis l'indépendance de la République d'Irlande en 1922, les six comtés d'Irlande du Nord demeurés partie intégrante du Royaume-Uni contiennent deux communautés divisées par un antagonisme profond et ancestral : environ un million de protestants ou loyalistes, et environ un demi million de catholiques ou républicains. Ces derniers estiment être victimes d'une discrimination de la part de la majorité ; et les preuves abondent qu'il y a là un élément de tension inhérent à l'ensemble du système politique de l'Irlande du Nord. Ces dernières années, diverses tentatives ont été faites pour remédier à la situation : programme de réformes de 1969, désignation d'un médiateur (« ombudsman »), établissement d'un comité consultatif des droits de l'homme ; mais les antagonismes ont persisté et ont abouti aux campagnes terroristes. A la fin de mars 1975, plus de mille cent personnes avaient été tuées onze mille cinq cents blessées et les terroristes avaient détruit pour plus de 140 millions de livres sterling de biens matériels. De nombreuses preuves ont été analysées quant à la responsabilité des actions terroristes, et il ne fait aucun doute que la grande majorité d'entre elles ont été l'œuvre de l'IRA provisoire. A titre d'exemple, en 1972, quatre cent soixante-huit personnes furent assassinées par les terroristes dont près de quatre cents ont été attribuées à l'IRA. La Cour était donc fondée à conclure que, si un plus grand nombre de catholiques que de protestants furent détenus en vertu des pouvoirs d'exception, cela venait de ce que les premiers étaient les principaux responsables des actions terroristes qui troublaient l'ordre public. Sur ce point encore, la décision était donc favorable au Royaume-Uni.

Sur un dernier point le gouvernement irlandais fut également débouté. Il invitait la Cour à ordonner au gouvernement britannique de poursuivre les membres des forces de sécurité qui avaient violé les droits de l'homme. La Cour a rejeté la requête, estimant qu'elle ne disposait pas du pouvoir d'engager cette action. Tel est en effet le cas selon les termes de la Convention établie en 1950, ce qui met en évidence une des faiblesses de la procédure de Strasbourg. Il apparaît désirable que les jugements de la Cour européenne des droits de l'homme puissent avoir la même force que les jugements de la Cour de justice des Communauté à Luxembourg — en d'autres termes, qu'ils soient légalement contraignants dans les Etats membres. Ce serait l'une des voies permettant au système du Conseil de l'Europe de se renforcer dans le futur.

Quelles conclusions tirer de tout cela ? Il semble qu'il y en ait trois. D'abord, le gouvernement irlandais a eu raison de soulever l'affaire. C'est pour régler ce type de situation que la Convention européenne a été élaborée. Quand l'opinion publique pressait le gouvernement d'agir, il valait mieux soumettre le cas aux instances judiciaires établies par le Conseil de l'Europe que de laisser s'exacerber les passions dans la presse et dans les débats politiques. Les Etats démocratiques d'Europe occidentale ont élaboré ce système de contrôle international impartial pour juger les conflits surgissant chez eux à propos des droits de l'homme. Puisque l'affaire d'Irlande du Nord concernait directement deux proches voisins qui avaient l'un et l'autre accepté ce système, il eût été erroné de ne pas recourir aux procédures établies.

En second lieu, si le gouvernement britannique s'est rendu responsable de certaines violations des droits de l'homme en Irlande du Nord, on doit se souvenir, sans pour autant les excuser, qu'elles sont la conséquence de mesures adoptées sous la contrainte, pour une courte période, et dans le but de combattre une violente campagne terroriste dans laquelle des centaines d'innocents périssaient, tandis que des milliers d'autres étaient blessés ; de plus, le gouvernement lui-même a pris la décision de mettre un terme à ces violations en mars 1972.

Notre dernière conclusion sera que cette affaire — peut-être mieux que toute autre — montre la valeur du système de contrôle international du respect des droits de l'homme institué par la Convention européenne de 1950. Lorsque des Etats ont un différend en ce type de matière, la manière civilisée d'agir consiste à le soumettre à une procédure judiciaire internationale. C'est tout à l'honneur des dix-huit gouvernements européens d'avoir, dans ce but, ratifié la Convention européenne. Si les trente-cinq puissances d'Helsinki avaient pu se mettre d'accord pour en faire autant à Belgrade, il y aurait eu là un véritable progrès dans la protection internationale des droits de l'homme.

* Professeur associé à l'université de Paris-I, directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe.

Un rôle limité mais indispensable pour prévenir les plus graves abus

Par ROBERT PELLOUX *

LA Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, négociée dans le cadre du Conseil de l'Europe, a été signée en 1950 et est entrée en vigueur, tout au moins dans ses dispositions essentielles, en 1953 (1). Elle se propose de protéger les libertés fondamentales, individuelles et collectives, en laissant de côté les droits économiques et sociaux qui trouveront place, en 1961, dans la Charte sociale européenne. Les libertés qu'elle consacre font l'objet d'une garantie collective par les Etats parties à la convention. Moins ambitieuse, mais plus réaliste, que la Déclaration universelle de 1948, elle prévoit des procédures de protection.

Renonçant à accorder à l'individu accès à la juridiction internationale, ses auteurs ont imaginé un compromis ingénieux mettant en jeu une Commission et une Cour européennes des droits de l'homme, ainsi que le comité des ministres du Conseil de l'Europe. La commission est une instance préliminaire, obligatoire dans tous les cas.

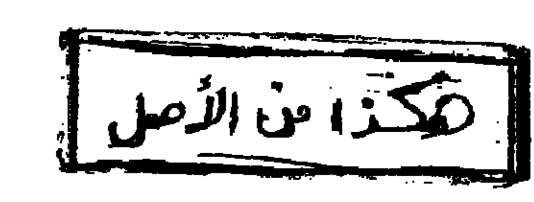
Elle se compose d'autant de membres qu'il y a de hautes parties contractantes, c'est-à-dire d'Etats ayant signé et ratifié la convention, aujourd'hui dix-huit, aucun d'eux ne pouvant compter plus d'un national sur le siège. Ses membres sont élus par le comité des ministres sur une liste dressée par le bureau de l'Assemblée consultative à partir de présentations faites par les groupes de délégués des différents Etats à ladite Assemblée. La commission peut être saisie soit par un Etat partie à la convention, soit par un individu lorsque l'Etat défendeur a accepté, par une déclaration expresse, le recours individuel prévu à l'article 25. L'Etat qui saisit la commission allègue une violation dont la victime n'est pas nécessairement son ressortissant, ne l'est même pas en général et peut être un national de l'Etat défendeur : nous sommes loin de la protection diplomatique classique. Autre innovation, capitale : le particulier qui présente une requête peut être également un national de l'Etat contre lequel il agit.

La commission se prononce tout d'abord sur la recevabilité de la requête par une décision ayant le caractère d'un acte juridictionnel. Si elle a déclaré la requête recevable, elle s'efforce d'établir les faits au moyen d'un examen contradictoire avec les représentants des parties et, le cas échéant, procède à une enquête. Puis elle se met à la disposition des intéressés en vue de parvenir à un règlement amiable qui s'inspire du respect des droits de l'homme tels que les a définis la convention. Si la commission n'a pu aboutir à un règlement amiable, elle rédige un rapport dans lequel elle constate les faits et formule un avis sur le point de savoir si ces faits constituent ou non une violation de la convention : ce rapport ne possède ni le caractère ni l'autorité d'un acte juridictionnel. Il est transmis au comité des ministres et communiqué aux Etats intéressés, qui n'ont pas la faculté de le publier.

Deux voies sont alors possibles. Si, dans le délai de trois mois, la Cour n'a pas été saisie, l'affaire est portée devant le comité des ministres. Celui-ci, par un vote à la majorité des deux tiers des représentants ayant le droit de siéger, prend une décision sur le

(1) Parmi les nombreux et remarquables ouvrages consacrés à la convention, citons le plus récent : A.H. Robertson, *Human rights in Europe*, 2e éd., Manchester University Press, 1977.

* Professeur honoraire des universités (université Lyon-III, faculté de droit).



GUERRE CIVILE EN IRLANDE DU NORD

de la Cour. Sept ans, c'est plus qu'il n'en faut à un régime autoritaire pour éliminer toute opposition.

Une seconde remarque s'impose à propos de la distinction — que la Commission n'avait pas faite, mais que la Cour a cru devoir faire — entre « mauvais traitement » et « torture ». Pareille distinction n'est possible que dans l'abstrait, car, employées simultanément et pendant un temps prolongé, les cinq techniques de « mauvais traitement » examinées par la Cour équivalent bel et bien à une « torture ». Ce dernier mot ne peut pas désigner uniquement les méthodes *relevant de la plus bestiale sauvagerie. Les* policiers de Pinochet eux-mêmes ont appris que la torture n'est pas nécessairement sanglante.

En dépit de ces deux graves réserves, la Commission et la Cour ont un rôle fort utile à jouer pour empêcher la généralisation de méthodes qui dégradent la victime et le bourreau mais tout autant le régime qui les tolère ou les encourage. *Encore faut-il rappeler que les mécanismes* judiciaires valent ce que vaut le régime politique et social dans lequel ils fonctionnent, et que, là comme ailleurs, le dernier mot appartient aux citoyens.

point de savoir s'il y a eu ou non violation de la convention. Dans la plupart des cas, il s'est contenté d'entériner l'avis *de la commission.* S'il a reconnu une violation de la convention, le comité des ministres fixe un délai dans lequel l'Etat défendeur doit prendre les mesures qu'entraîne sa décision, faute de quoi le comité des ministres donne à sa décision *« les suites qu'elle comporte »* (y compris l'exclusion du Conseil de l'Europe), et il publie le rapport. Cette publication à elle seule peut apparaître comme une sanction, comme ce fut le cas dans l'affaire grecque en 1969.

Une seconde voie est ouverte. Dans le délai de trois mois, et à condition, bien entendu, que l'Etat défendeur ait accepté la clause facultative de l'article 46 qui prévoit la compétence de *la Cour, celle-ci peut être saisie* soit par un Etat partie à la convention (l'Etat qui a saisi la commission, ou l'Etat dont la victime est le ressortissant, ou *un Etat mis en cause*), soit par la commission elle-même. Dans la plupart des cas, c'est la commission qui a saisi la Cour, même lorsqu'elle avait conclu à *l'absence de violation*, et cela afin d'obtenir l'interprétation de tel ou tel article de la convention : dans plusieurs affaires, l'Etat défendeur s'est associé à la demande de la commission, ou bien a présenté seul sa requête, en vue, notamment, de se disculper.

La Cour apparaît, en effet, comme une véritable juridiction internationale dont les *arrêts ont l'autorité juridique* et l'autorité morale de la chose jugée. Elle comporte autant de juges que le Conseil de l'Europe comporte de membres, aujourd'hui vingt après l'admission du Portugal et de l'Espagne. Ces juges sont élus *par* l'Assemblée consultative sur une liste de noms présentés *par les Etats membres*, aucun d'entre eux ne pouvant compter plus d'un national sur le siège. La formation habituelle de jugement est une chambre de sept juges. Cette chambre a la faculté et parfois l'obligation de se dessaisir au *profit de la Cour plénière, ce qui permet de mieux* assurer l'unité de la jurisprudence. La procédure, écrite et orale, s'inspire de celle en vigueur devant la Cour internationale de justice. L'arrêt de la Cour est motivé et, en général, assez longuement motivé, suivi éventuellement *d'opinions individuelles, concordantes* ou dissidentes ; il est obligatoire pour les parties. *Il est transmis au comité* des ministres *« qui en surveille l'exécution »*.

Au cours de ses premières années, la Cour a été peu occupée. Cela s'explique. La commission, instance préliminaire obligatoire dans tous les cas, a été rarement saisie de requêtes étatiques (quinze requêtes concernant neuf affaires jusqu'à la fin de 1977), car les gouvernements hésitent à faire jouer la garantie collective prévue par la convention, et avant la récente affaire irlandaise, aucune n'avait abouti à la Cour. Quant aux requêtes individuelles, extrêmement nombreuses (environ huit mille à la fin de 1977), *bien peu ont été déclarées recevables* (environ cent cinquante) ; moins encore ont amené la constatation d'une violation et parmi ces dernières bon nombre ont abouti à un règlement amiable ou ont donné lieu à une décision du comité des ministres. Cependant, depuis 1965 environ, la Cour a été beaucoup plus occupée. Sous la *présidence* de juristes de grand renom, après lord McNair et, successivement, René Cassin, Henri Rolin, Sir Humphrey Waldock, M. Balladore-Pallieri, elle a élaboré une jurisprudence à laquelle elle se réfère de plus en plus souvent dans ses derniers arrêts. Nous donnerons un aperçu de cette jurisprudence soit en ce qui concerne les *questions de procédure*, et en particulier le rôle de l'individu, soit en ce qui concerne la définition et la protection des droits garantis.

La participation de l'individu

CETTE *évolution résulte d'une* heureuse collaboration entre la commission et la Cour. Lorsque la Cour est saisie, la commission est présente par ses délégués tout au long de la procédure, même quand ce n'est pas elle qui a introduit l'instance. Ces délégués vont aider la Cour dans sa tâche *en présentant* non seulement les conclusions du *rapport* mais, le cas échéant, le point de vue de la minorité lorsque le rapport n'a pas été adopté à l'unanimité et, bien entendu, l'argumentation du requérant. Dès le début, le règlement de la Cour prévoit qu'elle *« prend en considération »* le rapport de la commission. Dès l'affaire *Lawless*, la *première* dont elle ait eu à connaître, en 1960 et 1961, la Cour a admis, en outre, que le rapport peut être communiqué au requérant, à charge pour lui de ne pas le divulguer, et que ce dernier peut faire connaître ses observations à la commission qui, le cas échéant, les transmettra à la Cour. Cette attitude libérale s'est affirmée encore davantage dans le premier *arrêt rendu en 1970*, contre la Belgique, dans les *affaires de vagabondage* : la Cour a admis que les délégués de la commission présents devant elle peuvent *se faire assister* des personnes *de leur* choix, et notamment de l'avocat qui a plaidé pour le requérant devant la commission. Dans deux affaires concernant l'exercice *des droits syndicaux en Suède (Syndicat suédois des conducteurs de locomotives, Schmidt et Dahlström)*, la Cour a admis, en *1976*, que l'un *des requérants* de la seconde affaire, M. Schmidt, juriste de profession, assiste la commission et participe aux débats dans la première affaire comme avocat du syndicat et, dans la seconde, comme coauteur de *la requête avec M. Dahlström.*

Au *terme* de cette *évolution*, il apparaît que, si l'individu n'est pas partie devant la Cour, au sens juridique du mot, il peut se faire entendre et que, à défaut du *jus standi in judicio*, il jouit, en quelque *sorte*, d'un accès indirect à la haute juridiction. Très soucieuse de défendre les droits de l'individu, celle-ci a également donné une interprétation libérale de l'article 50 de la convention qui lui confère compétence pour accorder à la victime reconnue une *« satisfaction équitable »* lorsque le droit de l'Etat défendeur ne permet pas de réparer entièrement le préjudice subi. La Cour a admis que la demande d'indemnité de la victime peut lui être transmise par la commission et elle a ajouté à son règlement une disposition en ce sens. Jusqu'ici, la Cour n'a accordé que trois fois une indemnité, et d'un montant assez limité, mais *le* principe a été posé et les applications peuvent devenir plus nombreuses.

Bien que cette évolution de la procédure soit sans doute son apport le plus original, il ne faut pas oublier cependant les solutions de fond données par la Cour aux cas qui lui ont été soumis.

Dans la vingtaine d'affaires dont elle a connu jusqu'ici, la Cour a été amenée à *interpréter* la plupart des articles de la convention, c'est-à-dire, en somme, à définir les droits garantis et les limites de leur protection et dans huit cas, elle a *constaté* une violation de la convention. Au cours des procédures écrites et orales, deux points de vue se sont plusieurs fois affrontés : pour les uns, la convention est un traité comme les autres, et ceux qui l'interprètent doivent respecter strictement la souveraineté des *Etats*; *pour les autres*, la convention n'est pas un traité ordinaire, elle constate et *confirme une certaine* communauté de civilisation juridique entre des Etats géographiquement voisins, elle doit être interprétée en fonction du *but* à atteindre, *c'est-à-dire* la protection efficace de l'individu. Ces deux *tendances* se retrouvent dans les arrêts de la Cour. Sans généraliser, il est permis d'affirmer que celle-ci a souvent repoussé l'interprétation restrictive qui lui était proposée par les gouvernements défendeurs. Plutôt qu'un commentaire des articles les plus souvent appliqués, il nous paraît indiqué de classer sans prétendre observer l'ordre chronologique les catégories d'affaires sur lesquelles elle a eu à *se prononcer*.

Dans un premier lot, la Cour s'est prononcée sur des problèmes de liberté qui ne comportaient pas de notable *incidence politique. Plusieurs fois, elle* a interprété l'article 5 qui garantit la sûreté, c'est-à-dire la protection contre les arrestations et les détentions arbitraires ; *à ce titre*, elle a élaboré une véritable jurisprudence relative à la détention préventive ou provisoire, *s'efforçant de préciser les motifs de* nature à la justifier et le délai raisonnable pendant lequel *elle peut* se prolonger. De même, interprétant cette fois l'article 6, la *Cour* a précisé la notion de procès équitable *(fair trial)* qui comporte, notamment, l'indépendance du tribunal et le caractère contradictoire de la procédure. Dans un arrêt *Golder* de 1975, elle a admis *que le droit au procès équitable implique le droit d'accès au tribunal, ce* qui paraît évident, mais ne l'est pas tout à fait à la simple lecture du texte *et des travaux préparatoires*. Ajoutons que, depuis 1967, la Cour a interprété largement l'article 14 qui prohibe toute *discrimination* dans la jouissance des *droits* garantis, ce qui l'a amenée à considérer qu'en l'absence de violation d'un article déterminé il peut y avoir violation de cet article *combiné* avec l'article 14.

Dans une seconde catégorie peuvent se classer les affaires de liberté à forte incidence politique. Tel est le cas de l'affaire *Lawless*, jugée en 1961, à la suite de la requête contre la République d'Irlande d'un militant ou sympathisant de l'Armée républicaine irlandaise qui avait fait l'objet d'un internement administratif. Tel est le cas de l'*affaire linguistique belge*, jugée en 1969, sur recours de Belges francophones contre la législation linguistique en matière scolaire. Tel est, enfin, le cas de l'arrêt *Irlande contre Royaume-Uni* rendu le 18 janvier 1978, qui revêt un intérêt juridique et politique particulier du fait que la Cour a qualifié de traitements inhumains et dégradants des pratiques que la commission avait qualifiées de tortures, et du fait que, pour la première fois, une requête étatique a abouti à la Cour, alors que les précédentes, notamment *celle de l'Autriche contre l'Italie (1960)* et la requête de divers Etats contre la Grèce (1967), avaient été traitées par la commission et le comité des ministres.

Il reste une troisième catégorie d'affaires qui, à *partir* de la violation alléguée d'une liberté et sans incidence politique notable, aboutissent à poser ce qu'on appelle aujourd'hui des problèmes de société. C'est le cas de trois affaires qui *ont été* tranchées en 1976 : dans l'affaire *Engel et autres* contre Pays-Bas, il s'agit de la discipline militaire et des droits de *l'homme en uniforme* ; dans l'affaire *Kjeldsen et autres*, de la législation sur l'éducation sexuelle au Danemark et du droit des parents d'y *soustraire* leurs enfants ; dans l'*affaire Handyside*, de la régularité des condamnations prononcées en Grande-Bretagne contre l'éditeur d'un « Petit Livre rouge » à l'usage des écoliers, par application de la loi sur les publications obscènes. A notre sens, dans les cas de ce genre, la solution dépend moins de considérations purement juridiques que d'une conception générale du monde et de la société (2).

Un rôle d'initiation

SUR toutes ces affaires, à quelque catégorie *qu'elles* appartiennent, la *Cour s'est prononcée par des* arrêts minutieusement rédigés dont la qualité technique paraît exceptionnelle, supérieure à celle d'autres juridictions internationales. Il *reste* à savoir quelle a été leur portée pratique.

On a souvent critiqué la durée des procédures. Elles sont *d'autant plus* longues que *toute* affaire est étudiée deux fois, par la commission puis par la Cour. Il est évident que l'arrêt, rendu plusieurs années après le dépôt de la requête devant la commission, n'apporte souvent au requérant qu'une satisfaction de principe. Mais cet arrêt, par ses motifs et la *publicité* qui l'entoure, *constitue un rappel à l'ordre* adressé à l'Etat défendeur, une mise en garde adressée aux Etats tiers. Il interprète des articles de la convention : de cette jurisprudence pourront s'inspirer les tribunaux nationaux, notamment dans *les* Etats qui considèrent la convention comme partie de leur droit interne : le législateur lui-même pourra y trouver une *source d'inspiration*. *Enfin*, le dépôt d'une *requête* devant la commission et la saisine de la Cour ont parfois poussé l'Etat *défendeur* à faire un examen de conscience et à modifier *sa* législation, ainsi du législateur autrichien et du *législateur* de l'Allemagne fédérale pour certaines dispositions du code de procédure pénale, du législateur belge pour la *répression* des faits de collaboration et de vagabondage et dans une certaine mesure pour l'assouplissement de sa législation linguistique. Sans aller jusqu'à modifier sa législation, le gouvernement *défendeur* a parfois, au cours d'instance, modifié sa pratique de manière *à éviter le retour des critiques* qui lui étaient adressées, ainsi du gouvernement britannique, dans la récente affaire irlandaise à propos des procédés employés pour la conduite des interrogatoires. Enfin, il ne faut pas oublier que la commission a assez souvent obtenu des *règlements* amiables, officiels ou officieux, et même parfois effectué une démarche d'urgence pour éviter que l'irréparable ne soit accompli.

En fin de compte, le bilan de la convention et celui de la Cour sont largement positifs. Certes, contrairement à ce qu'avaient envisagé certains des promoteurs de la convention, ce ne sont pas les procédures prévues par elle qui pourraient empêcher le glissement d'un des Etats membres vers un régime totalitaire. Mais, à l'intérieur des régimes qui acceptent la primauté du *droit* et combinent, suivant des formules variables, liberté et démocratie, la convention permet sans doute de censurer et, par suite, de prévenir certains abus. Elle permet aussi de stimuler l'évolution du droit dans le sens d'un respect plus affiné des libertés garanties. Ce rôle est limité sans doute, mais fort utile, pour ne pas dire indispensable. Le Conseil de l'Europe a raison de s'enorgueillir d'avoir favorisé l'élaboration de la convention et d'aider, par des mesures qui ne sont pas seulement d'ordre matériel, à assurer son fonctionnement.

ROBERT PELLOUX.

(2) Cf. notre commentaire sur ces trois affaires à paraître dans l'*Annuaire français de droit international*, 1977.

D'un ghetto à l'autre

Par DORA C. VALAYER *

LA ville de Belfast reste figée dans l'urgence : les dispositifs de sécurité mis en place depuis des années n'ont pas changé. Mais il faut aller dans les ghettos, catholiques ou protestants, pour commencer à comprendre que la question irlandaise n'est pas « gelée ».

On évalue à quarante mille habitants la population des ghettos catholiques de Belfast où se recrutent à près de 100 % les effectifs locaux de l'IRA provisoire. C'est dans les poches de résistance que représentent ces quartiers populaires — le taux de chômage y est écrasant, — que s'exerce le plus pesamment la présence anglaise. Postes militaires, miradors d'où chaque mouvement est repéré, incessantes patrouilles à pied, liberté laissée aux soldats de mettre sens dessus dessous en quelques heures la maison qu'ils fouillent — parfois en vain — à la recherche d'armes, tout est en place pour créer une vraie obsession de l'Anglais, et cette obsession pèse sur toutes les conversations. Il faut y ajouter les garde à vue prolongées, la terreur des brutalités. Il n'existe pratiquement pas de famille qui n'ait été touchée plusieurs fois, et nombreuses sont celles où deux ou trois des fils, souvent âgés de seize ou dix-sept ans à peine, ont fait l'expérience de la prison.

La police et l'armée sont dans l'impossibilité de poursuivre des enquêtes sur tous les actes de résistance armée : explosions, coups de feu contre les forces de l'ordre. Il leur est donc très difficile d'appréhender les coupables. Qu'à cela ne tienne, le principe suivant lequel tout habitant des ghettos est suspect simplifie les choses. On arrête un peu au hasard suivant des critères assez vagues en commençant par les garçons de seize à vingt-cinq ans, et le poste central de police de Castlereagh se chargera de fournir le coupable adéquat, après signature d'une déclaration d'aveu à l'issue d'interrogatoires prolongés menés avec des méthodes violentes. Lorsqu'il s'agit d'une bombe incendiaire, ce seront les filles du même âge qui feront à Castlereagh l'expérience de méthodes différentes, mais aussi efficaces. Ce n'est un mystère pour personne dans les palais de justice ou chez les médecins — même ouvertement hostiles aux actions armées de l'IRA — qui examinent les prévenus après les interrogatoires, que bien des innocents sont déférés à la justice. Bien entendu, les forces de l'ordre gardent l'espoir que ces innocents pourraient bien être coupables d'autre chose, mais l'image de la justice ne gagne rien à ces procédés et le comportement détendu et triomphant des garçons et filles conduits chaque jour devant les tribunaux le démontre largement. La criminalisation des délits politiques, en mars 1976, impliquait la suppression du statut de prisonnier politique et elle a aussitôt entraîné des actes de protestation de la part des détenus, vite réprimés par un régime très strict, avec isolement total. Une grande partie des détenus, souvent condamnés à dix ou quinze ans, ou à perpétuité, ont moins de vingt ans. Par ailleurs, il est reconnu que beaucoup de condamnés n'appartiennent à aucune organisation.

C'EST dans ce contexte qu'à Strasbourg a été publié le verdict de la Cour européenne des droits de l'homme. Cela n'a été qu'une frustration de plus d'apprendre que ce que les « boys » avaient subi n'était pas classé comme « torture ». Indifférent au fait qu'une condamnation avait tout de même été prononcée pour « traitements inhumains et dégradants », on a interprété le verdict comme consacrant l'emploi de méthodes violentes en cours d'interrogatoire, et justifiant aussi la discrimination contre la communauté catholique, discrimination dont au même moment un document officiel d'une agence britannique reconnaissait la réalité, mais que la Cour de Strasbourg n'a pas retenue.

Ainsi, alors que les classes moyennes d'Irlande du Nord vivent dans la tranquillité — elles savent que, pour elles, les risques d'un accident de voiture sont statistiquement infiniment plus importants que ceux que leur font courir les armes britanniques ou celles de la résistance, — quelques dizaines de milliers d'hommes et de femmes, solidaires à des degrés divers des actions armées de l'IRA, sont déterminés à tout mettre en œuvre pour réaliser leur rêve d'une Irlande réunifiée et indépendante. Paradoxalement, leur espoir est beaucoup plus grand qu'il y a quelques mois.

Un événement qui a contribué à ranimer l'espoir a été la conférence de Coalisland, en janvier 1978, où, pour la première fois depuis de longues années, se sont retrouvés les frères ennemis. Il ne pouvait être question d'y affronter des thèses politiques inconciliables, et cette plate-forme n'avait pas d'autre objet que d'assurer la défense des prisonniers. Néanmoins, cette réunion, malgré les critiques qu'elle a pu susciter, représente un pas en avant vers ce front commun auquel aspirent les catholiques républicains et pour lequel, sans doute, est mort Seamus Costello, l'automne dernier, à Dublin. Son assassinat, qui n'a jamais été revendiqué, est en Irlande assez largement attribué aux services britanniques. Il avait été en 1947 le fondateur de l'Irish Republican and Socialist Party qui est peut-être actuellement la meilleure chance pour les républicains de lutter contre cette « ghettoïsation du conflit » voulue par le gouvernement anglais pour isoler la résistance. Les attaques contre l'I.R.S.P. — dont quatre membres sont actuellement mis en accusation devant la cour politique de Dublin, sous des charges légères et pleines de contradictions — prouvent qu'il représente un enjeu d'importance dans la phase actuelle du conflit. Ce parti contribue d'ailleurs à assainir la question nationaliste, qui reste cruciale et ne débouchera sur rien tant qu'elle ne sera pas éclairée par une analyse soucieuse des réalités politiques et économiques internationales. Sans doute aussi l'I.R.S.P. est-il actuellement le seul parti à pouvoir créer le pont indispensable entre les ghettos affrontés à une répression quotidienne et les autres couches de la communauté irlandaise.

LES ghettos protestants vivent une autre expérience. Dispensés de la présence des patrouilles armées à pied, donc des incidents multiples qui épuisent les quartiers républicains, ils vivent dans l'amertume un profond sentiment d'abandon. Les assassinats précédés de tortures dont leurs groupes paramilitaires se sont rendus coupables pendant plusieurs années contre les catholiques ont cessé. Les armes protestantes — nombreuses — se sont tues pour le moment, et les « petits » protestants se sentent traqués comme les « pieds noirs » que les décolonisations s'apprêtent à laisser derrière elles. Ils savent aussi qu'ils ne peuvent compter ni sur leurs élus ni sur les Eglises, les uns et les autres trop compromis avec l'establishment. Le vaste quartier de Shankill est déjà livré aux pelleteuses et aux bulldozers pour répondre à un plan d'urbanisme qui a totalement ignoré les aspirations de ses habitants, et dont ils savent qu'il est en train de briser leur communauté, avec ses traditions, ses rites et son propre contrôle. La haine contre les catholiques commence à s'apaiser.

De part et d'autre de la frontière entre ghettos catholiques et protestants, mais aussi de l'autre côté de la mer d'Irlande, en Angleterre même, l'idée du retrait britannique fait son chemin dans les esprits.

Toutefois, la Grande-Bretagne garde d'importants atouts à l'étranger contre l'encombrante résistance des ghettos. Leur isolement contribue à brouiller une information déjà fort confuse, d'où le succès l'an dernier de la propagande menée par le gouvernement, aussi ambiguë qu'inefficace, du Peace People.

Les pays de la Communauté européenne sont en train de mettre en place le dispositif d'aide mutuelle dans la lutte contre les terrorismes. La peur de la violence monte dans l'opinion internationale, une violence qu'en Irlande du Nord on attribue trop souvent à la seule IRA des ghettos. Comment alors pourrait se dégager l'expression d'une solidarité envers ce petit territoire qui, île d'une île, a bien du mal à échapper historiquement aux conséquences de cette double insularité.

* Pasteur de l'Eglise réformée de France.

les livres du mois

LA «MÉMOIRE ALLEMANDE», d'Heinrich Böll

Par YVES FLORENNE

CETTE mémoire, si profondément personnelle, qui se retrouve et s'avoue dans les Mémoires d'un écrivain, elle pourrait bien être l'expression privilégiée d'une mémoire collective. Avec cette différence capitale que, justement, elle se retrouve alors que l'autre s'oublie : et qu'elle s'avoue, sans fard ni complaisance, ou plutôt se revendique. Il y faut du courage et aussi un certain sentiment d'une innocence en quelque sorte naturelle. Une revendication jamais provocante, il va sans dire, mais qui, en tant que telle, ne saurait comporter de contrition. En substance : j'ai été cet homme, mon peuple a été ce peuple. C'est ainsi. Et puis, sans contradiction aucune : ainsi ne soit-il jamais plus !

Heinrich Böll, même sans le prix Nobel, serait l'un des écrivains allemands les plus célèbres, peut-être le plus célèbre, de l'après-guerre. Son œuvre tout entière est aussi un témoignage. On dit : aussi. Car la conviction de Böll, c'est qu'il aurait été l'écrivain qu'il est, plus encore : qu'il aurait écrit, au fond, les mêmes livres, sans le nazisme et sans la guerre. Et il le pense de tout écrivain. L'histoire fournit un support, un décor, une orientation, sûrement aussi une impulsion, mais rien de plus. Et cette certitude se nourrit d'une conviction plus générale : tous les hommes qu'il a rencontrés, l'histoire est passée sur eux, avec la souffrance de l'exil, sans qu'ils aient vraiment changé.

Mais tout écrivain digne de ce nom, quelle que soit son idéologie, est d'abord un être « inconsolable : devant l'état de l'univers ». Cela qui désole et révolte Toynbee : le monstrueux gaspillage militaire, l'accumulation démente et puérile de moyens de destruction ; l'attitude identique de tous les hommes de pouvoir, entraînés par on ne sait quelle pesanteur — le sens insensé de l'histoire, peut-être — qui seraient individuellement raisonnables et capables, mais tout se passe comme s'ils étaient des fous qui, par surcroît, seraient idiots. Conclusion à laquelle Böll aboutit, à propos d'autre chose (le cas Soljenitsyne) sur l' « intelligence des écrivains et l'imbécillité des hommes politiques ».

CES idées sur la « fonction », la responsabilité, l'art et le métier mêmes d'écrivain, vont et viennent dans la trame de cette confidence qui a la spontanéité de la parole, et toutes participent de l'idée fondamentale de « morale du langage ». L'étoffe du livre n'est pas moins ce témoignage sur l'Allemagne : s'être senti, dès l'enfance, comme Rhénan et comme chrétien, membre d'une « minorité opprimée et méprisée » puis avoir subi le nazisme, d'abord comme une présence physique insupportable dans la rue. Mais l'horreur n'entraîne pas une résistance elle-même physique ; et surtout pas ce défoulement qui consiste à crier dans cette rue souillée : « Salauds de nazis ! » Lui a trouvé cela « déraisonnable ». Ou bien, il y faudrait une passion désespérée : Lucile Desmoulins criant (contre sa conviction, par surcroît) « Vive le roi ! » au pied de l'échafaud de Camille, pour être assurée d'y monter à son tour. Rien de tel, bien sûr, chez l'adolescent Heinrich Böll. Simplement, il se sauvera de la « Jeunesse hitlérienne » ; et le voici soldat, inaugurant la guerre.

Ici, le témoignage nous ravit autant qu'il nous surprend : «... La masse de la troupe était plutôt abattue, déprimée... Ce qui me frappa ensuite, c'est l'improvisation... Rien ne ressemblait à l'image d'une armée prussienne classique... La population était résignée, passive... » On croirait que c'est de la France qu'il parle. Il fallut l'invraisemblable victoire pour faire, enfin, flamber l'enthousiasme, éclater la joie devant l' « ennemi héréditaire » écrasé. Bien entendu, le témoin est étranger à ces sentiments : « occupant », c'est avec la tristesse de sa solitude qu'il atteste, de façon aussi émouvante que convaincante, le « silence de la mer ».

Il reviendra du front russe pour voir les Allemands « libérés, et peut-être contre leur volonté », puis s'en remettant totalement, eux, à leurs occupants ; pour assister à la construction de l'Allemagne nouvelle — pas assez — « par les vieillards », alors qu'elle aurait dû être l'œuvre des hommes de sa génération. Tout le mal est venu de là, qu'il dénonce ardemment : l'Allemagne prospère et béate, le parti chrétien qui « détruit le christianisme », la social-démocratie qui, Brandt écarté, rend douteux le socialisme et la démocratie : l'acharnement déployé pour étouffer « toute étincelle de spiritualité » : par les « politiciens », mais non moins par « les Eglises ». La contestation du chrétien est radicale, et comprend tout : le sens des sacrements, à commencer par celui du mariage, et le mariage même la famille, à qui l'on donne pour modèle une « sainte famille » qui n'est justement pas une famille véritable. Contestation spirituelle et politique qui a justifié, à ses yeux, le groupe Baader (jusqu'à la violence, exclue) et lui fait envoyer des fleurs à Beate Klarsfeld. Car « les camps d'extermination ne disparaîtront jamais de l'Histoire allemande ; ni, refoulée ou non, de la conscience allemande. Jamais. Ni de la conscience mondiale ».

Attention. Ce qu'il ne revendique pas moins, ou d'autant plus, c'est une solidarité totale : solidaire, donc, de l'Allemagne, ou plutôt d'une Allemagne, vivant la vie et les péchés d'une Allemagne; citoyen (par la force des choses, mais par adhésion aussi) d'une Allemagne : celle de l'Ouest. « Nous, les Allemands de l'Ouest, n'avons jamais bien compris les Allemands de l'Est, en tout cas pas moi. » Aussi : « La R.D.A. m'est complètement étrangère. » La contradiction semble irréductible, puisque Heinrich Böll professe que la seule et vraie patrie d'un homme, c'est sa langue. Mais, à propos de cette terre et de ce peuple « étrangers » (dont il ressent d'ailleurs les vertus comme un manque pour « son » Allemagne), il écrit justement : « On croit parler la même langue... »

IL est étrange — c'est-à-dire qu'Heinrich Böll, en ceci, se signalerait lui-même comme « étranger » — que dans ce livre comme dans tous les autres se manifeste avec tant de constance une religion du pain, et du pain partagé : naturelle chez un chrétien, mais étrange au sein d'un peuple qui communie surtout dans la vie et à la table quotidiennes sous les espèces de la pomme de terre. En France, que l'auberge soit de luxe ou humble, ce qu'on apporte avant toute chose sur la table, c'est la corbeille de pain. En Allemagne, il faut le réclamer — et le payer : pain non compris. Infimes détails, mais profonds symboles ; et très révélateurs du subconscient de deux peuples : on les propose à la méditation de celui qui a écrit le Pain des jeunes années.

* *Une mémoire allemande*, entretiens avec René Wintzen, Le Seuil, Paris, 1978, 208 pages, 39 F.

EUROPE

UN MUR ENTRE DEUX MONDES. — Jean Egen

★ Editions Denoël, Paris, 1978, 252 pages, 44 F.

Lorsque J. Egen demande à Dieter Pabisch, contremaître à Dresde, s'il souhaite visiter l'Allemagne fédérale, son hôte ne manifeste guère d'empressement : vivant « *dans la partie ensoleillée du jardin, il n'est pas tenté par le côté de l'ombre* ». « *C'est drôle*, répond Heinz Sigloch, contremaître à Stuttgart, *j'ai l'impression exactement contraire* ». Est-ce à dire qu'on est pareillement satisfait de chaque côté du mur ? J. Egen ne le prétend pas : à la limite — et c'est la vertu principale de son livre, qui se lit comme un grand reportage, — il ne prétend rien : il montre. Comment on vit ici et là, comment on travaille, se distrait, se marie, éduque les enfants, quelles sont les aspirations et les frustrations. Ainsi présentée, l'existence quotidienne de chaque peuple n'apparaît ni comme un « enfer » ni comme un « paradis » ; en un sens, elle est même, à l'Est comme à l'Ouest, très supportable. Mais à une condition : que les citoyens se conforment au modèle de société qui leur est imposé. S'éloignent-ils des normes, ils s'exposent à la répression : interdictions professionnelles à l'Ouest, prison, bannissement à l'Est. Par-delà les différences, essentiellement quantitatives, c'est une même Allemagne que ces images dessinent : fédérale ou « démocratique », elle s'emploie à normaliser les individus. A les soumettre à la loi d'airain du capital ou du parti. De chaque côté du mur, on découvre le même paysage. La même ombre. Le même déni de liberté.

M. T. M.

LA POLOGNE : UNE SOCIETE EN DISSIDENCE. — Textes rassemblés par Z. Erard et G.M. Zygier

★ Edit. Maspero, Paris, 1978, 194 pages, 38 F.

A la différence d'autres pays de l'Est, où l'Etat a dissous la société civile, la désagrégeant en une pluralité d'individus soumis à l'ordre totalitaire, la Pologne a échappé partiellement à cette entreprise de normalisation. Si bien qu'à côté de la « *chambre des machines* », comme dit B. de Jouvenel (gouvernement, parti, organisations de masse, syndicats), subsiste une collectivité relativement autonome : elle a sa vie propre (elle fait des affaires, pratique sa religion, a ses réseaux d'information) et, de plus en plus souvent — révoltes de 1956, 1968, 1970, 1976 — elle se dresse contre un pouvoir qui, telle une mauvaise greffe, n'a pas « pris ». C'est cette vie que découvrent les textes recueillis dans cet ouvrage : *témoignages* d'ouvriers lors des grèves de Radom (1976), *dépositions* d'avocats, déclarations de l'épiscopat, réflexions de philosophes et d'historiens. A leur façon, les uns et les autres se demandent que faire et, des derniers échecs, tirent une nouvelle leçon : l'important, estiment-ils, est moins d'affronter ouvertement le pouvoir que d'organiser une « *société parallèle* » qui, par son existence même, démontrerait la non-légitimité de l'autre. Nul doute — et certains en ont déjà fait l'expérience — que cette tentative se heurtera tout comme les autres à la répression. Mais quelles que soient ses difficultés, elle porte témoignage qu'en Pologne, plus qu'ailleurs, la dissidence n'est pas le fait de quelques individus : des groupes entiers de citoyens sont engagés dans le combat pour la liberté.

M. T. M.

AFRIQUE

LA FORMATION DE LA CONSCIENCE NATIONALE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU Congo. — Marie Eliou

★ Editions Anthropos, Paris, 1977, 415 pages, 90 F.

A la suite d'une enquête menée dans les écoles normales du Congo, l'auteur s'est aperçu que, dans un Etat aux frontières artificiellement dessinées, l'enseignement jouait un rôle essentiel dans la dynamique de l'émergence d'une nation, c'est-à-dire, d'abord, d'une conscience nationale. Rôle ambigu, au demeurant, puisque le système d'enseignement peut aussi bien contribuer à freiner l'apparition d'une conscience nationale que se prêter à sa diffusion. Transplanté, faisant appel à un savoir, à une idéologie et des enseignants étrangers, le plus souvent issus de l'ancienne métropole, il maintient la dépendance culturelle. Enraciné au contraire dans les traditions, l'histoire et les luttes, surtout les plus récentes, du pays, il devient un outil essentiel dans le combat anti-impérialiste en contribuant à forger l'identité nationale de la jeune République. Le choix est politique. Par la richesse de sa vie culturelle, par l'originalité et la rigueur de son choix, le Congo offre un exemple frappant de cette alternative dont Mme Eliou présente l'analyse détaillée.

C. B.

LE PROCESSUS DE LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE POPULAIRE AU MOZAMBIQUE. — Samora Machel

★ L'Harmattan, Paris, 1977, 250 pages, 42 F

Regroupant les textes les plus importants de l'actuel président du Mozambique entre 1970 et 1974, cet ouvrage est le reflet des luttes menées alors par le FRELIMO contre le colonialisme portugais. Outre cet intérêt stratégique et politique, il éclaire l'orientation actuelle du Mozambique et de ses dirigeants. Une chronologie et de courtes introductions rédigées par le ministère de l'information aident à restituer ces interventions dans leur contexte historique.

La première, qui donne son titre au recueil, est aussi la plus théorique : réflexion sur l'expérience du FRELIMO dans la lutte armée et l'administration des zones libérées, elle définit les perspectives et la ligne politique de l'organisation pour la poursuite de la révolution. Les deux textes suivants, reflets de luttes au sein même du FRELIMO, complètent cette analyse en tentant de préciser la nature du pouvoir à établir. Une série de textes, enfin, définissent les principes et les orientations du Mozambique dans un certain nombre de domaines plus particuliers : émancipation de la femme, éducation, développement sanitaire et de la production.

C. B.

THE MOZAMBICAN MINER, A STUDY IN THE EXPORT OF LABOUR

★ Centre d'études africaines, université Eduardo-Mondlane, Maputo, Mozambique, 153 pages.

L'exportation de travailleurs vers les mines d'Afrique du Sud a été l'un des traits les plus caractéristiques du colonialisme portugais au Mozambique. Destructurant complètement l'économie agricole traditionnelle des provinces du sud, elle a contribué à faire entrer une colonie longtemps « attardée » dans les circuits capitalistes traditionnels. L'étude, réalisée à la demande des autorités mozambicaines par une équipe de chercheurs de l'université Eduardo-Mondlane de Maputo — sous la direction de Ruth First déjà connue pour ses travaux contre l'apartheid, — révèle l'ampleur du phénomène d'émigration vers les mines et ses conséquences sociologiques désastreuses. Elle montre aussi les liens de dépendance économique entre le Mozambique et le géant sud-africain qui, d'ailleurs, ne s'est pas privé de les faire jouer pour « punir » le régime révolutionnaire installé par le FRELIMO.

B. C.

AMÉRIQUES

BRESIL. — Jean-Yves Merian

★ Guides Nouvelles frontières, Paris, 1977, 248 pages, 25 F.

S'il est d'abord conçu pour le voyageur, ce très remarquable guide écrit par un universitaire mérite un public nettement plus large. Il intéressera les étudiants, les enseignants et d'une manière générale tous ceux qui suivent l'évolution du « géant » de l'Amérique latine. Si l'auteur donne une multitude de renseignements pratiques, il sait, derrière l'évocation du Carnaval, de la musique ou du cinéma, montrer la réalité des problèmes que la dictature militaire ne souhaite pas faire découvrir au touriste. Et ce, sans sectarisme et sans jargon.

B. C.

ASIE

PAMPHLETS ET LIBELLES. — Luxun

★ Maspero, Paris, 1977, 260 pages, 45 F.

On devait déjà à Michelle Loi, sinologue passionnée, un *Pour Luxun*, défense et illustration de l'écrivain chinois, précédé d'une première publication de ses écrits.

Ce sont de nouveaux textes, traduits par elle, qu'elle nous donne, accompagnés d'une très éclairante étude. Luxun, révolutionnaire de l'époque héroïque, né dans une Chine encore féodale, opposé aux intellectuels traditionnels — il ne cessera d'ailleurs de dénoncer une certaine trahison des clercs — a souffert d'être un précurseur et un intransigeant ; son œuvre a été en partie occultée par ses adversaires au pouvoir, et il a fallu la révolution culturelle, trente ans après sa mort, pour qu'il fût mis dans sa vraie lumière. Ces textes y contribueront en France : outre certains, déjà célèbres, nous dit la traductrice, qui ne pouvaient être omis, on en trouvera d'autres plus récemment mis au jour, et un inédit découvert par Michelle Loi. L'un de ces écrits, sur la libération des femmes, est remarquable en ce que ce révolutionnaire, contrairement à tant d'autres, s'il croit que les femmes ne peuvent être libérées qu'avec la société, dans une même lutte que les hommes, proclame pourtant qu'elles doivent livrer un combat spécifique pour s'affranchir « *des chaînes* (qu'elles) *sont seules à porter* ». Y. P.

Recherches universitaires

LA TURQUIE ENTRE L'OCCIDENT ET LE TIERS-MONDE

Par CHARLES ZORGBIBE

« LA Turquie en face de la décolonisation » : le sujet est d'autant plus passionnant qu'il va loin au-delà de son énoncé formel. L'attitude d'Ankara à l'égard de l'émancipation des jeunes nations d'Afrique et d'Asie peut, en effet, être perçue comme le test, dans les années 50, de la profondeur de l' « occidentalisation » de la Turquie ou, au contraire, comme le signe, à partir du mouvement militaire de 1960 et du traumatisme chypriote de 1964, d'un retour à l' « authenticité politique et culturelle ». Ainsi sommes-nous naturellement incités, avec M. Mehmet Gök (1), à une « analyse spectrale » du régime fondé, au lendemain du premier conflit mondial, par Mustapha Kémal — cette « révolution allumée dans la nuit sur le plateau d'Anatolie comme un de ces feux de colline dont l'horizon tout entier se trouve illuminé », pour reprendre le commentaire d'Edouard Herriot.

Ambiguïté du kémalisme. Il s'agit bien du premier mouvement de libération nationale : débarqué à Samsoun le 19 mai 1919, officiellement pour rétablir l'ordre dans les vilayets orientaux, Kémal va parcourir l'Anatolie en tous sens, formant des comités de résistance loin de la capitale, bientôt occupée ; surtout, après avoir triomphé de l'armée du sultan et avoir eu raison des envahisseurs étrangers, il obtiendra, le 23 juillet 1923, à Lausanne, qu'un nouveau traité soit substitué au traité de Sèvres qui consacrait, trois ans plus tôt, l'anéantissement de l'empire ottoman, le démembrement de l'Anatolie et le contrôle des puissances étrangères sur les finances et les services publics de la Turquie. Mais, en même temps, ce soldat victorieux est un produit vivant de l'esprit du XVIIIe siècle — il s'est formé par la lecture de Montesquieu, Rousseau, l'Encyclopédie.. — et va se comporter en fils de la Révolution de 1789. Sur les ruines du sultanat, Kémal va bâtir un Etat nouveau et s'efforcer de modeler un peuple nouveau — dans l'adhésion à l'ensemble des valeurs de l'Occident.

Quel regard, dans ces conditions, porter, depuis Ankara, sur l'émergence des nations d'Afrique et d'Asie après 1945 ? Celui, fraternel, d'un précurseur envers les nouveaux mouvements de libération ? Celui, inquiet, de cet Occident dont la Turquie se veut partie intégrante et qui fait figure, désormais, de citadelle assiégée ?

Au comportement de la diplomatie turque, M. Gök consacre une thèse d'une richesse exceptionnelle — par la documentation qui la fonde comme par les interprétations et les hypothèses qu'elle développe. Sur le processus de décision en politique étrangère, le jeu des partis, la structure de l'information, l'intensité des échanges avec l'étranger, les analyses abondent. Et cette richesse même inspire au lecteur nombre de réflexions.

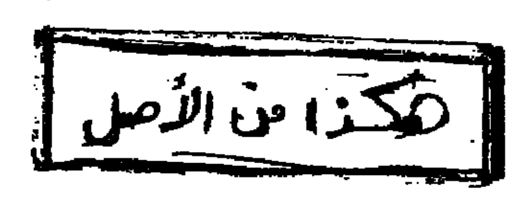
Ne faut-il pas, parmi les raisons de l'alignement de la Turquie sur l'Occident, dans les années 60, distinguer plus nettement la part de l'occidentalisation de la société et de l'Etat et celle de l'engagement dans l'alliance occidentale ? Parfois les deux motivations se rejoignent : ainsi lorsque la Turquie, en janvier 1949, refuse de participer à la réunion de Delhi sur la question indonésienne, proposée par Ceylan, l'Inde et le Pakistan, ou lorsque, six ans plus tard, elle se comporte en porte-parole des thèses occidentales à Bandoung, c'est à la fois du fait de ses liens organiques avec le bloc occidental et de sa conviction d'être une nation européenne. Mais la Turquie d'avant 1947 semble relativement plus libre pour prendre position face aux conflits coloniaux : est révélatrice ici la modification du vote turc à l'ONU sur la « question de Palestine ». Pris dans le dogmatisme de la guerre froide, les dirigeants d'Ankara iront jusqu'à condamner, en octobre 1951, au nom de leur engagement occidental, le gouvernement « wafdiste » du Caire — si « kémaliste » pourtant dans sa volonté d'occidentalisation. Au demeurant, il y a différentes manières d'être « occidental » : la fin de la tutelle coloniale pourra être préconisée au nom des droits de l'homme et du principe d'autodétermination — dès que des changements dans le climat international allégeront le clivage Est-Ouest, comme le montre particulièrement l'évolution de la position d'Ankara sur l'affaire algérienne.

La notion de « modernisation », qui est au centre du sujet, aurait sans doute gagné à être affinée. On ne peut mettre sur le même plan la modernisation délibérée de la Turquie à partir de 1923 et l'ouverture des nouveaux Etats au monde moderne depuis 1945. La notion même de modernité s'est profondément altérée. En 1923, alors que l'Occident est encore triomphant, elle signifie autant constitution et libertés formelles que sciences et technique, elle traduit autant une certaine conception de l'homme qu'une certaine efficacité économique. Après 1945, elle se réduit à l'ambition d'efficacité, les succès de la société soviétique ayant montré que le progrès technique pouvait être atteint sans respect des libertés formelles.

Le clivage chronologique adopté par l'auteur — absence de préoccupation tiers-mondiste dans la politique étrangère turque jusqu'en 1960, début de prise de conscience à partir de cette date, — n'emporte pas totalement l'adhésion. La sensibilisation aux problèmes des peuples dépendants apparaît très tôt lorsqu'il s'agit de nations islamiques : dès les affaires de Tunisie et du Maroc. Par contre, dans les années 60, l'accession à l'indépendance des Etats d'Afrique noire n'éveillera guère d'écho en Turquie... Sans doute aurait-il fallu distinguer deux phénomènes autonomes : une prise de conscience anticolonialiste — ponctuelle — que favorise la détente internationale et la libéralisation du régime d'Ankara à partir de l'intervention de l'armée, en 1960 (et qu'illustre l'évolution de l'attitude turque sur le conflit algérien) ; une stratégie volontariste de rapprochement avec le tiers-monde à partir de la réactualisation, en 1965, de la question chypriote. Le groupe afro-asiatique aurait-il été plus favorable à la Turquie dans l'affaire de Chypre si Ankara avait adopté une diplomatie plus ouverte sur le tiers-monde ? Intervient ici la spécificité du problème de Chypre, plus proche, comme le reconnaît l'auteur, de celui d'Irlande du Nord que de la décolonisation au sens strict.

Un thème court, enfin, à travers toute la thèse, qui aurait pu être mieux éclairé : celui des contradictions potentielles entre les positions de la classe politique et celles de l'opinion publique. Ne touche-t-on pas là au problème de la relativité de l'empreinte du kémalisme sur la Turquie, des limites de l'œuvre de Kémal — une tentation de l'Occident, freinée par le poids de l'héritage islamique traditionnel ?

(1) *L'attitude de la Turquie en face de la décolonisation (1945-1965)*, thèse de doctorat en science politique, université de Paris-I.



هكذا من الأصل

CINÉMA POLITIQUE

Aspects de la crise

En économie du cinéma, on appelle crise la baisse de la fréquentation. Par rapport à 1976, en France, la fréquentation a baissé en 1977 de 4,47 % et les films français ont vu leur fréquentation diminuer de 12,84 %, alors que le nombre des spectateurs français des films américains augmentait, durant la même période, de 5,43 %. Car la crise n'est pas la même pour tous, et, dans un marché qui se rétrécit, l'offensive commerciale des *grandes compagnies américaines (1) s'effectue au* détriment des productions françaises, dans l'indifférence de la profession. Celle-ci, après une analyse quelque peu hâtive des raisons de la crise, a *tout misé depuis une dizaine d'années sur des solutions dont on perçoit aujourd'hui les limites : repli sur des* groupes sociaux solvables ou disponibles (bourgeoisie des villes et jeunes), segmentation du marché, prolifération des multisalles, concentration dans les quartiers centraux des villes, généralisation de l'exclusivité avec augmentation du *prix des places*. Toutes ces transformations ont lourdement endetté la profession, qui n'a plus de stratégie de rechange alors que la crise frappe de plein fouet.

Faut-il laisser mourir le cinéma, qui n'est plus le médio de masse dominant ? Sa mort coûterait peu à l'économie française : le chiffre d'affaires du cinéma est de quelque 2 milliards de francs ; elle ne concernerait que quatre ou cinq mille personnes, toutes branches de la profession confondues, plus de deux mille personnes qui seraient partiellement touchées dans les laboratoires ; par rapport à l'économie nationale, c'est relativement dérisoire, en tout cas peu déterminant dans l'avenir économique du pays.

Cependant, un authentique économiste, *René Bonnell (on lira ci-dessous son opinion sur la crise), refuse le pessimisme ; il vient* de publier un ouvrage sur l'économie du cinéma qui provoque actuellement une véritable petite révolution dans les milieux de la profession, *où l'économie est surtout pensée en termes de « coups », de « raids », d' « affaires », et rarement comme le résultat d'observations* et d'analyses. Bonnell, après avoir décrit l'impasse structurelle où s'est enfermé le cinéma français, soutient que *celui-ci possède un avenir (il estime que ce cinéma peut retrouver deux cents millions de spectateurs annuels ; ils étaient seulement cent soixante-huit mil*lions en 1977) à condition qu'il veuille bien abandonner un certain nombre d'idées (récemment) reçues, notamment celles qui concernent les prix des places et la localisation des salles. Il est trop rare que les *économistes s'intéressent au cinéma (il y a eu durant les années 50 les travaux d'Henri Mercillon, dont le livre* Cinéma et Monopoles *est* aujourd'hui encore indispensable pour comprendre les mécanismes économiques du cinéma américain) pour qu'on ne prête pas attention à leurs suggestions.

Selon René Bonnell, c'est le secteur de l'exploitation qui possède *aujourd'hui le pouvoir économique,* mais il l'utilise mal parce qu'il ne sait pas renouveler la création et aussi, pensons-nous, parce qu'il est tenté de vivre en exploitant les succès du cinéma étranger, *notamment américain. C'est ce qu'étudie ci-dessous Jean-Michel* Salaün, qui constate la très forte présence des films américains (ou diffusés par des filiales américaines) dans la programmation d'une ville moyenne française (Grenoble). Cela aussi, c'est la crise.

IGNACIO RAMONET.

(1) Cf. « Superproductions », *le Monde diplomatique*, septembre 1977.

Le monde de la croissance finie

Par RENE BONNELL *

LA structure économique du cinéma n'a jamais été extrêmement saine. A peine était-il né qu'on disait déjà le cinéma en crise. Pour ne considérer que l'après-guerre, je distinguerai deux périodes :

— *L'époque de prospérité relative*, qui va de 1945 à 1957 ; la fréquentation oscille alors de trois cent soixante-dix millions à quatre cent dix millions d'entrées. On ne pouvait pas parler d'une véritable crise ; il y avait, certes, instabilité et difficultés financières, mais c'était le lot normal d'une activité très aléatoire, dont une des caractéristiques essentielles est de ne pouvoir connaître une croissance *infinie* ; le cinéma est le monde de la croissance finie, cela veut dire que la demande se sature à un certain niveau. Ainsi, la fréquentation maximum s'est située en France autour de quatre cents millions d'entrées (chiffres atteints en 1947 et 1957). Ce point est *important : le cinéma n'est pas susceptible* d'une demande indéfinie de ses produits, à la différence de la plupart des autres secteurs économiques et notamment ceux des loisirs ;

— *La période de chute brutale* de la fréquentation (de 1957 à 1969) a plusieurs origines : la première est indéniablement (de 1957 à 1965) la pénétration massive de la télévision dans les milieux ouvriers et employés, puis ruraux. L'entrée de la télévision dans les foyers aisés n'a pas eu les mêmes effets : ainsi, de 1950 à 1957, un cinquième à peu près des ménages *français se sont équipés en téléviseurs* ; c'étaient socialement les plus favorisés, et cela n'a pas fait baisser la fréquentation dans les salles. Ce qui veut dire que la substitution de la télévision au cinéma n'est pas seulement technologique, elle est d'essence sociale et socio-culturelle.

Une erreur stratégique

A PARTIR de 1965-1966, la baisse de la fréquentation a des causes plus complexes ; certes, le parc de salles va *diminuer en corrélation avec l'équipement* des ménages en récepteurs de télévision, mais en même temps la profession réagit en se repliant sur des segments de marché encore rentables, susceptibles de rapporter encore quelques profits. Elle choisit, de fait, les classes aisées pour leur pouvoir d'achat et les jeunes pour leur disponibilité. L'industrie du cinéma accumule ainsi des équipements dans des endroits où, précisément, les classes les plus défavorisées n'habitent plus (politique, entre autres, des multisalles). Les salles des banlieues, des petites et moyennes agglomérations sont fermées, ce qui *constitue une importante* erreur stratégique. En effet, la demande de cinéma est très sensible à la proximité géographique et sociale, et à l'accessibilité financière ; le besoin de cinéma ne naît pas avant l'apparition du film, à la différence d'autres besoins plus fondamentaux (*exemples : l'alimentation, la santé, etc.*). *Derrière* cette remarque banale, il faut souligner la grande élasticité de la fréquentation par rapport à l'offre ; ce phénomène jouera en défaveur de la demande au fur et à mesure que le cinéma s'éloignera géographiquement et financièrement de certaines catégories sociales. Et que vont faire celles-ci ? Elles étaleront leur fréquentation, la rendront de plus en plus irrégulière et finiront par la faire disparaître.

Le retour au cinéma exige un volontarisme culturel qui n'est pas précisément la caractéristique des classes sociales défavorisées. Cela dit, la demande de cinéma s'est malgré tout maintenue à partir de 1970 autour de cent soixante-quinze millions d'entrées grâce aux jeunes élevés devant les téléviseurs et pour qui le cinéma représente la véritable rupture avec le spectacle télévisuel qui confine trop au sein de la famille. Mais la France connaît, comme d'autres pays, une importante baisse de sa natalité, et il est *inutile d'être grand expert pour savoir qu'à* partir de 1977-1978 va s'amorcer, pour des raisons démographiques, une nouvelle baisse de la fréquentation. Il est difficile de prévoir l'issue de ce mouvement, mais ce serait une erreur grave que d'essayer de rattraper par une hausse brutale du *prix des places* la baisse éventuelle de la recette. Cette attitude ne ferait qu'aggraver la défection et enfermerait le cinéma dans un cercle vicieux dangereux.

Certains ont évoqué, pour justifier la baisse de la fréquentation, d'autres paramètres tels la voiture, les vacances, les *résidences secondaires... Rien n'est moins* sûr, car il est difficile de trouver statistiquement une corrélation quelconque, de courte ou de moyenne période, entre ces données et la fréquentation. Bien au contraire, les visites aux salles obscures sont désormais d'autant plus nombreuses que les loisirs sont intensifiés.

Magasins à succursales multiples

LA baisse de la fréquentation a bouleversé les structures du cinéma français. *Historiquement, le cinéma français* comportait environ cinq mille salles relativement isolées ; seuls Pathé et Gaumont exerçaient, grâce au marché de l'exclusivité, un effet de domination réel mais non déterminant ; une distribution assez nombreuse et puissante face à une exploitation dispersée ; une production, certes instable, joueuse, etc., mais qui, bon an mal an, finançait entre cent et cent cinquante films. Les intérêts étrangers (américains en pratique) dans la distribution surtout n'étaient pas négligeables mais n'eurent jamais le poids acquis en Grande-Bretagne, en Allemagne, voire en Italie, grâce en particulier à un système d' « aide » relativement protectionniste.

La récession a eu un effet très simple : faire glisser le pouvoir vers ceux qui contrôlaient l'accès à une clientèle fondante, à savoir l'exploitation. La réponse à la crise s'est faite en France en termes de structures. Le mouvement de rénovation des salles s'est appuyé sur une forte tendance à la concentration de l'exploitation : création du G.I.E. Pathé-Gaumont à la fin des années 60 ; fédération originale de la petite exploitation au sein d'une U.G.C. privatisée en 1971 ; étoffement du *groupe Parafrance. Au total, quelque mille cinq cents à deux mille salles* qui, par le jeu des ententes de programmation, on. un poids déterminant sur le marché. La structure de l'exploitation s'est progressivement congelée autour d'un noyau central (un petit nombre de personnes) qui détient le pouvoir de programmation, très important dans les mécanismes économiques du cinéma. L'exploitation est devenue un groupe de magasins à succursales multiples.

Cette concentration a ses avantages mais elle pose un gros problème, car elle s'est contentée de fédérer les pouvoirs sans, si l'on peut dire, concentrer les risques. Nous sommes en présence d'un capitalisme qui n'est plus cohérent avec son essence. Le capitalisme, c'est le capital investi pour récupérer un surproduit un jour. Ou on est pour le capitalisme, ou on est contre ; si l'on est pour, il faut le *mettre* en œuvre dans toute sa cohérence, autrement dit, prendre des risques de production. Or, actuellement, une grande partie du pouvoir est allée vers l'aval, vers l'exploitation qui ne prend guère de risques de production. Le secteur de la production s'est progressivement désagrégé, constitue une activité de plus en plus aléatoire mais qui, avec de plus grands risques d'échec, peut encore rapporter gros ; d'où son hypertrophie inflationniste (deux cents à deux cent vingt films par an, dont un tiers sont pornographiques) tandis que les premières œuvres, c'est-à-dire le cinéma de demain, se financent de plus en plus *difficilement* malgré le brassage apparent de jeunes talents, comme on dit.

On ne pourra indéfiniment vivre sur une telle contradiction. Avec la multiplication des écrans, va se poser un problème d'alimentation des salles, à moins que la France s'ouvre de plus en plus aux produits étrangers. Sans faire de nationalisme culturel, cette situation serait lamentable, car une activité où la France peut *briller, où elle peut avoir une politique* qui n'a rien à voir avec ses capacités industrielles par rapport aux Etats-Unis, entre autres, c'est bien le cinéma, activité de la singularité par excellence.

Personnellement, je renvois dos à dos le cinéma hypercapitaliste et ses films-marchandises et le cinéma de bureaucratie centralisée, extrêmement peu fécond. Il faut s'avancer vers l'exploration et l'expérimentation d'un nouveau modèle d'économie culturelle décentralisée. Le système actuel accumule les défauts d'un cinéma corporatiste : il n'a pas la capacité d'innovation d'un cinéma capitaliste, tout en n'échappant à aucun de ses inconvénients ; il n'a pas les mérites d'un cinéma culturellement porté par l'ensemble de la société et collectivement financé par elle. Il faut ajouter que la programmation excessive de films à la télévision absorbe la substance même de l'industrie du cinéma et tue lentement la poule aux œufs d'or.

Pour sortir de la crise, il faut revoir complètement le système étatique d'intervention en faveur du cinéma, conçu pour une conjoncture totalement différente (celle de l'après-guerre). La profession doit sortir de la problématique de « la peau de chagrin » où elle s'est enfermée et s'attacher à relancer la fréquentation. Cela est possible car il existe un immense besoin, une demande latente de cinéma dans un but de diversification des loisirs *audio-visuels. Elle doit, pour cela, accepter* de distraire momentanément une partie des ressources traditionnellement destinées à améliorer les conditions de l'offre (logique de la *loi d'aide*) pour stimuler la demande : *politique dynamique et diversifiée des prix de places*, animation des salles, *prospection active du public délaissé*, etc., avec des méthodes différentes des pratiques publicitaires purement mercantiles. Cette stratégie suppose un *aggiornamento* des pratiques et des mentalités. Il y va de la survie du cinéma.

(Propos recueillis par I. R.)

* Docteur ès sciences économiques, enseigne l'économie de l'information à l'université de Paris-I ; auteur de *le Cinéma exploité*, le Seuil, Paris, 1978.

La programmation dans une ville moyenne

ON ne trouvera pas de révélations fracassantes dans cette étude, mais plutôt une accumulation de faits isolés, souvent déjà dénoncés ailleurs, qui, imbriqués les uns aux autres comme les pièces d'un puzzle, finissent par construire une image du *quotidien du cinéma-spectacle* en France.

La programmation commerciale d'une ville est réglée par les rapports entre les distributeurs de films et les exploitants des salles. A Grenoble, comme dans la plupart des villes de province, les exploitants sont regroupés dans des ententes de programmation contrôlées par les trusts Gaumont et U.G.C. (plus une salle du circuit Parafrance et un complexe Art et Essai du circuit Nef).

Seul le propriétaire des salles pornographiques reste maître du choix de ses films. *Mais la marginalisation* de ce secteur est totale. Le « porno », c'est le bordel du pauvre.

Ces écrans mis à part, il a été projeté, au cours des trois mois étudiés, plus de films américains que de films français. Cette invasion touche toutes les salles, tous les publics. Une telle omniprésence élimine des programmes les neuf dixièmes de la planète, sans parler de ses conséquences idéologiques... particulièrement évidentes avec l'exclusivité de W. Disney dans les films pour enfants. De plus, le quart des films européens à l'affiche étaient contrôlés par des filiales américaines. Il s'opère en effet progressivement une sorte de division internationale du travail, la responsabilité du financement (et donc des choix idéologiques) étant abandonnée aux Américains, les capitalistes européens se chargeant de la diffusion. La domination de Hollywood repose, *bien sûr, sur sa puissance économique*.

Second pôle de l'industrie, la firme Gaumont est représentée à Grenoble par un complexe de six salles d'exclusivité. Elle monopolise ainsi les plus grands succès de la période. Ses prix élevés rendent exceptionnelle la sortie-cinéma du public populaire, le luxe d'une *fête*. *Mais*, de plus en plus, Gaumont recherche un public petit-bourgeois, plus fidèle et plus aisé. On trouve sur ses écrans de nombreux films Art et Essai, décrivant avec complaisance un malaise diffus, une couche sociale à la recherche de son identité. Certains voient là une politique commerciale éclairée, alors que le projet avoué est de transformer la sortie-cinéma en pratique élitaire.

Il ne transparaît de l'affiche de l'U.G.C. (deux complexes et deux salles *à Grenoble*) aucune ambition aussi nette. Une rotation souple des copies permet d'aller cueillir le public populaire *dans son quartier. Culturellement*, cela vole assez bas.

Face au partage des films et du marché, les propriétaires locaux, incapables d'innover, se font programmer par les trusts, récupérant miettes et os. Les salles de quartier ont été fermées, rachetées ou pornographiées ; *l'Art et Essai récupéré*. Aujourd'hui, les exploitants moyens sont en difficulté... et on continue d'accuser la télévision.

Tendance à la concentration

PARADOXALEMENT, la multiplication des écrans n'a pas favorisé la sortie des films moins connus. Ceux qui ont eu la chance d'arriver jusqu'à Grenoble y font une apparition aussi rapide que clandestine, faute d'une promotion intelligente. Au cours de la période étudiée il n'est passé, par exemple, aucun film du tiers-monde.

La tendance à la concentration est encore accentuée par la sclérose des goûts du public, contraint à un comportement grégaire par le manque d'information et le désir légitime d'en avoir pour son argent. Néanmoins, le scénario monopoliste a renforcé la coupure entre les professionnels et les spectateurs, entraînant de nombreux abus. La dégradation du spectacle cinématographique a favorisé la création d'un comité d'usagers.

La centralisation de toutes les décisions entre les mains de quelques Parisiens risque d'empêcher toute expérience nouvelle en vue de toucher un large public, même si la mise en avant de quelques auteurs peut faire illusion. Les salles de cinéma perdent de plus en plus leur aspect « salle des fêtes » au profit de celui de « musée privé ».

Par exemple, le courant qui se dessine aujourd'hui en faveur d'un cinéma régional doit tenir compte de l'état de concentration de la branche. S'il veut que sa richesse repose sur son lien organique avec la population, il lui faudra prévoir la diffusion de ses réalisations.

JEAN-MICHEL SALAUN.

BIBLIOGRAPHIE

BIG BAD WOLVES. — Joan Mellen

★ Pantheon Books, New-York, 345 pages.

Produits manufacturés de l'usine à rêves, les stars masculines de Hollywood doivent autant à la chirurgie esthétique que les déesses de l'écran : mâchoires et nez refaits, perruques et corsets. Après cette divertissante introduction, Joan Mellen analyse la mystique masculine qui a prévalu à Hollywood, des temps du muet à nos jours. Malgré la diversité apparente des masques, c'est toujours la même image de la virilité qui s'impose. Les partenaires féminines sont les faire-valoir de ces héros providentiels, qui leur préfèrent la chaude fraternité de leurs pairs. Les films de guerre et les westerns ne sont bien souvent que des histoires d'amour entre partenaires du même *sexe* où la femme-potiche babille, pleurniche et se déshabille.

Hollywood hait les femmes, insiste Joan Mellen. Sa haine s'étend aux intellectuels, soupçonnés d'homosexualité. Le surmâle américain est aux antipodes de l'intellectuel : comme si penser, ce n'était pas agir. Le fascisme n'est pas loin. Pourtant, au cours des années 50, une autre parole a filtré. A travers James Dean, l'enfant mal-aimé de *A l'est d'Eden*, tout une génération de jeunes Américains règle ses comptes avec le Père et n'a plus honte de ses défaillances. La « Beat Generation » n'a pourtant pas réussi avec *Easy Rider* à créer de nouvelles figures. Fonda junior et Y. Hopper exaltent le *monde de la fraternité virile* où les femmes sont rejetées sur les marges. Les années 70 voient Hollywood se fixer sur les archétypes guerriers avec Bronson et Eastwood, véritables machines à tuer. Pourtant quelques concessions sont faites aux mouvements de libération. Altman, dans *Buffalo Bill et les Indiens*, démythifie à la fois le grand héros de l'Ouest et la star Paul Newman. Dans *Un après-midi de chien*, Al Pacino, le « macho » silencieux du *Parrain*, n'a pas hésité à incarner un homosexuel, mais le déviant est châtié au dernier acte, la morale est sauve. Les « *vigilantes* » du pouvoir mâle veillent au grain.

N. de C.

LE CERCLE BRISE (l'image de l'Indien dans le western). — Georges-Henri Morin

★ Payot, Paris, 1977, 326 pages, 65 F.

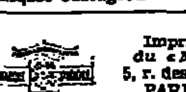
Le Cercle brisé séduira ceux pour qui l'Indien reste le symbole privilégié de l'altérité. Dans une étude minutieuse et alerte, l'auteur confronte la réalité de l'histoire indienne au western, vaste *réserve* de mythes où l'Amérique blanche se gère un passé. Il souligne que, contrairement à d'autres minorités, le peuple indien, après trois siècles d'oppression et de révolte, n'a jamais connu le compromis, c'est-à-dire, l'intégration.

L'auteur rappelle aussi que les mythes qui se sont ordonnés autour de l'Indien, ne sont pas nés dans le Nouveau Monde. Les colons ont exporté, dans leur exode vers la terre promise, toutes les légendes bibliques et médiévales de la vieille Europe. L'Indien, serpent du jardin d'Eden ou dragon des contes du Graal, incarnation du Mal, justifie la guerre sainte. Plus tard au siècle des Lumières, naît une autre mythologie, celle du bon sauvage. Elle est tout aussi pernicieuse puisque la culture *y* reste l'apanage du blanc, si entêtant que puisse être pour les héros de Fenimore Cooper l'appel de la forêt. Le western oscille longtemps entre l'image religieuse du « *démon peinturluré* » et celle, paternaliste, du gentil enfant sauvage. Même si, dès les années 50, des réalisateurs tentent de réhabiliter l'Indien, c'est en lui prêtant toutes les valeurs de la *classe* moyenne américaine. Dans un cinéma fondé sur l'identification au héros, l'Américain moyen doit s'y reconnaître. Le profit a ses lois.

Jusqu'aux années 70, c'est l'absolue différence de la culture indienne qui est niée. Seuls quelques réalisateurs, tel John Ford, en maintenant l'Indien sur les marges du récit aux frontières du connu, ont fait preuve d'une certaine honnêteté. L'auteur rappelle ensuite, dans un chapitre exaltant, tout ce qui fait l'originalité d'une culture qui non seulement s'obstine à ne pas mourir, mais se tient à l'avant-garde des luttes et interroge violemment la société blanche. Aujourd'hui fonctionnent, en autogestion, des usines indiennes où le pointage et les cadences n'existent pas. Le western, cinéma de geste, genre archaïque par excellence, se fait fort peu le reflet de cette vitalité prodigieuse de la culture indienne. Pourtant, un autre regard se dessine. Selon l'auteur, c'est à Arthur Penn qu'il revient d'avoir fait le premier film pro-indien. Renonçant à la vision morale et à la tentation écologiste, il présente l'histoire de l'Ouest comme le choc de deux civilisations. Si les Indiens ont *reconquis aujourd'hui la parole*, sur la scène politique, dans la littérature et sur la terre des ancêtres, Hollywood reste encore à gagner.

N. de C.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications : n° 57438

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Le déploiement de la FINUL

DANS son troisième rapport intérimaire adressé le 8 avril au Conseil de sécurité, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, a donné des précisions sur la composition et le déploiement de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) à cette date.

Les effectifs de la FINUL étaient alors les suivants : Canada : 19 hommes ; France : 728 hommes ; Iran : 198 hommes ; Norvège : 629 hommes ; Suède : 255 hommes. Tous ces soldats avaient été temporairement détachés d'autres forces de maintien de la paix de l'ONU. En outre, 68 observateurs militaires de l'ONUST assistaient la FINUL dans sa tâche.

La FINUL était alors déployée dans une bande large d'environ 3 à 4 kilomètres, au Sud du Litani, s'étendant de la ville de Tyr à la région du Mont-Hermon.

Le rapport fait état des contacts pris avec les autorités israéliennes pour obtenir le retrait des forces israéliennes « *dans les plus brefs délais* », conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité. Le plan de retrait initial israélien prévoyait une évacuation en deux étapes, la première le 11 avril et la seconde le 14. La profondeur du retrait devait être de 2 à 7 kilomètres dans certaines régions.

Le secrétaire général s'est ensuite rendu au Proche-Orient pour examiner avec les parties et les commandants des Nations unes la mise en œuvre des diverses dispositions de la résolution 425.

De concert avec le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF, ou FISE), le Programme d'aide de l'ONU aux réfugiés libanais a aussi organisé l'envoi de secours d'urgence aux personnes déplacées à la suite de l'invasion israélienne.

UNRWA. — *L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a annoncé, le 10 avril, qu'une partie des soixante-cinq mille réfugiés palestiniens qui avaient fui la région des combats dans le Sud-Liban avaient regagné leurs foyers à cette date (vingt mille à vingt-cinq mille). L'UNRWA estimait cependant que tous les réfugiés continueraient à avoir besoin d'une aide urgente pendant au moins trois mois. Un nouvel appel aux Etats membres a été lancé par l'Office, qui fait face à un déficit de 27 millions de dollars pour 1978.*

FORCE DES NATIONS UNIES A CHYPRE. — *Le secrétaire général de l'ONU a adressé, le 3 avril, un appel urgent à tous les Etats membres afin d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations unies à Chypre (UNFICYP) dont le déficit est persistant : plus de 50 millions de dollars au 15 décembre dernier.*

OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX. — *Le comité spécial des opérations de maintien de la paix a ouvert, le 7 avril, sa première session de l'année. Il a réélu trois pays comme membres de son bureau : Nigéria (président), Canada, Japon et Argentine (vice-présidents). L'Egypte a été élue au poste de rapporteur.*

OCEAN INDIEN. — *Le comité spécial de l'océan Indien a fait le point des derniers pourparlers soviéto-américains sur la question de la limitation des armements dans la zone, lors de sa première session de l'année au début d'avril.*

NAMIBIE. — *La session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée à l'examen de la question namibienne a siégé du 24 avril au 3 mai à New-York. (On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro.) Le 10 avril, les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité (République fédérale d'Allemagne, Canada, Etats-Unis, France et Royaume-Uni) avaient transmis au président du Conseil une lettre contenant une proposition de règlement de la question namibienne dont fut ensuite saisie l'Assemblée générale. Le 11 avril, le comité spécial de la décolonisation avait mis un terme à son débat sur la question de Namibie.*

APARTHEID. — *Dans une déclaration publiée le 4 avril, le comité spécial contre l'apartheid a salué la décision prise récemment par le gouvernement fédéral du Nigéria à l'encontre de la Barclays Bank of Nigeria qui avait fait part de son intention de poursuivre sa collaboration avec le système de l'apartheid en Afrique du Sud. Le gouvernement nigérian a décidé de retirer tous les fonds publics de cette filiale de la Barclays Bank anglaise.*

ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE. — *Le comité pour l'élimination de la discrimination raciale a tenu sa dix-septième session à New-York, du 20 mars au 5 avril. Il a examiné les conditions d'application de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination et a demandé à plusieurs Etats de lui présenter des rapports sur la mise en œuvre de cette commission. Une partie de la session a été consacrée à la coopération avec l'UNESCO pour aider les Etats parties à la convention à éliminer le racisme des moyens d'information et de l'enseignement.*

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le Conseil économique et social a ouvert sa première session de l'année le 11 avril. Ses travaux devaient se prolonger jusqu'au 5 mai.*

CONDITION DE LA FEMME. — *La commission de la condition de la femme a tenu sa vingt-septième session à New-York, du 20 mars au 5 avril. Elle a d'abord consacré ses travaux à l'évaluation de la première partie de la décennie de la femme (1976-1985) et aux conditions d'application, dans les Etats membres, de la déclaration sur l'élimination de la discrimination contre les femmes. La commission a aussi envisagé les problèmes à soumettre à la conférence mondiale de Téhéran, qui se tiendra à Téhéran en 1980, à mi-chemin de la décennie de la femme. Quatre résolutions ont aussi été adoptées sur la condition de la femme en Afrique australe, sur le financement des centres pour les femmes, la participation des femmes aux conférences internationales et la protection des consommateurs.*

ETABLISSEMENTS HUMAINS. — *Au cours d'une session de cinq jours à New-York du 3 au 7 avril, la commission des établissements humains s'est préoccupée des programmes d'activité du centre des établissements humains. Dans son rapport au Conseil économique et social, la commission note que le directeur de ce centre n'a toujours pas été nommé.*

CONFERENCE SUR LE DROIT DE LA MER. — *La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer a repris, le 28 mars à Genève, ses efforts pour élaborer et adopter une législation internationale concernant les océans. Il s'agit de sa septième session, qui devrait durer jusqu'au 12 mai, en principe. La conférence examine officiellement pour la première fois un texte contenant trois cent soixante-treize articles (y compris les annexes) qui a été mis au point lors de la précédente session du 23 mai au 15 juillet 1977.*

Par soixante-quinze voix contre dix-neuf et avec treize abstentions, la conférence a adopté une proposition du groupe asiatique déclarant que M. Hamilton Shirley Amerasinghe demeure président de la conférence.

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

ENVIRONNEMENT. — *Les délégués représentant huit Etats du Golfe (Bahrein, Iran, Irak, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite et Emirats arabes unis) se sont rencontrés à Koweït, du 15 au 24 mars, pour examiner les mesures pratiques à prendre pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des régions côtières. La réunion était organisée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (P.N.U.E.).*

ENFANCE. — *Outre son aide aux réfugiés du Sud-Liban, le Fonds des Nations unies pour l'enfance a fourni, en avril, une assistance médicale aux victimes d'une épidémie de choléra aux Maldives et à des mères et enfants de Djibouti où ont afflué les réfugiés à la suite des conflits dans la Corne de l'Afrique.*

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *La vingt-neuvième session de la Commission économique des nations unies pour l'Europe a siégé à Genève du 11 au 22 avril. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro.*

TRAVAIL

A la commission des industries textiles

LA réglementation du travail par équipes et du travail de nuit figurent parmi un ensemble de recommandations adoptées par la commission des industries textiles de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), qui a tenu sa dixième session du 4 au 13 avril à Genève. Les conclusions et recommandations adoptées par les représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs de vingt-neuf pays concernent également les modifications des systèmes de rémunération et la garantie du revenu, l'adaptation de la formation à l'évolution technique et aux problèmes d'emploi, les aspects sociaux des activités des entreprises multinationales et l'élimination de l'utilisation de certains produits cancérigènes ainsi que la défense des libertés civiles et des droits syndicaux des travailleurs.

Les débats ont permis de mettre en lumière une tendance à l'amélioration des perspectives de l'emploi dans les pays industrialisés, particulièrement en Europe, notamment à la suite du renouvellement de l'arrangement multifibre.

Un rapport sur le travail « posté »

Le travail « posté » dans les pays industrialisés avait précisément fait l'objet d'un rapport publié le mois dernier par le Bureau international du travail (BIT) où l'on relève que ce genre de tâche est devenu chose normale pour le tiers des travailleurs, dont la moitié est affectée à des équipes de nuit. Le rapport met en évidence les inconvénients qui en résultent pour la santé tout en relevant que depuis quelques années ce mode de travail, surtout fréquent jusqu'alors dans la sidérurgie, les mines, l'industrie textile et celle du papier, gagne les industries alimentaires et le secteur des services. « *La crise économique actuelle,* estime le BIT, *est de nature à freiner les efforts tendant à diminuer le travail posté* », dont le principe vient même à être accepté par certains syndicats comme « *un aspect inévitable du développement économique* ». Le BIT préconise dans son rapport certaines mesures capables d'améliorer les conditions de vie des travailleurs affectés à ce genre de tâche.

AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE. — *Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a accepté, au début du mois d'avril, de financer deux projets de stages de formation professionnelle qui lui avaient été soumis par l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) en faveur d'une centaine de réfugiés des mouvements de libération de la Namibie et du Zimbabwe reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.). Le financement de ces deux projets représente près de 2,4 millions de dollars.*

F.A.O.

Cent trente millions de dollars d'aide alimentaire pour treize pays

LE Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, l'organe directeur du programme alimentaire mondial (PAM), qui a tenu le mois dernier sa cinquième session à Rome du 13 au 16 avril, a décidé d'affecter une aide alimentaire d'une valeur de 130 millions de dollars à treize projets de développement économique et social dans treize pays du tiers-monde. Dix de ces projets intéressent des pays classés parmi les plus durement touchés par la crise économique (75 % de ce don) : au Proche-Orient, Egypte et République démocratique populaire du Yémen ; en Afrique orientale, Ouganda et Lesotho ; en Asie, Pakistan et Afghanistan ; en Amérique latine et aux Caraïbes, Honduras, El Salvador et Haïti ; et, en Afrique occidentale, Cap-Vert. Les trois autres bénéficiaires sont l'Algérie, Cuba et la République populaire du Congo.

Ouvrant les travaux du comité, M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), a déclaré que l'aide alimentaire actuelle est « *tragiquement insuffisante* » par rapport aux besoins réels des populations d'un grand nombre de pays du tiers-monde. Dans un message envoyé au comité à l'occasion de sa cinquième session, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, a invité les pays donateurs à augmenter leurs contributions à la réserve alimentaire internationale d'urgence, de façon à atteindre l'objectif minimal annuel de 500 000 tonnes. Les contributions s'élevaient alors au total de 245 000 tonnes.

PREPARATION DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE DE 1979. — *Un groupe international d'experts de haut niveau s'est réuni à Rome dans la dernière semaine du mois de mars pour préparer les grandes lignes de la conférence sur la réforme agraire et le développement rural qui doit se réunir à Rome en juillet 1979 au siège de la F.A.O. Les experts ont demandé que l'on s'occupe tout spécialement des facteurs socio-économiques plutôt que des problèmes techniques et que les changements institutionnels nécessaires au développement rural soient étudiés en priorité.*

ENGRAIS. — *La troisième consultation du programme « engrais » de la F.A.O. et la vingt-troisième session du comité consultatif d'experts F.A.O.-industrie des engrais ont eu lieu à Rome à la fin du mois de mars. Quatre-vingt-neuf représentants de pays donateurs, de pays bénéficiaires et des principales industries des engrais ont participé à la réunion. Ils ont évoqué la situation actuelle dans le domaine des engrais, les engagements pris par les différents pays et les activités prévues au titre du programme « engrais » de la F.A.O. qui a fusionné en 1977 avec le Programme international d'approvisionnement en engrais de la F.A.O. Ils ont aussi examiné certains problèmes concrets tels que les obstacles à une intensification de l'usage des engrais dans les pays en voie de développement.*

Les délégués ont noté la constante expansion du programme — qui groupe à présent dix-neuf pays tandis que vingt-trois autres envisagent de poser leur candidature.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL. — *L'envoi d'une aide d'urgence d'une valeur de 41 600 dollars a été autorisé le 3 avril pour contribuer au ravitaillement des réfugiés d'Afrique du sud en Angola ; le 5 avril, une aide d'urgence supplémentaire d'une valeur de 711 000 dollars a été accordée pour les réfugiés namibiens en Angola.*

● UNESCO. — *La cent quatrième session du conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est ouverte le 24 avril à Paris : elle durera jusqu'au 9 juin prochain*

— L'Annuaire statistique de l'UNESCO 1976, *ouvrage de référence, est publié pour la première fois cette année en trois langues : anglais, français, espagnol. A partir d'informations fournies par quelque deux cents pays et territoires, les données les plus récentes qui soient disponibles sur les systèmes d'enseignement (scolarisation, dépenses budgétaires, etc.), l'information (livres, périodiques, cinéma, radio et télévision, etc.), la science et la technologie (personnel, dépenses affectées à la recherche et au développement, indicateurs du développement scientifique, etc.). — UNESCO, Paris, 1977.*

● ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *L'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) a célébré le 7 avril le trentième anniversaire de sa création, en même temps que le vingt-cinquième anniversaire du Bureau régional de l'Europe, installé à Copenhague, et la Journée mondiale de la santé.*

— Un comité d'experts de l'O.M.S., réuni à Genève du 13 au 21 mars, a lancé un appel en faveur d'un effort mondial contre l'hypertension. Dans une recommandation adoptée à l'issue de leurs travaux, les experts soulignent que l'hypertension affecte en moyenne 8 % de la population adulte de la plupart des pays du monde, et qu'elle est la cause d'un taux élevé de morbidité, d'incapacité et de mortalité.

● AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *Au cours d'un colloque international sur les effets biologiques différés des rayonnements ionisants, organisé à Vienne, du 13 au 17 mars par l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), deux cent cinquante experts de trente-trois Etats et de neuf organisations internationales ont étudié les effets somatiques qui pourraient apparaître très longtemps après une exposition externe et interne aux rayonnements ionisants.*

— Pour permettre une synthèse de l'expérience acquise dans les domaines de l'étude, de la construction et de l'expérience d'exploitation des prototypes de réacteurs surgénérateurs rapides de démonstration refroidis au sodium, et pour examiner les possibilités d'appliquer ces connaissances aux centrales qui seront dotées de réacteurs rapides, l'A.I.E.A. a organisé un colloque international sur l'étude, la construction et l'expérience d'exploitation des prototypes de surgénérateurs rapides à métal liquide, à Bologne (Italie), du 10 au 14 avril. Cette réunion a rassemblé près de trois cent trente participants venus de vingt-trois Etats.

● ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *Aux termes d'un accord intervenu le 14 mars, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) a accepté, dans la limite de ses ressources, d'aider l'Ouganda à moderniser ses agro-industries, son industrie textile, son industrie sucrière, sa sidérurgie et ses industries chimiques. L'organisation fournira également à l'Ouganda une assistance pour la formation industrielle, pour la création d'un institut technologique du sucre et pour la promotion des investissements étrangers dans divers projets industriels.*

— Dix-huit hauts fonctionnaires et directeurs de registres nationaux de technologie, venant de quatorze pays en voie de développement ont rédigé, à l'issue d'une réunion organisée par l'ONUDI, à Vienne, du 6 au 10 mars, un rapport prévoyant certaines mesures applicables à l'acquisition et à l'application des techniques au service des pays en développement et indiquant les moyens de promouvoir la coopération en vue des échanges d'informations technologiques.

— A la suite d'un don de 1 million de dollars versé à l'ONUDI par l'Arabie Saoudite, les crédits disponibles au titre du Fonds des Nations unies pour le développement industriel dépassaient au début du mois d'avril 8 millions de dollars. Le Fonds, qui est entièrement alimenté par des contributions volontaires, a été créé à la fin de 1976.

● ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME. — *La République démocratique de Somalie est devenue le 4 avril le cent-cinquième membre de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.)*

● UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *Une réunion de la commission régionale du plan pour le développement des réseaux de télécommunications en Amérique latine a eu lieu à Lima (Pérou), du 10 au 15 avril. Cette commission mixte relève du comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) et du comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.), organismes permanents de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.). Les travaux ont porté sur les études dont les résultats ont eu une influence directe sur la planification et les décisions concernant le développement des réseaux nationaux et internationaux.*

● ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE. — *« Météorologie et recherche prospective » : tel a été le thème de la Journée météorologique mondiale organisée le 23 mars dernier par l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.).*

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Entrée en vigueur du deuxième amendement aux statuts

LE Fonds monétaire international (F.M.I.) a annoncé, le 31 mars, l'entrée en vigueur, à partir du 1er avril, du deuxième amendement de ses statuts, conformément aux accords conclus à la Jamaïque en janvier 1976. Cette évolution consacre l'abandon du système monétaire élaboré à la conférence de Bretton-Woods en juillet 1944 et légalise le flottement des monnaies. L'entrée en vigueur du deuxième amendement devrait porter le total des quotes-parts au Fonds de 29,2 milliards de D.T.S. à 39 milliards de D.T.S. si tous les pays membres souscrivent à la totalité de l'augmentation proposée de leur quote-part ; au 31 mars, quatre-vingt-cinq pays dont les quotes-parts au Fonds représentent 78,52 % du total avaient consenti à ce relèvement.

Ce nouvel amendement transforme profondément les pratiques du F.M.I. et entraîne un certain nombre de modifications, dont notamment : l'adoption par les pays membres du régime monétaire de leur choix à l'exclusion de l'étalon or ; ils pourront donc opter soit pour les changes flottants (interdits par les statuts de Bretton-Woods), soit pour les changes fixes à condition de ne pas prendre l'or comme point de référence ; la réduction du rôle de l'or dans le système monétaire international, y compris la cession d'une partie du stock d'or du Fonds (abolition du prix officiel de l'or, suppression des paiements en or obligatoires entre le F.M.I. et les pays membres, etc.) ; la modification des caractéristiques du droit de tirage spécial (D.T.S.) et l'accroissement de ses possibilités d'emploi visant à en faire le principal instrument de réserve dans le système monétaire international ; la simplification et l'extension des types d'opérations et de transactions financières du Fonds, notamment celles effectuées par l'intermédiaire du département général ; la création éventuelle d'un nouvel organe du Fonds, le « collège », détenteur d'un réel pouvoir de décision ; l'amélioration de l'organisation et de l'administration du Fonds.

MODIFICATION DU « PANIER » DETERMINANT LA VALEUR DU D.T.S. — *Le 3 avril dernier, le F.M.I. a annoncé sa décision de modifier la composition du « panier de monnaies » à dater du 1er juillet prochain et l'introduction d'une méthode prévoyant des ajustements quinquennaux additionnels du « panier » en fonction des variations dans le temps de l'importance relative des monnaies tout en assurant la continuité et une prévisibilité raisonnable de l'évaluation du D.T.S.*

Le « panier » modifié sera établi en fonction des statistiques portant sur la période 1972-1976. En conséquence, les monnaies de l'Iran et de l'Arabie Saoudite y seront représentées, alors que celles du Danemark et de l'Afrique du Sud en sont écartées.

REVISION DU TAUX DE REMUNERATION ET DU TAUX D'INTERET DU D.T.S. — *Le 23 mars, le Fonds monétaire a réexaminé le taux auquel il rémunère les positions créditrices des pays membres ainsi que le taux d'intérêt du D.T.S. ; pour le trimestre commençant le 1er avril 1978, le taux de rémunération — actuellement de 3,5 % — passe à 3,75 % et les commissions perçues sur les D.T.S. pendant le même trimestre seront également fixées à 3,75 %.*

VENTE MENSUELLE D'OR. — *Le Fonds monétaire a, le 5 avril, procédé, pour le compte du fonds fiduciaire, à sa vente mensuelle d'or par adjudication. 524 800 onces d'or fin, soit la quantité totale mise en adjudication, à l'exception d'une fraction de barre standard, ont été mises en vente au prix moyen de 177,92 dollars l'once d'or (entre 177,61 dollars et 180,26 dollars).*

Groupe de la Banque mondiale

Prêts de la BIRD

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) a effectué récemment une série de prêts en faveur des pays suivants :

— Egypte (23 mars) : 40 millions de dollars pour aider la Banque industrielle pour le développement à faire face à ses besoins en devises au cours des deux prochaines années ;

— Philippines (23 mars) : 2 millions de dollars pour la réalisation d'un projet pilote de radio éducative ;

— Roumanie (27 mars) : 85 millions de dollars pour le financement d'un projet de production de camions, de tracteurs et de pneus tous terrains ;

— Yougoslavie (27 mars) : deux prêts, dont le premier, d'un montant de 80 millions de dollars, financera un projet routier ; le second prêt, de 100 millions de dollars, contribuera à la réalisation d'un programme de modernisation du réseau ferroviaire ;

— Brésil (30 mars) : deux prêts, dont 130 millions de dollars pour un projet de distribution de l'électricité et 24 millions de dollars pour un plan de développement rural dans l'Etat de Paraiba ;

— Grèce (30 mars) : 60 millions de dollars pour l'amélioration de l'enseignement technique secondaire et post-secondaire et la formation des maîtres d'enseignement général ;

— Chypre (30 mars) : 8,5 millions de dollars pour l'amélioration des installations portuaires de Limassol et de Larnaca ;

— Portugal (30 mars) : 40 millions de dollars pour l'amélioration du réseau d'adduction d'eau dans la ville de Lisbonne ;

— République de Corée (3 avril) : 120 millions de dollars pour financer l'amélioration du réseau ferroviaire ;

— Ile Maurice (3 avril) : 15,2 millions destinés à l'amélioration des services d'éducation secondaire de premier cycle ; un second prêt, d'un montant de 15 millions de dollars, a été accordé le 6 avril pour l'extension et l'amélioration du réseau électrique dans la partie occidentale du pays ;

— Algérie (6 avril) : 82 millions de dollars pour aider au financement du premier projet d'assainissement dans la zone urbaine d'Alger ;

— Philippines (6 avril) : 60 millions de dollars pour l'installation de l'énergie électrique dans certaines régions ;

— Syrie (6 avril) : 58 millions de dollars pour l'amélioration de certains tronçons routiers ;

— Papouasie - Nouvelle - Guinée (20 avril) : 3,5 millions de dollars pour financer l'installation de containers à Port-Moresby.

Rappelons que les prêts de la Banque mondiale portent intérêt au taux de 7,5 % l'an

depuis le 1er avril. Ce taux est réexaminé à la fin de chaque trimestre et ajusté à la moyenne pondérée du coût des fonds empruntés par la Banque au cours des douze mois précédents. Un écart positif de 0,5 % est ensuite ajouté au chiffre de cette moyenne pour obtenir le taux d'intérêt pratiqué par la Banque sur les prêts qu'elle accorde pendant le trimestre suivant.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *L'Association internationale de développement (IDA), filiale de la Banque mondiale, a annoncé, de son côté, l'octroi d'une série de crédits :*

— *Afghanistan (23 mars) : deux crédits affectés, l'un à un projet d'exportation de fruits et légumes (18 millions de dollars), l'autre à un programme d'irrigation de Khanabad (22 millions de dollars) ;*

— *Jordanie (27 mars) : 14 millions de dollars pour la réalisation d'un programme d'adduction d'eau et d'assainissement à Amman ;*

— *Soudan (27 mars) : 22 millions de dollars destinés au développement de Port-Soudan et 25 millions de dollars pour un programme de commercialisation des produits de l'élevage ;*

— *Cameroun (30 mars) : 13 millions de dollars pour l'accroissement de la production de cultures alimentaires et de café grâce à un projet de développement rural sur les hauts plateaux de l'ouest du pays ;*

— *Tchad (30 mars) : 11,5 millions de dollars pour le développement de la production du bétail ;*

— *Bangladesh (3 avril) : 25 millions de dollars pour un projet de stockage de céréales alimentaires ;*

— *Indonésie (3 avril) : 40 millions de dollars pour venir en aide aux petits entrepreneurs et aux petits agriculteurs, par l'intermédiaire de la Bank Indonesia et d'autres banques à qui ont été fournis les fonds ;*

— *Ethiopie (6 avril) : 24 millions de dollars pour le financement d'un projet de stockage et de commercialisation de céréales afin d'assurer un approvisionnement suffisant en céréales à l'ensemble du pays ;*

— *Inde (6 avril) : 126 millions de dollars pour financer les travaux d'irrigation et de développement des surfaces irriguées des principaux réseaux d'irrigation de l'Etat de Karnataka ;*

— *Philippines (13 avril) : 28 millions de dollars pour la réalisation d'un projet d'infrastructure rurale visant à améliorer la qualité de la vie et à accroître les revenus des paysans dans l'île de Luzon et dans les îles Visayas ;*

— *Gambie (20 avril) : 5,5 millions de dollars pour réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et alphabétisée dans ce pays en mettant en place des institutions de formation technique et de gestion.*

OPERATIONS CONJOINTES DE LA BANQUE ET DE L'IDA. — *L'industrie du caoutchouc, contrôlée par des ressortissants nationaux au Libéria, a bénéficié, le 3 avril, d'un prêt de la Banque mondiale de 7 millions de dollars assorti d'un crédit de l'IDA d'un montant de 6 millions de dollars pour le développement de l'industrie du caoutchouc dans le cadre d'un programme de replantation et de modernisation.*

D'autre part, le 20 avril, l'Inde a reçu un prêt de la Banque mondiale de 105 millions de dollars pour la construction d'une centrale thermique de 500 mégawatts à Trombay, dans l'Etat de Maharastra, ainsi qu'un crédit de l'IDA d'un montant de 200 millions de dollars pour la construction de trois générateurs de 200 mégawatts à la centrale thermique de Korba, dans l'Etat de Madhya-Pradesh.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *Un certain nombre d'opérations de la Société financière internationale (S.F.I.), filiale de la Banque mondiale, ont été annoncées au cours des dernières semaines :*

— *Prêt de 2 500 000 dollars (29 mars) à la Société Scott Paper Company du Costa-Rica pour le financement d'un projet d'extension visant à accroître sa capacité de production et à en réduire le coût ;*

— *Investissement dans la société Papeles Ponderosa au Mexique (5 avril) sous forme de participation au capital (2 600 000 dollars) et d'emprunts (9 millions de dollars), pour la construction d'une usine de carton pour boîtes pliantes ;*

— *Investissement de 3 150 000 dollars (13 avril) en République arabe du Yémen pour la réalisation, dans la ville portuaire de Hodeidah, d'un projet portant sur les produits laitiers et les jus de fruit. Le prêt de la S.F.I., accordé à la Société yéménite des produits laitiers et des jus de fruit, est son premier investissement dans ce pays ;*

— *Ouverture d'une ligne de crédit de 2 millions de dollars (17 avril) pour le financement de prêts aux petites et moyennes entreprises thaïlandaises confié à la Banque commerciale thaïlandaise ;*

— *Opération de la S.F.I., réalisée conjointement avec des investisseurs égyptiens et britanniques, en faveur de l'industrie égyptienne (18 avril) ; le prêt de la S.F.I. s'élève à 592 000 dollars consentis à la Société de confection du Nil pour la construction d'une usine de confection.*

Banque arabe pour le développement économique en Afrique

Six opérations de prêt

LE conseil d'administration de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), réuni à Khartoum les 8 et 9 mars, a approuvé six prêts en faveur des pays et organismes suivants :

— Burundi : 6 millions de dollars pour le financement du projet routier Bujumbura-Cibitoke-Rugombo ;

— Libéria : 3,92 millions de dollars pour la réalisation d'un programme de développement de l'infrastructure énergétique du pays ;

— Lesotho : 6 millions de dollars pour financer la construction de l'aéroport de Maseru ;

— Ouganda : 4,7 millions de dollars pour le financement d'un plan d'assainissement de l'entreprise African Textile Mill de Mbale ; ce pays a également reçu une aide de 150 000 dollars affectée à l'étude d'un projet de développement de l'aviculture et des ressources halieutiques ;

— Organisation panafricaine des télécommunications : 1 million de dollars affectés à une étude de préinvestissement liée à l'aménagement de divers réseaux de liaison prioritaires.

COMMISSION PERMANENTE DE LA COOPERATION ARABO-AFRICAINE. — *La deuxième session de la commission permanente de la coopération arabo-africaine s'est tenue les 28 et 29 novembre 1977 au Caire, sous la présidence de MM. Idim Kadjo et Tahir Radhwan. Au cours de cette réunion les participants sont convenus de la marche à suivre quant au financement des projets africains réalisés dans le cadre du programme de la coopération économique et financière.*

Banque européenne d'investissement

Octroi de six prêts

SIX prêts de la Banque européenne d'investissement (B.E.I.) ont été annoncés au cours des dernières semaines :

— Un prêt d'une contre-valeur de 4 millions de couronnes danoises (0,6 million d'u.c., pour dix ans à 6,9 %) le 29 mars, pour la rationalisation et l'augmentation des capacités de production d'une laiterie à Esbjerg au Danemark dans le sud-ouest du Jutland ; le 17 avril, un prêt global d'une contre-valeur de 15 millions de couronnes danoises (2,1 millions d'u.c., pour dix ans à 8,25 %) a également été accordé au Conseil de développement régional du Danemark pour le financement de petites et moyennes entreprises industrielles dans les régions de développement ;

— Deux prêts d'une contre-valeur totale de 31 millions de livres (48,3 millions d'u.c.), le 6 avril au National Water Council pour l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et d'égouts dans le nord de l'Angleterre. Le premier prêt s'élève à 16 millions de livres (pour quinze ans et à 8,55 %) ; le second à 15 millions de livres (pour vingt ans et à 9,30 %) ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 1 375 000 livres irlandaises (2,1 millions d'u.c., pour huit ans et à 7,45 %) accordé le 7 avril au ministère des finances et rétrocédé à la Shipping Finance Corporation et ensuite à la British and Irish Steam Packet Company, financera un nouveau car-ferry renforçant les liaisons entre l'Irlande et la Grande-Bretagne ;

— Un prêt d'une contre-valeur de 55 millions de francs français (9,5 millions d'u.c., pour quinze ans et à 10,20 %) le 7 avril à la Société sidérurgique Châtillon-Neuves-Maisons pour le financement d'investissements de productivité dans diverses usines de la société en Lorraine et dans le nord de la France.

Banque interaméricaine de développement

Prêts au Paraguay, au Brésil et à l'Equateur

LA Banque interaméricaine de développement annonce quatre prêts en faveur des pays suivants :

— Paraguay (23 mars) : deux prêts d'un montant total de 12,6 millions de dollars destinés à la remise en état du réseau routier ; 10,6 millions de dollars proviennent des ressources interrégionales de la Banque (d'une durée de vingt-cinq ans et à 7,50 %) et 2 millions de dollars ont été accordés à l'aide de ses ressources ordinaires (pour vingt-cinq ans et à 4 % l'an) ;

— Brésil (11 avril) : 77,5 millions de dollars (à l'aide des ressources interrégionales de la Banque, pour vingt ans au taux de 7,50 %) rétrocédés à la Centrais Eletricas do Sul do Brasil pour l'extension du réseau d'énergie électrique dans le sud du pays ;

— Equateur (11 avril) : 9,6 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans et à 1 % l'an pendant les dix premières années et à 2 % ensuite) pour le développement du réseau téléphonique dans les zones rurales.

EMISSIONS D'OBLIGATIONS. — *Une émission d'obligations de la Banque interaméricaine a été offerte au public le 13 avril dernier par un syndicat de banques suisses ayant à sa tête la Swiss Bank Corporation, l'Union Bank of Switzerland et la Swiss Credit Bank. D'un montant de 80 millions de francs suisses, cette émission à quinze ans porte intérêt à 4,25 % ; intitulée « obligations à quinze ans et à 4,25 % de 1978 en francs suisses », elle porte la date du 19 avril et viendra à échéance en 1993.*

D'autre part, le 17 avril, la Banque a annoncé la vente au pair, en dehors du marché des Etats-Unis, d'une émission d'obligations d'un montant de 35 millions de dollars. Ces obligations portent intérêt à 7,7 % l'an et viendront à échéance le 15 avril 1980 ; elles ont été achetées par des banques centrales ou des agences gouvernementales de dix-neuf pays membres de la Banque.

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL. — *Au cours de sa dix-neuvième session annuelle, le conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine, réuni le 17 avril à Vancouver, a pris connaissance du rapport annuel 1977 qui lui était présenté par M. Antonio Ortiz Mena, président de la Banque.*

Selon ce document, la Banque aura fourni, l'an dernier, un volume record de 1,8 milliard de dollars pour le développement économique et social de l'Amérique latine. 1 809 millions de dollars ont été fournis sous forme de prêts, contre 1 528 millions de dollars en 1976 : soit une augmentation de 18 % ; 44,5 millions de dollars ont, d'autre part, été accordés au titre de la coopération technique non remboursable ou à remboursement conditionnel, contre 30,9 millions de dollars en 1976 : soit une augmentation de 44 %. L'année écoulée aura également été marquée par l'admission de sept nouveaux membres, dont six pays européens (Autriche, Finlande, France, Italie, Pays-Bas et Suède) et un pays de la région (Bahamas). En résumé, la région a enregistré un taux de croissance de plus de 5 % pendant 1977, contre 4,8 % en 1976 et 3 % en 1975.

● BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque asiatique de développement a approuvé le 16 mars l'octroi de cinq lignes de crédits d'un montant de 50 millions de dollars (d'une durée de quinze ans au taux de 7,65 %) accordées à la Banque de développement coréenne pour le financement d'opérations de prêts en faveur de l'industrie privée de 1978 à 1980.*

— *D'autre part, le 2 mars, le conseil des directeurs a approuvé la nomination de M. S. Stanley Katz au poste de vice-président de la Banque pour un mandat de cinq ans à dater du 1er avril dernier. Il remplace à ce poste M. C.S. Krishna Moorthi.*

— *La Banque asiatique a annoncé le 13 avril une nouvelle émission d'obligations en Allemagne de l'Ouest à la suite d'un accord conclu avec un syndicat de banques allemandes ayant à sa tête la Dresdner Bank, la Commerzbank et la Westdeutsche Landesbank Girozentrale. D'un montant de 100 millions de deuschemarks (l'équivalent d'environ 50 millions de dollars), ces obligations ont été émises à 99,75 % du pair ; elles portent intérêt au taux de 5,50 %, payable annuellement le 1er mai de chaque année. Cette émission viendra à échéance le 1er mai 1988.*

● BANQUE CENTRAMERICAINE D'INTEGRATION ECONOMIQUE. — *La Banque centraméricaine d'intégration économique (B.C.I.E.) a consenti deux prêts au Nicaragua :*

— *23 millions de dollars (22 mars) pour le financement d'un programme de lutte contre la rhoya dont l'apparition, dans le département de Carazo en décembre 197., avait menacé les plantations de café de ce pays ;*

— *3 600 000 dollars (3 avril) destinés aux travaux de construction de l'échangeur régional de Tegucigalpa, qui reliera les routes de l'Orient à celle du Nord et de l'Olancho.*

● BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES CARAIBES — *L'Agence pour le développement international des Etats-Unis (IDA) a consenti le 14 mars un prêt d'un montant de 6 500 000 dollars (pour trente ans) à la Banque de développement des Caraïbes. Cette contribution permettra la création d'un Fonds ayant pour mission le financement des programmes de développement des offices de commercialisation des produits de l'agriculture dans les pays les moins développés de la zone ainsi qu'à la Barbade. La participation de la Banque s'élève à 260 000 dollars.*

Système économique latino-américain

Quatrième session du conseil

LE conseil ministériel du Système économique latino-américain (SELA) a tenu sa quatrième session ordinaire du 3 au 6 avril à Caraballeva (Venezuela). Les représentants des vingt-cinq Etats membres (pays d'Amérique latine et des Caraïbes) ont participé à la réunion, ainsi que, notamment, MM. Gamani Corea, secrétaire général de la CNUCED, et Enrique Iglesias, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine.

Le Conseil a fait le point des activités du SELA au cours de l'année écoulée, il a adopté son rapport annuel ainsi que le budget du secrétariat permanent pour 1978. Le Surinam a fait part de sa prochaine adhésion, et diverses décisions ont été prises concernant les points suivants : négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération technique avec le Canada ; mesures visant à renforcer le mécanisme des comités d'action ; établissement éventuel d'un mécanisme de financement des projets de préinvestissement ; premières études à effectuer en vue de la création d'un réseau d'information d'ordre technologique ; consultations pour la coordination des activités en matière de commerce extérieur ; intégration économique et liens entre les mécanismes de paiement propres à la région ; consultations portant sur des plans de coopération régionale en matière agricole et alimentaire.

Le conseil du SELA a aussi exprimé sa solidarité avec la Bolivie, à la suite des mesures prises par les Etats-Unis pour mettre en vente des quantités d'étain qui ont fait baisser le cours de ce minerai (les Etats-Unis ne font pas partie du SELA). Il aussi exprimé sa préoccupation devant la persistance, dans la loi de commerce extérieur des Etats-Unis, de discriminations à l'encontre de l'Amérique latine.

GROUPEMENTS ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Groupe andin

Intégration économique et problèmes sociaux

LES aspects sociaux de l'intégration régionale andine ont fait l'objet d'une réunion à Lima le 25 mars rassemblant les secrétaires exécutifs des trois accords d'intégration ayant trait à des questions sociales et culturelles : accord Andrès Bello, signé le 21 janvier 1970 et concernant l'éducation, la science et la culture ; accord Hipolito Unanue, signé le 15 décembre 1971 (santé publique) et accord Simon Rodriguez, signé le 22 octobre 1973 (activités socio-professionnelles).

Il s'agissait d'examiner les moyens de donner un contenu social à l'intégration économique des pays andins, essentiellement en adaptant les objectifs de croissance aux impératifs définis dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, etc. Les secrétaires exécutifs ont décidé de consacrer leur prochaine réunion à une première approche des problèmes liés à une politique sous-régionale de l'emploi en fonction des perspectives ouvertes au marché du travail par les programmes sectoriels de développement mis en place dans le cadre du Groupe andin pour l'industrie automobile, de la machine-outil, de la pétrochimie et les industries pharmaceutiques et chimiques.

SYSTEMES DE PREFERENCES GENERALISEES. — *Des spécialistes des gouvernements des cinq pays membres du Groupe andin ainsi qu'une délégation de la CNUCED, réunis du 1er au 4 avril à Lima, ont analysé les différents systèmes de préférences généralisées actuellement en vigueur, notamment dans la C.E.E., aux Etats-Unis et au Japon, tout en soupesant les avantages et les inconvénients de chacun d'eux.*

AJOURNEMENT DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION DE LA COMMISSION. — *La vingt-quatrième session ordinaire de la Commission, qui devait avoir lieu du 27 au 31 mars a été ajournée. La Commission devait adopter, à cette occasion, un protocole additionnel à l'accord de Cartagena portant sur l'étalement des échéances de l'intégration sous-régionale : des difficultés seraient apparues au niveau du Comité (la Junta), saisi des aspects techniques de ce texte.*

PROTECTION DU CHEPTEL. — *La première réunion du groupe d'experts gouvernementaux chargé de l'élaboration d'un projet sous-régional de coopération technique dans les domaines de la santé du cheptel et de la médecine vétérinaire s'est tenue à Lima les 26 et 27 mars.*

Ce projet devrait fournir aux pouvoirs publics les moyens de lutter contre des fléaux tels que la brucellose, la rage des bovins, la tuberculose et la fièvre aphteuse, responsables d'une perte de la production sous-régionale annuelle estimée à 35 % du total.

O.C.D.E.

Au conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie

AUX termes d'un accord signé le 13 avril à Tokyo par cinq pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), le Japon prendra la direction d'un nouveau projet de recherche et de développement sur l'énergie des vagues (coût du projet : 3 millions de dollars). Un autre projet, consacré à la reconversion de la biomasse, est également lancé par cinq Etats membres. Par ailleurs, le Japon et le Canada ont adhéré à plusieurs accords de l'A.I.E. en matière de recherche et de développement dans le domaine énergétique (économies d'énergie, climatisation au moyen de l'énergie solaire, énergie éolienne et énergie de fusion).

La signature ou l'élargissement de ces accords ont eu lieu à l'occasion de la trente-cinquième réunion du conseil de direction de l'Agence, les 12 et 13 avril à Tokyo. Les travaux du conseil ont porté sur : l'évaluation des examens des programmes énergétiques nationaux élaborés par les pays membres sur la base des douze principes de politique énergétique (adoptés par la réunion ministérielle de l'A.I.E. en octobre 1977 à Paris) ; l'évaluation (pour la première fois) des programmes nationaux de recherche et de développement ; l'examen d'une étude du secrétariat de l'Agence intitulée *Perspectives pour le charbon vapeur jusqu'à l'horizon 2000* ; l'évaluation préliminaire du développement de l'énergie nucléaire dans les pays membres, des tendances récentes du marché pétrolier international et des activités en cours à l'A.I.E. sur les relations internationales dans le domaine de l'énergie.

COMITE DE L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET DES ENTREPRISES MULTINATIONALES. — *Le comité de l'investissement international et des entreprises multinationales de l'O.C.D.E. s'est réuni à Paris du 11 au 13 avril. La première journée de ses travaux a été consacrée à des échanges de vues avec le comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la commission syndicale consultative (TUAC). Ces échanges de vues (dont le premier a eu lieu en mars 1977) sont prévus dans la décision du conseil de l'O.C.D.E. sur les procédures de consultation intergouvernementale concernant les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (juin 1976).*

Le 12 avril, M. Wedige von Dewitz (République d'Allemagne fédérale) a été élu président du comité.

PRIX A LA CONSOMMATION. — *Selon l'O.C.D.E., la hausse de 0,7 % des prix à la consommation dans la zone O.C.D.E. a été légèrement plus forte en février qu'en janvier ; par contre, l'augmentation sur un an est tombée à moins de 8 %. Pour les six mois se terminant en février, le taux annuel d'augmentation a été légèrement inférieur à 7 %, aidé en cela par des facteurs saisonniers plutôt favorables. La légère réaccélération des prix depuis le début de l'année a été surtout ressentie en Amérique du Nord où on l'a attribuée à une remontée en flèche des prix alimentaires de détail.*

RECENTES PUBLICATIONS

● *Pays-Bas*, dans la série « Etudes économiques », mars 1978, 67 pages.

● *L'environnement et l'utilisation de l'énergie dans les régions urbaines*, 1978, 121 pages.

● *Utilisation des déchets et sous-produits en technique routière* : dans ce rapport, l'O.C.D.E. préconise l'utilisation plus poussée des déchets dans la construction de routes et, notamment, des déchets de mines et de carrières et ceux provenant de l'industrie métallurgique. 1978, 174 pages.

● *L'industrie de l'électricité* : analyse de l'offre et de la demande d'électricité dans les pays membres pour la période 1972-1975. 1978, 82 pages.

● ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE. — *Les perspectives économiques pour les pays membres et pour l'économie mondiale ont été au centre des travaux du comité consultatif de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.), réuni à Genève les 10 et 11 avril. Le comité, qui rassemble des représentants des divers milieux économiques des sept pays membres (industrie, syndicats, commerce et agriculture), a également examiné l'état des négociations pour un accord commercial multilatéral entre les pays de l'A.E.L.E. et l'Espagne, et la question des relations futures entre l'Association et la Yougoslavie, dans le domaine de la promotion du commerce et de la coopération industrielle.*

— Le Fonds A.E.L.E. de développement industriel en faveur du Portugal a approuvé au cours de sa première année de fonctionnement (qui s'est achevée le 31 janvier 1978), des prêts totalisant 941 millions d'escudos (23,5 millions de dollars) pour la réalisation de projets d'investissements industriels au Portugal. D'après le premier rapport annuel du Fonds publié le 27 avril, les prêts, destinés à contribuer à la modernisation ou à la création de petites et moyennes entreprises, assureront la création de plus de mille emplois. Des prêts ont été accordés pour la réalisation de projets dans treize des dix-huit districts du Portugal continental.

● ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-COMMERCE. — *La vingtième réunion de la commission consultative des problèmes monétaires de l'Association latino-américaine de libre-commerce (A.L.A.L.C.), formée d'experts des banques centrales des onze pays membres ainsi que de la République dominicaine, s'est tenue à Santiago du Chili du 14 au 19 mars. La réunion s'est consacrée à l'examen du fonctionnement des mécanismes financiers de l'Association au cours de l'année écoulée, spécialement au problème de l'augmentation du plafond des ressources de l'Accord de Saint-Domingue destinées, on le sait, au financement des déficits temporaires des balances des paiements des pays membres. Il a aussi été question du renouvellement, jusqu'au 31 décembre prochain, de la ligne de crédit de 30 millions de dollars mise à la disposition de l'A.L.A.L.C. par la Banque centrale du Venezuela.*

La commission s'est aussi préoccupée des progrès réalisés dans l'installation, au niveau national, de nouvelles procédures administratives à la suite de l'introduction à la bourse de New-York, en septembre 1976, des acceptations bancaires latino-américaines-A.L.A.L.C. Autres questions à l'ordre du jour : la création d'un instrument de financement à moyen terme des échanges régionaux dans le cadre du système des paiements de l'A.L.A.L.C. et l'étude d'un projet d'accord sur l'association des systèmes de paiements de l'Association de Montevideo et des banques centrales du Marché commun centraméricain (M.C.C.A.).

— D'après les conclusions de la cinquième réunion sur l'industrie de l'aluminium, qui s'est tenue du 28 au 30 mars dernier, le taux annuel de production d'aluminium en Amérique latine s'établirait dans les cinq prochaines années à un niveau supérieur à la moyenne mondiale. Ces prévisions se heurteraient cependant au problème du coût de l'énergie et à l'inadaptation de la production à la structure de la demande. Les participants ont envisagé un recours éventuel à de nouveaux mécanismes d'échange en fonction des règles du traité de Montevideo qui favoriseraient le développement du marché régional et élèveraient le taux moyen de consommation par tête.

● CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — *Une réunion entre dirigeants de la Chambre de commerce internationale (C.C.I.) et de trois organisations intergouvernementales s'est tenue le 21 mars à Paris sur les thèmes suivants : évolution de la situation économique et monétaire sur le plan mondial et perspectives de développement de la coopération internationale, sous la direction de M. Van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), et de M. Carl-Henrik Winqwist, secrétaire général de la C.C.I., les sociétés transnationales, sous la direction de M. Klaus Aksel Sahlgren, directeur exécutif du Centre des Nations unies sur les sociétés transnationales ; les négociations commerciales internationales du GATT, sous la direction de M. Olivier Long, directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ; enfin, les relations Nord-Sud.*

● CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT. — *La conférence des Nations unies sur l'huile d'olive, réunie à Genève du 5 au 7 avril, sous les auspices de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a établi le texte d'un protocole reconduisant, pour un an à dater du 31 décembre 1978, l'actuel accord sur l'huile d'olive (datant de 1963 et reconduit une première fois en 1973). Ce protocole, ouvert à la signature de tous les Etats membres de la CNUCED, entrera en vigueur dès qu'il aura été signé par six pays principalement producteurs représentant 60 % de la production mondiale d'huile d'olive, et trois pays principalement consommateurs.*

— Le comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits de base, dont la cinquième session s'est déroulée à Genève du 13 au 17 mars, a décidé d'entreprendre, à sa prochaine session, en juillet, un examen général de la mise en œuvre du programme intégré. Au cours des travaux du comité, tous les groupes ont déploré la lenteur des progrès réalisés jusqu'à présent dans les négociations, tant sur un fonds commun que sur les différents produits pris séparément.

● CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ETAIN. — *Le Conseil international de l'étain, réuni à Londres du 12 au 14 avril, n'a pu parvenir à un accord entre pays producteurs et pays importateurs d'étain. Les pays producteurs (la Malaisie et la Bolivie principalement) demandaient que le prix plancher de l'étain soit relevé de 1 300 à 1 400 dollars malaisiens et le prix plafond de 1 400 à 1 700 dollars. Les producteurs réclamaient également des assurances concernant le volume et le rythme d'écoulement des stocks que les Etats-Unis se proposent de vendre. Ils se sont heurtés à l'opposition des Etats-Unis, appuyés par le Japon et l'Allemagne occidentale. Une formule de compromis visant à renforcer les pouvoirs d'intervention du Conseil sur le marché n'a pu être adoptée.*

● GATT. — *Une réunion entre les Etats-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne, partenaires des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'est tenue à Genève le 10 avril. A l'issue de cette réunion, le représentant américain, M. Robert Strauss, a indiqué que les négociations du « Tokyo round » pourraient aboutir fin juillet.*

● MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN. — *Les coordonnateurs chargés de la révision de la politique tarifaire centraméricaine ont tenu leur neuvième session à Tegucigalpa (Honduras), du 17 au 21 avril. Ils ont procédé à un examen global d'un texte d'avant-projet, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation au niveau technique dans un délai relativement rapproché.*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Les résultats du Conseil européen

LE Conseil européen qui s'est tenu les 7 et 8 avril à Copenhague a pris une décision politique : il a fixé à juin 1979 la date des élections au Parlement européen. Mais, surtout, il a amorcé sur le plan économique une politique visant à stabiliser les changes et permettre ainsi une croissance économique plus ambitieuse de 4,5 %.

Le président de la Commission des Communautés, M. Roy Jenkins, a révélé devant la presse, à l'issue du Conseil, que la Communauté européenne entend se donner une nouvelle dimension dans le domaine monétaire pour accroître la stabilité des changes en Europe et pour exercer une influence plus grande dans le monde. Le Conseil européen, qui se tiendra à Brême au début de juillet, aura à mettre le point final à cette politique monétaire communautaire, ce qui permettra aux pays européens de participer à la mi-juillet au « sommet » économique occidental avec une position commune solide face aux Etats-Unis et au Japon. L'objectif des propositions envisagées serait, selon M. Jenkins, d'associer les monnaies européennes qui flottent séparément (franc français, lire italienne, livre britannique) au « serpent » monétaire européen (les monnaies qui flottent de concert : mark, florin, franc belge et couronne danoise, et qui sont fortes).

Pour ce faire, il faudra mobiliser des montants considérables par l'intermédiaire du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) et utiliser, au lieu du dollar, l'unité de compte européenne pour les règlements entre banques centrales européennes.

Cet objectif ambitieux sera difficile à atteindre sans une volonté politique de coopération entre les Neuf : selon les participants au Conseil de Copenhague, cette volonté est maintenant évidente.

Pour le reste, le Conseil a approuvé la création d'une Fondation européenne pour la culture dont le siège serait à Paris et une déclaration verbale sur le Liban et le Proche-Orient qui condamne sans les nommer les récentes activités israéliennes et approuve la politique de paix du président Sadate.

Le Conseil a également décidé de maintenir la pression européenne sur le Japon en matière commerciale, a approuvé une résolution sur le terrorisme et sur l'espace juridique européen, sur la pollution et, surtout, en même temps que la date des élections européennes, il a rendu publique une déclaration sur la démocratie qui doit affirmer le pluralisme et le respect des droits de l'homme.

Décision des ministres des affaires étrangères sur le commerce international

Le conseil des ministres des affaires étrangères des Neuf a été dominé le 4 avril par la préparation du Conseil européen. Plusieurs dossiers importants ont toutefois été abordés à Luxembourg.

La France a refusé comme prévu de rouvrir les négociations sur l'accord Euratom, qui prévoit la fourniture par les Etats-Unis d'uranium enrichi à l'Europe. Selon les observateurs, le refus opposé par la France risque de provoquer une nouvelle crise dans l'approvisionnement de l'Europe, et particulièrement de la R.F.A. en combustible nucléaire.

La France a par ailleurs proposé des mesures destinées à éviter le renouvellement de catastrophes comme celle de l'« Amoco-Cadiz ». Il s'agirait d'imposer de nouvelles normes de sécurité pour le transport du pétrole dans la Manche. Selon M. de Guiringaud, quelque 500 millions de tonnes sont transportées chaque année à travers la Manche. Les instances communautaires se saisiront de cette question dans un délai très rapproché.

Le conseil des ministres des affaires étrangères de la C.E.E. a d'autre part accepté le 4 avril à Luxembourg l'arrangement conclu entre la Commission européenne et le Japon stabilisant en 1978 les importations nippones d'acier dans le Marché commun au niveau de 1976.

Les Japonais bénéficieront finalement d'une marge de pénétration de 6 % pour les aciers ordinaires et de 4 % pour les aciers spéciaux.

Par ailleurs, le conseil des ministres a donné le « feu vert » à la Commission européenne pour les négociations d'arrangements similaires sur les importations de produits sidérurgiques espagnols, sud-africains et tchécoslovaques dans la C.E.E. Ces trois pays pourront, comme le Japon, bénéficier de marges de pénétration de 6 % pour les aciers ordinaires et de 4 % pour les aciers spéciaux.

Les ministres ont adopté une position plus dure à l'égard des Japonais en examinant les développements de la négociation tarifaire de Genève, dite du « Tokyo round ». Estimant insuffisantes les offres de réduction tarifaires faites par le Japon et les Etats-Unis, ils ont approuvé une liste d'exception ramenant les réductions tarifaires offertes par la C.E.E. de 40 à 33 %. Au cas où ni les Américains ni les Japonais ne modifieraient leur position, une liste supplémentaire et conditionnelle a été adoptée sur proposition des experts européens. Pour la première fois figure sur cette liste la « mise en exception » éventuelle des tarifs appliqués aux voitures japonaises importées en Europe. Cette décision a été interprétée comme un très net durcissement de l'attitude des Neuf.

Reprise de la querelle entre « économistes » et « monétaristes »

La relance monétaire de l'Europe des Neuf annoncée après le « sommet » européen de Copenhague risque d'être plus difficile que prévu. Lors de la réunion des ministres des finances des Neuf le 17 avril à Luxembourg, la vieille querelle entre les « économistes » et les « monétaristes » a resurgi.

Pour le chancelier de l'échiquier, M. Denis Healey, l'essentiel est que les pays de la C.E.E. confirment au « sommet » européen de Brême, au mois de juillet prochain, l'objectif commun de croissance de 4,5 % valable pour la C.E.E. jusqu'au milieu de 1979.

Il ne faut pas faire de politique anti-américaine, a ajouté M. Healey. Selon lui, la stabilisation des relations de changes entre les monnaies de la C.E.E. serait une bonne chose, mais l'essentiel est d'établir des relations stables entre le dollar, le yen japonais et le deutschemark. De son côté, M. Werner Matthoefer, ministre des finances de la R.F.A., s'est montré sceptique sur les chances de parvenir à un tel chiffre de croissance. Selon lui, la R.F.A. devrait arriver à un taux annuel de 6 %, ce qui paraît impossible à l'heure actuelle.

Sur le plan monétaire, le grand argentier allemand s'est montré très prudent. Il a certes reconnu qu'il fallait améliorer la cohésion de la C.E.E., mais il a surtout insisté sur le maintien du système actuel du « serpent », qui permet au deutschemark, au franc belgo-luxembourgeois, au florin néerlandais et à la couronne danoise de flotter de concert à l'égard du dollar. Il faut renforcer le « serpent », a dit M. Matthoefer, mais ne pas en changer les règles du jeu.

A l'opposé, la Commission de la C.E.E. et son président, M. Roy Jenkins, donnent toujours la priorité à la relance monétaire. La Commission estime, en particulier, qu'il faut assurer des relations plus stables entre les monnaies du « serpent » et celles qui flottent librement à l'égard du dollar (franc français, livre anglaise, et lire italienne). Vers l'extérieur, une telle stabilité donnerait, selon la Commission européenne, un poids accru à la C.E.E. pour contribuer au nécessaire dialogue avec les Etats-Unis sur le plan monétaire.

Un rapport de la C.E.E. sur l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun

L'élargissement de la C.E.E. à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne coûtera 1 milliard de dollars à la « tirelire » communautaire, estime un projet de rapport de la Commission européenne aux Neuf adopté le 19 avril à Bruxelles.

Ce rapport, baptisé « Fresque sur l'élargissement », souligne notamment que l'élargissement de la C.E.E., souhaitable sur le plan politique, risque d'accroître le chômage, posera des problèmes difficiles dans le secteur agricole, et pourrait affecter la réalisation de l'union économique et monétaire européenne. Pour permettre au Portugal, dont le niveau de vie est largement inférieur à la moyenne communautaire, de s'adapter au niveau de la C.E.E., le projet prévoit une aide spéciale à Lisbonne pendant plusieurs années.

Sur le plan agricole, l'adhésion à la C.E.E. des trois pays candidats, souligne le projet de rapport, implique un accroissement important des actifs (+ 55 %), de la superficie (+ 49 %), des exploitations (57 %) et de la production agricole de la communauté européenne. L'entrée de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne amplifiera les déséquilibres existants sur le plan agricole dans la communauté actuelle.

La Commission européenne craint également une augmentation des excédents dans les secteurs du vin, de certains fruits et légumes frais et de l'huile d'olive.

Sur le plan industriel, l'adhésion de trois nouveaux pays provoquera une augmentation de capacités de production dans des secteurs déjà sensibles de l'économie de la C.E.E. Les restructurations industrielles nécessaires aggraveraient alors notablement le chômage dans la C.E.E., note le projet de rapport. A l'heure actuelle, les neuf pays de la C.E.E. et les trois pays candidats totalisent déjà plus de 7,5 millions de sans emploi. La Commission européenne se montre également réticente pour accorder tout de suite la libre circulation des travailleurs dans une Communauté européenne élargie et estime que des mesures de transition seront nécessaires.

Sur le plan économique général, estime le projet de « fresque », l'élargissement de la C.E.E. sera une opération difficile à réussir. Elle suppose un taux de croissance très élevé des pays membres actuels ainsi qu'une aide spéciale au Portugal, pays qui a le plus faible niveau de vie des trois candidats.

Le projet de la Commission européenne souligne que la période de transition pour les trois pays candidats devra être de l'ordre de dix ans, divisée en deux étapes.

Une première de cinq ans permettrait à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne de s'adapter à la législation communautaire. En fonction des résultats obtenus, on passerait à la seconde période qui serait également de cinq ans.

Enfin le projet souligne la nécessité dans le secteur institutionnel de recourir plus fréquemment au vote à la majorité et non plus à l'unanimité comme c'est le cas à l'heure actuelle.

JUSTICE. — *La Cour européenne de justice a rendu son arrêt le 20 avril dans le conflit qui opposait la France à l'Italie à propos de la taxe de 12 % perçue en France sur les importations de vins d'Italie. La Cour a estimé que cette taxe, perçue entre septembre 1975 et avril 1976, était contraire au droit communautaire.*

CHOMAGE DES JEUNES. — *La Commission européenne a décidé de dégager un crédit de 110 millions d'unités de compte (l'équivalent de 600 millions de francs) afin de favoriser la création d'emplois pour les jeunes. Cette décision qui sera appliquée en 1979 permettra d'élargir les interventions du fonds d'aide sociale de la C.E.E., notamment dans les régions les plus défavorisées.*

LA GRANDE-BRETAGNE DEMANDE UNE REDUCTION DES DEPENSES CONSACREES A LA POLITIQUE AGRICOLE. — *La Grande-Bretagne a demandé, le 3 avril, une réduction des dépenses consacrées à la politique agricole commune qui représentent 75 % du budget de la C.E.E.*

Le représentant britannique, M. Davis, a notamment estimé, au cours d'une réunion conjointe des ministres des affaires étrangères et des finances des Neuf, à Luxembourg, consacrée aux grandes orientations budgétaires de la C.E.E. pour l'année 1979, que les efforts des ministres devraient se porter sur l'augmentation des crédits affectés à la politique régionale et sociale et énergétique, plutôt que sur le maintien des crédits considérables affectés au soutien des marchés agricoles.

AGRICULTURE. — *La négociation sur la fixation des prix agricoles européens pour la campagne 1978-1979 n'a guère progressé le 4 avril à Luxembourg. Chacun des ministres de l'agriculture de la C.E.E. a mis l'accent sur les différentes priorités nationales mais les véritables négociations n'ont pas débuté.*

ACCORD COMMERCIAL AVEC LA CHINE. — *Pour la première fois dans son histoire, la C.E.E. a signé, le 3 avril à Bruxelles, un accord commercial avec un grand pays communiste, en l'occurrence la Chine.*

Sur le plan économique, le Marché commun, second partenaire commercial de la Chine derrière le Japon (volume des échanges : 2 milliards de dollars) souhaite prospecter un marché chinois de 900 millions de consommateurs. De son côté, la Chine, jusqu'ici repliée sur elle-même sur le plan commercial, désire vendre davantage à l'Europe des Neuf. C'est pourquoi Pékin a demandé et obtenu deux clauses qui lui sont favorables : la clause de la nation la plus favorisée, que la C.E.E. n'accorde pas à l'U.R.S.S. Elle étend automatiquement à la Chine les concessions douanières faites aux autres partenaires commerciaux du Marché commun. Une seconde clause, celle « de la prise en considération favorable », privilégie en quelque sorte la Chine sur le marché européen, tandis que Pékin s'engage, de son côté, à donner pour ses achats la priorité à l'Europe des Neuf.

EURATOM

La renégociation de l'accord nucléaire avec les Etats-Unis

LA France a refusé le 4 avril à Luxembourg d'accepter l'ouverture de conversations avec les Etats-Unis sur la renégociation de l'accord nucléaire conclu entre l'Euratom et les Etats-Unis, comme le proposaient la Commission européenne et ses huit partenaires. Ce refus risque, estime-t-on dans les milieux communautaires, de provoquer un embargo américain sur les livraisons d'uranium faiblement et hautement enrichi, notamment à destination de l'Allemagne de l'Ouest, premier client de l'uranium enrichi américain. En effet, la nouvelle loi votée par le Congrès américain le 9 mars dernier prévoit un renforcement des contrôles sur le transport, le stockage et le retraitement d'uranium enrichi. Elle accordait un délai d'un mois aux pays concernés pour répondre à la demande de renégociation des accords existants.

Le refus français est fondé à la fois sur une question de droit et une question politique. M. Louis de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, a souligné devant ses partenaires que le droit interne américain ne pouvait en aucun cas avoir la primauté sur le droit international. L'accord Euratom - Etats-Unis signé en 1959 est valable jusqu'en 1995.

Sur le plan politique, la Communauté européenne avait accepté de participer aux travaux sur l'évaluation du cycle du combustible nucléaire réclamé par les Etats-Unis à la condition que les accords existants ne soient pas remis en cause, du moins jusqu'à la fin des travaux de cet organisme. Enfin, on estime du côté français que la menace d'embargo sur les livraisons d'uranium enrichi à l'Europe des Neuf ne semble pas très crédible à l'heure actuelle et que le président américain Carter n'est pas lié par le délai de trente jours établi par le Congrès américain.

Parlement européen

Inquiétudes devant la pratique du dumping

DANS une résolution adoptée le 11 avril sur présentation de sa commission des relations économiques extérieures, le Parlement européen s'est déclaré inquiet devant la pratique du dumping et la concurrence « sauvage » qui menace l'Europe. Il a souhaité la création rapide d'une banque européenne d'exportation en vue d'encourager les exportations communautaires, et demandé des efforts accrus dans l'instauration des relations avec les pays à commerce d'Etat.

D'autre part, le Parlement a suggéré à la Commission quelques objectifs à suivre dans le cadre du « Tokyo round », notamment l'harmonisation progressive des tarifs douaniers par une réduction maximale des tarifs les plus élevés, et des réductions maximales en ce qui concerne les barrières non tarifaires.

Le vice-président de la C.E.E., M. Wilhem Haferkamp, rentrant de Genève, a déclaré qu'en ce qui concerne les négociations au sein du GATT en matière de droits de douane, *« nous voyons des possibilités d'une réduction plus rapide des tarifs maximum »*, réduction qui, à son avis, devrait se faire par étapes entre 1980 et 1983.

LES RESULTATS DU CONSEIL EUROPEEN. — *Les résultats du Conseil européen de Copenhague ont fait l'objet d'un long débat, le 12 avril, devant le Parlement européen. Le président en exercice du Conseil, M. K.B. Andersen, et M. Roy Jenkins, président de la Commission européenne, se sont plu à souligner le caractère positif et utile du « sommet ». M. Andersen a relevé la grande unité de vue qui s'est manifestée entre les Neuf et a fait état de son espoir de voir la réunion de Copenhague constituer un point de départ important pour l'avenir. M. Jenkins, pour sa part, a surtout trouvé un* « grand encouragement » *dans la cohésion des Neuf à l'égard des problèmes économiques et monétaires.*

Les parlementaires, cependant, furent nettement plus nuancés dans leur appréciation des résultats de Copenhague. Sur tous les bancs, ils se sont félicité avec une rare unanimité de la fixation définitive de la date des élections du Parlement européen en juin 1979, date qu'il convient maintenant de respecter « sans échappatoire ». *La satisfaction générale a, d'autre part, porté sur la déclaration sur la démocratie et les droits de l'homme, sur le terrorisme, sur la Fondation européenne et sur la pollution.*

Mais tous les groupes politiques ont reproché au Conseil européen de Copenhague d'avoir, encore une fois, manqué d'esprit concret en ce qui concerne le chômage, le redressement économique et la situation monétaire : « Le Conseil est resté très vague sur les points précis économiques et monétaires. Il n'a été précis que sur les nébuleux problèmes de culture. »

LA REGLEMENTATION DES TRANSPORTS ET DE LA POLLUTION MARITIMES. — *C'est en des termes passionnés que M. Michel Cointat, député français (R.P.R. d'Ille-et-Vilaine), a introduit, le 13 avril, devant le Parlement européen, le débat sur la réglementation des transports maritimes et la pollution des mers à la suite de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz. Rappelant que deux cent treize accidents du même genre avaient déjà eu lieu, l'ancien ministre de l'agriculture a demandé avec insistance à la Commission de ne pas se limiter à des discours, mais de passer à l'action.*

En ce qui concerne l'aide financière de la Communauté — 500 000 unités de compte — M. Cointat, tout en appréciant ce geste, a qualifié cette somme de « dérisoire ».

Au nom de la Commission européenne, M. Natali, commissaire responsable, a déclaré que la Commission n'entend pas rester impuissante, tant devant cette catastrophe que devant la pollution marine en général.

Selon la dernière évaluation en date (1973), a dit M. Natali, 1,6 milliard de tonnes de pétrole sont transportés par an, dont 6 millions de tonnes sont rejetés dans la mer. Il a précisé que les rejets effectués par les bateaux citernes constituent 18 % de la pollution marine, alors que les accidents interviennent pour 5 %.

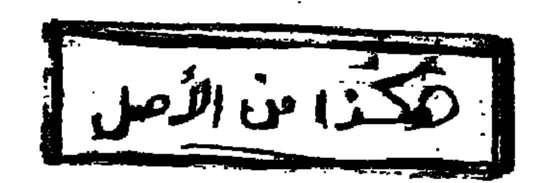
Pour arriver à bout de ce fléau, il faudrait entreprendre une action de grande envergure, a estimé M. Natali. Mais il a dû convenir que les très nombreuses conventions d'organisations internationales en matière de pollution marine, et qui, pour la plupart, ne sont pas encore ratifiées par les Etats membres, ne sont pas d'une efficacité évidente. Quant à l'extension d'une police des mers, M. Natali a souligné que « les Etats membres ont toujours été très réservés en ce domaine ».

AGRICULTURE. — *A l'issue d'un vote laborieux, le Parlement européen a approuvé, le 13 avril, de façon nuancée, les lignes directrices pour le développement des régions méditerranéennes de la Communauté, accompagnées de mesures dans le secteur agricole, telles qu'elles ont été communiquées par la Commission européenne au Conseil.*

CECA

Mise en place du volet extérieur du plan anticrise

LA mise en place du volet extérieur du plan Davignon contre la crise de l'acier semble désormais en bonne voie. Après les difficultés que nous avions signalées dans notre précédent numéro, l'accord a finalement été signé entre la C.E.E. et le Japon. Il prévoit une limitation à 1,2 million de tonnes en 1978 les livraisons d'acier japonais au Neuf, qui avaient atteint 1,4 et 1,6 million de tonnes les années précédentes ; ce qui tient compte de la réduction de la consommation sidérurgique en Europe. Le prix auquel cet acier pourra être importé sera inférieur de 2 % au prix minimal interne à la C.E.E. pour les aciers normaux et de 4 % pour les aciers spéciaux.



Ainsi les aciers étrangers pourront-ils continuer à pénétrer sur le marché européen, mais en quantité plus limitée. Pareillement des accords ont été signés avec l'Afrique du Sud, au niveau de 332 000 tonnes de livraisons possibles, avec l'Espagne (900 000 tonnes, soit 9 % de moins qu'en 1976) et avec la Tchécoslovaquie (667 000 tonnes, soit — 9 % également). A mesure que ces dispositions entreront en vigueur, les mesures antidumping appliquées par la C.E.E. aux importations d'acier à des prix inférieurs au tarif extérieur minimal ne seront plus maintenues.

Sur le marché intérieur, les Neuf continuent d'autre part à « faire le ménage » pour que le plan anticrise soit correctement appliqué. A la suite des nouvelles plaintes allemandes contre les « bresciani », ces petits producteurs italiens qui vendent à bas prix, un nouvel accord a été conclu à Milan limitant à 24 000 tonnes par mois les ventes d'aciers laminés italiens en Allemagne, à 21 000 tonnes celles qui sont destinées à la France et 2 000 tonnes celles qui sont destinées au Benelux. Parallèlement un accord a été conclu à Bruxelles à la fin d'avril fixant à 6 000 tonnes les ventes italiennes mensuelles à la Grande-Bretagne. Reste à savoir si cet accord sera mieux respecté que ceux qui avaient été signés précédemment. Moyennant une augmentation de l'ordre de 5 % de leurs ventes à l'étranger, les « bresciani » s'engagent à respecter les prix minimaux européens.

Les problèmes de la restructuration

L'aspect à plus long terme du plan Davignon — la restructuration des sidérurgies européennes — va maintenant faire l'objet d'études plus attentives. En guise de prélude à ce travail, la Commission européenne a procédé le 27 avril à un premier examen des « objectifs généraux acier pour 1980-1990 », document qui regroupe les prévisions de ses experts en sidérurgie.

Pour 1985, la consommation intérieure resterait encore largement en-dessous des prévisions antérieures, avec 116,9 millions de tonnes en tendance moyenne et 121,5 millions de tonnes en haute conjoncture. Ce ne serait qu'en 1990 que les anciennes prévisions pour 1980 seraient dépassées, avec 130,2 millions de tonnes en moyenne et 135,5 millions de tonnes en haute conjoncture. Compte tenu des progrès de la coulée continue (qui permet d'éviter des pertes dans les aciéries), la production d'acier brut de la Communauté nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande se situerait en 1980 en moyenne conjoncture à 137,5 millions de tonnes, soit environ 17 millions de tonnes de moins qu'en l'année record 1974, et 32,5 millions de tonnes de moins que les prévisions des anciens « Objectifs généraux » pour 1980 (170 millions de tonnes).

C'est dans cette perspective qu'il faut situer les soucis et les projets des sidérurgies nationales. A Paris, la chambre patronale a déclaré n'avoir « *aucun plan acier nouveau* », destiné à remplacer ou à compléter celui présenté il y a un an. En fait, le pari que représentait ce plan est en passe d'être perdu : Usinor et Sacilor, en pertes massives, n'ont plus de fonds propres et leur endettement approche de 120 % de leurs chiffre d'affaires ; elles doivent même emprunter pour assurer le service des dettes passées. Un nouveau train de suppressions d'emplois de 10 000 à 15 000 postes (1980-1982) pourrait s'ajouter à celui de 16 000 qui doit s'appliquer jusqu'au 1er avril 1979 et qui pourrait être lui-même porté à 20 000.

En Belgique, la sidérurgie du bassin de Charleroi, minée par la crise européenne de l'acier, se rapproche du groupe luxembourgeois Arbed, qui, on le sait, a pris le contrôle des aciéries sarroises de Roechling et de Neunkirchen. L'objectif n'est évidemment pas d'accroître les capacités de production, mais de les rationaliser, en abandonnant les plus anciennes au profit des plus performantes (comme l'aciérie belge Sidmar de Gand, située près de la mer). Le gouvernement de Bonn a, pour sa part, ouvert un crédit de 250 millions de D.M. à l'Arbed (remboursable en cinq ans) pour faciliter les investissements (1,3 milliard de D.M.) que prévoit celui-ci en Sarre. L'aide gouvernementale, complétée par des crédits régionaux, devrait permettre au groupe de créer progressivement 8 700 emplois en Sarre, où il supprimera 5.900 postes d'ici à 1983.

PRET DE CONVERSION A PEUGEOT-CITROEN. — *Un prêt de 80 millions d'unités de compte européennes (450 millions de francs environ) a été accordé par Bruxelles à la Société mécanique automobile de l'Est filiale de Peugeot-Citroën. Il est destiné à la construction d'une usine de moteurs à Ennery (Moselle) et à l'extension d'une fabrique de boîtes de vitesse à Metz, opérations qui devraient permettre de créer 4 000 emplois d'ici à 1985, dont un bon nombre pour les ex-travailleurs de la sidérurgie. C'est le plus important prêt du genre jamais accordé par les autorités européennes.*

PRIX D'ORIENTATION ET TAUX DE CHANGE. — *La Commission a décidé d'adapter aux variations des taux de change les prix d'orientation fixés pour l'acier, en augmentant le niveau de ces prix de 4 % en France, de 3,5 % en Italie et de 2,5 % au Royaume-Uni. La Commission n'a cependant pas procédé, comme prévu initialement, à une deuxième augmentation générale de 5 % des prix d'orientation pour l'ensemble de la Communauté. Après leur hausse de 5 % décidée le 1er janvier, la Commission a constaté avec satisfaction que ces prix étaient actuellement appliqués par la presque totalité des entreprises ; mais elle entend laisser au marché la possibilité de s'adapter à ce niveau, avant d'opérer une nouvelle augmentation.*

ASSOUPLISSEMENT DE L'EMBARGO BRITANNIQUE SUR L'ACIER SOVIETIQUE. — *Après le coup de semonce de janvier, Londres a décidé de remplacer son embargo sur les importations de produits sidérurgiques en provenance de l'U.R.S.S. par l'octroi de licences d'importation atteignant 7 500 tonnes d'ici à la fin du premier semestre. Les livraisons soviétiques étaient passées de 16 000 tonnes en 1976 à 95 000 tonnes en 1977.*

PRET AUX HOUILLERES FRANÇAISES. — *Un prêt de 700 millions de francs va être accordé par la CECA aux Charbonnages de France, pour la construction d'une centrale électrique de 600 MW à Carling. Bruxelles entend ainsi favoriser les efforts des houillères françaises pour l'écoulement et la valorisation de produits secondaires difficiles à commercialiser.*

AIDE A LA CONSTRUCTION SOCIALE. — *Un prêt de 2.945 660 florins a été accordé par Bruxelles à la société néerlandaise Huizenbezit Breesaap (Ijmuiden), en vue de faciliter le financement de la construction de logements sociaux pour le personnel de la sidérurgie néerlandaise. Ce crédit d'une durée de vingt-trois ans, au taux de 1 %, devrait permettre la construction de 133 nouvelles maisons et l'acquisition de 126 logements existants.*

BAISSE DE LA RENTABILITE DES HOUILLERES. — *La rentabilité des mines européennes a continué à se détériorer en 1977, les coûts de production augmentant plus rapidement que les recettes. Ces coûts se sont accrus l'an dernier de 3,6 % en Belgique, de 6 % en Allemagne fédérale, de 7,7 % en France et de 17,3 % en Grande-Bretagne, tandis que les recettes progressaient de 2,3 % en France, de 17,1 % en Grande-Bretagne, mais diminuaient de 1,2 % en R.F.A. et de 4,2 % en Belgique.*

AMENDES ET PRESCRIPTIONS. — *La Commission de Bruxelles a complété le traité de Paris en interprétant huit de ses articles relatifs aux amendes qu'elle peut infliger pour non-exécution de ses recommandations ou des règles d'information, de concurrence, de prix et d'investissement. Désormais, la prescription de ces amendes sera fixée à trois ans pour les infractions aux dispositions relatives aux demandes ou déclarations des parties intéressées, à la recherche de renseignements ou à l'exécution de vérifications ; à cinq ans pour les autres infractions. La prescription courra à compter du jour où l'infraction aura été commise. Toutefois, pour les infractions continues ou continuées, la prescription ne courra qu'à compter du jour où l'infraction aura pris fin.*

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Ligue des États arabes

Soixante-neuvième session du conseil des ministres des affaires étrangères

LE soixante-neuvième conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des Etats arabes s'est tenu au Caire les 27 et 28 mars, en l'absence de la Syrie, de l'Irak, de la Libye, de l'Algérie et du Yémen du Sud. Le conseil a approuvé le renouvellement du mandat de la Force arabe de dissuasion au Liban ; il a condamné l'attaque israélienne au Sud-Liban et décidé de soutenir l'action commune menée pour obtenir le retrait rapide des forces israéliennes.

Le conseil ministériel a recommandé la tenue d'un « sommet » arabe dans les « *plus brefs délais* » pour unifier toutes les potentialités arabes, afin de pouvoir faire face aux « *défis agressifs d'Israël* ». A cet effet, le conseil a décidé la constitution, sous la présidence du général Nemeiry (Soudan), d'un comité « *au plus haut niveau* » pour remédier aux différends inter-arabes et préparer une atmosphère propice à la tenue d'un tel « sommet ». Le conseil a décidé également de renforcer l'Organisation de la libération de la Palestine (O.L.P.) « *en sa qualité de représentant unique du peuple palestinien et de développer les capacités de l'O.L.P. dans le cadre de l'engagement arabe* ».

A propos de la situation dans la Corne de l'Afrique, les ministres ont condamné l'intervention « *agressive* » de l'Union soviétique et de Cuba dans cette région et ont demandé le retrait immédiat de leurs forces ; le conseil a également recommandé d'apporter à la Somalie, si elle devait être attaquée, une aide, militaire ou de tout autre nature.

Conseil de l'Europe

Au comité des ministres : affaire d'avortement en Allemagne occidentale

LA législation en matière d'avortement appliquée en République fédérale d'Allemagne ne viole pas la convention européenne des droits de l'homme qui garantit le droit au respect de la vie privée : telle est la décision adoptée le 5 avril par le comité des ministres du Conseil de l'Europe. Deux ressortissantes allemandes, dans une requête soumise à la Commission européenne des droits de l'homme, avaient allégué que l'arrêt de la cour constitutionnelle fédérale (25 février 1975) constituait une violation de certains articles de la convention, notamment de l'article 8 (droit au respect de la vie privée) et de l'article 9 (liberté de religion) ; les requérantes soutenaient que la violation résultait du fait qu'elles n'étaient pas libres de se faire avorter en cas de grossesse non désirée. Dans son rapport, la commission avait conclu que les dispositions légales qui existent en droit allemand depuis l'arrêt de 1975 ne portaient pas atteinte à leur droit au respect de la vie privée. Le comité des ministres, faisant sien l'avis de la commission, a décidé qu'il n'y avait pas violation de la convention européenne.

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME. — *Le 18 avril, la commission européenne des droits de l'homme a porté deux affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme : la requête introduite en décembre 1972 par M. Fritz Winterwerp contre les Pays-Bas (internement dans un asile d'aliénés, sans que le requérant ait été entendu par un juge ou par un avocat ou ait eu communication des décisions concernant son internement) et l'affaire Marckx (concernant le statut des enfants nés hors mariage en Belgique).*

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE. — *La session de printemps de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est tenue du 24 au 28 avril à Strasbourg. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro du Monde diplomatique.*

COLLOQUE SUR LE ROLE DES PARTIS POLITIQUES. — *Quelque soixante parlementaires des pays du Conseil de l'Europe, représentants de mouvements ou de partis politiques, ont participé les 30 et 31 mars à Strasbourg à un colloque sur le rôle des partis politiques organisé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.*

CONFERENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DU SPORT. — *Les problèmes auxquels se trouve confronté le sport en Europe (influences politiques, violence, publicité, dopage...), ont été à l'ordre du jour de la deuxième conférence des ministres européens responsables du sport, qui s'est déroulée à Londres du 4 au 7 avril.*

OTAN

Au groupe des plans nucléaires : le déploiement de la « bombe à neutrons »

LE groupe des plans nucléaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), qui réunit les ministres de la défense de Belgique, du Danemark, des Etats-Unis, d'Italie, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de Turquie, a tenu sa vingt-troisième session ministérielle à Frederikshavn (Danemark) les 18 et 19 avril. Selon les termes du communiqué publié à l'issue des travaux, les ministres « *ont pris note avec inquiétude du renforcement incessant des forces armées soviétiques et en particulier de l'accroissement du potentiel soviétique dans le domaine de l'armement à longue portée des forces nucléaires du théâtre d'opérations* ». Ils ont « *affirmé l'importance de la modernisation des forces nucléaires du théâtre d'opérations de l'OTAN, notamment les mesures en cours aux Etats-Unis pour moderniser le système Lance* » et ils ont « *reconnu que l'introduction éventuelle d'un potentiel de rayonnement renforcé* (la « bombe à neutrons ») *dans ces systèmes dépendrait du degré de modération manifesté par l'Union soviétique dans ses programmes d'armement classique et d'armement nucléaire du théâtre d'opérations, ainsi que dans ses déploiements de forces, qui affectent la sécurité de l'OTAN* ». Les ministres « *ont donc souligné toute l'importance que présente une réaction positive de l'U.R.S.S. à la décision du président Carter* (d'ajourner la fabrication de « bombes à neutrons ») ».

Union interparlementaire

Bilan des réunions de printemps

LES réunions de printemps de l'Union interparlementaire ont rassemblé, du 27 mars au 1er avril à Lisbonne, environ trois cent trente parlementaires venus de soixante-huit pays. Le conseil interparlementaire a admis comme membres de l'Union les Parlements de Chypre et du Maroc et a suspendu l'affiliation du Pakistan : soixante-seize groupes nationaux sont ainsi affiliés à l'organisation.

Sur avis du comité spécial de l'Union interparlementaire traitant des violations des droits de l'homme des parlementaires, le conseil a adopté des décisions sur les cas de seize parlementaires dans les pays suivants : Argentine, Bahrein, Chili, Indonésie, Kenya, Singapour, Uruguay ; d'autre part, il a pris note d'un rapport du secrétaire général sur la situation au Chili ; il a aussi refusé (par 63 voix contre 37 et 17 abstentions) une proposition du groupe national de l'U.R.S.S. visant à l'adoption d'une résolution sur l'interdiction de la production, du stockage, du déploiement et de l'usage des armes nucléaires à neutrons.

Il a adopté par 77 voix contre 5 et 29 abstentions, une résolution sur la dégradation de la situation au Proche-Orient et condamné l'invasion du Liban par les troupes israéliennes.

Enfin le conseil a adopté à l'unanimité une résolution portant sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement, dans laquelle il demande aux Parlements et gouvernements de faire tout le nécessaire pour assurer l'adoption d'une déclaration de principes, d'un programme d'action et de mécanismes de négociations.

● AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *L'Agence spatiale européenne (ASE) a invité, le 3 avril, plus de deux mille scientifiques, instituts et firmes industrielles, à soumettre des propositions d'expériences pour quatre missions « Spacelab », placées sous l'égide de l'Europe et dont l'exécution est actuellement envisagée pour 1982 et 1983.*

— *Le satellite météorologique de l'Agence, Météosat-1, retransmet quotidiennement, depuis la fin du mois de mars, au Centre européen d'opérations spatiales (ESOC), à Darmstadt (République fédérale d'Allemagne, les données météorologiques recueillies dans l'océan Atlantique nord par un équipement spécial embarqué sur le navire* Henri-Poincaré *de la marine nationale française. L'expérience, réalisée conjointement par la direction de la météorologie française et l'ASE a pour objectif de démontrer la fiabilité des liaisons automatiques entre les navires et le satellite Météosat-1 pour l'élaboration régulière de comptes rendus météorologiques. Elle se déroulera jusqu'au mois de juillet et se poursuivra ultérieurement avec d'autres services météorologiques européens.*

— *L'Organisation indienne de recherches spatiales (ISRO) et l'ASE ont signé, le 14 avril, un nouvel accord ayant pour objet d'établir des mécanismes de nature à faciliter le développement de leur coopération en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.*

● ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL. — *Selon de récentes statistiques, sur dix passagers ayant voyagé en 1977 au-dessus de l'Atlantique nord, huit ont été transportés par des compagnies aériennes membres de l'Association du transport aérien international (IATA) : sept sur des vols réguliers et un en vol charter. Le trafic total entre l'Amérique du Nord et l'Europe, qui a atteint 15,06 millions de passagers en 1977, a augmenté de 8,9 % entre 1976 et 1977.*

● COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPEENNES. — *Un budget de 33,1 millions de dollars a été adopté par le comité exécutif du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), réuni pour sa cinquante-troisième session à Genève, les 20 et 21 mars. Ce budget comprend 6,26 millions de dollars pour les frais d'administration et 26,84 millions pour les programmes (le plan d'opérations du CIME pour l'année 1978 avait été approuvé par le conseil du CIME en novembre 1977, mais une révision du budget avait été rendue nécessaire par la dévaluation du dollar par rapport au franc suisse).*

● COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *La Commission du Pacifique sud (C.P.S.) a organisé à Nauru, les 21 et 23 mars, une réunion chargée d'étudier la possibilité de créer un fonds régional de développement (conformément aux décisions de la dix-septième conférence du Pacifique sud de septembre 1977). A l'issue de leurs travaux, les représentants de onze pays et territoires océaniens, ainsi que les délégués de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la France, ont recommandé de ne pas donner suite, pour le moment, à l'idée d'un fonds ou d'une banque régionale de développement.*

— *La dixième conférence technique régionale des pêches, organisée par la C.P.S., au 13 au 17 mars à Nouméa, a notamment insisté sur la nécessité d'une bonne gestion en faveur de la faune marine de la région et d'une meilleure information sur sa biologie et ses mœurs. Une journée entière a été consacrée à une réunion du comité de la bonite tropicale.*

— *Une conférence technique régionale des chefs des services d'hygiène dentaire s'est réunie à Nouméa du 3 au 7 avril. Les participants à la conférence ont fait le point sur l'évolution de la pathologie dentaire dans les pays et territoires océaniens au cours des cinq dernières années.*

● CROIX-ROUGE. — *Sollicité par le gouvernement de la République du Tchad et par les responsables du mouvement FROLINAT pour intervenir en faveur des prisonniers de guerre au nord du Tchad, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) avait sur place, au début du mois d'avril, seize délégués, répartis entre la capitale tchadienne et Faya-Largeau. Les prisonniers aux mains du FROLINAT, au nombre de deux mille cinq cents, ont été visités par les délégués du Comité et, à la fin de mars, mille cinq cents personnes avaient été recensées dans cinq camps.*

— *Deux nouvelles missions ont été effectuées, au mois de mars en Ogaden, par le C.I.C.R., dans les zones affectées par la guerre, afin de déterminer dans quelle mesure l'action de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit devait être réorientée et de déterminer les nouvelles priorités.*

— *Le délégué général du C.I.C.R. pour l'Amérique latine a effectué, en février, une mission dans les Caraïbes et en Amérique centrale, qui l'a conduit successivement à Cuba, à Panama, au Nicaragua et à Costa-Rica.*

— *En Rhodésie (Zimbabwe), les délégués du C.I.C.R., basés à Salisbury, Umtali et Bulawayo, ont continué, au mois de mars, à développer le réseau d'aide médicale et alimentaire d'appoint dans les zones rurales — en particulier les « villages protégés » — ainsi que dans les banlieues des agglomérations importantes.*

● ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS. — *Une réunion ministérielle organisée sous l'égide de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) à Washington, du 2 au 4 avril, a examiné les moyens de lutter contre la fièvre aphteuse en Amérique latine et les dispositions sanitaires prises à l'encontre des importations en provenance des pays où la fièvre aphteuse est à l'état endémique. Selon les participants, ces dispositions sanitaires seraient à l'origine de l'aggravation des difficultés d'accès aux marchés d'importation. Il a été décidé de convoquer une conférence qui réunira à Buenos-Aires, du 8 au 15 novembre, les pays exportateurs et importateurs de viande, cela afin d'ouvrir la voie à un assouplissement des barrières sanitaires et à une libéralisation des marchés.*

● ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *Une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'achèvement du grand accélérateur européen de 400 GeV, le S.P.S. (synchrotron à protons), exploité par l'Organisation européenne de recherche nucléaire (CERN) : le 31 mars, en effet, le premier des six faisceaux de particules prévus dans la zone nord d'expérimentation a été mis en service.*

— *Un groupe de quatre spécialistes chinois en accélérateurs est arrivé à Genève au début d'avril, dans le cadre d'une collaboration entre le CERN et la République populaire de Chine en matière de recherche sur les particules subnucléaires. C'est le troisième groupe de savants chinois qui effectue un séjour au CERN depuis 1973.*

● ORGANISATION DU TRAITE CENTRAL. — *Le conseil ministériel de l'Organisation du traité central (CENTO) a tenu sa vingt-cinquième session à Londres les 20 et 21 avril.*

INTERROGATIONS

Le politique et la simulation

Par JEAN BAUDRILLARD *

LA simulation du politique excède de loin les élections : elle touche au cœur du politique, au cœur de son principe de réalité, et il ne faut pas la confondre avec deux acceptions banales, avec le *théâtre* du politique (la mise en scène et le grotesque permanent que nous offrent les protagonistes de la sphère politique : ça, c'est du théâtre, et non de la simulation) ni avec le *discours* du politique (l'affabulation des raisons et des fins, le jeu des ruses, des stratégies et des idéologies : ça, c'est de la dissimulation, et non de la simulation).

Saussure donnait deux dimensions à l'échange des termes de la langue, en assimilant ceux-ci à la monnaie : une pièce de monnaie doit pouvoir s'échanger contre un bien réel de quelque valeur, d'autre part, elle doit pouvoir être mise en rapport avec tous les autres termes du système monétaire. C'est à ce dernier aspect qu'il réservait, en fait de langue, le terme de valeur : la relativité, interne au système général, de tous les termes entre eux. C'est ce stade de relativité totale qui est atteint partout aujourd'hui, aussi bien dans la sphère de la monnaie, avec la flottaison, la perte de l'étalon-or et les systèmes d'écriture, que dans la sphère des signes, avec les médias, où tous les signes sont de simulation, au sens où ils s'échangent entre eux sans s'échanger du tout contre du « réel », que dans la sphère du politique, où la simulation d'opposition entre une gauche et une droite s'accompagne de la perte de référence à toute production sociale réelle d'opinion et de la seule référence à cet *équivalent général* (ou plutôt à ce *modèle de simulation*) qu'est l'opinion publique.

LE seul référent qui fonctionne encore c'est celui de *la majorité silencieuse*. Tous les systèmes actuels fonctionnent sur cette entité nébuleuse, sur cette substance flottante dont l'existence n'est plus sociale, mais statistique, et dont le seul mode d'apparition est celui du sondage. Simulacre à l'horizon du social, ou plutôt : derrière lequel déjà le social a disparu.

Que la majorité silencieuse, ou les masses, soient un référent imaginaire ne veut pas dire qu'elles n'existent pas, mais qu'*il n'en est plus de représentation possible*. Les masses, contrairement au peuple, ne sont plus un référent parce qu'elles ne sont plus de l'ordre de la représentation. Elles ne s'expriment pas, on les sonde. Elles ne réfléchissent pas, on les teste. Le référendum (et les médias sont un référendum perpétuel de questions-réponses dirigées) s'est substitué au référent politique. Or, sondages, tests, référendum, médias sont des dispositifs qui ne relèvent plus d'une dimension représentative, mais simulative. Ils ne visent plus un référent, mais un modèle. La révolution ici est totale, avec les dispositifs de la socialité classique (dont font partie l'élection, les institutions, les instances de représentation, et même de répression) où du sens social passe encore d'un pôle à l'autre, dans une structure dialectique qui laisse place à un enjeu politique et aux contradictions.

Tout change dans le dispositif de simulation. Dans le couple sondages/majorité silencieuse, par exemple, il n'y a plus de pôles ni de courant alternatif, plus de termes différentiels, donc plus d'électricité du social non plus. Les pôles se sont comme confondus ou évanouis dans une circularité signalétique, informatique (exactement comme il en est du commandement moléculaire de la substance qu'il informe dans l'A.D.N. et le code génétique).

Bombardées de stimuli, de messages et de tests, les masses ne sont plus qu'un gisement opaque, aveugle, comme ces amas de gaz stellaires qu'on ne connaît qu'à travers l'analyse de leur spectre lumineux — spectre de radiations équivalant aux statistiques et aux sondages — mais justement : il ne peut plus s'agir d'expression ou de représentation, tout juste de simulation d'un social à jamais inexprimable et inexprimé. Tel est le sens de la majorité *silencieuse*.

Toute majorité ne l'a pas toujours été mais, aujourd'hui, elle l'est par définition. Peut-être a-t-elle été *réduite* au silence, mais ce n'est pas sûr. Car ce silence, s'il veut bien dire qu'elle ne parle pas, signifie surtout qu'*il n'est plus possible de parler en son nom* : nul ne peut être dit représenter la majorité silencieuse ou les masses, et c'est là leur revanche. Elles ne sont plus une instance à laquelle on puisse se référer comme jadis à la classe ou au peuple. Retirée dans son silence, la masse n'est plus *sujet* (surtout pas de l'histoire), elle ne peut donc plus être parlée, articulée, représentée, ni passer par le stade du miroir politique et le cycle des identifications imaginaires. On voit quelle puissance il en résulte, car, n'étant pas sujet, la masse *ne peut même plus être aliénée* : ni dans son propre langage (elle n'en a pas), ni dans aucun autre qui prétendrait parler pour elle.

Tel est le sens paradoxal de ce silence : il peut apparaître comme la forme absolue de l'aliénation, mais il est aussi une arme absolue. La masse est inaccessible aux schémas de libération, de révolution et d'historicité, mais c'est son mode de défense propre, son mode de rétorsion à elle. Elle est modèle de simulation, alibi à l'usage d'une classe politique fantôme et qui ne sait déjà plus quelle sorte de pouvoir « politique » elle exerce sur elle, et en même temps la mort, la fin de ce processus politique qui est censé la régir. *En elle s'abîme le politique comme volonté et représentation* (1).

LA stratégie du pouvoir a pu sembler longtemps reposer sur l'apathie des masses. Plus elles étaient passives, plus il était assuré. Mais cette logique n'est caractéristique que d'une certaine phase de centralisation du pouvoir. Et c'est cette même logique qui se retourne aujourd'hui contre lui : l'inertie qu'il a fomentée devient le signe de sa propre mort. C'est pourquoi il cherche à inverser cette stratégie en une stratégie de participation. Mais c'est trop tard. Le seuil de la « *masse critique* », celui d'involution du social par inertie, est franchi.

Partout on cherche à faire parler les masses, on les presse d'exister socialement, électoralement, syndicalement, sexuellement, dans la participation, dans la fête, dans l'expression libre, etc. Il faut conjurer le spectre, et qu'il dise son nom. Rien ne montre avec plus d'éclat que le seul véritable problème, aujourd'hui, est le silence de la masse, le silence de la majorité silencieuse. C'est l'ordre politique, c'est le principe de réalité sociale qui est en jeu.

Toutes les énergies « sociales » s'épuisent à maintenir cette masse en émulsion dirigée et à l'empêcher de retomber dans son inertie panique et son silence. N'étant plus du règne de la volonté ni de la représentation, elle retombe sous le coup de l'interprétation pure et simple — d'où le règne universel de l'information et de la statistique : il faut l'ausculter, la pressentir, en faire sortir quelque oracle, y injecter du sens.

La sphère politique ne vit que d'une hypothèse de crédibilité, à savoir que les masses sont perméables à l'action et au discours, qu'elles ont une opinion, qu'elles sont là, présentes, derrière les sondages et les statistiques. C'est à ce seul prix que la classe politique peut encore croire qu'elle dirige, qu'elle manipule, qu'elle parle et qu'elle est entendue « politiquement ». Alors que le politique ne fait plus, depuis longtemps, qu'office de spectacle sur l'écran de la vie privée.

Les sondages. Ils sont le médium essentiel de la simulation politique. « *Certains regretteront que le bouton de la télé et le pronostic P.M.U. (les sondages) remplacent allègrement la formation d'une opinion. Ils n'ont rien compris à la politique* » (B. Chapuis). Il y a une relation rigoureuse, nécessaire entre la déperdition du réel et du référentiel politique et l'apparition des sondages. Dans ce passage du politique à l'alternance calculée (équivalence des pôles adverses), les sondages sont la modélisation statistique de cette alternance, ils sont le miroir de cette équivalence et de cette neutralisation profonde — miroir d'une opinion publique et de sa reproduction indéfinie *sans destination finale* — un peu comme le P.N.B. est le miroir imaginaire des forces productives, sans égard du tout à leur destination, à leur finalité ou contre-finalité sociale : le tout est que « ça » se reproduise. De même pour l'opinion publique : il faut qu'elle se redouble d'une façon incessante dans sa propre image, c'est là le secret d'une « représentation » de masse. Il ne faut plus que personne *produise* une opinion, s'y confronte et la confronte aux autres — il faut que tous *reproduisent* l'opinion publique, au sens que tous s'engouffrent dans cet équivalent général, dans ce modèle de simulation, et en procèdent de nouveau.

Les seuls à croire aux sondages sont les membres de la classe politique, comme les seuls finalement à croire à la publicité sont les publicitaires, et ce non par quelque stupidité, mais parce que les sondages sont homogènes dans leur modélisation, au fonctionnement actuel du politique. Ils y prennent donc une valeur tactique — à la limite, — c'est un instrument que se donne la classe politique pour jouer et se reproduire selon sa propre règle du jeu. C'est le spectacle burlesque de cette sphère politique hyperreprésentative de rien du tout, que les gens dégustent à travers les sondages et les médias. Les sondages ne sont le lieu ni d'un enjeu ni d'une évaluation réels, mais celui d'une jubilation propre à leur *contemplation statistique*.

AU contraire de la dissimulation, qui suppose toujours une vérité cachée, la simulation ouvre sur un univers politique où toutes les hypothèses sont réversibles, et vraies simultanément (ou fausses). Ni vraies, ni fausses d'ailleurs. C'est comme l'hyperréel : ni beau ni laid — c'est le réel, plus le réel, plus l'image du réel, etc.

Un exemple. Watergate fut : 1) un scandale ; 2) une simulation de scandale à des fins régénératrices, donc un piège tendu par le système à ses adversaires ; 3) mais un piège pour le système quand même aussi, puisque déclenchant une obsession sérielle de mini-Watergate, etc. Cela est incarné dans le film *les Hommes du Président* par le personnage de « Deep Throat », dont on a dit qu'il était l'éminence grise des républicains manipulant les journalistes de gauche pour se débarrasser de Nixon. Pourquoi pas ? Toutes les hypothèses sont possibles, mais celle-ci est superflue : la gauche fait très bien d'elle-même le travail de la droite. Et inversement : la droite fait elle aussi spontanément le travail de la gauche.

Tel attentat à la bombe en Italie est-il le fait des extrémistes de gauche, ou provocations d'extrême droite, ou mise en scène centriste pour déconsidérer tous les extrêmes terroristes et ravaler un pouvoir chancelant, ou encore scénario policier et chantage à la sécurité publique ? Tout cela est vrai en même temps, et la recherche de la preuve, voire l' « objectivité » des faits, n'arrête pas ce vertige de l'interprétation. C'est que nous sommes dans une logique de la simulation qui n'a plus rien à voir avec une logique des faits et un ordre des raisons. La simulation se caractérise par une *précession du modèle*, de tous les modèles, sur le moindre fait — les modèles sont là d'abord, leur circulation, orbitale comme celle de la bombe, constitue le véritable champ magnétique de l'événement. Les faits n'ont plus de trajectoire propre, ils naissent à l'intersection des modèles, un seul fait peut être engendré par tous les modèles à la fois. Cette anticipation, c'est elle qui laisse place chaque fois à toutes les interprétations possibles, même les plus contradictoires — toutes vraies, au sens où leur vérité est de s'échanger, à l'image des modèles dont elles procèdent, dans un cycle généralisé.

Qui dénouera cet imbroglio ? Le nœud gordien pouvait au moins se trancher. La bande de Moebius, elle, si on la divise, résulte en une spirale supplémentaire, sans que soit résolue la réversibilité des surfaces (ici : la continuité réversible des hypothèses). Enfer de la simulation, qui n'est plus celui de la torture, mais de la torsion subtile, maléfique, insaisissable, du sens — où même les condamnés de Burgos sont encore un cadeau fait par Franco à la démocratie occidentale, qui trouve l'occasion d'y régénérer son humanisme chancelant, et dont la protestation indignée consolide en retour le régime de Franco en soudant les masses espagnoles contre cette intervention étrangère. Où est la vérité dans tout cela, quand de telles complicités se nouent admirablement, à l'insu même de leurs auteurs ?

LE pouvoir ne produit plus depuis longtemps que les signes de sa ressemblance. Et, du coup, c'est une autre figure du pouvoir qui se lève et se déploie : celle d'une demande collective des *signes* du pouvoir. Union sacrée qui se refait autour de sa disparition. Tout le monde y adhère plus ou moins dans la terreur de cet effondrement du politique. Et le jeu du pouvoir en vient à n'être plus que l'obsession *critique* du pouvoir *défunt* : obsession de sa *mort*, obsession de sa survie. Tout un nouveau type de socialité « par défaut » se noue peut-être et s'élabore autour de ce vide (comme maintenant en Italie). Lorsque le pouvoir aura totalement disparu, nous serons logiquement dans l'hallucination totale du pouvoir — une hantise telle qu'elle se profile déjà partout, exprimant à la *fois* la compulsion de s'en défaire (personne n'en veut plus, tout le monde le refile aux autres) et la nostalgie panique de sa perte. Mélancolie des sociétés sans pouvoir : c'est elle déjà qui a suscité le fascisme, cette *overdose* d'un référentiel politique fort dans une société qui ne peut venir à bout de son travail de deuil.

Nous en sommes toujours là : aucune de nos sociétés ne sait mener son travail de deuil du réel, du pouvoir, *du social lui-même*, qui est impliqué dans la même déperdition. Et c'est par une recrudescence de tout cela, des signes de tout cela, que nous tentons d'y échapper. *Cela finira même sans doute par donner le socialisme.* Par une torsion inattendue et une ruse qui n'est plus celle de l'histoire, c'est de la mort du social que surgira le socialisme, comme c'est de la mort de Dieu que surgissent les religions. Avènement retors, événement pervers, réversion inintelligible à la logique de la raison. Comme l'est ce fait que le pouvoir n'est en somme plus là que pour cacher qu'il n'y en a plus. Simulation qui peut durer indéfiniment, car à la différence du « vrai » pouvoir qui est, ou a été une structure, une stratégie, un rapport de forces, un enjeu, celui-ci, n'étant plus que l'objet d'une *demande* sociale, et donc objet de la loi de l'offre et de la demande, n'est plus sujet à la violence et à la mort. —Complètement expurgé de la dimension *politique*, il relève, comme n'importe quelle autre marchandise, de la production et de la consommation de masse. Toute étincelle a disparu, seule la fiction d'un univers politique est sauve.

* Sociologue.

(1) Cf. Jean Baudrillard, *A l'ombre de la majorité silencieuse*, éditions Utopie (coll. « Cahiers d'Utopie », Paris, 1978, 125 pages, 18 F.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » d'avril 1978 a été tiré à 112 000 exemplaires.

Depuis le 9 mars, les publications du « Monde » ne sont pas distribuées en Tunisie. Cette mesure frappe également « le Monde diplomatique ». « Le Monde diplomatique » du mois d'avril a également été interdit à la vente au Congo (pour l'article d'Hugues Bertrand) et en Iran, les autorités iraniennes refusant d'admettre l'expression « golfe Arabe » (cf. page 24, l'article de Philippe Rondot faisant allusion à « la section bahreinie du Front populaire de libération d'Oman et golfe Arabe (F.P.L.O.G.A.) ».

